

# Santé, assistance et soins infirmiers

Secteur  
de formation

19

Santé



Tableaux d'analyse et de planification

5287

# Santé, assistance et soins infirmiers

Secteur  
de formation

19

Santé

Formation professionnelle et technique  
et formation continue

Direction générale des programmes  
et du développement

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, du loisir et du sport

ISBN 978-2-550-47794-5 (Version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006

## ÉQUIPE DE PRODUCTION

<i>Clarys Picard</i>	Enseignante Commission scolaire des Premières Seigneuries
<i>Christine Simard</i>	Enseignante Commission scolaire des Premières Seigneuries
<i>Danielle Boucher</i>	Enseignante Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup
<i>Luc Lépine</i>	Responsable de l'ingénierie de la formation Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
<i>Joanne Dubé</i>	Responsable de l'ingénierie de la formation Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
<i>Révision Linguistique</i>	Sous la responsabilité des Services linguistiques du Ministère
<i>Manon Claude</i>	Agente de secrétariat Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport



# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	1
--------------------	---

## **PREMIÈRE PARTIE**

### MODÈLE DE PLANIFICATION PÉDAGOGIQUE

1 Concept de compétence .....	7
2 Composantes du modèle de planification pédagogique.....	7
3 Processus de planification pédagogique .....	7
4 Phases d'acquisition d'une compétence .....	10
5 Cadre d'évaluation.....	17

### RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME

Synthèse du programme d'études .....	21
Matrice des compétences .....	23

## **DEUXIÈME PARTIE**

GUIDE DE LECTURE D'UN TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION, D'UNE DESCRIPTION D'ÉPREUVE ET D'UNE FICHE D'ÉVALUATION .....	27
--	----

### TABLEAUX D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION, DESCRIPTION D'ÉPREUVES, FICHES D'ÉVALUATION

Module 1 – Situation au regard de la profession et de la formation	
Module 2 – Approche globale de la santé	
Module 3 – Communication au travail	
Module 4 – Procédés de soins d'assistance	
Module 5 – Relation aidante	
Module 6 – Aspects éthique et légal de la profession	
Module 7 – Système musculo-squelettique	
Module 8 – Prévention de l'infection	
Module 9 – Pharmacothérapie	
Module 10 – Soins d'assistance	
Module 11 – Nutrition	
Module 12 – Systèmes nerveux et sensoriel	
Module 13 – Système endocrinien	
Module 14 – Systèmes cardio-vasculaire et respiratoire	

- Module 15 – Système digestif
- Module 16 – Systèmes urinaire et reproducteur
- Module 17 – Soins spécifiques
- Module 18 – Approche auprès de personnes présentant des déficits cognitifs
- Module 19 – Approche en soins palliatifs
- Module 20 – Approche auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale
- Module 21 – Soins en géro-geriatrie
- Module 22 – Premiers soins
- Module 23 – Soins auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale
- Module 24 – Soins en médecine
- Module 25 – Soins en réadaptation physique
- Module 26 – Soins préopératoires et postopératoires
- Module 27 – Approche auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles
- Module 28 – Soins auprès de personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles
- Module 29 – Soins auprès de personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire
- Module 30 – Intégration au milieu de travail

## INTRODUCTION

Le document *Tableaux d'analyse et de planification* (TAP) est un instrument qui s'inscrit dans une stratégie de soutien à la planification pédagogique. Il a pour but de faciliter le travail nécessaire à la mise en application du programme. Il peut être considéré comme une interface entre le programme d'études produit par le ministère de l'Éducation et les travaux d'élaboration d'activités d'apprentissage et de production de matériel d'apprentissage et d'évaluation sous la responsabilité des établissements de formation professionnelle.

Ce document a été conçu de manière à assurer une plus grande cohérence entre les objectifs du programme d'études et les moyens pris pour les atteindre et les vérifier, et d'autre part, une meilleure intégration de l'évaluation, autant formative que sommative, au processus d'enseignement et d'apprentissage. La présentation de tous ces renseignements dans un seul document facilitera la planification pédagogique.

La stratégie de soutien à la planification pédagogique mise de l'avant implique la participation des enseignantes et enseignants du réseau, de manière plus restreinte, au moment de définir les principaux éléments de la planification pédagogique, et de façon élargie, dans la production des activités d'apprentissage.

Afin de faciliter la participation du personnel enseignant et de favoriser le partage des productions des activités d'apprentissage, le document *Tableaux d'analyse et de planification* (TAP) est disponible par le biais d'Internet, sur le site de l'Inforoute FPT. De plus, le forum des activités d'apprentissage mis à la disposition des enseignantes et enseignants d'un programme leur permettra de présenter, d'échanger et de consulter des activités d'apprentissage.

Le document est divisé en deux grandes parties. Dans la première, on présente les caractéristiques du modèle de planification pédagogique retenu, des renseignements sur le programme ainsi que des éléments de la planification pédagogique propres au programme. Dans la deuxième partie, on trouve un guide de lecture des différents tableaux, et pour chacun des modules du programme d'études, un tableau d'analyse et de planification comprenant des renseignements relatifs à l'apprentissage et à l'évaluation, une description d'épreuve et une fiche d'évaluation.



# PREMIÈRE PARTIE



# MODÈLE DE PLANIFICATION PÉDAGOGIQUE



Le modèle de planification pédagogique retenu se veut cohérent avec :

- les caractéristiques des programmes définis par compétences;
- une vision de l'apprentissage facilitant la construction des compétences;
- les principes d'évaluation des apprentissages en formation professionnelle;
- la possibilité d'impliquer de façon accrue les enseignantes et enseignants de formation professionnelle dans la planification pédagogique, tant au niveau de l'apprentissage que de l'évaluation.

## **1 CONCEPT DE COMPÉTENCE**

- La compétence est un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser
- qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités de travail
- et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (connaissances, habiletés de divers domaines, perceptions, attitudes, etc.)

## **2 COMPOSANTES DU MODÈLE DE PLANIFICATION PÉDAGOGIQUE**

Le modèle de planification pédagogique retenu comprend les éléments suivants :

- un logigramme de la séquence d'enseignement;
- une proposition d'intentions pédagogiques;
- des tableaux d'analyse et de planification qui incluent :
  - des objets de formation, des balises et des activités d'apprentissage pour chacune des compétences d'un programme d'études;
  - des indicateurs et des critères d'évaluation accompagnés de leur pondération respective, des stratégies d'évaluation, autant pour l'évaluation formative que de sanction, pour chacune des compétences d'un programme d'études;
- des descriptions d'épreuves et des fiches d'évaluation.

## **3 PROCESSUS DE PLANIFICATION PÉDAGOGIQUE**

En formation professionnelle, le modèle de planification pédagogique retenu fait en sorte que certains éléments de la planification pédagogique sont définis par une équipe composée de spécialistes de contenu, d'un conseiller en élaboration de programme et d'un responsable de l'évaluation alors que d'autres éléments sont sous la responsabilité des enseignantes et enseignants du programme d'études visé. Le processus de planification pédagogique décrit ci-dessous tient compte de ce partage des responsabilités. Il comporte les étapes suivantes :

- 1<sup>re</sup> étape : Examiner le programme d'études
- 2<sup>e</sup> étape : Examiner le logigramme de la séquence d'enseignement
- 3<sup>e</sup> étape : Prendre connaissance des intentions pédagogiques proposées, adapter la proposition et déterminer des moyens permettant d'en tenir compte dans son enseignement
- 4<sup>e</sup> étape : S'approprier les indications présentées dans les tableaux d'analyse et de planification

- 5<sup>e</sup> étape : Déterminer un ordre d'enseignement des différents objets, élaborer des activités d'apprentissage et produire du matériel d'apprentissage et d'évaluation
- 6<sup>e</sup> étape : Prévoir l'organisation matérielle de son enseignement

### **1<sup>re</sup> étape : Examiner le programme d'études**

Le processus de planification pédagogique doit débiter par une lecture attentive du programme d'études. L'enseignante ou l'enseignant aurait avantage à consulter l'ensemble des objectifs opérationnels pour avoir une vision globale des compétences à acquérir.

De plus, l'enseignante ou l'enseignant devrait s'attarder à faire un examen approfondi de la matrice des compétences afin de bien saisir les relations entre les compétences particulières et générales ainsi que les liens fonctionnels qui y sont représentés.

Dans le présent document, on retrouve dans la section *Renseignements sur le programme*, la synthèse du programme d'études ainsi que la matrice des compétences.

### **2<sup>e</sup> étape : Examiner le logigramme de la séquence d'enseignement**

L'enseignante ou l'enseignant devrait prendre connaissance du logigramme de la séquence d'enseignement afin de bien comprendre l'ordre général d'acquisition des compétences et d'identifier les compétences préalables à d'autres compétences, les compétences pour lesquelles il n'y a pas de préalables stricts, les compétences qui devraient ou qui pourraient être acquises en parallèle.

On retrouve le logigramme de la séquence d'enseignement dans la section *Éléments de la planification pédagogique*.

### **3<sup>e</sup> étape : Prendre connaissance des intentions pédagogiques proposées, adapter la proposition et déterminer des moyens permettant d'en tenir compte dans son enseignement**

Les intentions pédagogiques sont des visées éducatives qui s'appuient sur des valeurs et préoccupations importantes et qui servent de guide aux interventions auprès de l'élève. Elles incitent l'enseignante ou l'enseignant à intervenir dans une direction donnée chaque fois qu'une situation s'y prête. Elles sont de nature continue et permettent, particulièrement, de développer chez l'élève des habitudes, des attitudes ou des capacités qui débordent le champ des objectifs du programme.

Les enseignantes et les enseignants devraient prendre connaissance des intentions pédagogiques proposées par l'équipe de production, adapter ou enrichir cette proposition et déterminer des moyens permettant d'en tenir compte dans leur enseignement.

On retrouve une proposition d'intentions pédagogiques dans la section *Éléments de la planification pédagogique*.

#### **4<sup>e</sup> étape : S'approprier les indications présentées dans les tableaux d'analyse et de planification**

Il s'agit de procéder à l'étude des tableaux liés aux modules du programme. Bien que généralement une enseignante ou un enseignant ne soit responsable que d'un module ou de quelques uns, il est important qu'elle ou il prenne connaissance de l'ensemble des tableaux d'analyse et de planification pour bien comprendre la répartition des objets de formation, des balises, des indicateurs et des critères d'évaluation sur l'ensemble du programme d'études.

L'étude des tableaux d'analyse et de planification présuppose une bonne compréhension du modèle de planification pédagogique retenu, et plus particulièrement, du processus d'acquisition d'une compétence qui est présenté au point 4 de la présente section. Les objectifs opérationnels, la matrice des compétences et la proposition d'intentions pédagogiques sont aussi utiles à la compréhension de l'information présentée dans les tableaux d'analyse et de planification.

On retrouve un *Guide de lecture d'un tableau d'analyse et de planification* ainsi que pour chaque module, un *Tableau d'analyse et de planification* dans la deuxième partie du présent document.

#### **5<sup>e</sup> étape : Déterminer un ordre d'enseignement des différents objets, élaborer des activités d'apprentissage et produire du matériel d'apprentissage et d'évaluation.**

Dans les tableaux d'analyse et de planification, les objets de formation sont présentés en fonction de la structure de l'objectif opérationnel et non nécessairement selon un ordre d'enseignement. L'enseignante ou l'enseignant aura à établir l'ordre d'enseignement qui lui paraît le plus souhaitable. Ensuite, elle ou il aura à élaborer des activités d'apprentissage et à produire du matériel d'apprentissage.

La production d'activités d'apprentissage s'effectuera en se référant aux données du tableau d'analyse et de planification (phases d'acquisition, objets de formation, balises) et sera facilitée par l'utilisation du tableau 3, *Nature des activités d'apprentissage en fonction des phases d'acquisition d'une compétence*, et du tableau 4, *Environnement de formation en fonction des phases d'acquisition d'une compétence*, qui se retrouvent au point 4 de la présente section.

En ce qui a trait à l'évaluation formative, l'enseignante ou l'enseignant devra préparer du matériel, en se référant aux critères d'évaluation dans le tableau d'analyse et de planification, et faire en sorte que les activités d'évaluation formative soient intégrées aux activités d'apprentissage. Quant à l'évaluation pour la sanction, les enseignantes et enseignants devront se conformer aux indications relatives à cette dernière dans le *Tableau d'analyse et de planification* du module concerné, puisqu'elles sont prescriptives. La préparation du matériel d'évaluation en vue de la sanction doit se faire en se référant aux documents *Description de l'épreuve*, *Description de la participation* et *Fiche d'évaluation* qui accompagnent chacun des tableaux d'analyse et de planification d'un module.

Le *Cadre d'évaluation* présenté au point 5 de la présente section ainsi que le *Guide de lecture d'un tableau d'analyse et de planification*, *d'une description d'épreuve et d'une fiche d'évaluation* présenté dans la deuxième partie du document sont utiles à cette étape-ci.

## 6<sup>e</sup> étape : Prévoir l'organisation matérielle de son enseignement

L'enseignante ou l'enseignant devra planifier l'organisation matérielle de son enseignement en se référant aux indications contenues dans le guide d'organisation. Pour établir le type d'aménagement ou le contexte requis, les enseignantes et les enseignants pourront consulter le tableau 4 *Environnements de formation en fonction des phases d'acquisition d'une compétence* présenté au point 4 de la présente section.

## 4 PHASES D'ACQUISITION D'UNE COMPÉTENCE

Pour structurer la démarche d'analyse, il est utile de se reporter à un processus général d'acquisition d'une compétence. Dans le processus retenu, cinq grandes phases mènent à l'acquisition d'une compétence :

- Exploration;
- Apprentissage de base;
- Intégration-entraînement;
- Transfert;
- Enrichissement.

**La phase d'exploration** a pour objet de mettre en évidence la pertinence des compétences à acquérir de façon à accroître la motivation de l'élève et à faciliter les apprentissages. Elle peut permettre également de confirmer l'orientation professionnelle d'une personne et faciliter son insertion en formation.

**La phase d'apprentissage de base** porte sur les fondements mêmes de la compétence, c'est-à-dire sur l'ensemble des connaissances, des habiletés de divers domaines, des attitudes et des perceptions qui permettront d'exécuter adéquatement la tâche ou l'activité de travail ou de vie professionnelle. C'est en quelque sorte le «bagage génétique» et l'aspect potentiel de la compétence qui sont développés au cours de cette phase.

**La phase d'intégration-entraînement** se rapporte à la dimension plus «opérationnelle» de la compétence. Elle a pour objet l'intégration des apprentissages de base aux étapes d'exécution de la tâche ou de l'activité. Elle sert également à faire l'apprentissage de la tâche ou de l'activité elle-même, par un entraînement progressif tout le long des étapes d'exécution de cette tâche ou de cette activité, jusqu'à son exercice complet selon des performances déterminées.

**La phase de transfert** a particulièrement pour objet les adaptations nécessaires au transfert et à la mise en œuvre de la compétence (déjà acquise pour l'essentiel) dans un contexte de travail, réel ou simulé, et selon les performances exigées à l'entrée sur le marché du travail.

**La phase d'enrichissement**, enfin, permet, à l'occasion, d'aller au-delà du seuil de performance exigé au moment de la mise en œuvre de la compétence. Elle peut aussi avoir pour objet l'acquisition de compétences supplémentaires.

Il est important de noter que, pour être complète, l'acquisition d'une compétence devrait comporter au minimum les trois grandes phases suivantes : apprentissage de base, entraînement et transfert. De plus, il est toujours souhaitable de faire commencer les apprentissages par des activités liées à la phase d'exploration. De telles activités servent à mettre en évidence la perti-

nence des acquisitions que s'apprête à faire l'élève; elles permettent de situer les élèves par rapport à la profession et par rapport au programme d'études. Le tableau 1, *Phases d'acquisition d'une compétence*, présenté à la page suivante illustre les grandes phases du processus d'acquisition d'une compétence et met en évidence l'intégration progressive des apprentissages.

Note : Bien que l'intégration et le transfert se réalisent à divers moments des apprentissages, deux moments privilégiés sont mis en évidence dans ce processus d'acquisition d'une compétence : la phase d'intégration-entraînement et celle de transfert.

Le processus d'acquisition d'une compétence retenu a une incidence directe sur le choix des objets de formation, des activités d'apprentissage et des environnements de formation. Dans les tableaux qui suivent, on fournit des indications relatives aux différents choix en fonction des phases d'acquisition d'une compétence :

- Le tableau 2, *Objets de formation en fonction des phases d'acquisition d'une compétence*, met en évidence les caractéristiques des objets de formation selon les différentes phases d'acquisition d'une compétence.
- Le tableau 3, *Activités d'apprentissage en fonction des phases d'acquisition d'une compétence*, présente la nature des activités d'apprentissage en fonction des différentes phases d'acquisition d'une compétence.
- Le tableau 4, *Environnement en fonction des phases d'acquisition d'une compétence*, suggère les environnements possibles pour chacune des phases d'acquisition d'une compétence.



**TABLEAU 1 : GRANDES PHASES D'ACQUISITION D'UNE COMPÉTENCE**

**Continuum d'intégration des apprentissages et d'insertion professionnelle**

EXPLORATION	APPRENTISSAGE DE BASE	INTÉGRATION- ENTRAÎNEMENT	TRANSFERT	ENRICHISSEMENT
Orientation professionnelle ou insertion en formation, ou encore, motivation et démarrage	Acquisition ou développement des connaissances, des habiletés de divers domaines, des perceptions et des attitudes de base, et leur intégration	Intégration des apprentissages au moment des étapes d'entraînement à la tâche ou à l'activité professionnelle, et progression des performances	Mise en œuvre de la compétence dans un nouveau contexte	Acquisition ou développement d'une compétence au-delà du seuil exigé
	Compétence générale de nature plus fondamentale et plus transférable			
	Compétence particulière portant sur la maîtrise des tâches			

Ce tableau est en quelque sorte un instantané d'un processus général d'acquisition d'une compétence. Il sert ici à faciliter la démarche d'analyse. Dans la réalité, ce processus est dynamique et implique des mouvements de va-et-vient, certaines inversions et des activités qui peuvent être combinées à d'autres. Il ne faut donc pas voir le processus présenté ici comme strictement linéaire ou compartimenté. D'ailleurs, les flèches dans les deux sens, au tableau 4, entre les phases principales du processus, servent à indiquer ces multiples possibilités.

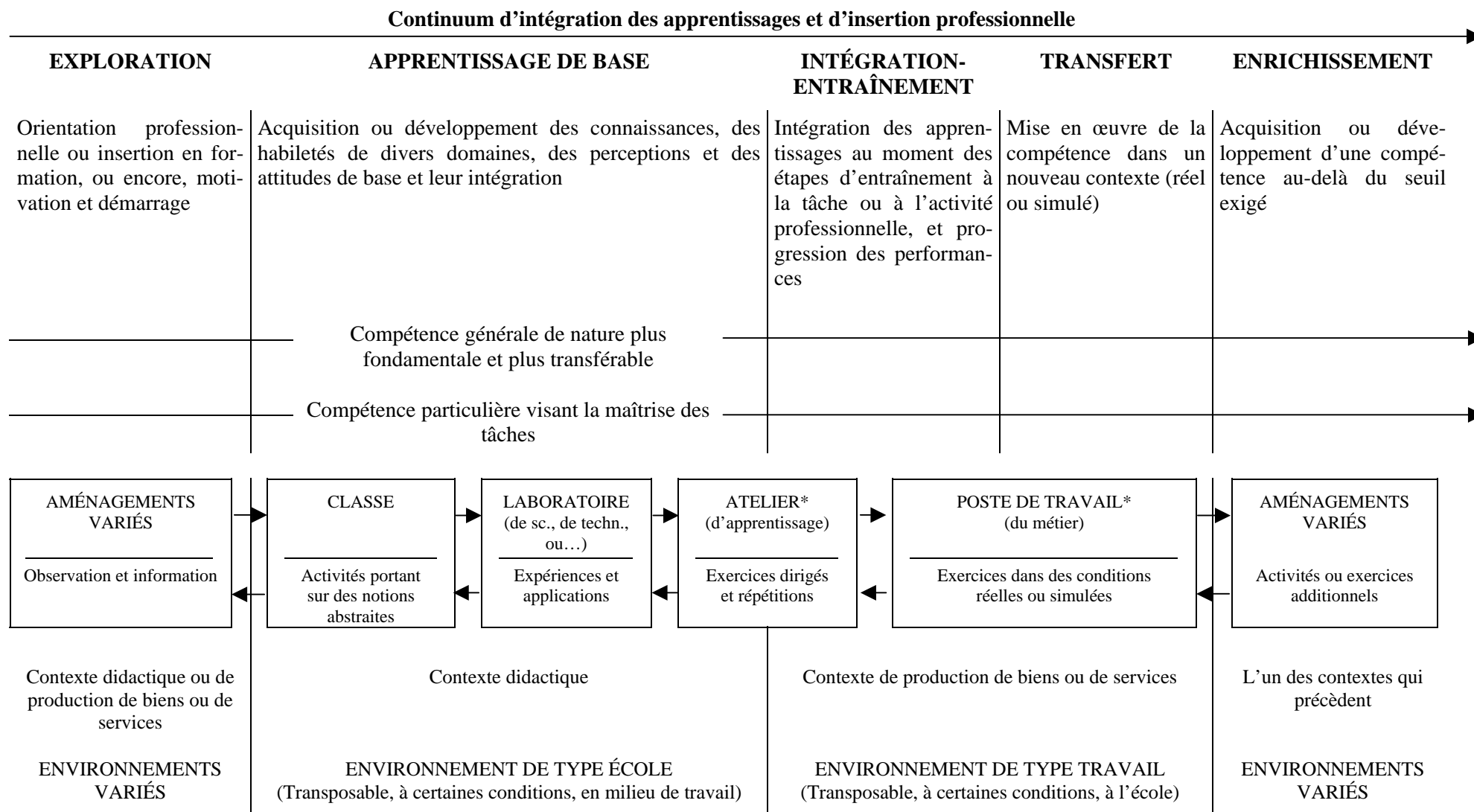
TABLEAU 2 : OBJETS DE FORMATION EN FONCTION DES PHASES D'ACQUISITION D'UNE COMPÉTENCE

	1	2	3	4	5
PHASES	EXPLORATION	APPRENTISSAGE DE BASE	INTÉGRATION-ENTRAÎNEMENT	TRANSFERT	ENRICHISSEMENT
CATÉGORIES D'OBJETS DE FORMATION	<p>Connaissance de l'environnement, des exigences, etc., du métier et de la formation requise (en début de formation).</p> <p>Démarrage des apprentissages et motivation (au début d'un cours ou d'un apprentissage particulier).</p>	<p>CONNAISSANCES : notions, principes, concepts, etc.</p> <p>HABILETÉS : gestes, mouvements, coordination de ceux-ci; utilisation d'outils, conduite de machines, application de connaissances, etc.</p> <p>PERCEPTIONS : reconnaissance d'odeurs, de bruits, de couleurs; sensation de chaleur, etc.; détermination de la source, de la cause, etc.; saisie par l'esprit, représentation d'objets, etc.</p> <p>ATTITUDES : comportements généraux, façon d'être et d'agir, notamment dans les domaines de l'éthique, de la santé-sécurité, de la qualité, des relations avec les autres, etc.</p>	<p>Exercice de la tâche ou de l'activité liée à la profession, progression de la performance et intégration des apprentissages de base.</p> <p>(Activités dirigées, supervision et soutien importants : autonomie relativement limitée dans l'exécution)</p>	<p>Mise en œuvre des acquisitions dans un contexte de production ou de service, y compris les adaptations nécessaires.</p> <p>(Une plus grande autonomie dans l'exécution de la tâche ou de l'activité)</p>	<p>Développement de la compétence au-delà du seuil exigé ou acquisition de compétences nouvelles.</p> <p>(Légère marge de temps à l'intérieur du programme. Il peut s'agir aussi d'un ajout de temps à la durée initiale du programme, notamment dans le cadre de l'alternance)</p>

**TABLEAU 3 : ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE EN FONCTION DES PHASES D'ACQUISITION D'UNE COMPÉTENCE**

	1	2	3	4	5
PHASES	<b>EXPLORATION</b>	<b>APPRENTISSAGE DE BASE</b>	<b>INTÉGRATION-ENTRAÎNEMENT</b>	<b>TRANSFERT</b>	<b>ENRICHISSEMENT</b>
NATURE DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Activités d'observation et d'information : conférences, visites d'industries, de centres de formation; recherche en bibliothèque, etc.</li> <li>b) Activités d'introduction visant une prise de conscience de la pertinence et de l'utilité des apprentissages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Activités d'écoute, de réflexion, de discussion, etc.</li> <li>b) Activités de recherche, d'observation, d'analyse, etc.</li> <li>c) Activités d'observation et d'analyse de bruits, d'odeurs, etc.</li> <li>d) Activités d'observation et d'exécution : de gestes, d'actions, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Activités d'intégration des apprentissages de base, au fur et à mesure des activités d'entraînement.</li> <li>b) Activités d'entraînement à des parties de tâches ou d'activités.</li> <li>c) Activités d'entraînement à une tâche ou à une activité plus complète.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Activités d'adaptation.</li> <li>b) Activités d'exécution : tâche ou activité déjà apprise pour l'essentiel dans un contexte de travail (conditions réelles ou simulées).</li> </ul>	<p>Activités diverses selon la compétence ou la partie de compétence en question.</p>

**TABLEAU 4 : ENVIRONNEMENT DE FORMATION EN FONCTION DES PHASES D'ACQUISITION D'UNE COMPÉTENCE**



\*Note : Les aménagements «classe» et «laboratoire» remplacent habituellement l'«atelier» et le «poste de travail» pour les compétences générales à caractère non technique.

## **5 CADRE D'ÉVALUATION**

### **5.1 Principes**

En formation professionnelle, quelques principes généraux guident le choix des stratégies liées à l'évaluation des apprentissages.

#### **Approche curriculaire**

Afin de respecter les caractéristiques des programmes définis par compétences et dans un souci de cohérence, l'évaluation porte sur les compétences décrites par les objectifs opérationnels d'un programme d'études. Ainsi, les indicateurs et les critères d'évaluation que l'on retrouve dans les tableaux d'analyse et de planification proviennent des composantes de l'objectif opérationnel. Ils proviennent aussi d'éléments essentiels à la compétence comme les connaissances, habiletés, perceptions et attitudes à acquérir.

La démarche d'évaluation est à la fois une démarche analytique, puisqu'elle est basée sur chaque compétence du programme, et une démarche globale, car elle tient compte du programme dans son ensemble.

#### **Évaluation multidimensionnelle**

Comme l'évaluation porte sur la compétence, il est primordial d'en vérifier toutes les facettes. Ainsi, l'évaluation portera autant sur les dimensions cognitives, psycho-sensori-motrices, qu'affectives.

#### **Interprétation critérielle**

Cette approche permet de vérifier dans quelle mesure une ou un élève a atteint l'objectif selon des critères définis.

#### **Notation dichotomique**

En formation professionnelle, la notation est dichotomique : l'élève peut obtenir 0 ou le maximum des points pour chaque critère. Par exemple, si le critère 3.2 vaut 10 points, deux notations seulement sont possibles, soit 0 ou 10. L'acquisition de la compétence est également sanctionnée par un verdict dichotomique de SUCCÈS ou d'ÉCHEC déterminé à partir d'un seuil de réussite.

## 5.2 Stratégies d'évaluation

La nature des compétences d'un programme d'études appelle des stratégies d'évaluation variées.

### a) Objectifs de comportement

On peut évaluer :

- les connaissances pratiques; dans ce cas, l'épreuve porte sur des connaissances appliquées au métier et est constituée habituellement d'une série de questions écrites;
- le produit; dans ce cas, l'épreuve porte sur une production que l'élève doit réaliser et l'évaluation s'appuie sur une liste d'exigences liée aux caractéristiques attendues du produit;
- le processus; dans ce cas, l'épreuve porte sur un processus de réalisation de la tâche ou de l'activité que l'élève suit et l'évaluation se fait en se référant à des exigences sur la façon de réaliser chacune des étapes du processus.

### b) Objectifs de situation

On évalue le degré de participation de l'élève à une activité et non sa performance au cours de l'activité. Cependant, on peut exiger de l'élève qui présente des données sur un sujet quelconque, que ces données soient pertinentes, en lien avec le sujet.

## RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME



## SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

CODE	TITRE DU MODULE	DURÉE	UNITÉS <sup>1</sup>
254-612	1. Situation au regard de la profession et de la formation	30	2
254-622	2. Approche globale de la santé	30	2
254-634	3. Communication au travail	60	4
254-927	4. Procédés de soins d'assistance	105	7
254-652	5. Relation aidante	30	2
254-682	6. Aspects éthique et légal de la profession	30	2
254-723	7. Système musculo-squelettique	45	3
254-664	8. Prévention de l'infection	60	4
254-714	9. Pharmacothérapie	60	4
254-934	10. Soins d'assistance	60	4
254-672	11. Nutrition	30	2
254-734	12. Systèmes nerveux et sensoriel	60	4
254-742	13. Système endocrinien	30	2
254-865	14. Systèmes cardio-vasculaire et respiratoire	75	5
254-774	15. Système digestif	60	4
254-784	16. Systèmes urinaire et reproducteur	60	4
254-795	17. Soins spécifiques	75	5
254-873	18. Approche auprès de personnes présentant des déficits cognitifs	45	3
254-632	19. Approche en soins palliatifs	30	2
254-883	20. Approche auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale	45	3
254-628	21. Soins en gériatrie	120	8
254-842	22. Premiers soins	30	2
254-894	23. Soins auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale	60	4
254-828	24. Soins en médecine	120	8
254-829	24. Soins en médecine	150	9
254-806	25. Soins en réadaptation physique	90	6
254-808	25. Soins en réadaptation physique	120	8
254-836	26. Soins préopératoires et postopératoires	90	6
254-838	26. Soins préopératoires et postopératoires	120	8
254-902	27. Approche auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles	30	2
254-914	28. Soins auprès de personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles	60	4
254-654	29. Soins auprès de personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire	60	4
254-856	30. Intégration au milieu de travail	90	6

<sup>1</sup> Une unité équivaut à 15 heures.



# MATRICE DES COMPÉTENCES

MATRICE DES COMPÉTENCES																														
<b>SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS</b>		COMPÉTENCES GÉNÉRALES																									PROCESSUS			
		COMPÉTENCES PARTICULIÈRES																												
		Numéro de la compétence	Type d'objectif	Durée (h)	2	3	4	5	6	7	8	9	11	12	13	14	15	16	18	19	20	22	27							
Type d'objectif	Durée (h)	30	60	105	30	30	45	60	60	30	60	30	75	60	60	45	30	45	30	30										
Se situer au regard de la profession et de la formation	1	s	30	o	o	o	o																				△			
Prodiguer des soins d'assistance à des personnes en perte d'autonomie	10	c	60	●	●	●	●	●	●																	△	△	△	△	△
Prodiguer des soins spécifiques	17	c	75	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Prodiguer des soins à des personnes en gérontogériatrie	21	c	120	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale	23	c	60	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	o	●	o	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Prodiguer des soins dans une unité de médecine	24	c	120	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	o	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Prodiguer des soins à des personnes en réadaptation physique	25	c	120	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	o	●	o	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à des adultes	26	c	90	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	o	●	o	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Prodiguer des soins à des personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles	28	c	60	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	o	●	o	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire	29	c	60	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	o	●	o	o	●	●	●	●	●	●	●	●	●
S'intégrer au milieu de travail	30	c	90	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	o	●	o	o	●	●	●	●	●	●	●	●	●



## DEUXIÈME PARTIE



**GUIDE DE LECTURE D'UN TABLEAU D'ANALYSE ET  
DE PLANIFICATION, D'UNE DESCRIPTION  
D'ÉPREUVE ET D'UNE FICHE D'ÉVALUATION**



# GUIDE DE LECTURE D'UN TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION, D'UNE DESCRIPTION D'ÉPREUVE ET D'UNE FICHE D'ÉVALUATION

## 1 TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION

Les tableaux d'analyse et de planification présentent des renseignements relatifs à l'apprentissage et à l'évaluation pour chacun des modules du programme.

### A) APPRENTISSAGE

#### *PHASE D'ACQUISITION*

L'analyse de chacune des compétences, précisée par un objectif de comportement, a été faite en tenant compte du processus d'acquisition d'une compétence présenté dans la première partie du document.

Le chiffre inscrit dans la colonne PH (phase) indique la phase à laquelle l'objet de formation correspond (1 à 5).

Les tableaux correspondant aux objectifs de situation ne contiennent aucune indication dans la colonne PH étant donné le fait que ce type d'objectif est structuré selon un processus qui lui est particulier.

#### *OBJETS DE FORMATION*

Les objets de formation renvoient à tous les apprentissages que l'élève doit faire pour acquérir et exercer la compétence. Soulignons que les objets de formation ne sont pas exhaustifs et qu'ils peuvent être enrichis afin de répondre aux besoins particuliers de certains groupes d'élèves. La nature des objets de formation dépend de la phase d'acquisition de la compétence à laquelle ils sont rattachés. Le tableau 2 *Objets de formation en fonction des phases d'acquisition d'une compétence* donne un aperçu des objets possibles à chacune des phases.

Ces objets sont présentés dans le TAP selon la structure des précisions de l'objectif opérationnel et non nécessairement selon un ordre d'enseignement.

Les objets de formation peuvent être en lien avec l'ensemble d'une compétence ou avec une précision de l'objectif opérationnel et pour faciliter leur repérage, ils sont présentés selon des blocs distincts dans le TAP. De plus, chacun des objets de formation est accompagné d'une codification qui permet de le situer dans le TAP.

Enfin, la colonne «Objets de formation» présente des indications relatives aux durées de formation. Ces durées sont exprimées en pourcentage global consacré aux apprentissages liés à chacune des précisions ainsi qu'au pourcentage de temps consacré à la phase de transfert.

## *BALISES*

Les balises donnent des indices sur les limites du contenu ou du champ d'application.

C'est également dans cette colonne que l'on indique les liens qui existent avec d'autres modules ou avec des intentions pédagogiques.

## *ACTIVITÉS*

Cette colonne vide indique qu'un travail d'élaboration des activités d'apprentissage doit être effectué par les enseignantes et les enseignants.

En effet, on devrait élaborer une activité pour chacun des objets de formation, en tenant compte des balises qui sont définies. Cependant, on pourra regrouper, au besoin, plusieurs objets de formation au sein d'une même activité pour faciliter les apprentissages.

Lorsqu'on élabore des activités d'apprentissage, on devrait respecter les critères suivants :

- s'assurer de la pertinence de l'activité au regard de l'objet de formation. L'activité suggérée est-elle garante des apprentissages à effectuer? Certains objets de formation liés à l'acquisition d'habiletés psychomotrices ou socio-affectives exigent des activités d'apprentissage où l'élève exerce un rôle très actif;
- varier les activités de manière à susciter l'intérêt et à faciliter les apprentissages recherchés;
- prendre en considération les contraintes liées aux conditions physiques et matérielles (disponibilité des locaux et du matériel pédagogique requis);
- alterner les activités où l'enseignante ou l'enseignant joue un rôle plus actif (comme les exposés) avec des activités d'apprentissage où le rôle de l'élève est prévalent.

Cette colonne peut également comporter des indications relatives aux références médiagraphiques (documents écrits ou audiovisuels).

## **B) ÉVALUATION**

Dans le TAP, afin de faciliter une plus grande intégration de l'évaluation aux activités d'enseignement et d'apprentissage, on retrouve des données tant sur l'évaluation de sanction que formative. Il est à noter que seules les données en vue de l'évaluation de sanction ont un caractère prescriptif.

Les étapes 1 à 4 qui suivent précisent la nature de l'information présentée dans le TAP, sous la section «Évaluation» et le processus de dérivation utilisé pour assurer la cohérence entre les objectifs visés par le programme d'études et les moyens pris pour en vérifier l'atteinte.

### **Étape 1 : Choix des objets d'évaluation aux fins de l'évaluation de sanction**

Le choix des objets d'évaluation à retenir se fait, d'une part, en considérant l'objectif opérationnel associé à une compétence, et d'autre part, en tenant compte de l'ensemble des objectifs opérationnels d'un programme d'études, de façon à alléger l'évaluation. En se référant aux **précisions sur le comportement** décrites dans le programme, on retient, pour chaque compétence, un échantillon significatif et représentatif d'objets à évaluer.

Cette façon de procéder permet d'assurer la représentativité des échantillons retenus.

### **Étape 2 : Choix des stratégies d'évaluation**

Comme indiqué précédemment, les caractéristiques de l'objectif opérationnel, les contraintes liées à l'évaluation influent sur le choix de la stratégie d'évaluation. Il s'agit donc de proposer la stratégie ou les stratégies d'évaluation susceptibles de nous fournir la meilleure information possible au regard de l'objet à évaluer.

### **Étape 3 : Élaboration des indicateurs et des critères d'évaluation**

Pour chacune des précisions retenue à des fins d'évaluation de sanction (objets d'évaluation), on définit des indicateurs et des critères d'évaluation. Leur nombre est variable et leur formulation dépend de la stratégie d'évaluation retenue.

Les indicateurs et les critères d'évaluation sont définis en tenant compte de l'objectif opérationnel, et plus particulièrement, des critères généraux et particuliers de performance (ou de participation).

Les indicateurs présentent chacun un aspect à évaluer ou encore, ils précisent sous quel angle on compte évaluer un élément de la compétence. Les indicateurs sont précédés d'un nombre entier (1, 2, etc.)

Ces indicateurs sont suivis des critères qui décrivent de façon plus précise les exigences de performance. Les critères sont utilisés pour juger si la performance évaluée est satisfaisante. Les critères retenus pour l'évaluation de sanction sont également numérotés (1.1, 1.2, 1.3, etc.)

Il est à noter que des indications sont fournies dans le TAP, sous la rubrique Indicateurs et critères d'évaluation, pour faciliter l'évaluation formative. Ces indications sont présentées strictement à titre indicatif. Ces indications ne sont pas accompagnées de pondérations ou de stratégies d'évaluation. Elles sont en lien avec des critères généraux ou particuliers de performance qui n'ont pas été retenus pour l'évaluation de sanction.

### **Étape 4 : Détermination des pondérations**

Pour chacun des indicateurs d'évaluation, il s'agit d'attribuer une valeur numérique qui précise leur importance relative dans la mesure globale de la performance, pour un objet d'évaluation donné.

On attribue également une pondération à chacun des critères d'évaluation, en répartissant la pondération de l'indicateur sur l'ensemble des critères qui lui sont associés.

Cette façon de procéder permet de faire ressortir l'importance relative des indicateurs et des critères d'évaluation associés à un objet d'évaluation.

## 2 DESCRIPTION D'ÉPREUVE ET FICHE D'ÉVALUATION

Le modèle de planification pédagogique retenu comprend, en plus du tableau d'analyse et de planification, une brève description d'épreuve et une fiche d'évaluation qui sont basées sur l'information présentée dans la section «Évaluation» dans le TAP. Ceci a pour but d'aider les commissions scolaires à bâtir leurs épreuves. Il revient donc à l'enseignante ou l'enseignant, à partir de la fiche d'évaluation et de la description d'épreuve, de bâtir les épreuves.

### a) Description d'épreuve

Il s'agit d'une proposition d'épreuve répondant aux exigences des critères d'évaluation de sanction. On y tient compte des conditions d'évaluation prescrites au programme. L'objectif de ce document est d'uniformiser le niveau de complexité de l'épreuve entre les établissements d'enseignement.

On y retrouve :

- des directives et renseignements généraux : compétence évaluée, suggestion de la durée, nombre de candidates et candidats pouvant être évalués en même temps, etc.;
- le déroulement de l'épreuve : caractéristiques de la tâche à effectuer par la candidate ou le candidat, les conditions de réalisation de la tâche, suggestions de tâches, etc.;
- une description du matériel nécessaire;
- des consignes particulières : restrictions, moments d'observation, etc.

### b) Fiche d'évaluation

La fiche d'évaluation est un instrument de soutien à l'observation, utile à l'enseignante ou à l'enseignant au moment où il évalue la performance d'une candidate ou d'un candidat. Elle permet d'uniformiser les observations.

On y retrouve :

- des données générales : titre du programme, titre du module, nom de la candidate ou du candidat, nom de l'examinatrice ou de l'examineur, etc.;
- les indicateurs et les critères retenus pour l'évaluation de sanction;
- des éléments d'observation qui précisent davantage les observations associées à un critère d'évaluation;
- des tolérances qui s'appliquent à un critère et qui font en sorte que la candidate ou le candidat ne perde pas de points;
- des cases qui facilitent la consignation des résultats au regard des éléments d'observation;
- un espace pour consigner les résultats de façon dichotomique;
- un seuil de réussite qui facilite la décision de l'enseignante ou de l'enseignant sur le verdict de SUCCÈS ou D'ÉCHEC.

TABLEAUX D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
DESCRIPTIONS D'ÉPREUVES  
FICHES D'ÉVALUATION



**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-612 – SITUATION AU REGARD DE LA PROFESSION ET DE LA FORMATION (module 1)</b>			<b>Durée : 30 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se situer au regard de la profession et de la formation</i></b>					
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>	
<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.				
Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.				
<b>PHASE 1 : INFORMATION SUR LA PROFESSION</b>					
<b>Durée : 14 heures</b>					
1.1 S'informer sur la structure et le fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux.	Historique : - instauration du système public de santé et des services sociaux; - virage ambulatoire; - désinstitutionnalisation. Établissement de santé : - types; - mission; - services offerts. Organigramme du réseau de la santé et des services sociaux.				
1.2 S'informer sur l'historique de la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.	Les principaux événements.				
1.3 S'informer sur le marché du travail dans le réseau de la santé.	Milieus de travail. Perspectives d'emploi pour les infirmières et infirmiers auxiliaires. Ressources dans le milieu pour l'élaboration d'un curriculum vitae. Rémunération.				

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-612 – SITUATION AU REGARD DE LA PROFESSION ET DE LA FORMATION (module 1)</b>			<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se situer au regard de la profession et de la formation</i></b>						
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Objets de formation</b>		<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
1.4	S'informer sur les conditions de réalisation du travail.	Obligation du permis de pratique de la profession. Rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires dans une équipe de soins. Droits et responsabilités des travailleuses et des travailleurs (Loi sur la santé et la sécurité du travail). Type de tâches. Horaires de travail. Atmosphère de travail.				
1.5	Discuter des exigences de la pratique professionnelle.	Aptitudes, habiletés et attitudes requises. Connaissances nécessaires. Critères de performance. Exemples de contextes d'application.				
1.6	S'informer des possibilités de formation continue dans le secteur de la santé et des services sociaux.	Formation scolaire : - DEC 180.B0 en Soins infirmiers; - attestation d'études collégiales (AEC); - certificats; - autres. Formation en établissement : - PDSB[FG1]; - soins palliatifs, etc.				
1.7	Discuter de sa perception de la profession.	Perception des avantages et des inconvénients de la profession. Prise en considération de la réalité du milieu de travail.				

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-612 – SITUATION AU REGARD DE LA PROFESSION ET DE LA FORMATION (module 1)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>	
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se situer au regard de la profession et de la formation</i></b>					
COMPÉTENCE	APPRENTISSAGE		ÉVALUATION		
Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères de participation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>
<b>Information sur la profession.</b>			<b>1 Information sur la profession.</b>	55	
			1.1 Recueil des données sur la majorité des sujets discutés.		15
			1.2 Participe aux activités organisées.		15
			1.3 Exprime clairement sa perception de la profession avec les exigences de celle-ci.		15
			1.4 Fait des liens pertinents avec les données recueillies.		10
<b>PHASE 2 : INFORMATION SUR LE PROGRAMME DE FORMATION ET ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE</b>				<b>Durée : 12 heures</b>	
2.1 S'informer sur les règles relatives aux discussions en groupe.	Attitudes à tenir : - attention portée aux autres (écoute, politesse); - objectivité (dans la présentation des faits).  Règles à suivre : - participation; - respect du tour de table; - respect du sujet; - respect de l'autre; - acceptation de points de vue différents.		S'informe sur les règles relatives aux discussions de groupe.		
2.2 S'informer sur les méthodes de prise de notes et de rédaction.	Méthodologies relatives à : - la prise de notes; - la recherche dans un volume; - la rédaction d'un résumé; - la présentation d'un travail.  Inscription des sources de référence.  Accent mis sur l'orthographe.				

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-612 – SITUATION AU REGARD DE LA PROFESSION ET DE LA FORMATION (module 1)			Durée : 30 heures			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se situer au regard de la profession et de la formation</i></b>						
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION		
Objets de formation		Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères de participation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>
2.3	S'informer sur la formation.	Programmes d'études. Démarche de formation : - objectifs de situation; - objectifs de comportement. Modes d'évaluation. Sanction des études. Reconnaissance des acquis.		Utilise correctement les documents présentés.		
2.4	Discuter des liens entre la profession et le contenu du programme d'études.	Relation entre les compétences visées dans le programme de formation et l'exercice de la profession. Types de connaissances visées : - savoir; - savoir-être; - savoir-faire; - savoir percevoir.				
<b>Information sur le programme de formation et engagement dans la démarche.</b>				<b>2 Information sur le programme de formation et engagement dans la démarche.</b>  2.1 Fait un résumé de lecture.  2.2 Expose clairement sa perception de la formation.	25	15  10

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-612 – SITUATION AU REGARD DE LA PROFESSION ET DE LA FORMATION (module 1)</b>			<b>Durée : 30 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se situer au regard de la profession et de la formation</i></b>					
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>	
<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
<b><i>PHASE 3 : ÉVALUATION DE SON ORIENTATION PROFESSIONNELLE</i></b>					<b><i>Durée : 4 heures</i></b>
3.1 Produire un rapport d'évaluation de son orientation professionnelle.	<p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parallèle entre les exigences de la profession et ses goûts, aptitudes et intérêts personnels;</li> <li>- conclusion sur l'évaluation de son orientation professionnelle.</li> </ul> <p>Indications sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le mode de présentation;</li> <li>- la clarté du contenu.</li> </ul>				
<b>Évaluation de son orientation professionnelle.</b>			<p><b>3 Évaluation de son orientation professionnelle.</b></p> <p>3.1 Rédige un rapport d'évaluation de son orientation professionnelle et en discute avec l'examinatrice ou l'examineur.</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- présentation soignée;</li> <li>- contenu divisé en trois parties;</li> <li>- exigences professionnelles;</li> <li>- goûts, aptitudes et intérêts personnels;</li> <li>- conclusion;</li> <li>- clarté, précision, présence de tous les éléments;</li> <li>- correction des fautes d'orthographe après consultation.</li> </ul>	20	20

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

## 254-612 – SITUATION AU REGARD DE LA PROFESSION ET DE LA FORMATION (module 1)

### DESCRIPTION DE LA PARTICIPATION

#### PHASE 1 : INFORMATION SUR LA PROFESSION

##### 1.1 RECUEILLE DES DONNÉES SUR LA MAJORITÉ DES SUJETS TRAITÉS

La candidate ou le candidat recueille des données sur les sujets suivants : réseau de la santé, mission des établissements de santé et les conditions de réalisation du travail de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires.

Travail individuel de compilation de renseignements. L'examinatrice ou l'examineur devra fournir la documentation nécessaire à la réalisation des activités et devra, de plus, dans les directives de départ, préciser clairement :

- les sujets sur lesquels les candidates et les candidats doivent se renseigner;
- la nature des données recueillies;
- les documents et sources d'information disponibles et admissibles.

Les données recueillies devront :

- être pertinentes par rapport aux sujets traités;
- couvrir le nombre minimal de sujets exigé;
- être authentiques, non fabriquées.

##### 1.2 PARTICIPE AUX ACTIVITÉS ORGANISÉES

Au cours d'une discussion de groupe, la candidate ou le candidat devra apporter de l'information pour partager avec les autres élèves. Une semaine avant la présentation, l'examinatrice ou l'examineur lui aura remis les sujets sur lesquels elle ou il devra recueillir de l'information dans des documents de référence, auprès de personnes-ressources ou autres. Parmi les sujets, les éléments suivants devront être abordés durant la discussion : droits et responsabilités de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires et les conditions et exigences de la profession.

L'examinatrice ou l'examineur devra s'assurer que chaque candidate et chaque candidat peuvent s'exprimer sur les sujets traités. Le jugement ne porte pas sur la justesse des opinions émises, mais plutôt sur la pertinence des arguments apportés pour justifier leur prise de position. Ces arguments devraient de plus tenir compte des données préalablement recueillies au point 1.1 de la phase 1.

### 1.3 EXPRIME CLAIREMENT SA PERCEPTION DE LA PROFESSION AVEC LES EXIGENCES DE CELLE-CI

Au cours d'une discussion de groupe ayant pour thème « Les dimensions considérées comme des préalables à l'exercice de la profession », la candidate ou le candidat devra donner explicitement son opinion sur l'importance d'au moins une habileté, une aptitude, une attitude et une connaissance associées à l'exercice de la profession.

L'examinatrice ou l'examineur devra s'assurer que chaque candidate et chaque candidat peuvent s'exprimer sur le sujet traité. Le jugement ne porte pas sur la justesse des opinions émises, mais plutôt sur la pertinence des arguments apportés pour justifier leur prise de position par rapport à l'importance d'une habileté, d'une aptitude, d'une attitude et d'une connaissance liées à l'exercice de la profession. Les opinions émises devront être concises et individuelles.

### 1.4 FAIT DES LIENS PERTINENTS AVEC LES DONNÉES RECUEILLIES

Dans un texte, la candidate ou le candidat devra établir des liens entre le réseau de la santé au Québec et les services offerts dans sa communauté.

L'examinatrice ou l'examineur devra, dans les directives de départ, préciser clairement :

- les aspects à traiter;
- la nature des liens entre le réseau et les services offerts.

Les données recueillies devront :

- être pertinentes;
- couvrir un minimum de trois liens avec les services dans la communauté;
- être authentiques, non fabriquées.

## **PHASE 2 : INFORMATION SUR LE PROGRAMME DE FORMATION ET ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE**

### 2.1 FAIT UN RÉSUMÉ DE LECTURE

Dans un texte d'une demi-page, la candidate ou le candidat devra faire le résumé d'un texte de 2 à 4 pages sur la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires que l'examinatrice ou l'examineur lui aura fourni.

Travail individuel sur un résumé de lecture. Le résumé devra :

- être pertinent par rapport au texte fourni;
- être authentique, non fabriqué;
- être d'une demi-page.

## 2.2 EXPOSE CLAIREMENT SA PERCEPTION DE LA FORMATION

Au cours d'une discussion de groupe, la candidate ou le candidat devra exposer clairement sa perception sur le contenu du programme de formation en regard de la situation de travail de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires.

L'examinatrice ou l'examineur devra s'assurer que chaque candidate et chaque candidat peuvent s'exprimer sur le sujet traité.

Le jugement ne porte pas sur la justesse des opinions, mais plutôt sur la pertinence des arguments pour justifier leur prise de position par rapport : au programme d'études, à la démarche de formation et aux modes d'évaluation liés au travail de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires.

## PHASE 3 : ÉVALUATION DE SON ORIENTATION PROFESSIONNELLE

### 3.1 RÉDIGE UN RAPPORT D'ÉVALUATION DE SON ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET EN DISCUTE AVEC L'EXAMINATRICE OU L'EXAMINATEUR

La candidate ou le candidat devra rédiger un rapport en effectuant une présentation sommaire de ses intérêts et aptitudes. Elle ou il devra fournir des explications sur son choix d'orientation en faisant des liens avec les caractéristiques de la profession. Au cours de la rencontre individuelle, elle ou il devra en discuter avec l'examinatrice ou l'examineur.

Le rapport devrait comporter un minimum de 25 lignes. Les directives de départ devraient préciser le contenu attendu du rapport.

Le rapport devrait contenir :

- une description cohérente des intérêts et aptitudes;
- des arguments à l'appui de son choix d'orientation qui établissent un lien entre ses intérêts, ses aptitudes et diverses caractéristiques de la profession.

Note : Tout au long du module, l'examinatrice ou l'examineur devra mettre l'accent sur la nécessité de produire des travaux soignés, clairs, précis, complets, contenant peu de fautes d'orthographe ou de grammaire. La candidate ou le candidat devrait faire la correction de ses fautes après consultation.

**Sanction : Pour satisfaire aux exigences de ce module, la candidate ou le candidat devra réussir six critères sur sept dont les éléments 1.1, 1.2, 1.3, 2.1 et 3.1.**

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-622 – APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ (module 2)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir selon une approche globale de la santé</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>INTERVENIR SELON UNE APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Se soucier de l'utilisation de la terminologie spécifique.	Terminologie appropriée au domaine de la santé. Utilisation d'ouvrages de référence.					
2	Développer une conception globale de la santé.	Prise de conscience de l'aspect multidimensionnel de la santé. Reconnaissance de l'influence culturelle sur la conception de la santé.					
<b><i>A. SITUER LA SANTÉ DANS UN CONTEXTE GLOBAL</i></b>				<b><i>Durée : 4 heures</i></b>			
2	A.1 Se référer à une définition de la santé.	Définition de la santé selon : - l'Organisation mondiale de la santé (OMS); - la Politique québécoise de la santé et du bien-être; - l'Ordre professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires.					
2	A.2 Relier « santé, bien-être, qualité et habitudes de vie ».	Liens avec les notions de : - bien-être; - qualité de vie.  Illustration du continuum santé-maladie.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-622 – APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ (module 2)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir selon une approche globale de la santé</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
		Liens avec les habitudes de vie. Prise de conscience de ses propres habitudes de vie.					
2	A.3 Reconnaître les champs d'application et les champs d'intervention relatifs à la santé.	Champs d'application : - santé physique; - santé mentale; - santé publique.  Relations avec le contexte socio-économique et culturel.  Champs d'intervention relatifs à la santé : - prévention de la maladie; - promotion de la santé; - maintien de la santé; - réadaptation.					
2	A.4 Se familiariser avec une conception globale de la santé.	Reconnaissance des déterminants de la santé.  Reconnaissance des approches : - holistique; - écologique.  Conception de la santé du point de vue : - mondial (OMS) : soins de santé primaires; - national : politiques fédérales de la santé; - provincial : La Politique québécoise de la santé et du bien-être; - communautaire (sa communauté).					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-622 – APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ (module 2)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir selon une approche globale de la santé</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	A.5 Relier ses valeurs et ses croyances à une conception globale de la santé.	Reconnaissance de ses valeurs et de ses croyances personnelles. Parallèle avec une conception globale de la santé.					
3	A <b>Situer la santé dans un contexte global.</b>			Interprétation juste des définitions de la santé. Reconnaissance juste du continuum santé-maladie. Reconnaissance juste de la philosophie des soins de santé primaires. Lien juste entre la santé et les habitudes de vie. Reconnaissance juste des différentes composantes de la santé. Exemples pertinents de déterminants de la santé.			
4	A <b>Situer la santé dans un contexte global.</b>			<b>1 Conception globale de la santé.</b> 1.1 Lien juste entre la santé et les habitudes de vie. 1.2 Reconnaissance juste des différentes composantes de la santé. 1.3 Exemples pertinents de déterminants de la santé.	25	15	C
						5	C
						5	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-622 – APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ (module 2)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir selon une approche globale de la santé</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b>B. RECONNAÎTRE LES ATTITUDES REFLÉTANT L'HUMANISATION DES SOINS</b>							<i>Durée : 5 heures</i>
2	B.1 Reconnaître des valeurs humaines à privilégier pour la pratique de la profession.	Concept d'humanisation des soins. Valeurs humaines à privilégier pour la pratique de la profession.					
2	B.2 Développer une conception holistique de la personne.	Lien entre les aspects : - multidimensionnel et global de la personne.					
2	B.3 Se familiariser au savoir-être inhérent à la pratique des soins.	Définition du savoir-être. Exemples d'application dans le contexte des soins. Définition du soin. Présentation de l'approche humaniste. Attitudes privilégiées par la profession.					
2	B.4 Relier ses habiletés et aptitudes personnelles aux attitudes privilégiées par la profession.	Exploration de ses habiletés et aptitudes personnelles. Liens entre : - valeurs et croyances; - attitudes; - comportement professionnel.					
3	<b>B Reconnaître les attitudes reflétant l'humanisation des soins.</b>			Application juste de l'approche holistique dans sa conception de la personne. Relation juste de ses habiletés et aptitudes personnelles avec les attitudes privilégiées par la profession.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-622 – APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ (module 2)					Durée : 30 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir selon une approche globale de la santé</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
				Reconnaissance exacte de valeurs humaines essentielles à la pratique de la profession. Reconnaissance exacte des attitudes convenant à la pratique des soins.			
4	<b>B</b> Reconnaître les attitudes reflétant l'humanisation des soins.			<b>2 Les attitudes requises dans la pratique des soins.</b>  2.1 Reconnaissance exacte de valeurs humaines essentielles à la pratique de la profession.  2.2 Reconnaissance exacte des attitudes convenant à la pratique des soins.	20	10	C
					10		C
C. RECONNAÎTRE LES BESOINS DE LA PERSONNE					Durée : 6 heures		
2	C.1 S'approprier la notion de besoin.	Association des besoins à l'aspect multidimensionnel de la personne : - physiologique; - psychologique; - socioculturel; - spirituel.  Facteurs d'influence relatifs à ces besoins : - âge; - état de santé; - environnement; - ressources personnelles; - niveau d'autonomie; - autres.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-622 – APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ (module 2)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir selon une approche globale de la santé</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	C.2 Reconnaître des besoins non satisfaits.	<p>Concepts de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- besoins non satisfaits;</li> <li>- sources de difficultés.</li> </ul> <p>Référence au modèle de Henderson.</p> <p>À partir d'études de cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- reconnaissance des besoins d'une personne;</li> <li>- prise en considération de ses capacités;</li> <li>- reconnaissance des besoins non satisfaits.</li> </ul>					
2	C.3 Déterminer des moyens d'assistance.	<p>Facteurs favorisant l'auto-prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- reconnaissance des capacités de la personne;</li> <li>- respect des valeurs de la personne.</li> </ul> <p>Moyens d'assistance en établissement de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources d'entraide :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• aidants naturels;</li> <li>• ressources de la communauté.</li> </ul> </li> <li>- Approches alternatives :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• types;</li> <li>• buts;</li> <li>• contexte d'application.</li> </ul> </li> </ul>					
3	<b>C Reconnaître les besoins de la personne.</b>			<p>Reconnaissance juste de l'aspect multidimensionnel de la personne.</p> <p>Reconnaissance juste de facteurs qui font varier les besoins.</p>			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-622 – APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ (module 2)					Durée : 30 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir selon une approche globale de la santé</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
				Reconnaissance exacte des facteurs favorisant la prise en charge par la personne de ses besoins. Reconnaissance juste des approches alternatives. Association appropriée des besoins à l'aspect multidimensionnel de la personne. Reconnaissance exacte des besoins d'une personne dans l'accomplissement des activités de vie quotidienne.			
4	C	<b>Reconnaître les besoins de la personne.</b>			3	<b>Les besoins de la personne.</b>	25
				3.1	Association pertinente des besoins à l'aspect multidimensionnel de la personne.	15	C
				3.2	Reconnaissance exacte des besoins d'une personne dans l'accomplissement des activités de vie quotidienne.	10	C
D. S'INSPIRER D'UN MODÈLE POUR LA PRATIQUE DES SOINS					Durée : 8 heures		
2	D.1	Reconnaître des modèles ou théories en soins infirmiers.	Justification de l'utilisation de modèles en soins infirmiers.  Principaux modèles ou théories de référence (modèles utilisés dans le milieu) : - conception des soins infirmiers propres à chacun; - principaux concepts sous-jacents à chacun.				

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-622 – APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ (module 2)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir selon une approche globale de la santé</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	D.2 Expliquer la démarche de soins.	Étapes d'une démarche de soins. Contextes d'application selon les milieux de soins.					
3	<b>D S'inspirer d'un modèle pour la pratique des soins.</b>			Reconnaissance exacte des principaux modèles ou théories en soins infirmiers.  Reconnaissance juste des concepts sous-jacents aux modèles ou théories en soins infirmiers.  Reconnaissance juste des étapes d'une démarche de soins.			
4	<b>D S'inspirer d'un modèle pour la pratique des soins.</b>			<b>4 La démarche de soins.</b>  4.1 Reconnaissance juste des étapes d'une démarche de soins.	15	15	C
<b>E. SITUER LE RÔLE DE L'INFIRMIÈRE ET DE L'INFIRMIER AUXILIAIRES DANS LA DÉMARCHÉ DE SOINS</b>				<b>Durée : 4 heures</b>			
2	E.1 Préciser son rôle dans la démarche de soins.	Reconnaissance de son rôle dans : - une collecte de données; - un plan de soins.  Distinction entre : - soins d'assistance; - soins spécifiques.  Activités liées à la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	E.2 Différencier les éléments d'un plan de soins.	Présentation d'un plan de soins.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-622 – APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ (module 2)</b>					<b>Durée : 30 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir selon une approche globale de la santé</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	E.3 Rédiger une feuille de route à partir des données d'un plan de soins.	Préparation d'une feuille de route selon les données d'un plan de soins.  Notions sur la planification des interventions de soins avec des mises en situation de cas cliniques.					
2	E.4 Collaborer à la mise en œuvre d'un plan de soins.	Reconnaissance des besoins perturbés de la personne.  Interdisciplinarité de l'équipe d'intervention : - composition; - rôle de chaque membre; - collaboration personnelle requise.					
3	<b>E Situer le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires dans la démarche de soins.</b>			Reconnaissance juste de leur rôle dans la démarche de soins.  Rédaction complète d'une feuille de route à partir du plan de soins.			
4	<b>E Situer le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires dans la démarche de soins.</b>			<b>5 Le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires dans la démarche de soins.</b>  5.1 Rédaction complète d'une note de soins à partir du plan de soins.	15	15	C
<b>INTERVENIR SELON UNE APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ</b>					<b>Durée : 3 heures</b>		
3	<b>intervenir selon une approche globale de la santé</b>						
4	<b>intervenir selon une approche globale de la santé</b>						

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-622 – APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ (module 2)

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à intervenir selon une approche globale de la santé. L'épreuve se fait en une étape. L'examen de connaissances pratiques sera d'une durée d'une heure.

### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve comporte une tâche.

#### Tâche 1 : Examen de connaissances pratiques

#### 1 CONCEPTION GLOBALE DE LA SANTÉ

- 1.1 Liens pertinents entre la santé et les habitudes de vie. (15 points)

À partir d'un article d'actualité traitant des habitudes de vie liées à la santé, la candidate ou le candidat devra reconnaître deux habitudes de vie liées au maintien ou à l'amélioration de la santé.

- 1.2 Reconnaissance juste des différentes composantes de la santé. (5 points)

À partir de trois mises en situation, la candidate ou le candidat devra déterminer à quelle composante de la santé elles s'associent.

- 1.3 Exemples pertinents de déterminants de la santé. (5 points)

À partir d'un article d'actualité, la candidate ou le candidat devra identifier deux déterminants de la santé.

#### 2 LES ATTITUDES REQUISES DANS LA PRATIQUE DES SOINS

- 2.1 Reconnaissance exacte de valeurs humaines essentielles dans l'exercice de la profession. (10 points)

À partir d'une mise en situation, la candidate ou le candidat devra reconnaître deux valeurs humaines essentielles dans la pratique de la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

- 2.2 Reconnaissance exacte des attitudes requises dans la pratique des soins. (10 points)

À partir de la mise en situation en 2.1, la candidate ou le candidat devra reconnaître deux attitudes reflétant l'humanisation des soins.

### 3 LES BESOINS DE LA PERSONNE

#### 3.1 Association pertinente des besoins à l'aspect multidimensionnel de la personne. (15 points)

À partir d'une histoire de cas d'une personne admise à l'hôpital contenant un minimum de **trois aspects multidimensionnels de la personne** (physique, psychologique, social, culturel ou spirituel), la candidate ou le candidat devra associer un besoin de la personne à chacun des aspects retenus.

Tolérance : un manquement.

#### 3.2 Reconnaissance exacte des besoins d'une personne dans l'accomplissement de ses activités de vie quotidienne. (10 points)

À partir d'une histoire de cas d'une personne en perte d'autonomie temporaire ou permanente pour ses activités de vie quotidienne, la candidate ou le candidat devra reconnaître trois besoins nécessitant l'assistance de l'infirmière ou de l'infirmier auxiliaires.

Tolérance : un manquement.

### 4 LA DÉMARCHE DE SOINS

#### 4.1 Reconnaissance juste des étapes d'une démarche de soins. (15 points)

À partir de trois mises en situation illustrant des étapes d'une démarche de soins (collecte de données, planification et intervention), la candidate ou le candidat devra reconnaître l'étape de démarche de soins appropriée à chaque mise en situation.

Tolérance : un manquement.

### 5 LE RÔLE DE L'INFIRMIÈRE ET DE L'INFIRMIER AUXILIAIRES DANS LA DÉMARCHE DE SOINS

#### 5.1 Rédaction complète d'une feuille de route à partir du plan de soins. (15 points)

À partir d'un plan de soins illustrant **les activités de vie quotidienne** d'une personne hospitalisée, la candidate ou le candidat devra remplir sa feuille de route couvrant ses interventions pour un quart de travail de jour.

Tolérance : aucune.

L'examinatrice ou l'examinateur doit fournir le plan de soins.

### 3 MATÉRIEL

Aucune note ne sera permise.

**Sanction : Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat devra obtenir 75 points sur 100 points.**

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-634 – COMMUNICATION AU TRAVAIL (module 3)</b>			<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Établir des relations professionnelles</i></b>					
<b>COMPÉTENCE</b>	<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.				
Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.				
Être attentif à sa capacité de communiquer au travail.	Prise de conscience de sa façon de communiquer professionnellement avec les autres.				
<b>PHASE 1 : INFORMATION SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA COMMUNICATION</b>			<b>Durée : 5 heures</b>		
1.1 S'informer sur le processus de la communication.	Définition de la communication. Éléments du processus de communication : - émetteur; - message; - récepteur; - réponse.  Formes de communication : - verbale; - non verbale.		Participe aux activités.		
1.2 Reconnaître des contraintes potentielles à la communication.	Illustrations de limites potentielles de la communication : - langue parlée; - rôle social; - connaissances; - perception des individus; - valeurs personnelles; - façon de transmettre le message; - émotions; - attitudes; - lieu de l'interaction; - moment et durée de l'interaction.				

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-634 – COMMUNICATION AU TRAVAIL (module 3)</b>			<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Établir des relations professionnelles</i></b>						
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Objets de formation</b>		<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
1.3 S'informer des facteurs qui interviennent dans la communication.		Facteurs pouvant influencer la communication : - âge; - sexe; - éducation; - milieux socio-économique; - valeurs; - émotions.  Attitudes pouvant influencer la communication : - ouverture d'esprit; - confiance en soi; - respect d'autrui; - authenticité; - écoute active.  Aptitudes pouvant influencer la communication : - faculté d'adaptation; - crédibilité personnelle.		Participe aux activités.		
<b>Information sur les principes généraux de la communication.</b>				<b>1 S'informe sur les principes généraux de la communication.</b>  1.1 Recueil des données sur les facteurs qui influencent la communication.	15	15

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-634 – COMMUNICATION AU TRAVAIL (module 3)			Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Établir des relations professionnelles</i>						
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION		
Objets de formation		Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères de participation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>
<b>PHASE 2 : PRATIQUE DE MOYENS DE COMMUNICATION VERBALE ET NON VERBALE</b>					<i>Durée : 15 heures</i>	
2.1	Reconnaître des critères d'efficacité d'une communication verbale.	Simplicité du message. Clarté et précision. Brièveté. À-propos. Moment. Vocabulaire. Débit.		Participe activement aux discussions.		
2.2	Utiliser diverses techniques de communication verbale.	Utilisation des techniques suivantes : - reflet; - question; - synthèse; - rétroaction, etc.				
2.3	Utiliser des moyens de communication non verbale.	Utilisation des moyens suivants : - silence; - toucher; - distance; - position physique; - regard; - gestes; - mimiques.				
2.4	Reconnaître des facteurs qui interviennent dans une communication non verbale.	Rôle de divers facteurs : - apparence physique; - démarche, position; - expression faciale; - mouvements, gestes des mains.  Limites relatives des moyens de communication non verbale.				

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-634 – COMMUNICATION AU TRAVAIL (module 3)</b>					<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Établir des relations professionnelles</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Objets de formation</b>		<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	
<b>Pratique de moyens de communication verbale et non verbale.</b>				<b>2 Pratique la communication verbale et non verbale.</b>	20		
				2.1 Reconnaît les techniques d'une communication verbale et les moyens d'une communication non verbale.			10
				2.2 Reconnaît les caractéristiques d'une communication efficace.			10
<b>PHASE 3 : APPLICATION DE TECHNIQUES DE COMMUNICATION ÉCRITE DANS LE MILIEU DE TRAVAIL</b>					<b>Durée : 32 heures</b>		
3.1 Utiliser la terminologie médicale.	Éléments constitutants : - des termes médicaux : racines, préfixes et suffixes; - des mots relatifs à l'anatomie et à la physiologie; - des mots relatifs à la pathologie, au diagnostic et au traitement.						
3.2 Rédiger des notes d'observations.	Buts d'une note d'observation. Éléments constitutants. Qualités essentielles. Principes de rédaction.						
3.3 Utiliser un logiciel en soins infirmiers.	Reconnaissance du langage informatique lié aux soins infirmiers. Utilisation d'un plan de soins informatique. Inscription de notes d'observations.			Utilise un logiciel en soins infirmiers.			
3.4 Discuter de l'aspect légal de l'inscription des notes au dossier, de l'utilisation du dossier médical et de l'utilisation de l'ordinateur en soins infirmiers.	Aspect légal de : - l'inscription des notes au dossier; - l'utilisation du dossier médical; - l'utilisation de l'ordinateur.						

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-634 – COMMUNICATION AU TRAVAIL (module 3)</b>			<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Établir des relations professionnelles</i></b>					
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>	
<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
<b>Application de techniques de communication écrite dans le milieu de travail.</b>			<b>3 Communique par écrit.</b>	40	
			3.1 Reconnaît les éléments de base de la terminologie médicale.		15
			3.2 Rédige des notes d'observations au dossier.		15
			3.3 Participe aux discussions sur l'aspect légal de la communication écrite en soins infirmiers.		10
<b>PHASE 4 : SENSIBILISATION AUX TECHNIQUES ET PRINCIPES RELATIFS AU TRAVAIL D'ÉQUIPE</b>					<b>Durée : 5 heures</b>
4.1 S'informer sur les éléments fondamentaux de la dynamique d'un groupe.	Définition d'un groupe. Définition de la dynamique de groupe. Éléments constituant d'une dynamique de groupe : - le pouvoir dans le groupe; - l'affection dans le groupe; - le travail dans le groupe.		Recueil des données sur les différents sujets.		
4.2 Prendre conscience des facteurs qui influencent la dynamique d'un groupe.	Prise en considération des facteurs suivants : - style de leadership; - mode de prise de décision; - comportement des membres; - cohésion du groupe; - rétroaction.		Recueil des données sur les différents sujets.		
4.3 Discuter des attitudes et des comportements susceptibles de créer un climat favorable au fonctionnement optimal du groupe.	Attitudes : - sentiment d'appartenance; - respect de chacun des membres; - soutien mutuel; - motivation; - collaboration.		Recueil des données sur les différents sujets.		

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-634 – COMMUNICATION AU TRAVAIL (module 3)</b>			<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Établir des relations professionnelles</i></b>					
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>	
<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
	Comportements : - cohésion et cohérence; - pouvoir partagé; - communication ouverte; - participation et leadership assumés par chacun des membres.				
4.4 S'informer sur les facteurs qui influencent la collaboration au sein d'une équipe de travail.	Information sur : - les normes de la communication; - le rôle et le statut de chaque membre; - la perception d'une cible commune; - la motivation à atteindre le consensus.		Recueil de données sur les différents sujets.		
4.5 S'informer sur le rôle d'une équipe de soins.	Information sur : - le rôle de chacun des participants; - le rôle d'une rencontre d'équipe; - les éléments pertinents à transmettre au moment du rapport en fin de quart de travail; - la continuité des soins.				
<b>Sensibilisation aux techniques et principes relatifs au travail d'équipe.</b>			<b>4 Travaile en équipe.</b> 4.1 Participe activement aux discussions.	10	10
<b>PHASE 5 : ÉVALUATION DE SA CAPACITÉ DE COMMUNIQUER ET DE TRAVAILLER EN ÉQUIPE</b>			<b>Durée : 3 heures</b>		
5.1 S'interroger sur ses propres attitudes et comportements au sein d'une équipe de travail.	Analyse de ses attitudes et de ses comportements au sein d'une équipe de travail. Reconnaissance de ses forces et de ses points à améliorer relativement à la communication et au travail en équipe.		Analyse des mises en situation.		

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-634 – COMMUNICATION AU TRAVAIL (module 3)			Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Établir des relations professionnelles</i>						
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION		
Objets de formation		Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères de participation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>
5.2 Produire un rapport.		Résumé de ses points forts et de ses limites en matière de communication et de travail d'équipe.  Indications données sur le mode de présentation.		Analyse des mises en situation.		
Évaluation de sa capacité de communiquer et de travailler en équipe.				5 Évalue ses aptitudes. 5.1 Produit un rapport.	15	15

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-634 – COMMUNICATION EN MILIEU DE TRAVAIL (module 3)

## DESCRIPTION DE LA PARTICIPATION

### PHASE 1 : S'INFORME SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA COMMUNICATION

#### 1.1 Recueil des données sur les facteurs qui influencent la communication.

À l'occasion de jeux de rôles, la candidate ou le candidat devra jouer tour à tour le rôle d'émetteur, de récepteur et d'observateur. Après les jeux de rôles, elle ou il devra compiler les données notées sur les fiches de travail au sujet des trois rôles joués et faire une mise en commun avec la classe. On doit trouver sur la fiche les éléments suivants :

- sentiments ressentis pour chacun des rôles joués;
- faits observés lorsque l'émetteur envoie le message;
- faits observés lorsque le récepteur reçoit le message et retourne une réponse.

L'examinatrice ou l'examineur devra prévoir divers scénarios illustrant des situations variées qui engendreront des comportements différents. Le groupe devra être divisé en triades de façon à permettre à chacun de jouer en alternance les différents rôles. L'examinatrice ou l'examineur devra remettre à chaque équipe un scénario et préciser la durée allouée à la préparation et à la présentation. Il serait souhaitable que les interventions se déroulent devant l'ensemble du groupe; toutefois, aucune intervention de la part des observateurs ou observatrices ne devrait être tolérée.

Le jugement ne porte pas sur l'à-propos et la justesse des interventions, mais plutôt sur la participation fournie à l'intérieur de la situation présentée.

### PHASE 2 : PRATIQUE LA COMMUNICATION VERBALE ET NON VERBALE

#### 2.1 Reconnaît les techniques d'une communication verbale et les moyens de communication non verbale.

À partir de jeux de rôles ou de documents audiovisuels, la candidate ou le candidat devra reconnaître des techniques de communication verbale et les moyens de communication non verbale. Elle ou il devra remplir une fiche d'observation.

On devra trouver sur la fiche de la candidate ou du candidat au moins :

- deux techniques de communication verbale;
- deux moyens de communication non verbale.

## 2.2 Reconnaît les caractéristiques d'une communication efficace.

À partir de jeux de rôles ou de documents audiovisuels, la candidate ou le candidat devra reconnaître des facteurs qui favorisent et défavorisent une communication efficace. Elle ou il devra remplir une fiche d'observation.

On devra trouver sur la fiche du candidat ou de la candidate au moins :

- deux facteurs favorisant la communication;
- deux facteurs ne favorisant pas la communication.

Les situations présentées à l'intérieur de cette phase devraient être pertinentes et couvrir chacun des aspects préalablement mentionnés.

## PHASE 3 : COMMUNIQUE PAR ÉCRIT

### 3.1 Reconnaît les éléments de base de la terminologie médicale.

La candidate ou le candidat devra compléter une liste de 20 termes médicaux présentée par l'examinatrice ou l'examineur. Cette dernière ou ce dernier devra s'assurer que chaque système du corps humain est représenté par au moins 2 termes médicaux dans la liste présentée.

Travail individuel. L'examinatrice ou l'examineur devra fournir aux candidates et aux candidats un dictionnaire médical nécessaire à la réalisation de cette activité et présenter clairement :

- le nombre minimal d'éléments exigé (20); **l'examinatrice ou l'examineur fournira jusqu'à 25 éléments;**
- la signification des éléments exigés (20 obligatoires que l'élève pourra choisir dans la liste fournie).

Les éléments de la liste devront :

- couvrir le nombre minimal d'éléments exigés;
- consister en des termes médicaux propres à l'exercice de la profession;
- être accompagnés de leur signification.

### 3.2 Rédige des notes d'observations au dossier.

À partir d'histoires de cas simples, la candidate ou le candidat devra rédiger une note d'observation pour chacune dans un dossier fictif.

Travail individuel de sélection de renseignements à inscrire au dossier, à partir d'histoires de cas. L'examinatrice ou l'examineur devra présenter à l'ensemble du groupe, trois ou quatre histoires de cas simples contenant diverses données générales et d'ordre médical. Ces histoires de cas devraient être présentées une à la fois, à des moments différents pendant la formation. L'examinatrice ou l'examineur devra fournir aux candidates et aux candidats les feuilles d'observations nécessaires à l'inscription des renseignements.

On s'attend à ce que les candidates et les candidats démontrent une progression dans la sélection des renseignements à inscrire sur la note d'observation au fur et à mesure des exercices. L'examinatrice ou l'examinateur devra exiger le respect de l'aspect légal durant le dernier exercice de rédaction de la note d'observation.

### 3.3 Participe aux discussions sur l'aspect légal de la communication écrite en soins infirmiers.

Les candidates et les candidats devront participer à une discussion sur l'aspect légal de l'inscription des notes au dossier. L'examinatrice ou l'examinateur favorisera les échanges concernant les particularités de l'aspect légal du dossier médical (signature, espace libre, rayure, etc.).

## **PHASE 4 : TRAVAILLE EN ÉQUIPE**

### 4.1 Participe activement aux discussions.

À partir d'une activité où ils auront une tâche précise à faire, les candidates ou les candidats seront divisés en équipe. Elles et ils devront discuter et arriver à un consensus sur les étapes nécessaires pour réaliser cette tâche. Par la suite, une mise en commun en groupe se fera sur les observations concernant les facteurs favorisant le travail en équipe.

L'examinatrice ou l'examinateur remet à chaque équipe des consignes concernant l'activité. Elle ou il indique clairement la durée de cette dernière.

Les candidates ou les candidats devront, à l'occasion d'une mise en commun, identifier les facteurs qui auront favorisé le succès ou l'échec du consensus de leur équipe.

Le jugement ne porte pas sur la justesse des opinions émises, mais plutôt sur les arguments apportés pour justifier leur prise de position par rapport au succès ou à l'échec de leur équipe.

## **PHASE 5 : ÉVALUE SES APTITUDES**

### 5.1 Produit un rapport.

La candidate ou le candidat devra présenter un résumé de sa capacité de communiquer et de travailler en équipe suivi d'échanges d'idées avec l'examinatrice ou l'examinateur. Ce résumé devrait mettre en relief les forces et les limites de la candidate ou du candidat ainsi que les moyens qu'elle ou il se donne pour s'améliorer. On s'attend à ce que la candidate ou le candidat montre de l'ouverture d'esprit au moment de la rencontre individuelle avec l'examinatrice ou l'examinateur.

Travail individuel de rédaction d'un rapport. L'examinatrice ou l'examinateur devra, dans les directives de départ, préciser clairement le contenu attendu du rapport, ainsi que le nombre minimal et maximal de lignes qu'il doit comporter (de 20 à 30 lignes).

Le jugement ne porte pas sur la justesse de l'analyse relative à leur capacité de communiquer et de travailler en équipe, mais plutôt sur la pertinence des arguments utilisés pour justifier leur autoévaluation et sur la cohérence de leur propos dans le choix des moyens à prendre en vue d'améliorer leurs limites.

Note : Tout au long du module, l'examinatrice ou l'examineur devra mettre l'accent sur la nécessité de produire des travaux soignés, clairs, précis et contenant peu de fautes d'orthographe ou de grammaire.

**Sanction :**

**Pour satisfaire aux exigences de ce module, la candidate ou le candidat devra réussir sept critères sur huit dont :**

- **l'élément-critère 1.1 de la phase 1;**
- **les deux éléments-critères de la phase 2;**
- **les éléments-critères 3.1 et 3.2 de la phase 3;**
- **l'élément-critère 5.1 de la phase 5.**

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-927 – PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE (module 4)</b>				<b>Durée : 105 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Appliquer des procédés de soins d'assistance</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>APPLIQUER DES PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Se soucier de l'utilisation de la terminologie spécifique.	Terminologie appropriée à l'application des soins d'assistance.					
<b><i>A. DÉPLACER UNE PERSONNE</i></b>				<b><i>Durée : 40 heures</i></b>			
2	A.1 Reconnaître l'importance de la colonne vertébrale dans le déplacement et le positionnement de la personne.	Composantes de la colonne. Rôle : - dans le déplacement; - dans le positionnement.  Définition des termes relatifs à la mécanique corporelle : - alignement corporel; - système de levier; - base de sustentation; - ligne de gravité; - transfert de poids; - contrepoids.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-927 – PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE (module 4)</b>				<b>Durée : 105 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Appliquer des procédés de soins d'assistance</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	A.2 Reconnaître les étapes d'un déplacement sécuritaire.	Philosophie du PDSB[FG1]. Définition des principes d'un déplacement sécuritaire (PDSB) : - la tâche; - l'aidé : ses besoins, son niveau d'assistance; - l'aidant : ses connaissances, ses limites, etc.; - l'équipement : disponibilité, état, etc.; - l'environnement; - le temps : moment de la journée, etc.; - le choix de la stratégie; - les principes de communication.  Avantages : - pour l'aidé; - pour l'aidant.					
2	A.3 Reconnaître les moyens de prévention des accidents.	Reconnaissance des droits et obligations des travailleuses et des travailleurs.  Reconnaissance des droits et des devoirs de l'employeur.  Moyens à prendre : - en fonction de la protection de l'aidé; - en fonction de la protection de l'aidant.					
2	A.4 Reconnaître le matériel à utiliser.	Présentation du matériel.  Rôles spécifiques pour l'aidé et pour l'aidant.  Avantages, désavantages et contre-indications.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-927 – PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE (module 4)</b>				<b>Durée : 105 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Appliquer des procédés de soins d'assistance</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	A.5 Appliquer différents procédés de déplacement.	Contextes d'application : - lever au fauteuil; - rehausser au fauteuil; - tourner dans le lit; - remonter dans le lit; - lever du lit; - transfert lit-fauteuil-civière; - relever du sol; - transfert lit-fauteuil-civière à l'aide du lève-personne.  Pratique des procédés : - préparation du matériel approprié; - mode d'application du procédé; - positionnement et interventions favorisant le confort (position latérale, semi-Fowler, Fowler, de décubitus, de Sims); - justifications; - mesures de sécurité (moyens de prévention et respect des étapes).					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-927 – PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE (module 4)				Durée : 105 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Appliquer des procédés de soins d'assistance</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	A.6 Adapter les procédés de déplacement aux différentes situations cliniques présentées.	Reconnaissance des étapes du PDSB selon la situation présentée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- quelle est la tâche à effectuer?;</li> <li>- quel est le niveau d'assistance à apporter à l'aidé?;</li> <li>- quelles sont les limites de l'aidant?;</li> <li>- quel équipement peut-il utiliser?;</li> <li>- l'environnement est-il adéquat?;</li> <li>- quelle stratégie doit-on favoriser?;</li> <li>- quels sont les principes de communication à utiliser?;</li> <li>- quelles sont les mesures de sécurité à adopter?</li> </ul> Pratique des solutions proposées.					
3	<b>A Déplacer une personne.</b>			Choix approprié du procédé en fonction de l'état et des besoins de la personne. Choix approprié du procédé en fonction de l'espace disponible et de l'action à accomplir. Choix et préparation appropriés du matériel en fonction du déplacement à exécuter. Déplacement sécuritaire. Choix judicieux d'interventions favorisant le confort. Positionnement approprié à la situation clinique.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-927 – PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE (module 4)</b>				<b>Durée : 105 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Appliquer des procédés de soins d'assistance</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>4</b>	<b>A Déplacer une personne.</b>			<b>1 Positionnement et déplacement de la personne.</b>  1.1 Application correcte du procédé de déplacement de la personne alitée.  1.2 Positionnement approprié à la situation clinique.	25	15	PS
						10	PS
<b>B. PROCÉDER À LA RÉFECTION D'UN LIT</b>				<b>Durée : 13 heures</b>			
2	B.1 Ajuster un lit.	Distinction : - des types de lit (caractéristiques associées); - des parties de lit; - des positions de lit.  Reconnaissance du matériel accessoire : - type de matelas; - type de ridelle; - tige à soluté; - cloche d'appel.  Pratique d'ajustement d'un lit.					
2	B.2 Reconnaître le matériel pour faire un lit.	Éléments de literie : - lieux de rangement; - quantités.					
2	B.3 Faire un lit.	Contextes d'application : - lit ouvert; - lit fermé; - lit occupé; - lit d'opéré.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-927 – PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE (module 4)</b>				<b>Durée : 105 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Appliquer des procédés de soins d'assistance</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
		Pratique : - étapes de réfection; - principes de mécanique corporelle; - mesures d'hygiène; - mesures de sécurité; - critères de qualité.  Manipulation du matériel souillé. Rangement de la chambre.					
<b>3</b>	<b>B Procéder à la réfection d'un lit.</b>			Utilisation appropriée du matériel. Exécution correcte des procédés.			
<b>4</b>	<b>B Procéder à la réfection d'un lit.</b>						
<b>C. DONNER DES SOINS D'HYGIÈNE</b>				<b>Durée : 16 heures</b>			
<b>2</b>	<b>C.1 Aider une personne à se vêtir et à se dévêtir.</b>	Reconnaissance de l'état de la personne : - vérification du type de limitation.  Respect de l'intimité et du comportement à adopter.  Pratique.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-927 – PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE (module 4)</b>				<b>Durée : 105 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Appliquer des procédés de soins d'assistance</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	C.2 Faire une toilette.	Types de toilette (complète, partielle, au lit, au lavabo, à la baignoire) : - contextes d'application; - particularités.  Pratique : - matériel à utiliser; - procédé; - moyens pour obtenir la collaboration de la personne; - principes de mécanique corporelle (PDSB); - respect de l'intimité; - mesures d'hygiène; - mesures de sécurité.					
2	C.3 Donner des soins d'hygiène lors de la présence d'un cathéter.	Pratique : - matériel à utiliser; - procédé selon le cathéter en place; - moyens pour obtenir la collaboration de la personne; - principes de mécanique corporelle; - respect de l'intimité; - mesures d'hygiène; - mesures de sécurité.					
2	C.4 Laver les cheveux.	Pratique : - matériel à utiliser; - procédé; - moyens pour obtenir la collaboration de la personne; - principes de mécanique corporelle; - mesures d'hygiène; - mesures de sécurité.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-927 – PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE (module 4)</b>				<b>Durée : 105 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Appliquer des procédés de soins d'assistance</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	C.5 Masser le dos.	Pratique : - contextes d'application; - produit à utiliser; - procédé; - principes de mécanique corporelle; - mesures d'hygiène.					
2	C.6 Raser la barbe.	Pratique : - contextes d'application; - matériel à utiliser; - procédé; - moyens pour obtenir la collaboration de la personne; - mesures d'hygiène; - mesures de sécurité.					
2	C.7 Assurer l'hygiène buccale.	Pratique : - contextes d'application; - matériel à utiliser; - procédé; - moyens pour obtenir la collaboration de la personne; - mesures d'hygiène; - mesures de sécurité.					
2	C.8 Entretenir des ongles.	Pratique : - contextes d'application; - procédé; - matériel à utiliser; - moyens pour obtenir la collaboration de la personne; - mécanique corporelle; - mesures d'hygiène; - mesures de sécurité.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-927 – PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE (module 4)</b>				<b>Durée : 105 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Appliquer des procédés de soins d'assistance</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	C.9 Prévenir les plaies de pression.	Reconnaissance : - des causes; - des moyens de prévention (positions alternées, massages du dos, etc.).					
3	<b>C Donner des soins d'hygiène.</b>			Précautions adaptées à la condition de la personne. Choix judicieux des mesures assurant l'intimité de la personne. Choix judicieux des moyens destinés à prévenir une plaie de pression. Exécution correcte des soins d'hygiène lors de la présence d'un cathéter. Exécution correcte de chacun des procédés.			
4	<b>C Donner des soins d'hygiène.</b>						
<b>D. APPLIQUER DES PROCÉDÉS DE SOINS LIÉS À L'ÉLIMINATION</b>				<b>Durée : 4 heures</b>			
2	D.1 Favoriser le confort et l'intimité.	Confort : - reconnaissance des mesures; - matériel approprié.  Intimité : - reconnaissance des mesures.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-927 – PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE (module 4)</b>				<b>Durée : 105 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Appliquer des procédés de soins d'assistance</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	D.2 Reconnaître des moyens pour favoriser l'élimination.	Élimination vésicale. Élimination intestinale. Utilisation appropriée du matériel : - bassine; - urinal; - chaises d'aisance.					
2	D.3 Installer un condom urinaire.	Pratique : - matériel à utiliser; - procédé; - moyens pour obtenir la collaboration de la personne; - principes de mécanique corporelle; - respect de l'intimité; - mesures d'hygiène; - mesures de sécurité.					
2	D.4 Installer une culotte protectrice.	Pratique : - matériel à utiliser; - procédé; - moyens pour obtenir la collaboration de la personne; - principes de mécanique corporelle; - respect de l'intimité; - mesures d'hygiène.					
3	<b>D Appliquer des procédés de soins liés à l'élimination.</b>			Choix de mesures appropriées pour assurer l'intimité de la personne. Position appropriée de la personne. Reconnaissance juste des moyens destinés à favoriser l'élimination.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-927 – PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE (module 4)</b>				<b>Durée : 105 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Appliquer des procédés de soins d'assistance</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
				Installation correcte d'un condom urinaire et d'une culotte protectrice.			
<b>4</b>	<b>D Appliquer des procédés de soins liés à l'élimination.</b>			<b>2 Procédés de soins liés à l'élimination.</b> 2.1 Application correcte du procédé de déplacement de la personne pendant des soins liés à l'élimination. 2.2 Reconnaissance juste de moyens destinés à favoriser l'élimination.	25	15	PS
					10		PS
<b>E. AIDER UNE PERSONNE À S'ALIMENTER ET À S'HYDRATER</b>				<b>Durée : 10 heures</b>			
2	E.1 Favoriser une atmosphère adéquate pour la prise d'un repas.	Prise en considération : - de l'autonomie de la personne; - du rythme de la personne.  Mode de présentation de la nourriture.  Approche à privilégier.					
2	E.2 Placer une personne pour la prise d'aliments.	Reconnaissance de l'état de la personne.  Vérification des limitations.  Pratique : - position à choisir (sécurité et confort); - matériel à utiliser; - procédé; - mesures d'hygiène.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-927 – PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE (module 4)				Durée : 105 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Appliquer des procédés de soins d'assistance</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	E.3 Faciliter la prise d'aliments chez une personne.	Prise en considération : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la capacité de mastiquer;</li> <li>- du réflexe de déglutition;</li> <li>- du rythme;</li> <li>- de l'état des dents;</li> <li>- de l'état des muqueuses;</li> <li>- de la nausée, de la douleur;</li> <li>- de déficits sensoriel, cognitif, et physique;</li> <li>- de l'état émotif;</li> <li>- de la satisfaction.</li> </ul> Moyens. Pratique.					
3	<b>E Aider une personne à s'alimenter et à s'hydrater.</b>			Choix approprié de moyens favorisant l'atmosphère pendant un repas.  Installation correcte de la personne.  Assistance appropriée à la personne pendant l'alimentation.			
4	<b>E Aider une personne à s'alimenter et à s'hydrater.</b>			<b>3 Assistance appropriée pendant l'alimentation.</b>  3.1 Utilisation correcte du procédé de déplacement de la personne pour l'installation du repas.  3.2 Installation correcte de la personne.	20	15	PS
						5	PS

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-927 – PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE (module 4)</b>				<b>Durée : 105 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Appliquer des procédés de soins d'assistance</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>F. PRENDRE LES SIGNES VITAUX</i></b>							
<b><i>Durée : 17 heures</i></b>							
2	F.1 Vérifier la température.	Endroits de mesure : - justifications; - contre-indications; - valeurs normales associées.  Pratique : - matériel à utiliser; - procédé; - mesures d'hygiène; - mesures de sécurité.  Interprétation des résultats : - écarts par rapport aux valeurs normales; - reconnaissance des facteurs d'écarts.					
2	F.2 Vérifier la pulsation.	Reconnaissance des caractéristiques des pulsations : - fréquence; - rythme; - amplitude.  Valeurs normales.  Localisation des sites de prise de pulsation : - justifications.  Pratique de la prise du pouls radial, carotidien et apical. - procédé.  Interprétation des résultats : - écarts par rapport aux valeurs normales; - reconnaissance des facteurs d'écarts.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-927 – PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE (module 4)</b>				<b>Durée : 105 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Appliquer des procédés de soins d'assistance</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	F.3 Vérifier la respiration.	Reconnaissance des caractéristiques de la respiration : <ul style="list-style-type: none"> <li>- fréquence;</li> <li>- rythme;</li> <li>- amplitude.</li> </ul> Valeurs normales. Pratique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- procédé.</li> </ul> Interprétation des résultats : <ul style="list-style-type: none"> <li>- écarts par rapport aux valeurs normales;</li> <li>- reconnaissance des facteurs d'écarts;</li> <li>- prise en considération de différents contextes et de leur importance relative.</li> </ul>					
2	F.4 Vérifier la pression artérielle.	Définition de la pression artérielle. Reconnaissance des caractéristiques de la pression artérielle : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pression systolique;</li> <li>- pression diastolique;</li> <li>- pression différentielle.</li> </ul> Valeurs normales. Reconnaissance de l'hypotension et de l'hypertension. Pratique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- matériel à utiliser;</li> <li>- localisation du site de l'artère brachiale;</li> <li>- procédé.</li> </ul>					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-927 – PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE (module 4)</b>				<b>Durée : 105 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Appliquer des procédés de soins d'assistance</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
		Interprétation des résultats : - écarts par rapport aux valeurs normales; - reconnaissance des facteurs d'écarts.					
2	F.5 Transmettre les renseignements.	Renseignements oraux : - personne à informer.  Pratique de l'inscription des résultats au dossier.					
3	<b>F Prendre les signes vitaux.</b>			Utilisation appropriée du matériel.  Reconnaissance exacte des facteurs susceptibles de faire varier les signes vitaux.  Reconnaissance exacte des contre-indications à la prise de température buccale et rectale.  Interprétation juste des résultats en fonction des valeurs normales.  Exécution correcte de la prise des signes vitaux.  Inscription précise et conforme des résultats au dossier.			
4	<b>F Prendre les signes vitaux.</b>			<b>4 Prise des signes vitaux.</b> 4.1 Exécution correcte de la prise des signes vitaux : - pouls; - respiration; - température; - tension artérielle.	30	25	PS

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-927 – PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE (module 4)</b>				<b>Durée : 105 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Appliquer des procédés de soins d'assistance</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
				4.2 Inscription précise et conforme des résultats au dossier.		5	PS
<b>G. IMMOBILISER UNE PERSONNE</b>							
<b>Durée : 1 heure</b>							
2	G.1 Reconnaître des moyens de contention.	Matériel spécifique. Risques associés. Aspect légal de l'utilisation. Modes de prévention spécifiques.					
2	G.2 Utiliser différents moyens de contention.	Pratique : - choix de positions associées au mode de contention; - utilisation du matériel; - règles spécifiques relatives à : • l'aspect légal; • aux mesures d'hygiène; • aux mesures de sécurité.					
3	<b>G Immobiliser une personne.</b>			Respect des règles dans l'utilisation des contentions.  Positions appropriées de la personne et de la contention.  Reconnaissance exacte des risques liés à l'utilisation des contentions.			
4	<b>G Immobiliser une personne.</b>						

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-927 – PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE (module 4)					Durée : 105 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Appliquer des procédés de soins d'assistance</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b>H. APPLIQUER DES PROCÉDÉS DE SOINS À UNE PERSONNE DÉCÉDÉE</b>							
<i>Durée : 1 heure</i>							
2	H.1 Reconnaître les soins post mortem.	Changements physiologiques. Matériel spécifique. Reconnaissance de différents soins : - contexte d'application; - procédé spécifique.					
2	H.2 Appliquer des procédés de soins post mortem.	Prise en considération du comportement approprié. Mesures de prévention de contamination. Mesures d'identification de la personne décédée.					
3	<b>H Appliquer des procédés de soins à une personne décédée.</b>			Utilisation appropriée du matériel. Reconnaissance exacte de chacune des étapes.			
4	<b>H Appliquer des procédés de soins à une personne décédée.</b>						
<b>APPLIQUER DES PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE</b>							
<i>Durée : 3 heures</i>							
3	<b>Appliquer des procédés de soins d'assistance</b>						
4	<b>Appliquer des procédés de soins d'assistance</b> <b>Examen de sanction</b>			Reprise des éléments présents dans les phases 4.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-927 – PROCÉDÉS DE SOINS D'ASSISTANCE (module 4)

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à appliquer des procédés de soins de base. L'épreuve consiste en un examen pratique comprenant quatre tâches. La durée suggérée est de 90 minutes.

### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve se déroule dans un laboratoire aménagé pour la pratique des procédés de soins. La candidate ou le candidat devra réaliser les tâches suivantes auprès d'un de ses pairs :

- Tâche 1 : Positionnement et déplacement d'une personne de son lit à un fauteuil roulant ou gériatrique
- Tâche 2 : Procédés de soins à une personne liés à l'élimination
- Tâche 3 : Assistance appropriée à l'alimentation
- Tâche 4 : Prise des signes vitaux

#### **Tâche 1 : Positionnement et déplacement d'une personne de son lit à un fauteuil roulant ou gériatrique**

- 1.1 Application correcte du procédé de déplacement de la personne alitée. (15 points)

À partir d'une mise en situation, la candidate ou le candidat devra déplacer une personne obèse ou en perte d'autonomie de son lit à un fauteuil, en utilisant un lève-personne.

- 1.2 Positionnement approprié à la situation clinique. (10 points)

De plus, elle ou il devra positionner correctement la personne dans son fauteuil.

Tolérance : Deux manquements au moment de l'exécution du procédé de soin pourraient être acceptés. Aucun ne sera toléré pour l'hygiène, le confort et la sécurité.

#### **Tâche 2 : Procédés de soins liés à l'élimination**

- 2.1 Application correcte du procédé de déplacement de la personne. (15 points)

À partir d'une mise en situation, la candidate ou le candidat devra déplacer une personne de son fauteuil à la chaise d'aisance ou à la salle de toilette.

Tolérance : Deux manquements au moment de l'exécution du procédé de soin pourraient être acceptés. Aucun ne sera toléré pour l'hygiène, le confort et la sécurité.

- 2.2 Reconnaissance juste des moyens destinés à favoriser l'élimination. (10 points)

La candidate ou le candidat devra installer un bassin de lit à une personne alitée.

Tolérance : Aucun manquement ne sera toléré pour l'hygiène, le confort et la sécurité.

### **Tâche 3 : Assistance appropriée à l'alimentation**

- 3.1 Utilisation correcte du procédé de déplacement de la personne pour l'installation du repas. (15 points)

À partir d'une mise en situation, la candidate ou le candidat devra remonter une personne alitée dans son lit.

- 3.2 Installation correcte de la personne. (5 points)

De plus, elle ou il devra l'installer correctement pour son repas.

Tolérance : Deux manquements au moment de l'exécution du procédé de soin pourraient être acceptés. Aucun ne sera toléré pour l'hygiène, le confort et la sécurité.

**Seuil de réussite : Pour réussir les trois premières tâches, la candidate ou le candidat doit obtenir 50 points sur 70 points.**

### **Tâche 4 : Prise des signes vitaux**

- 4.1 Exécution correcte de la prise des signes vitaux . (25 points)

À partir d'une mise en situation, la candidate ou le candidat devra prendre l'ensemble des signes vitaux d'une personne :

- pouls;
- respiration;
- température;
- tension artérielle.

Tolérance : Une variation de 4 mmHg dans le résultat de la tension artérielle peut être acceptée ainsi qu'un écart de plus ou moins un battement au résultat de la pulsation vérifiée pendant 15 secondes. Aucun manquement ne sera toléré pour les autres éléments.

4.2 Inscription précise et conforme des résultats au dossier. (5 points)

La candidate ou le candidat devra inscrire les résultats sur une feuille graphique fournie par l'examinatrice ou l'examineur. Cette feuille devra avoir été utilisée lors des tests formatifs.

Tolérance : Aucune.

**Seuil de réussite : Pour réussir la tâche 4, la candidate ou le candidat doit obtenir 25 points sur 30 points.**

**Sanction : Pour réussir l'ensemble du module, la candidate ou le candidat doit réussir les deux parties.**

### 3 MATÉRIEL

Dans le laboratoire, les candidates et les candidats auront à leur disposition :

- un lit d'hôpital;
- un fauteuil gériatrique;
- un lève-personne;
- de la literie;
- une chaise d'aisance;
- un bassin de lit;
- un fauteuil roulant;
- une salle de bain;
- des souliers ou des pantoufles sécuritaires.

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-652 – RELATION AIDANTE (module 5)</b>					<b>Durée : 30 heures</b>	
<b>Énoncé de la compétence : <i>Établir une relation aidante</i></b>						
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>	
<b>Objets de formation</b>		<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
Situer la compétence dans l'ensemble du programme.		Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.				
Respecter le cadre légal et réglementaire.		Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.				
Développer le sens de l'autocritique.		Manifestation d'autocritique par rapport : - au respect d'autrui; - à ses attitudes; - à ses modes de communication; - à sa capacité d'observation.				
<b>PHASE 1 : INFORMATION SUR LES DIFFÉRENTS ASPECTS DES COMPORTEMENTS HUMAINS</b>					<b>Durée : 4 heures</b>	
1.1	Se renseigner globalement sur les cycles de la vie d'une personne.	Cycles de vie : - enfant; - adolescent; - adulte; - personne âgée.  Particularités de l'être humain pendant chaque cycle de vie.  Liens à faire entre l'échelle de Maslow et les cycles de vie.				
1.2	Se renseigner sur les facteurs qui influent sur le fonctionnement humain.	Renseignements sur les facteurs d'influence : - hérédité; - âge; - environnement; - expériences vécues; - motivation.		Recueil de l'information sur les cycles de la vie d'une personne.  Recueil de l'information sur les facteurs qui influent sur le comportement humain.		

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-652 – RELATION AIDANTE (module 5)</b>					<b>Durée : 30 heures</b>	
<b>Énoncé de la compétence : <i>Établir une relation aidante</i></b>						
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>	
<b>Objets de formation</b>		<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
<b>Information sur les différents aspects des comportements humains.</b>				<b>1 Réalise les travaux sur :</b> 1.1 Les cycles de la vie de la personne. 1.2 Les facteurs qui influent sur le développement humain.	20	10  10
<b>PHASE 2 : INFORMATION SUR LES CARACTÉRISTIQUES D'UNE RELATION AIDANTE</b>						
<b>Durée : 10 heures</b>						
2.1	Définir la relation aidante.	Relation aidante : - personne aidée; - personne aidante.  Situation dans le contexte de travail.  Distinction entre une relation professionnelle et une relation sociale.		Définit la relation aidante.		
2.2	Reconnaître le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires.	Rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires.		Reconnaît le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires.		
2.3	Reconnaître les besoins de la personne aidée.	Reconnaissance des besoins d'une personne en fonction : - de son aspect multidimensionnel; - de la hiérarchie des besoins selon Maslow; - retour sur le module 2.				
2.4	Se renseigner sur les facteurs qui influent sur l'état émotif de la personne aidée.	Information sur les différents facteurs.				
2.5	Se renseigner sur les facteurs qui influent sur la capacité de la personne à satisfaire ses besoins.	Reconnaissance des concepts de dépendance et d'autonomie.  Autonomie de la personne aidée.		Recueille de l'information sur les facteurs qui influent sur la capacité de la personne à satisfaire ses besoins.		

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-652 – RELATION AIDANTE (module 5)</b>					<b>Durée : 30 heures</b>	
<b>Énoncé de la compétence : <i>Établir une relation aidante</i></b>						
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>	
<b>Objets de formation</b>		<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
2.6 Se renseigner sur les facteurs qui influent sur les réactions émotionnelles entourant une perte significative.		Phases du processus de deuil. Exemples de pertes significatives (personne, événement, animal, etc.). Émotions associées. Prise en considération des besoins particuliers de la personne.		Recueil de l'information sur les facteurs qui influent sur les réactions émotionnelles entourant une perte significative.		
<b>Information sur les caractéristiques d'une relation aidante.</b>				<b>2 S'informe sur les caractéristiques d'une relation aidante.</b>	25	
				2.1 Discute du rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires dans la relation aidante.		5
				2.2 Reconnaît les besoins de la personne.		20
<b>PHASE 3 : APPROFONDIR DES ATTITUDES ESSENTIELLES À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RELATION AIDANTE</b>					<b>Durée : 12 heures</b>	
3.1 S'engager dans une démarche de connaissance de soi.		Reconnaissance : - de ses valeurs et de ses croyances; - des émotions éprouvées dans diverses expériences de vie; - de sa capacité de tolérance; - de son ouverture d'esprit; - de ses besoins satisfaits et non satisfaits; - de ses ressources; - des agents stressants par rapport à soi; - de ses réactions au stress; - de ses capacités à être à l'écoute du vécu des autres; - de son respect pour les autres.		Entreprenne une démarche de connaissance de soi.		

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-652 – RELATION AIDANTE (module 5)</b>			<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Établir une relation aidante</i></b>						
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Objets de formation</b>		<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
3.2	Examiner ses réactions vis-à-vis de ses expériences de vie et de travail.	Prise en considération de ses propres émotions.  Description de ses réactions vis-à-vis de ses expériences de vie et de travail.		Examine ses réactions vis-à-vis de ses expériences de vie et de travail.		
3.3	Reconnaître les habiletés nécessaires à l'établissement d'une relation aidante.	Description et exemples d'habiletés comme la capacité à : - établir le contact; - écouter; - observer; - reconnaître les messages; - communiquer verbalement et non verbalement.		Reconnaît les habiletés nécessaires à l'établissement d'une relation aidante.		
3.4	Reconnaître les attitudes à adopter.	Reconnaissance d'attitudes diverses : - définition; - buts et effets; - conditions favorables et défavorables; - façon de manifester les attitudes visées.  Attitudes à privilégier : - empathie; - respect chaleureux; - authenticité.		Reconnaît les attitudes à adopter.		
3.5	Observer des états émotionnels de la personne.	Reconnaissance de diverses émotions : - définition; - caractéristiques; - réactions associées.  Indicateurs de l'état émotionnel de la personne : - comportement verbal; - comportement non verbal.  Liens avec les autres composantes de la personne.		Observe des états émotionnels de la personne.		

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-652 – RELATION AIDANTE (module 5)			Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Établir une relation aidante</i>						
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION		
Objets de formation		Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères de participation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>
3.6	Utiliser des moyens de communication non verbale et verbale en vue d'établir une interaction.	Moyens de communication : - verbale; - non verbale.				
3.7	Rédiger une interaction.	Interaction : - lieu et contexte; - le sujet traité; - l'expression verbale et non verbale de la personne aidée; - la perception de l'état émotif de la personne aidée par la personne aidante; - les sentiments exprimés par la personne aidée; - attitudes adoptées et techniques de communication utilisées par la personne aidante.				
<b>Engagement dans l'établissement d'une relation aidante.</b>				<b>3 S'engage dans une relation aidante.</b>	40	
				3.1 Entrepren d'une connaissance de soi.		10
				3.2 Adopte les attitudes aidantes appropriées.		10
				3.3 Observe des états émotifs de la personne aidée.		5
				3.4 Rédige une interaction avec un pair.		15

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-652 – RELATION AIDANTE (module 5)		Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Établir une relation aidante</i>					
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION	
Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères de participation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>
<b>PHASE 4 : ÉVALUATION DE SA CAPACITÉ À ÉTABLIR UNE RELATION AIDANTE</b>			<i>Durée : 4 heures</i>		
4.1 Rédiger un rapport.	Présentation de : - sa capacité à entrer en contact avec autrui; - ses valeurs, ses croyances; - sa perception de soi dans une relation interpersonnelle; - sa perception de l'autre; - ses habiletés et ses attitudes à établir une relation aidante; - ses moyens à prendre pour améliorer sa capacité à établir une relation aidante.				
4.2 Discuter de sa capacité à établir une relation aidante.	Expression sur : - sa compréhension de ce qu'est une relation aidante; - sa capacité à verbaliser en groupe sa perception des attitudes à privilégier; - ses émotions.				
<b>Évaluation de sa capacité à établir une relation aidante.</b>			<b>4 Évalue sa capacité à établir une relation aidante.</b>  4.1 Rédige un rapport faisant état d'une autoévaluation.	15	15

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-652 – RELATION AIDANTE (module 5)

## DESCRIPTION DE LA PARTICIPATION

### PHASE 1 : INFORMATION SUR LES DIFFÉRENTS COMPORTEMENTS HUMAINS

Réalise des travaux à l'aide de notes de cours et de documents de référence sur :

#### 1.1 Les cycles de la vie de la personne.

La candidate ou le candidat remplit un tableau sur des comportements observables (minimum trois) d'une personne à travers les différents cycles de la vie : enfant, adolescent, adulte et personne âgée.

#### 1.2 Les facteurs qui influencent le comportement humain.

À l'aide des volumes de référence et de notes de cours, la candidate ou le candidat remplit une fiche sur des facteurs qui influent sur le comportement humain. Cette fiche devra inclure au moins les trois facteurs suivants : hérédité, environnement, expériences vécues et motivations à différentes étapes de la vie : enfant, adolescent, adulte et personne âgée.

### PHASE 2 : INFORMATION SUR LES CARACTÉRISTIQUES D'UNE RELATION AIDANTE

#### 2.1 Discute du rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires dans la relation aidante.

Au cours d'une discussion de groupe ayant pour thème « la relation aidante dans le quotidien de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires », la candidate ou le candidat devra exprimer son opinion sur sa compréhension de la relation aidante, de la définition de la personne aidée et de la personne aidante et sur sa conception d'une relation sociale par comparaison avec une relation professionnelle.

**L'examinatrice ou l'examineur devra s'assurer que chaque candidate et chaque candidat peuvent s'exprimer sur le sujet traité. Le jugement devra porter sur la pertinence des arguments apportés pour justifier leur compréhension de la relation aidante dans l'exercice de leur profession. Les opinions émises devront être respectueuses, concises et individuelles.**

## 2.2 Reconnaît les besoins de la personne.

À partir de sa situation actuelle, la candidate ou le candidat devra reconnaître ses besoins satisfaits et non satisfaits sur le plan physiologique, affectif, intellectuel, social et spirituel. À la suite de cette analyse, elle ou il devra se situer dans la hiérarchie des besoins selon Maslow.

## **PHASE 3 : ENGAGEMENT DANS L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RELATION AIDANTE**

### 3.1 Entrepren d'une démarche de connaissance de soi.

La candidate ou le candidat rédigera un journal sur sa réflexion concernant différents aspects de la connaissance de soi. Elle ou il traitera des éléments suivants :

- de ses valeurs;
- de ses croyances;
- des émotions éprouvées dans diverses expériences de la vie;
- de sa capacité de tolérance;
- de son ouverture d'esprit;
- de ses ressources;
- des agents stressants par rapport à elle ou lui;
- de ses réactions au stress;
- de ses capacités à être à l'écoute du vécu des autres;
- de son respect pour les autres.

### 3.2 Adopte les attitudes aidantes appropriées.

À partir de jeux d'improvisation, la candidate ou le candidat devra adopter des attitudes aidantes appropriées à chaque situation. L'examinatrice ou l'examineur devrait prévoir divers scénarios illustrant des situations variées qui engendreront des comportements différents (ex. : une personne qui éclate soudainement en larmes, qui devient agressive, qui refuse de communiquer, qui comprend difficilement la langue ou, encore, une personne âgée désorientée).

L'examinatrice ou l'examineur devra, dans l'élaboration de ces scénarios, utiliser une terminologie simple étant donné que les élèves sont au début de leur formation.

### 3.3 Observe des états émotionnels chez la personne aidée.

À partir de mises en situation, la candidate ou le candidat devra reconnaître des états émotionnels présentés.

### 3.4 Rédige une interaction avec un pair.

La candidate ou le candidat devra décrire une interaction avec un pair. Elle ou il traitera des éléments suivants :

- la situation : le lieu, le contexte;
- le sujet traité;

- l'expression verbale et non verbale de la personne aidée;
- les sentiments exprimés par la personne aidée;
- l'intervention utilisée par la personne aidante (la candidate ou le candidat) : attitudes adoptées, moyens de communication employés.

#### **PHASE 4 : ÉVALUATION DE SA CAPACITÉ À ÉTABLIR UNE RELATION AIDANTE**

##### 4.1 Produit un rapport faisant état d'une autoévaluation.

La candidate ou le candidat devra rédiger à partir de son journal du critère 3.1, une autoévaluation de son implication dans les phases 1, 2 et 3. Les éléments suivants devront être présents dans son évaluation :

- sa capacité à entrer en contact avec autrui;
- sa perception de soi dans une relation interpersonnelle;
- sa perception de l'autre;
- ses habiletés à établir une relation aidante;
- ses attitudes à l'intérieur d'une relation aidante;
- les moyens qu'elle ou il détermine pour améliorer sa capacité à établir une relation aidante.

**Sanction : Pour satisfaire aux exigences de ce module, la candidate ou le candidat doit réussir six éléments-critères sur neuf, dont les critères suivants : 1.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4 et 4.1.**

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-682 – ASPECTS ÉTHIQUE ET LÉGAL DE LA PROFESSION (module 6)			Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se situer au regard des aspects éthique et légal de la pratique de la profession</i>						
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION		
Objets de formation		Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères de participation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>
Situer la compétence dans l'ensemble du programme.		Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.				
Respecter le cadre légal et réglementaire.		Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.				
Évaluer son sens de l'éthique professionnelle.		Réflexion sur son sens moral. Lien avec son comportement professionnel.				
<b>PHASE 1 : INFORMATION SUR LES DOCUMENTS JURIDIQUES RELATIFS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION</b>						
<i>Durée : 10 heures</i>						
1.1	Se renseigner sur les changements amenés par les réformes des services de santé depuis 1970 ainsi que sur les lois qui en découlent.	<p>Réformer des services de santé et des services sociaux :</p> <p>1970 à 1980 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport Castonguay-Nepveu : démocratisation et rationalisation des services;</li> <li>- Assurance-maladie;</li> <li>- Code des professions;</li> <li>- Loi des infirmières et des infirmiers.</li> </ul> <p>1980 à 1990 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission Rochon.</li> </ul> <p>Décentralisation des pouvoirs :</p> <p>1990 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réforme axée sur le citoyen;</li> <li>- Politique de la santé et du bien-être.</li> </ul> <p>2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (projet de loi 90).</li> </ul>		<p>Participe à la recherche d'informations.</p> <p>Fait un examen sérieux des documents.</p> <p>Écoute attentivement les explications.</p> <p>Participe aux discussions.</p>		

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-682 – ASPECTS ÉTHIQUE ET LÉGAL DE LA PROFESSION (module 6)</b>			<b>Durée : 30 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se situer au regard des aspects éthique et légal de la pratique de la profession</i></b>					
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>	
<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
	Reconnaissance des lois et de leurs buts spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi sur les services de santé et les services sociaux;</li> <li>- Charte des droits et libertés de la personne;</li> <li>- Loi sur la protection de la personne dont l'état mental présente un danger pour elle-même ou pour autrui;</li> <li>- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées;</li> <li>- Loi sur la protection de la jeunesse.</li> </ul>				
1.2 Se renseigner sur des dispositions du Code des professions.	Définitions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- ordre professionnel.</li> </ul> Office des professions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- composition;</li> <li>- responsabilités.</li> </ul> (constitution d'ordres professionnels, détermination des activités professionnelles pouvant être exercées) Bureau : <ul style="list-style-type: none"> <li>- composition;</li> <li>- responsabilités.</li> </ul> (adoption du Code de déontologie). Détermination des droits d'inscription au Tableau. Délivrance du permis de pratique. Inspection professionnelle (comité de discipline).				

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-682 – ASPECTS ÉTHIQUE ET LÉGAL DE LA PROFESSION (module 6)</b>			<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se situer au regard des aspects éthique et légal de la pratique de la profession</i></b>						
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Objets de formation</b>		<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
1.3	Se renseigner sur le champ de pratique et les activités réservées à la profession d'infirmière et infirmier auxiliaires.	Champ de pratique. Activités réservées. Plan thérapeutique infirmier. Plan de traitement infirmier. Liens avec la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé.				
1.4	Se renseigner sur le champ de pratique et les activités réservées à la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.	Champ de pratique. Activités réservées. Plan de soins. Plan de traitement infirmier. Liens avec la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé.				
1.5	S'informer sur le contenu du Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires.	Devoirs et obligations envers : - le public; - la patiente ou le patient; - la profession. Liens avec les indicateurs de compétence de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires.				
1.6	Discuter des manquements aux devoirs et aux obligations contenus dans le Code de déontologie ainsi que des conséquences de ceux-ci.	Manquements envers : - le public; - la personne soignée; - la profession. Conséquences.				

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères



TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-682 – ASPECTS ÉTHIQUE ET LÉGAL DE LA PROFESSION (module 6)</b>					<b>Durée : 30 heures</b>	
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se situer au regard des aspects éthique et légal de la pratique de la profession</i></b>						
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>	
<b>Objets de formation</b>		<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
2.3	Reconnaître les références d'une échelle de valeurs.	Ses croyances. Ses convictions. Ses idéaux. Ses rêves. Ses expériences.				
2.4	Reconnaître les qualités des relations professionnelles de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires.	Empathie. Compétence. Fiabilité. Conscience professionnelle. Engagement.				
<b>Information sur les comportements professionnels.</b>				<b>2 Comportements professionnels.</b>  2.1 Connaît les comportements professionnels.	30	30
<b>PHASE 3 : RÉFLEXION SUR DES QUESTIONS ÉTHIQUES</b>					<b>Durée : 8 heures</b>	
3.1	Discuter de questions éthiques.	Thèmes suggérés : - euthanasie; - acharnement thérapeutique; - clonage humain; - suicide chez la personne âgée; - stérilisation des personnes atteintes d'une incapacité intellectuelle.		Participe aux discussions.  Fait preuve de respect et d'ouverture d'esprit vis-à-vis de l'opinion d'autrui.		
3.2	Discuter de dilemmes éthiques pouvant se poser à l'infirmière et à l'infirmier auxiliaires.	Exemples : - préservation de la vie et de la mort; - droit à la dissidence; - respect de la dignité de la personne; - absence de préjudice; - mandat d'inaptitude; - testament de vie.				
<b>Réflexion sur des questions éthiques.</b>						

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-682 – ASPECTS ÉTHIQUE ET LÉGAL DE LA PROFESSION (module 6)</b>					<b>Durée : 30 heures</b>	
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se situer au regard des aspects éthique et légal de la pratique de la profession</i></b>						
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>	
<b>Objets de formation</b>		<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
<b><i>PHASE 4 : ÉVALUATION DE SA CAPACITÉ À RESPECTER LES RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CELLES DE LA LÉGISLATION</i></b>					<b><i>Durée : 4 heures</i></b>	
4.1	Discuter de ses valeurs au regard de la pratique de la profession.	Expression sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- sa compréhension du rôle du Code de déontologie dans la pratique de la profession;</li> <li>- sa capacité à relier ses valeurs et ses croyances à l'aspect éthique de la profession.</li> </ul>		Produit une évaluation de ses valeurs et de ses croyances au regard de l'éthique.  Discute de ses valeurs.		
4.2	Analyser une situation professionnelle présentant un dilemme éthique.	Reconnaissance : <ul style="list-style-type: none"> <li>- du dilemme;</li> <li>- des personnes concernées;</li> <li>- des valeurs en cause.</li> </ul> Référence à un article du Code de déontologie.  Présentation de sa solution.  Justification de sa décision.				
<b>Évaluation de sa capacité à respecter les règles d'éthique et celles de la législation.</b>				<b>3 Dilemme éthique.</b>  3.1 Produit une analyse d'un dilemme éthique.	40	40

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-682 – ASPECTS ÉTHIQUE ET LÉGAL DE LA PROFESSION (module 6)

## DESCRIPTION DE LA PARTICIPATION

### PHASE 1 : INFORMATION SUR LES DOCUMENTS JURIDIQUES RELATIFS À LA PRATIQUE DE LA PROFESSION

#### 1 SE RÉFÉRER AUX LOIS QUI RÉGISSENT LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE ET D'INFIRMIER AUXILIAIRES

##### 1.1 Les ordres professionnels.

La candidate ou le candidat se prononce en vertu du Code des professions sur la légalité ou l'illégalité de diverses situations ayant trait à son ordre professionnel. Elle ou il rédige un jugement sur une étude de cas. Ce jugement doit s'appuyer sur les dispositions légales du Code des professions.

##### 1.2 La Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (projet de loi 90).

La candidate ou le candidat se prononce en vertu de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé sur la légalité ou l'illégalité de certaines activités réservées en soins infirmiers. Elle ou il rédige un jugement sur une étude de cas. Ce jugement doit s'appuyer sur les énoncés de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé.

##### 1.3 Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires.

La candidate ou le candidat se prononce en vertu du Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires sur la légalité ou l'illégalité de comportements professionnels. Elle ou il rédige un jugement sur une étude de cas. Ce jugement doit s'appuyer sur les dispositions légales du Code de déontologie.

Travail individuel d'analyse de diverses situations au regard des lois et des codes suivants :

- Code des professions;
- Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé;
- Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires.

L'examinatrice ou l'examinateur devra présenter à chaque candidate ou candidat une histoire de cas pour chacun des documents juridiques retenus. Ces histoires de cas devraient être simples et décrire des situations devant permettre aux candidates ou aux candidats de porter un jugement s'appuyant sur une ou des dispositions juridiques de chacun des documents.

L'examinatrice ou l'examineur devra de plus fournir aux candidates ou aux candidats la documentation requise. On devra aussi préciser le temps alloué à la recherche des articles de loi ainsi qu'à la rédaction de l'argumentation pour chacune des situations présentées.

On s'attend à ce que les candidates ou les candidats fournissent des arguments s'appuyant sur les dispositions juridiques pertinentes à chacune des situations présentées.

## **PHASE 2 : INFORMATION SUR LES COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS**

### **2.1 Connaître les comportements professionnels.**

À l'aide du Code de déontologie, la candidate ou le candidat rédige une fiche faisant état de cinq comportements professionnels nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier auxiliaires. Elle ou il devra donner une raison justifiant chacun de ses choix.

Travail individuel écrit. L'examinatrice ou l'examineur devra, au préalable, préciser clairement :

- le contenu attendu de l'exposé;
- le nombre minimal de comportements à analyser;
- le nombre minimal et maximal de lignes du rapport.

On s'attend à trouver dans l'exposé un minimum de cinq comportements professionnels pertinents à l'exercice de la profession ainsi que les raisons qui militent en faveur (du développement ou de l'amélioration) de ces comportements.

## **PHASE 4 : ÉVALUATION DE SA CAPACITÉ À RESPECTER LES RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CELLES DE LA LÉGISLATION**

### **4.1 Produit une analyse d'un dilemme éthique.**

À partir d'une mise en situation illustrant un dilemme éthique lié aux discussions des phases 2 et 3, la candidate ou le candidat devra analyser le dilemme éthique présenté en fonction de ses valeurs, de ses croyances et de sa compréhension du Code de déontologie dans la pratique de la profession.

L'examinatrice ou l'examineur devra présenter à chaque candidate ou candidat une histoire de cas simple qui décrit bien une situation de travail plausible pour une infirmière et un infirmier auxiliaires. L'examinatrice ou l'examineur pourrait utiliser *De l'éthique à la bioéthique : repères en soins infirmiers* et *Éthique et soins infirmiers*, tous deux de Danielle Blondeau.

L'examinatrice ou l'examineur devra s'assurer que la candidate ou le candidat a bien en main le Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires. On devra aussi préciser le temps alloué pour l'analyse ainsi que la rédaction de l'argumentation.

Il ne faudrait pas évaluer la performance de la candidate ou du candidat en fonction d'une réponse idéale. Par contre, on devra exiger qu'une partie des arguments soit basée sur le Code de déontologie.

**Note : Tout au long du module, l'examinatrice ou l'examineur devra mettre l'accent sur la nécessité de produire des travaux soignés, clairs, précis et contenant peu de fautes d'orthographe ou de grammaire. La candidate ou le candidat devrait faire la correction de ses fautes après consultation.**

**Sanction :**

**Pour satisfaire aux exigences de ce module, la candidate ou le candidat devra réussir :**

- les éléments-critères 1.2 et 1.3 de la phase 1;
- l'élément-critère 2.1 de la phase 2;
- l'élément-critère 4.1 de la phase 4.

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-723 – SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE (module 7)</b>				<b>Durée : 45 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>SE RÉFÉRER À SES CONNAISSANCES SUR LE SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE POUR PRODIGUER DES SOINS</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Se soucier de l'utilisation de la terminologie spécifique.	Terminologie appropriée : - à l'organisation structurale du corps humain; - à l'anatomo-physiologie; - aux altérations.  Utilisation d'ouvrages de référence.					
2	Développer le sens de l'observation au regard des manifestations cliniques.	Reconnaissance des symptômes généraux liés à un dysfonctionnement du système musculo-squelettique.					
<b><i>A. SE REPRÉSENTER L'ORGANISATION STRUCTURALE DU CORPS HUMAIN</i></b>				<b><i>Durée : 9 heures 30</i></b>			
2	A.1 Situer les différents niveaux d'organisation structurale du corps humain.	Éléments chimiques.  Cellules : - composants; - division cellulaire.  Tissus : - types.  Systèmes : - composition; - types; - organes constituants.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-723 – SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE (module 7)				Durée : 45 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	A.2 Expliquer le concept de l'homéostasie.	Définition de l'homéostasie. Liens fonctionnels entre les cellules, les tissus, les organes et les systèmes. Rôle des principaux systèmes sur l'homéostasie.					
2	A.3 Reconnaître les divisions du corps humain.	Régions corporelles. Cavités corporelles. Topographie abdominale.					
	A.4 Lire les représentations schématiques du corps humain.	Positions anatomiques. Termes relatifs à l'orientation. Plans et coupes.					
3	<b>A Se représenter l'organisation structurale du corps humain.</b>			Reconnaissance précise des divisions du corps humain. Reconnaissance exacte des différents niveaux d'organisation structurale du corps humain. Interprétation juste du rôle des systèmes du corps humain dans le maintien de l'homéostasie.			
4	<b>A Se représenter l'organisation structurale du corps humain.</b>			<b>1 Organisation du corps humain.</b> 1.1 Reconnaissance précise des divisions du corps humain. 1.2 Reconnaissance exacte des différents niveaux d'organisation structurale du corps humain.	20	10	C
						10	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-723 – SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE (module 7)</b>				<b>Durée : 45 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>B. SE REPRÉSENTER LES STRUCTURES ANATOMIQUES DU SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE</i></b>							
<b><i>Durée : 9 heures</i></b>							
2	B.1 Localiser les divisions du squelette.	Crâne, os hyoïde, colonne vertébrale, thorax, ceintures scapulaire et pelvienne, membres.					
2	B.2 Distinguer les os.	Noms. Types. Composition. Localisation des principaux os selon les divisions du squelette.					
2	B.3 Distinguer les articulations.	Noms. Types (principalement les diarthroses et les sutures). Composition. Localisation des articulations selon les divisions du squelette.					
2	B.4 Distinguer les muscles squelettiques.	Noms. Composition. Éléments structuraux liés au système nerveux. Localisation des principaux muscles selon : - les divisions du squelette; - les sites d'injection.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-723 – SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE (module 7)</b>				<b>Durée : 45 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>3</b>	<b>B</b> Se représenter les structures anatomiques du système musculo-squelettique.			Localisation précise des divisions du squelette.  Localisation précise d'os, d'articulations et de muscles de chacune des régions corporelles.  Reconnaissance exacte de la composition des os, des articulations et des muscles.			
<b>4</b>	<b>B</b> Se représenter les structures anatomiques du système musculo-squelettique.			<b>2 Structure anatomique du système musculo-squelettique.</b>  2.1 Localisation précise des os et des muscles.	10	10	C
<b>C. PRÉCISER LE RÔLE DES COMPOSANTS DU SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE</b>				<b>Durée : 7 heures</b>			
2	C.1 Expliquer le rôle des os.	Soutien, protection, croissance, mouvement, stockage, formation de cellules sanguines.  Réparation : - processus d'auto-réparation; - facteurs d'influence.					
2	C.2 Expliquer le rôle des muscles squelettiques.	Mouvement et contraction musculaire, posture, stabilité des articulations, production de chaleur.  Interaction avec le système nerveux : - contraction musculaire; - mouvements volontaires; - mouvements réflexes.					
2	C.3 Expliquer le rôle des articulations.	Mobilité du squelette.  Union des os.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-723 – SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE (module 7)</b>				<b>Durée : 45 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	C.4 Expliquer les effets des hormones sur le fonctionnement du système musculo-squelettique.	Hormones : - de croissance; - thyroïdiennes; - œstrogènes.  Liens avec les processus de croissance, de développement et de vieillissement du système.					
3	<b>C Préciser le rôle des éléments constitutifs du système musculo-squelettique.</b>			Détermination précise des facteurs qui influent sur la réparation de l'os.  Reconnaissance exacte des interactions du système nerveux et du système endocrinien avec le système musculo-squelettique.  Reconnaissance précise du rôle des éléments constitutifs du système.			
4	<b>C Préciser le rôle des éléments constitutifs du système musculo-squelettique.</b>			<b>3 Rôle des éléments constitutifs du système musculo-squelettique.</b>  3.1 Reconnaissance précise du rôle des différents éléments constitutifs.	15	15	C
<b>D. PRÉCISER LES MANIFESTATIONS CLINIQUES LIÉES À DES ALTÉRATIONS DU SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE</b>				<b>Durée : 10 heures</b>			
2	D.1 Reconnaître les altérations relatives à la mobilité.	Altérations liées aux os : - ostéoporose; - fractures de la hanche; - dysplasie de la hanche; - tumeurs malignes; - maladie de Paget.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-723 – SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE (module 7)</b>				<b>Durée : 45 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
		Altérations liées aux articulations : - polyarthrite rhumatoïde; - arthrose, arthrite, arthralgie; - entorse, luxation, tendinite; - hernie discale.  Altérations liées aux muscles. - atrophie musculaire; - dystrophie musculaire.  Manifestations cliniques : - symptômes objectifs; - symptômes subjectifs.  Accent mis sur les symptômes généraux des altérations du système musculo-squelettique.  Écart par rapport au fonctionnement normal.  Reconnaissance des termes propres aux traitements médicaux et chirurgicaux.  Principaux examens diagnostiques.					
2	D.2 Reconnaître les causes et les facteurs de risque des altérations.	Altérations courantes : - causes; - facteurs de risque.					
2	D.3 Relier l'approche pharmacologique aux manifestations cliniques.	Lien entre la médication et l'effet recherché sur le système musculo-squelettique.  Réactions indésirables.  Précautions à prendre.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-723 – SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE (module 7)				Durée : 45 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	<b>D</b> Préciser les manifestations cliniques liées aux altérations du système musculo-squelettique.			Prise en considération du fonctionnement normal du système musculo-squelettique. Prise en considération des modifications du squelette selon l'âge. Reconnaissance exacte des causes et des facteurs de risque des altérations du système musculo-squelettique. Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations. Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs.			
4	<b>D</b> Préciser les manifestations cliniques liées aux altérations du système musculo-squelettique.			<b>4 Manifestations cliniques des altérations du système musculo-squelettique.</b> 4.1 Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations. 4.2 Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs.	20	10	C
						10	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-723 – SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE (module 7)</b>				<b>Durée : 45 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>E. EFFECTUER DES SOINS D'ASSISTANCE LIÉS À DES ALTÉRATIONS DU SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE</i></b>							
<b><i>Durée : 3 heures</i></b>							
2	E.1 Reconnaître les besoins perturbés de la personne.	Vérification des signes vitaux. Prise en considération des déficits musculo-squelettiques. Reconnaissance des effets de l'immobilisation : - état de la peau; - fonctions cardio-vasculaire, respiratoire, gastro-intestinale, urinaire. - atrophie musculaire; - état émotif.					
2	E.2 Reconnaître l'assistance à apporter à la personne dans l'accomplissement des activités de vie quotidienne.	Spécificité relative aux altérations. Référence aux procédés de soins de base : - alimentation et diète; - hydratation; - soins d'hygiène; - mobilisation; - élimination. Renseignements relatifs à la prévention.					
2	E.3 Placer la personne dans une position de confort.	Procédés appropriés aux positions. Attentions particulières : - alignement corporel; - signes de douleur.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-723 – SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE (module 7)</b>				<b>Durée : 45 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	E.4 Encourager la pratique d'exercices musculaires.	Types d'exercices à proposer : - passifs; - actifs.  Procédé : - démonstration; - stimulation; - renforcement positif.					
3	<b>E Donner des soins d'assistance liés aux altérations du système musculo-squelettique.</b>			Prise en considération des signes vitaux. Prise en considération des déficits musculo-squelettiques. Lien indiqué entre la diète et l'état de la personne. Utilisation judicieuse des positions de confort. Détermination correcte des besoins perturbés.			
4	<b>E Donner des soins d'assistance liés aux altérations du système musculo-squelettique.</b>			<b>5 Soins d'assistance liés aux besoins perturbés.</b>  5.1 Détermination correcte des besoins perturbés et des soins d'assistance.  5.2 Utilisation judicieuse des positions de confort.	25		
						15	C
						10	C
<b>F. PRODIGUER DES SOINS SPÉCIFIQUES LIÉS À DES ALTÉRATIONS DU SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE</b>				<b>Durée : 5 heures</b>			
2	F.1 Appliquer de la chaleur et du froid.	Effets physiologiques de la chaleur et du froid sur l'organisme. Contre-indications. Modes d'application. Mesures de sécurité.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-723 – SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE (module 7)</b>				<b>Durée : 45 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	F.2 Utiliser différents appareils servant à soutenir une fonction locomotrice déficiente.	Types d'appareils : - écharpe; - corset; - attelle; - orthèse, prothèse; - bandage élastique; - marchette; - canne; - béquilles.  Procédés d'utilisation.  Mesures de sécurité.					
2	F.3 Vérifier les signes neuro-vasculaires d'un membre.	Signes neuro-vasculaires.  Complications à surveiller.					
2	F.4 Appliquer des soins à un membre plâtré ou à un membre en traction.	Types de soins et rôle de chacun.  Contextes d'application.  Procédé.  Règles d'hygiène.  Complications possibles.					
2	F.5 Transmettre des renseignements.	Renseignements oraux : - personnes à informer; - types de renseignements à transmettre.  Inscription de notes au dossier : - types de notes à consigner; - informations à préciser.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-723 – SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE (module 7)				Durée : 45 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	F Prodiguer des soins spécifiques liés aux altérations du système musculo-squelettique.			Respect du procédé de soins. Respect des règles d'hygiène. Respect des mesures de sécurité. Transmission appropriée de renseignements liés aux soins. Inscription précise des notes d'observations au dossier. Vérification correcte des signes neuro-vasculaires.			
4	F Prodiguer des soins spécifiques liés aux altérations du système musculo-squelettique.			<b>6</b> <b>Respect des procédés de soins.</b> 6.1 Vérification correcte des signes neuro-vasculaires.	10	10	C
<i>SE RÉFÉRER À SES CONNAISSANCES DU SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE POUR PRODIGUER DES SOINS</i>				<i>Durée : 1 heure 30</i>			
3	Se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins.			Utilisation de la terminologie spécifique. Utilisation efficace d'ouvrages de référence. Pertinence des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.			
4	Se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins.			L'ensemble des critères des phases 4.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

## 254-723 – SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE (module 7)

### DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

#### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à se référer à ses connaissances du système musculo-squelettique pour l'application des soins.

L'épreuve consiste en un examen de connaissances pratiques d'une durée suggérée de 45 minutes.

#### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

##### 1 ORGANISATION DU CORPS HUMAIN

###### 1.1 Reconnaissance précise des divisions du corps humain. (10 points)

À partir de schémas montrant les faces antérieure et postérieure du corps humain, la candidate ou le candidat devra localiser :

- A) six régions corporelles dont trois de la topographie abdominale.
- B) trois plans corporels.

Tolérance : un manquement pour les plans.

###### 1.2 Reconnaissance exacte des différents niveaux d'organisation structurale du corps humain. (10 points)

À partir d'une liste de dix éléments constitutifs du corps humain, la candidate ou le candidat devra les associer à un niveau d'organisation structurale du corps humain.

Tolérance : un manquement.

##### 2 STRUCTURES ANATOMIQUES DU SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE

###### 2.1 Localisation précise des os et des muscles. (10 points)

À partir de schémas montrant le système musculo-squelettique, la candidate ou le candidat devra identifier huit os et deux muscles ciblés sur les schémas (les muscles des principaux sites d'injection et les principaux os).

L'examinatrice ou l'examineur devra fournir une liste de dix noms d'os et de quatre noms de muscles.

Tolérance : un manquement pour les os.

### 3 RÔLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE

#### 3.1 Reconnaissance précise du rôle des différents éléments constitutifs. (15 points)

À partir d'une liste de structures (os, muscles et articulations) et d'une liste de rôles (stabilité des articulations, production de chaleur, union des os, entreposage de calcium, formation de cellules sanguines et entreposage du glycogène), la candidate ou le candidat devra correctement associer les trois structures à leur rôle spécifique.

Tolérance : aucun manquement.

### 4 MANIFESTATIONS CLINIQUES DES ALTÉRATIONS DU SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE

#### 4.1 Liens pertinents entre les manifestations cliniques et les altérations. (10 points)

À partir de deux mises en situation décrivant une altération (1<sup>re</sup> situation : traumatique, 2<sup>e</sup> situation : inflammatoire ou dégénérative), la candidate ou le candidat devra choisir deux manifestations cliniques associées à l'altération dans une liste de cinq manifestations.

Tolérance : aucun manquement.

#### 4.2 Distinction juste des symptômes objectifs et de symptômes subjectifs. (10 points)

À partir d'une mise en situation d'un cas clinique, la candidate ou le candidat devra reconnaître deux symptômes objectifs ou deux symptômes subjectifs parmi les manifestations cliniques présentées.

Tolérance : aucun manquement.

### 5 SOINS D'ASSISTANCE LIÉS AUX BESOINS PERTURBÉS

#### 5.1 Détermination correcte des besoins perturbés et des soins d'assistance. (15 points)

À partir d'une mise en situation écrite avec une personne alitée à la suite d'une fracture de la hanche ou autre, la candidate ou le candidat devra reconnaître quatre besoins perturbés et nommer un soin d'assistance approprié à chaque besoin. (Question ouverte)

Pour aider la candidate ou le candidat, on suggère de demander de justifier les besoins énoncés en les reliant aux éléments correspondants à l'intérieur de la mise en situation. Toutefois, l'évaluation ne portera que sur les besoins et les soins.

Tolérance : aucun manquement pour les besoins, un manquement pour les soins d'assistance.

5.2 Utilisation judicieuse des positions de confort. (10 points)

À partir d'une mise en situation, la candidate ou le candidat devra reconnaître la position de confort privilégiée pour prévenir ou diminuer l'œdème d'un membre. (Question ouverte)

6 RESPECT DES PROCÉDÉS DE SOINS

6.1 Vérification correcte des signes neuro-vasculaires. (10 points)

À partir d'une mise en situation écrite, illustrant une fracture d'un membre, la candidate ou le candidat devra nommer quatre signes neuro-vasculaires à vérifier. (Question ouverte)

Tolérance : aucun manquement.

3 **MATERIEL**

Aucune note de cours et aucun manuel ne sont permis.

**Sanction : Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat doit obtenir 80 points sur 100 points.**

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-664 – PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION (module 8)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prévenir et contenir l'infection</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Se soucier de l'utilisation de la terminologie spécifique.	Terminologie appropriée à l'infection. Utilisation d'ouvrages de référence.					
2	Développer le sens de l'observation.	Reconnaissance des symptômes généraux liés à l'inflammation et à l'infection.					
<b><i>A. DÉTECTER LES SIGNES D'INFLAMMATION ET D'INFECTION</i></b>				<b><i>Durée : 18 heures</i></b>			
2	A.1 Localiser les composants du système lymphatique.	Lymphes et vaisseaux lymphatiques, ganglions, rate, amygdales : - localisation; - nom; - composition; - circulation lymphatique.					
2	A.2 Préciser le rôle des composants de l'organisme associés aux mécanismes de défense.	Transport de la lymphe. Défense de l'organisme. Mécanismes de défense non spécifiques : - peau, muqueuses; - substances antimicrobiennes; - lymphocytes, phagocytes; - réaction inflammatoire; - fièvre.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-664 – PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION (module 8)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prévenir et contenir l'infection</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
		Mécanismes de défense spécifiques : - immunisation naturelle; - immunisation active; - immunisation passive.					
2	A.3 Reconnaître des facteurs qui diminuent la résistance de l'organisme.	Diversité de facteurs et influence de ceux-ci : - âge; - stress; - fatigue; - alimentation; - médicaments; - altération concomitante.					
2	A.4 Préciser des altérations liées à une perturbation des mécanismes de défense.	Altérations : - Immunopathologies : • allergie; • choc anaphylactique. - Immunodéficiences : • sida; • cancer.  Infections bactériennes.  Infections virales.  Infections fongiques.  Infections parasitaires.  Altérations auto-immunes.  Manifestations cliniques : - symptômes objectifs; - symptômes subjectifs.  Complications.  Écart par rapport au fonctionnement normal.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-664 – PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION (module 8)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prévenir et contenir l'infection</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
		Principaux examens diagnostiques. Causes et facteurs de risque des altérations les plus courantes.					
2	A.5 Préciser les manifestations cliniques propres à l'inflammation et à l'infection.	Symptômes locaux. Symptômes généraux.					
2	A.6 Relier l'approche pharmacologique aux manifestations cliniques de l'inflammation et de l'infection.	Lien entre la médication et l'effet recherché. Réactions indésirables. Précautions à prendre.					
3	<b>A Détecter les signes d'inflammation et d'infection.</b>			Reconnaissance juste des mécanismes de défense de l'organisme. Reconnaissance exacte des facteurs qui diminuent la résistance de l'organisme. Reconnaissance exacte des éléments liés aux mécanismes de défense. Association juste d'altérations aux mécanismes de défense perturbés. Distinction juste des symptômes locaux et généraux de l'inflammation et de l'infection.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-664 – PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION (module 8)</b>							<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prévenir et contenir l'infection</i></b>										
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>					
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>			
<b>4</b>	<b>A</b> <b>Détecter les signes d'inflammation et d'infection.</b>			<b>1 Mécanisme de défense.</b> 1.1 Reconnaissance exacte des éléments liés aux mécanismes de défense. 1.2 Association juste d'altérations aux mécanismes de défense perturbés. 1.3 Distinction juste des symptômes locaux et généraux de l'inflammation et de l'infection.	25			10	C	
						5		10	C	
									C	
<b>B. PRÉCISER DES MODES DE CONTRÔLE DE L'INFECTION</b>							<b>Durée : 8 heures</b>			
2	B.1 Reconnaître les éléments de la chaîne d'infection.	Sources d'infection : - agents infectieux; - réservoirs.  Modes de transmission des agents infectieux.  Portes de sortie du réservoir.  Portes d'entrée chez l'hôte.  Hôtes réceptifs.								
2	B.2 Reconnaître des modes de transmission d'agents infectieux.	Contact direct.  Contact indirect.  Voie aérienne.  Véhicule commun : sang, eau, aliments, etc.  Vecteur : animaux, insectes.								

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-664 – PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION (module 8)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prévenir et contenir l'infection</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	B.3 Reconnaître des mesures de prévention des infections.	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élimination des réservoirs;</li> <li>- contrôle des portes d'entrée et de sortie.</li> </ul> <p>Précautions universelles (pratiques de base) et leurs rôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lavage des mains;</li> <li>- port de : gants, masque, protection oculaire;</li> <li>- nettoyage, désinfection, stérilisation et utilisation du matériel servant aux soins;</li> <li>- contrôle de l'environnement.</li> </ul> <p>Précautions additionnelles en présence de certains agents pathogènes et leurs rôles;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- hébergement (isolement) : objet de formation H.</li> </ul> <p>Vaccinothérapie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pathologies visées;</li> <li>- types de vaccin (vivant, inactivé, etc.);</li> <li>- calendrier d'immunisation;</li> <li>- conservation et manipulation;</li> <li>- indications;</li> <li>- réactions locales et systémiques possibles;</li> <li>- situations d'urgence;</li> <li>- aspect légal concernant l'infirmière et l'infirmier auxiliaires.</li> </ul>	<p>Référence : Protocole d'immunisation québécois, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).</p>				

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-664 – PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION (module 8)					Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prévenir et contenir l'infection</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	<b>B</b> Préciser des modes de contrôle de l'infection.			Reconnaissance exacte des modes de transmission des agents infectieux. Reconnaissance exacte du processus infectieux. Reconnaissance exacte des mesures de prévention. Reconnaissance exacte des précautions visant la prévention de l'infection.			
4	<b>B</b> Préciser des modes de contrôle de l'infection.			<b>2 Mode de contrôle de l'infection.</b> 2.1 Reconnaissance exacte du processus infectieux. 2.2 Reconnaissance exacte des mesures de prévention. 2.3 Reconnaissance exacte des précautions visant la prévention de l'infection.	20		
						5	C
						5	C
						10	C
<b>C. SE LAVER LES MAINS</b>					<b>Durée : 2 heures</b>		
2	C.1 Effectuer le lavage des mains.	Contextes d'application. Pratique : - procédé; - mesures d'hygiène.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-664 – PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION (module 8)					Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prévenir et contenir l'infection</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	C Se laver les mains.			Liens pertinents entre la prévention de l'infection et le lavage des mains.  Moment opportun du lavage des mains.  Application correcte du procédé du lavage des mains.			
4	C Se laver les mains.			<b>3 Lavage des mains.</b> 3.1 Application correcte du procédé du lavage des mains.	10	10	PS
<b>D. PORTER DES GANTS</b>					<b>Durée : 3 heures</b>		
2	D.1 Enfiler des gants.	Contextes d'application : - gants propres; - gants stériles.  Pratique : - procédé; - mesures d'hygiène et d'asepsie.					
2	D.2 Retirer des gants.	Pratique : - procédé; - mesures d'hygiène.					
3	D Porter des gants.			Liens fondés entre la prévention des infections et le port des gants.  Moment opportun pour utiliser des gants.  Façon correcte d'enfiler des gants stériles.  Façon correcte de retirer des gants.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-664 – PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION (module 8)</b>							<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : Prévenir et contenir l'infection</b>									
<b>COMPÉTENCE</b>			<b>APPRENTISSAGE</b>				<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>		<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>		<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>4</b>	<b>D</b>	<b>Porter des gants.</b>				<b>4 Mise et enlèvement des gants.</b>	10		
						4.1 Façon correcte d'enfiler des gants stériles et de retirer des gants.		10	PS
<b>E. MANIPULER DU MATÉRIEL CONTAMINÉ ET DES LIQUIDES CORPORELS</b>							<b>Durée : 2 heures</b>		
2	E.1	Se renseigner sur les droits et obligations des travailleuses et des travailleurs touchant la manipulation du matériel contaminé.	Informations relatives à la : - Loi sur la santé et la sécurité du travail; - Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.						
2	E.2	Reconnaître des méthodes de manipulation réductrices de réservoirs d'infection.	Méthodes propres : - à la literie; - aux pansements souillés; - aux aiguilles contaminées; - aux sacs de drainage; - aux liquides corporels; - etc.  Risques d'infections liés au travail.						
3	E	<b>Manipuler du matériel contaminé et des liquides corporels.</b>				Reconnaissance exacte des méthodes visant à réduire les réservoirs d'infection.  Reconnaissance exacte des risques d'infection liés au travail.			
4	E	<b>Manipuler du matériel contaminé et des liquides corporels.</b>				<b>5 Manipulation du matériel contaminé.</b>	5		
						5.1 Reconnaissance exacte des risques d'infection liés au travail.		5	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-664 – PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION (module 8)</b>					<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : Prévenir et contenir l'infection</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>F. UTILISER DES AGENTS ANTIMICROBIENS</b>							<b>Durée : 1 heure</b>
2	F.1 Reconnaître des agents antimicrobiens.	Types. Rôle. Contextes d'utilisation. Contre-indications.					
2	F.2 Verser une solution antimicrobienne.	Pratique : - procédé; - mesures d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité.					
3	<b>F Utiliser des agents antimicrobiens.</b>			Prise en considération des méthodes de contrôle des agents infectieux.  Reconnaissance exacte du rôle des agents antimicrobiens dans l'interruption de la chaîne d'infection.  Utilisation correcte d'agents antimicrobiens.			
<b>G. EFFECTUER DES SOINS À UNE PLAIE</b>							<b>Durée : 19 heures</b>
2	G.1 Reconnaître les types de pansements.	Types : - humide; - sec.  Contexte d'application.  Modes de fixation.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-664 – PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION (module 8)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Prévenir et contenir l'infection</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	G.2 Reconnaître l'état d'une plaie.	Types de plaies. Points d'observation d'une plaie : - couleur; - douleur; - œdème; - écoulement; - présence d'un drain, de points, d'agrafes, etc.; - cicatrisation. Procédés de prélèvement.					
2	G.3 Reconnaître des méthodes réductrices de réservoirs d'infection.	Méthodes propres : - aux pansements; - aux plaies; - aux écoulements.					
2	G.4 Nettoyer une plaie.	Principes à respecter selon chaque type de plaie. Utilisation d'une solution de sérum physiologique ou d'une solution antimicrobienne. Pratique : - respect du procédé; - observation de la plaie; - indication de prélèvement.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-664 – PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION (module 8)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prévenir et contenir l'infection</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	G.5 Retirer un drain.	Justification.  Pratique : - vérification de l'ordonnance ou du plan de traitement infirmier; - renseignements à donner à la personne; - respect du procédé; - respect des mesures d'hygiène et d'asepsie; - vérification des signes d'inconfort et de douleur de la personne; - respect des mesures de sécurité.					
	G.6 Insérer et retirer une mèche	Justification.  Pratique : - vérification de l'ordonnance ou du plan de traitement infirmier; - renseignements à donner à la personne; - respect du procédé; - respect des mesures d'hygiène et d'asepsie; - vérification des signes d'inconfort et de douleur de la personne; - respect des mesures de sécurité.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-664 – PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION (module 8)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Prévenir et contenir l'infection</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	G.7 Enlever des sutures.	Justification. Pratique : - vérification de l'ordonnance; - renseignements à donner à la personne; - position de confort de la personne; - respect selon le procédé; - respect des mesures d'hygiène et d'asepsie; - vérification des signes d'inconfort et de douleur de la personne; - respect des mesures de sécurité.					
2	G.8 Préparer un champ stérile.	Contextes d'utilisation. Pratique : - respect du procédé; - respect des mesures d'hygiène et d'asepsie.					
2	G.9 Faire un pansement.	Vérification de l'ordonnance ou du plan de traitement infirmier. Vérification des signes d'inconfort et de douleur de la personne. Pratique des procédés pour différents pansements sec et humide : - renseignements à donner à la personne; - respect du procédé; - respect des mesures d'hygiène et d'asepsie; - respect des mesures de sécurité. Inscription d'une note au dossier.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-664 – PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION (module 8)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prévenir et contenir l'infection</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	G.10 Transmettre les renseignements liés à l'état de la plaie.	Renseignements oraux : - personne à informer; - types de renseignements à transmettre.  Inscription d'une note au dossier.					
3	<b>G Effectuer des soins à une plaie</b>			Vérification appropriée de la conformité des soins avec l'ordonnance ou le plan de traitement infirmier, s'il y a lieu. Prise en considération du confort de la personne. Respect des procédés de soins. Respect des règles d'hygiène et d'asepsie. Respect des mesures de sécurité. Reconnaissance juste de l'état de la plaie. Reconnaissance juste des méthodes réductrices d'infection. Reconnaissance exacte de l'utilisation des prélèvements dans la lutte contre les infections. Transmission judicieuse des renseignements liés à l'aspect de la plaie. Inscription précise d'une note d'observation au dossier.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-664 – PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION (module 8)</b>					<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prévenir et contenir l'infection</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
4	<b>G</b> Effectuer des soins à une plaie.			<b>6 Réfection d'un pansement.</b> 6.1 Respect du procédé de soins. 6.2 Utilisation adéquate d'une solution nettoiyante. 6.3 Reconnaissance juste de l'état de la plaie. 6.4 Transmission judicieuse des renseignements liés à l'aspect de la plaie.	30	10  5  10  5	PS   PS  PT
<b>H. UTILISER DES PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES</b>							
<b>Durée : 3 heures</b>							
2	H.1 Reconnaître des facteurs favorisant la propagation d'agents infectieux.	Concentration et virulence de l'agent. Milieu de soins actifs. Milieu de soins prolongés. Capacité de pénétration. Réception de l'hôte.	Référence : Santé Canada, <i>Pratique de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les établissements de santé</i> , Ottawa, 1999.				
2	H.2 Reconnaître des situations demandant des précautions additionnelles.	Sida. Hépatite. Certaines infections. Immunodéficiences.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-664 – PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION (module 8)</b>							<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prévenir et contenir l'infection</i></b>									
<b>COMPÉTENCE</b>			<b>APPRENTISSAGE</b>				<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>		<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>		<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	H.3	Appliquer des règles propres à un type d'isolement.	Règles pour : - le type d'isolement (hébergement); - le personnel; - les visiteurs; - le transport de la personne soignée; - l'enseignement à la personne soignée et à sa famille.						
3	H	<b>Utiliser des précautions additionnelles.</b>				Reconnaissance exacte des mesures d'isolement.  Respect des règles propres aux mesures d'isolement.			
4	H	<b>Utiliser des précautions additionnelles.</b>							
<b>I. MAINTENIR À JOUR SES CONNAISSANCES SUR LA PRÉVENTION DES INFECTIONS</b>									
<b>Durée : 1 heure</b>									
2	I.1	Prendre connaissance de la Loi sur la protection de la santé publique et de son règlement.	Aspects relatifs à la prévention des infections : - confidentialité; - immunisation; - maladies à déclaration obligatoire.						
2	I.2	Se renseigner sur les moyens favorisant le processus normal de réparation de l'organisme.	Informations relatives aux mesures d'hygiène de vie favorables au maintien de la santé (soins d'hygiène, mode de nutrition, apport liquide, exercice physique, repos, gestion du stress).						

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-664 – PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION (module 8)</b>					<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prévenir et contenir l'infection</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	I.3 Se renseigner sur l'évolution des infections.	Infections : - types; - causes; - moyens de prévention. Protocole d'immunisation québécois (PIQ) comme référence.					
3	<b>I Maintenir à jour ses connaissances sur la prévention des infections.</b>			Information judicieuse sur la nature des infections.  Information judicieuse sur les moyens favorisant le processus normal de réparation de l'organisme.  Reconnaissance judicieuse des moyens permettant de lutter contre la propagation de nouveaux agents infectieux.  Information judicieuse sur les programmes d'immunisation.			
4	<b>I Maintenir à jour ses connaissances sur la prévention des infections.</b>						
<b>PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION</b>					<b>Durée : 3 heures</b>		
3	Prévenir et contenir l'infection. Test formatif sur l'ensemble de la compétence.						
4	Prévenir et contenir l'infection. Examen de sanction.			Reprise des éléments de la phase 4.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-664 – PRÉVENIR ET CONTENIR L'INFECTION (module 8)

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à prévenir et contenir l'infection. L'épreuve se fait en deux étapes. La première étape sera un examen de connaissances pratiques d'une durée suggérée de 30 minutes et la deuxième étape, un examen pratique d'une durée suggérée de 45 minutes. L'examen pratique se passe individuellement.

### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve comporte deux tâches :

Tâche 1 : Examen de connaissances pratiques

Tâche 2 : Réfection d'un pansement

Équipement :

Dans le laboratoire, les candidates et les candidats auront à leur disposition :

- du savon antiseptique;
- des gants stériles de différentes tailles;
- un plateau à pansement;
- une solution antimicrobienne;
- un mannequin.

#### Tâche 1 : Examen de connaissances pratiques

##### 1 MÉCANISME DE DÉFENSE

- 1.1 Reconnaissance exacte des éléments liés aux mécanismes de défense. (10 points)

La candidate ou le candidat devra associer cinq réponses immunitaires à des mécanismes de défense spécifiques ou non spécifiques.

Tolérance : un manquement.

- 1.2 Association juste d'altérations aux mécanismes de défense. (5 points)

À l'intérieur d'une liste de manifestations, la candidate ou le candidat devra reconnaître les deux manifestations caractérisant une réaction allergique.

Tolérance : aucun manquement.

- 1.3 Distinction juste des symptômes locaux et généraux de l'inflammation et de l'infection. (10 points)

À partir de **deux histoires de cas d'infection**, décrivant cinq manifestations cliniques, la candidate ou le candidat devra identifier pour la première situation un symptôme local et pour la seconde situation, un symptôme général ou systémique de l'infection.

## 2 MODE DE CONTRÔLE DE L'INFECTION

- 2.1 Reconnaissance exacte du processus infectieux. (5 points)

Dans une liste d'exemples, la candidate ou le candidat devra reconnaître deux éléments qui appartiennent au processus de la chaîne d'infection.

Tolérance : aucun manquement.

- 2.2 Reconnaissance exacte des mesures de prévention. (5 points)

À partir d'une histoire de cas d'immunodéficience, et d'une liste de cinq éléments, la candidate ou le candidat devra reconnaître deux mesures de prévention d'infection pour la protection du patient.

Tolérance : aucun manquement.

- 2.3 Reconnaissance exacte des précautions visant la prévention de l'infection. (10 points)

À partir d'une histoire de cas illustrant la manipulation de liquides corporels, la candidate ou le candidat devra reconnaître deux pratiques de base (précautions universelles) afin de se protéger.

Tolérance : aucun manquement.

## 5 MANIPULATION DU MATÉRIEL CONTAMINÉ

- 5.1 Reconnaissance exacte des risques d'infection liés au travail. (5 points)

À partir d'une mise en situation clinique dans laquelle la candidate ou le candidat est en contact avec une personne présentant une maladie infectieuse, elle ou il devra reconnaître deux risques d'infection liés à la prestation de soins.

Tolérance : aucun manquement.

**Seuil de réussite : Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat doit obtenir 40 points sur 50 points.**

**Tâche 2 : Procéder à la réfection d'un pansement**

À partir d'une situation clinique, la candidate ou le candidat devra refaire un pansement sec. Elle ou il devra :

- 3.1 Se laver les mains (10 points)
- 4.1 Mettre des gants stériles et enlever des gants souillés (10 points)
- 6.1 Respecter le procédé de soins (10 points)
- 6.2 Utiliser adéquatement une solution nettoyante (5 points)
- 6.3 Reconnaître l'état de la plaie (10 points)
- 6.4 Inscrire une note d'observation sur l'aspect de la plaie et du pansement antérieur (5 points)

**Seuil de réussite : Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat doit obtenir 45 points sur 50 points.**

En ce qui concerne la réussite de la tâche, il peut y avoir des tolérances pour l'aspect de la plaie, le respect du procédé de soins, la manipulation d'une solution nettoyante et l'inscription de la note d'observation.

**Sanction : Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat doit réussir les deux tâches.**

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-714 – PHARMACOTHÉRAPIE (module 9)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Participer à la pharmacothérapie</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>PARTICIPER À LA PHARMACOTHÉRAPIE</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires au moment de l'administration de médicaments ou autres substances.					
2	Se soucier de l'utilisation de la terminologie spécifique.	Terminologie appropriée à la pharmacothérapie. Utilisation d'ouvrages de référence.					
2	Développer le sens de l'observation au regard des effets de la médication ou d'autres substances.	Reconnaissance des effets thérapeutiques et indésirables des médicaments ou autres substances.					
<b><i>A. AGIR DANS LE RESPECT DES LOIS RÉGISSANT LA PHARMACOTHÉRAPIE</i></b>				<b><i>Durée : 2 heures</i></b>			
2	A.1 Reconnaître les lois liées à la pharmacothérapie.	Lois contrôlant la fabrication, la distribution et la vente d'un médicament : - Loi sur les aliments et drogues; - Loi sur les stupéfiants.					
2	A.2 Reconnaître le rôle et les responsabilités des professionnels de la santé dans la pharmacothérapie.	Médecin. Dentiste. Pharmacienne et pharmacien. Infirmière et infirmier. Infirmière et infirmier auxiliaires.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-714 – PHARMACOTHÉRAPIE (module 9)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Participer à la pharmacothérapie</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	A.3 Reconnaître les modes de distribution dans les établissements.	Pharmacie de l'unité de soins. Doses unitaires. Dosette.					
2	A.4 Reconnaître les droits de la personne par rapport à la pharmacothérapie.	Droits à : - recevoir l'information; - recevoir un médicament ou une substance appropriés à son état; - refuser un médicament ou une substance.					
3	<b>A Agir dans le respect des lois régissant la pharmacothérapie.</b>			Reconnaissance précise des lois liées à la pharmacothérapie. Reconnaissance de son rôle et de ses responsabilités professionnelles par rapport à la pharmacothérapie. Respect du rôle et des responsabilités des autres professionnels de la santé. Mise en relation pertinente de la pharmacothérapie et des droits de la personne. Justesse de la mise en relation de l'aspect légal de la pharmacothérapie et de la prescription, de la préparation et de l'administration des médicaments ou d'autres substances.			
4	<b>A Agir dans le respect des lois régissant la pharmacothérapie.</b>						

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-714 – PHARMACOTHÉRAPIE (module 9)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Participer à la pharmacothérapie</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>B. ÉTABLIR DES LIENS ENTRE LES MÉDICAMENTS OU AUTRES SUBSTANCES ET LEURS EFFETS SUR L'ORGANISME</i></b>							
<b><i>Durée : 12 heures</i></b>							
2	B.1 Reconnaître le rôle d'un médicament ou d'une autre substance.	Définition d'un médicament et d'une substance. Marque déposée. Nom générique. Buts de son utilisation.					
2	B.2 Reconnaître les mécanismes de la pharmacocinétique.	Absorption. Diffusion. Métabolisme. Excrétion. Demi-vie.					
2	B.3 Distinguer les classes de médicaments.	Classification selon : - l'effet recherché sur un système ou sur l'ensemble de l'organisme; - les symptômes à soulager; - les effets souhaités.  Utilisation des sources de référence.					
2	B.4 Distinguer les effets de la médication ou d'une substance sur l'organisme.	Effets thérapeutiques et indésirables. Effets toxiques. Réactions allergiques. Interactions médicamenteuses. Tolérance. Dépendance. Toxicomanie.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-714 – PHARMACOTHÉRAPIE (module 9)</b>					<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : Participer à la pharmacothérapie</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	B.5 Reconnaître des facteurs influant sur l'action des médicaments ou autres substances.	Facteurs physiques. Facteurs psychologiques. Facteurs environnementaux. Interactions médicamenteuses. Alimentation.					
3	<b>B</b> Établir des liens entre les médicaments ou autres substances et leurs effets sur l'organisme.			Reconnaissance exacte des principales classes de médicaments. Reconnaissance exacte des facteurs influant sur l'action des médicaments ou autres substances. Reconnaissance exacte de l'action des médicaments ou autres substances sur l'organisme. Reconnaissance exacte des réactions indésirables des médicaments ou autres substances.			
4	<b>B</b> Établir des liens entre la médication et ses effets sur l'organisme.			<b>1 Action des médicaments ou d'une substance.</b> 1.1 Reconnaissance exacte de l'action des médicaments ou autres substances et de leurs réactions indésirables sur l'organisme.	15	15	C
<b>C. CALCULER LA DOSE D'UN MÉDICAMENT OU D'UNE SUBSTANCE</b>					<b>Durée : 15 heures</b>		
2	C.1 Reconnaître les abréviations pharmaceutiques.	Abréviations les plus courantes. Signification de chacune.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-714 – PHARMACOTHÉRAPIE (module 9)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Participer à la pharmacothérapie</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	C.2 Différencier des formes de médicaments.	Reconnaissance des formes : - solide : comprimé, comprimé sécable, capsule, etc.; - semi-solide : pommade, crème, pâte, etc.; - liquide : sirop, lotion, solution, etc.; - gazeuse : aérosol.  Reconnaissance des fioles et des ampoules.  Manipulation relative à chacune des formes.					
2	C.3 Utiliser la méthode des rapports et des proportions pour calculer la dose d'un médicament ou d'une substance.	Unités et abréviations du système métrique (SI).  Équivalences métriques de mesures : - livres en kilogrammes; - onces liquides en millilitres; - gouttes en millilitres.  Application de la règle de trois dans des calculs de doses.					
3	<b>C Calculer la dose d'un médicament ou d'une substance.</b>			Reconnaissance exacte des formes de médicaments.  Conversions exactes entre les systèmes de mesure.  Interprétation juste des abréviations pharmaceutiques.  Utilisation correcte des rapports et des proportions dans le calcul de la dose d'un médicament ou d'une substance.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-714 – PHARMACOTHÉRAPIE (module 9)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Participer à la pharmacothérapie</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
4	C Calculer la dose d'un médicament ou d'une substance.			2 <b>Calcul du dosage d'un médicament ou d'une substance.</b>  2.1 Interprétation juste des abréviations pharmaceutiques.  2.2 Utilisation correcte des rapports et des proportions dans le calcul de la dose d'un médicament ou d'une substance.	25		
						10	C
						15	C
<b>D. PRÉPARER DES MÉDICAMENTS OU AUTRES SUBSTANCES</b>				<b>Durée : 19 heures</b>			
2	D.1 Différencier les voies d'administration des médicaments ou autres substances.	Types de voies : - orale; - sublinguale; - cutanée; - parentérales (sous-cutanée, intramusculaire, intraveineuse et intradermique) ; - muqueuse (auriculaire, nasale, ophtalmique, vaginale, rectale, buccale).  Indications et particularités. Avantages et désavantages. Précautions à prendre pour chacune. Contre-indications pour chacune.					
2	D.2 Lire une carte fiche.	Ordonnance médicale : - types; - composantes.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-714 – PHARMACOTHÉRAPIE (module 9)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Participer à la pharmacothérapie</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
		Précision d'une carte fiche : - nom et prénom de la personne; - nom, dose, forme du médicament, autre substance; - voie d'administration; - heure et fréquence de l'administration.  Pratique de lecture d'une carte selon chaque forme de médicament ou autre substance.					
2	D.3 Préparer le matériel pour une injection.	Différenciation des seringues : - types; - parties; - graduations et modes de lecture.  Différenciation des aiguilles : - types; - parties.  Choix d'une seringue et d'une aiguille en fonction : - du médicament ou de la substance à donner; - de la quantité à donner; - de la voie d'administration; - du site d'injection chez l'enfant et chez l'adulte.  Techniques de préparation du matériel pour l'injection : - sous-cutanée; - intramusculaire.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-714 – PHARMACOTHÉRAPIE (module 9)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Participer à la pharmacothérapie</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	D.4 Appliquer des techniques de préparation.	Pratique de la technique pour chacune des voies : <ul style="list-style-type: none"> <li>- vérification de la concordance entre la carte fiche et l'ordonnance ou le plan de soins;</li> <li>- vérification de la concordance entre la carte fiche et l'étiquette du médicament ou de la substance;</li> <li>- particularités relatives à la préparation d'un vaccin;</li> <li>- particularités relatives à chacune des voies.</li> </ul> Aspect légal relatif à la préparation des narcotiques et stupéfiants. Procédures et protocoles propres à chaque établissement. Mesures d'hygiène et d'asepsie. Mesures de sécurité. Techniques de préparation d'une injection sous-cutanée ou intramusculaire.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-714 – PHARMACOTHÉRAPIE (module 9)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Participer à la pharmacothérapie</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	<b>D</b> Préparer des médicaments ou autres substances.			Reconnaissance juste des principales voies d'administration des médicaments et autres substances.  Reconnaissance exacte des avantages et des désavantages de chacune des voies d'administration.  Choix judicieux d'une seringue et d'une aiguille en fonction du médicament ou de la substance à injecter.  Respect des mesures d'hygiène et d'asepsie.  Respect des mesures de sécurité.  Vérification correcte de l'ordonnance ou du plan de soins.  Préparation correcte du médicament ou de la substance.			
4	<b>D</b> Préparer des médicaments ou autres substances.			<b>3 Préparation d'un médicament ou d'une substance par voie orale</b>  3.1 Vérification correcte de l'ordonnance ou du plan de soins.  3.2 Préparation correcte du médicament ou de la substance par voie orale.	30	5	PS
						25	PS

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-714 – PHARMACOTHÉRAPIE (module 9)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Participer à la pharmacothérapie</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>E. ADMINISTRER DES MÉDICAMENTS OU AUTRES SUBSTANCES</i></b>							
<b><i>Durée : 8 heures</i></b>							
2	E.1 Donner un médicament ou une autre substance.	Pratique de la technique pour chacune des voies : - mesures de sécurité; - choix et préparation du site d'injection chez l'adulte et chez l'enfant dans le cadre de la vaccination; - renseignements à donner à la personne; - aspect légal de l'administration d'un vaccin; - position à donner; - soins infirmiers associés; - respect du protocole selon l'établissement; - rangement du matériel.					
2	E.2 Transmettre des renseignements.	Renseignements oraux : - personne à informer; - types de renseignements à transmettre.  Inscription du médicament au dossier.					
2	E.3 Observer les effets du médicament chez la personne.	Reconnaissance : - de l'effet thérapeutique; - des réactions indésirables.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-714 – PHARMACOTHÉRAPIE (module 9)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Participer à la pharmacothérapie</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	E Administrer des médicaments ou autres substances.			Reconnaissance juste des soins infirmiers associés à l'administration des médicaments ou autres substances. Reconnaissance juste des précautions à prendre pour chacune des voies d'administration d'un médicament ou d'une autre substance. Respect des mesures d'hygiène et d'asepsie. Respect des mesures de sécurité. Respect du procédé au moment de l'administration d'un médicament ou d'une autre substance. Communication pertinente des renseignements liés à l'administration d'un médicament ou d'une autre substance. Inscription immédiate et précise au dossier. Prise en considération des effets de la médication ou d'une autre substance sur la personne. Respect des droits de la personne.			
4	E Administrer des médicaments ou autres substances.			<b>4 Administration d'un médicament ou d'une autre substance.</b> 4.1 Respect du procédé lors de l'administration. 4.2 Inscription immédiate et précise au dossier.	30		
						25	PS
						5	PS

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-714 – PHARMACOTHÉRAPIE (module 9)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Participer à la pharmacothérapie</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>F. VÉRIFIER LA PRISE DE L'AUTOMÉDICATION</b>							
<b>Durée : 2 heures</b>							
2	F.1 Reconnaître la capacité fonctionnelle de la personne.	Reconnaissance : - des pertes sensorielles; - d'un déficit cognitif; - d'une altération digestive; - d'anxiété; - des connaissances de la personne et de son entourage en ce qui a trait à la prise du médicament.  Vérification de la préparation et de la prise du médicament par la personne.  Renseignements à transmettre à l'équipe de soins.					
2	F.2 Transmettre des renseignements à la personne et à son entourage.	Renseignements sur : - l'effet thérapeutique de la médication; - les réactions indésirables à surveiller; - les précautions à prendre; - l'interférence avec des médicaments en vente libre; - la surconsommation; - les médicaments périmés.					
3	<b>F Vérifier la prise de l'automédication.</b>			Prise en considération des capacités fonctionnelles de la personne.  Prise en considération des effets de la médication chez la personne.  Renseignements judicieux donnés à la personne.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-714 – PHARMACOTHÉRAPIE (module 9)							Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Participer à la pharmacothérapie</i>									
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE				ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)		Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St	
					Communication juste des renseignements à l'équipe de soins.				
4	F Vérifier la prise de l'auto-médication.								
<i>PARTICIPER À LA PHARMACOTHÉRAPIE</i>							Durée : 2 heures		
3	Participer à la pharmacothérapie. Test formatif sur l'ensemble de la compétence.								
4	Participer à la pharmacothérapie								

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-714 – PHARMACOTHÉRAPIE (module 9)

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à participer à la pharmacothérapie. L'épreuve se fait en deux étapes. La première étape est un examen de connaissances pratiques d'une durée suggérée de 30 minutes et la deuxième étape, un examen pratique d'une durée de 15 minutes. L'examen pratique se passe individuellement.

### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve comporte deux tâches :

Tâche 1 : Examen de connaissances pratiques

Tâche 2 : Examen pratique : préparation et administration d'un médicament par voie orale

#### Tâche 1 : Examen de connaissances pratiques

##### 1 ACTION D'UN MÉDICAMENT OU D'UNE AUTRE SUBSTANCE

1.1 Reconnaissance exacte de l'action des médicaments ou autres substances (15 points)  
et de leurs réactions indésirables sur l'organisme.

- a) Cibler quatre classes de médicaments et fournir une liste de quatre énoncés pour chacune des classes parmi lesquels se trouve l'effet thérapeutique **principal** de la classe de médicaments retenue. La candidate ou le candidat devra repérer pour chacune des classes l'effet recherché.
- b) Par la suite, utiliser les mêmes quatre classes ou choisir quatre autres classes de médicaments. Fournir une liste de cinq énoncés pour chacune parmi lesquels se trouvent un effet secondaire ou une réaction indésirable pour chaque classe. La candidate ou le candidat devra reconnaître l'effet ou la réaction indésirable pour chacune des classes.

Tolérance : deux manquements pour l'ensemble du point 1.1.

## 2 CALCUL DU DOSAGE D'UN MÉDICAMENT OU D'UNE SUBSTANCE

### 2.1 Interprétation juste des abréviations pharmaceutiques. (10 points)

À partir d'une liste de douze abréviations pharmaceutiques, la candidate ou le candidat devra donner la bonne signification pour chacune des abréviations.

Tolérance : deux manquements pour l'ensemble de la liste.

### 2.2 Utilisation correcte des rapports et des proportions dans le calcul de la dose d'un médicament ou d'une substance. (15 points)

À partir de trois mises en situation touchant trois voies d'administration différentes des médicaments (voie orale, intramusculaire, sous-cutanée) la candidate ou le candidat devra trouver la quantité nécessaire à administrer pour respecter l'ordonnance médicale (nombre de comprimés, nombre de millilitres à injecter, etc.).

Tolérance : aucune.

## Tâche 2 : Examen pratique

## 3 PRÉPARATION D'UN MÉDICAMENT PAR VOIE ORALE

La candidate ou le candidat recevra une carte fiche écrite selon le mode de présentation usuel (abréviations pharmaceutiques) et comportant les données d'une ordonnance :

- nom de la personne;
- numéro de la chambre;
- nom du médicament;
- dose à administrer;
- voie d'administration;
- heure d'administration.

La candidate ou le candidat devra :

### 3.1 Comparer la carte fiche avec le plan de soins ou l'ordonnance. (5 points)

### 3.2 Préparer correctement le médicament. (25 points)

## 4 ADMINISTRATION D'UN MÉDICAMENT OU D'UNE AUTRE SUBSTANCE

### 4.1 Respecter le procédé au moment de l'administration. (25 points)

La candidate ou le candidat doit appliquer les soins infirmiers associés à l'administration des médicaments, s'il y a lieu.

### 4.2 Inscrire immédiatement et de façon précise au dossier la médication donnée. (5 points)

Tolérance : aucune pour les éléments concernant le respect de l'hygiène, de l'asepsie et de la sécurité (voir la grille d'évaluation).

### 3 MATÉRIEL

L'utilisation de la calculatrice est interdite.

Les candidates et les candidats auront à leur disposition pour l'examen pratique :

- un mannequin avec bracelet d'identité;
- un fichier horaire;
- des cartes fiches;
- un cabaret à médicaments;
- différents placebos;
- des contenants individuels à médicaments;
- des ordonnances médicales ou des plans de soins;
- un livre de référence pour la recherche du médicament à administrer (CPS, pharma-fiches, etc.).

**Sanction :**

**Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat doit obtenir :**

- à l'examen de connaissances pratiques : 30 points sur 40 points;
- à l'examen pratique : 50 points sur 60 points.

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-934– STAGE DE SOINS D'ASSISTANCE (module 10)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins d'assistance à des personnes en perte d'autonomie</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>PRODIGUER DES SOINS D'ASSISTANCE À DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Considérer l'aspect multidimensionnel de la personne.	Référence au module 2.					
2	Se soucier de l'application des précautions universelles (pratiques de base).	Accent mis sur les mesures d'hygiène (lavage des mains). Référence au module 8.					
2	Développer l'initiative dans la prestation des soins d'assistance.	Planification de l'ensemble des soins d'assistance.  Disponibilité pour répondre aux besoins de la personne.  Intérêt pour le bien-être de la personne.					
<b>A. PLANIFIER LE TRAVAIL DANS L'UNITÉ DE SOINS</b>				<b>Durée : 5 heures</b>			
2	A.1 Reconnaître l'organisation du travail de l'unité de soins.	Rencontre avec les membres de l'équipe de soins.  Organisation physique de l'unité de soins.  Horaire d'une journée de travail.  Emplacement du matériel.  Mesures de sécurité et d'urgence de l'unité de soins.		Prise en considération de l'organisation du travail de l'unité de soins.  Souci d'efficacité dans l'organisation du travail.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-934– STAGE DE SOINS D'ASSISTANCE (module 10)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins d'assistance à des personnes en perte d'autonomie</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	A.2 Préparer une feuille de route.	Contenu : - signes vitaux; - soins d'assistance (référence au module 4); - informations sur l'état de la personne.  Sources d'information : - rapport; - plan de soins; - dossier s'il y a lieu.		Prise en considération de l'information reçue au moment du rapport.  Prise en considération des renseignements contenus dans le plan de soins.			
3	<b>A Planifier le travail dans l'unité de soins.</b>	Reconnaissance de l'organisation du travail de l'unité.  Préparation d'une feuille de route.					
4	<b>A Planifier le travail dans l'unité de soins.</b>	Reconnaissance de l'organisation du travail de l'unité.  Préparation d'une feuille de route.		<b>1 Planification du travail</b>  1.1 Préparation d'une feuille de route précise concernant les activités de vie quotidienne.	5	5	PT
<b>B. OBSERVER LA PERSONNE</b>				<b>Durée : 5 heures</b>			
2	B.1 Reconnaître les réactions de la personne.	Établissement du contact avec la personne.  Durant les activités de vie quotidienne (AVQ), attention portée à : - l'humeur de la personne; - l'expression du faciès; - la façon de communiquer.  Prise en considération : - des échanges avec la personne; - des informations données par la famille.  Respect de l'éthique.		Attention portée aux réactions de la personne.  Pertinence de l'information retenue au cours des échanges avec la personne ou la famille.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-934– STAGE DE SOINS D'ASSISTANCE (module 10)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins d'assistance à des personnes en perte d'autonomie</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	B.2 Observer l'état physique de la personne.	Prise des signes vitaux au moins une fois par jour. Détection des besoins liés aux activités de vie quotidienne (AVQ). Vérification de l'état de la peau et de la muqueuse buccale. Détection des signes précurseurs des plaies de pression. Retour sur le module 4.		Souci du confort de la personne. Attention portée à l'effet des soins. Vérification attentive des signes précurseurs des plaies de pression.			
3	<b>B Observer la personne.</b>	Reconnaissance des réactions de la personne. Observations de l'état physique de la personne.					
4	<b>B Observer la personne.</b>	Reconnaissance des réactions de la personne. Observations de l'état physique de la personne.					
<b>C. ASSISTER LA PERSONNE EN CE QUI A TRAIT À L'HYGIÈNE, AU CONFORT, À L'HABILLEMENT ET À LA MOBILISATION</b>				<b>Durée : 20 heures</b>			
2	C.1 Communiquer à la personne l'information relative aux soins.	Explications précises sur l'assistance à donner. Validation auprès de la personne des explications données. Discretion et politesse dans les échanges. Retour sur les modules 3 et 5.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-934– STAGE DE SOINS D'ASSISTANCE (module 10)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins d'assistance à des personnes en perte d'autonomie</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	C.2 Donner les soins d'hygiène.	Préparation et utilisation du matériel.  Soins d'hygiène : - partiels; - complets au lit; - bain à la baignoire; - liés à l'élimination.  Massage du dos.  Rasage de la barbe.  Habillage.  Hygiène buccale.  Nettoyage des lunettes et des appareils auditifs.  Entretien des cheveux et des ongles.		Préparation et utilisation appropriées du matériel.			
2	C.3 Déplacer et positionner la personne.	Principes à respecter durant la mobilisation : - pour la personne soignée; - pour le soignant.  Positionnement : - au fauteuil; - au lit : décubitus, Fowler, semi-Fowler, Sims.  Retour sur le module 4.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-934– STAGE DE SOINS D'ASSISTANCE (module 10)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins d'assistance à des personnes en perte d'autonomie</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	C.4 Faire participer la personne à l'accomplissement de ses activités de vie quotidienne (AVQ).	Stimulation de la personne à participer à ses soins.  Prise en considération : - de l'autonomie de la personne; - du rythme de la personne.  Retour sur le module 2, précision C.		Respect du rythme de la personne.  Stimulation effective de l'autonomie de la personne.			
3	<b>C Assister la personne en ce qui a trait à l'hygiène, au confort, à l'habillement et à la mobilisation</b>	Assistance dans les soins d'hygiène.  Assistance dans les déplacements et les positionnements.					
4	<b>C Assister la personne en ce qui a trait à l'hygiène, au confort, à l'habillement et à la mobilisation.</b>	Assistance dans les soins d'hygiène.  Assistance dans les déplacements et les positionnements.		<b>2 Assistance à la personne dans les soins d'hygiène, de confort et de mobilisation.</b>  2.1 Assistance appropriée dans les soins d'hygiène.  2.2 Mobilisation et positionnement appropriés de la personne.	30	20	PS
<b>D. ASSISTER LA PERSONNE EN CE QUI A TRAIT À L'ALIMENTATION ET À L'HYDRATATION</b>				<b>Durée : 10 heures</b>			
2	D.1 Positionner la personne pour le repas.	Souci du confort et de la sécurité de la personne.  Retour sur le module 4.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-934– STAGE DE SOINS D'ASSISTANCE (module 10)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins d'assistance à des personnes en perte d'autonomie</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	D.2 Aider la personne à s'alimenter et à s'hydrater.	Préparation du matériel. Vérification de la diète en référence au plan de soins. Utilisation du matériel adapté. Assistance variée : - ouverture des contenants; - préparation des aliments; - stimulation pour l'hydratation. Prise en considération : - de l'autonomie de la personne; - du rythme de la personne.		Vérification de la conformité de la diète aux exigences. Stimulation effective de l'autonomie de la personne. Respect du rythme de la personne. Utilisation appropriée de moyens pour favoriser l'alimentation et l'hydratation de la personne.			
3	<b>D Assister la personne en ce qui a trait à l'alimentation et à l'hydratation.</b>	Assistance pour l'alimentation et l'hydratation. Assistance pour le positionnement durant les repas.					
4	<b>D Assister la personne en ce qui a trait à l'alimentation et à l'hydratation.</b>	Assistance pour l'alimentation et l'hydratation. Assistance pour le positionnement durant les repas.		<b>3 Installation pour l'alimentation.</b> 3.1 Positionnement approprié de la personne.	10	10	PS
<b>E. ASSISTER LA PERSONNE AU NIVEAU DE L'ÉLIMINATION</b>				<b>Durée : 10 heures</b>			
2	E.1 Préparer le matériel requis.	Matériel approprié à l'état de la personne : - bassine; - chaise d'aisance; - culotte d'incontinence, etc.		Préparation et utilisation appropriées du matériel.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-934– STAGE DE SOINS D'ASSISTANCE (module 10)</b>					<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins d'assistance à des personnes en perte d'autonomie</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	E.2 Favoriser l'élimination de la personne.	Respect : - de l'intimité; - de l'horaire régulier; - du rythme de la personne.  Positionnement approprié.  Retour sur les conseils diététiques favorisant l'élimination (module 7).		Respect du rythme de la personne.  Stimulation effective de l'autonomie de la personne.  Positionnement approprié de la personne.			
3	<b>E Assister la personne en ce qui a trait à l'élimination.</b>	Préparation du matériel.  Moyens pour favoriser l'élimination.					
4	<b>E Assister la personne en ce qui a trait à l'élimination.</b>	Préparation du matériel.  Moyens pour favoriser l'élimination.		<b>4 Assistance à la personne dans les activités liées à l'élimination.</b>  4.1 Assistance appropriée à la personne pour l'élimination.	10	10	PS
<b>F. RANGER LA CHAMBRE</b>					<b>Durée : 5 heures</b>		
2	F.1 Procéder à la réfection du lit.	Préparation du matériel.  Technique appropriée.  Retour sur le module 4.					
2	F.2 Placer les objets de la personne.	Matériel à placer : - cloche d'appel; - nécessaire de la personne.  Mise en ordre de la chambre.  Prise en considération : - de la fonctionnalité du rangement; - de la sécurité.		Mise en place des objets de la personne en vue d'une utilisation fonctionnelle.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-934– STAGE DE SOINS D'ASSISTANCE (module 10)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins d'assistance à des personnes en perte d'autonomie</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>3</b>	<b>F Ranger la chambre.</b>	Réfection du lit. Disposition des objets de la personne.					
<b>4</b>	<b>F Ranger la chambre.</b>	Réfection du lit. Disposition des objets de la personne.		<b>5 Réfection du lit.</b> 5.1 Réfection correcte du lit. 5.2 Mise en place sécuritaire du matériel.	15	5 10	PS PS
<b>G. COMMUNIQUER L'INFORMATION RELATIVE AUX SOINS PRODIGUÉS</b>				<b>Durée : 5 heures</b>			
2	G.1 Faire un rapport verbal.	Contenu : - résultats des signes vitaux; - état de la peau; - renseignements sur l'alimentation, l'hydratation, l'élimination, la mobilisation et les réactions de la personne.  Qualités requises : - clarté des observations; - franchise; - utilisation du vocabulaire spécifique.		Transmission rapide de tout changement significatif de l'état de la personne.  Transmission pertinente de l'information concernant les activités de vie quotidienne (AVQ).  Utilisation d'un vocabulaire approprié.			
2	G.2 Faire une note d'observation au dossier.	Contenu : - résultat des signes vitaux; - réactions de la personne; - observations liées aux AVQ.  Utilisation de la terminologie spécifique.					
<b>3</b>	<b>G Communiquer l'information relative aux soins prodigués.</b>	Rédaction d'une note d'observation au dossier.  Présentation d'un rapport verbal.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-934– STAGE DE SOINS D'ASSISTANCE (module 10)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins d'assistance à des personnes en perte d'autonomie</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
4	<b>G</b> Communiquer l'information relative aux soins prodigués.	Présentation d'un rapport verbal.					
<b>PRODIGUER DES SOINS D'ASSISTANCE À DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE</b>							
3	<b>Prodiguer des soins d'assistance à une clientèle en perte d'autonomie.</b>			Respect du décorum. Respect du Code de déontologie et des règles d'éthique. Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité. Respect des procédés de soins. Manifestation d'attitudes favorisant la communication. Manifestation de son sens des responsabilités, de son esprit de collaboration et d'autocritique. Prise en considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.			
4	<b>Prodiguer des soins d'assistance à une clientèle en perte d'autonomie.</b>			Respect des règles du décorum. Respect du Code de déontologie et des règles d'éthique. Manifestation d'attitudes favorisant la communication. Manifestation de son sens des responsabilités, de son esprit de collaboration et d'autocritique. Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.	5 10 5 10	5 10 5 10	PS PS PS PS

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-934 – STAGE DE SOINS D'ASSISTANCE (module 10)

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à prodiguer des soins d'assistance à une clientèle en perte d'autonomie dans le cadre d'un stage.

### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se déroule dans une unité de soins avec des personnes en perte d'autonomie. L'examinatrice ou l'examinateur procède à l'évaluation à différents moments du stage lorsque la candidate ou le candidat a démontré sa maîtrise de la compétence. La candidate ou le candidat devra réaliser les tâches suivantes :

Tâche 1 : Planification du travail

Tâche 2 : Assistance à la personne dans les soins d'hygiène, de confort et de mobilisation

Tâche 3 : Installation pour un repas

Tâche 4 : Assistance à la personne dans les activités liées à l'élimination

Tâche 5 : Réfection du lit

#### Conditions particulières :

Les personnes de l'unité de soins où se déroule l'évaluation devront nécessairement présenter une perte d'autonomie.

Tout en octroyant une période d'acclimatation à l'environnement de travail, les critères généraux de performance suivants seront évalués tout au long du stage :

- 1 Respect du décorum. (5 points)
- 2 Respect du Code de déontologie et des règles d'éthique. Le Code de déontologie en référence devra être celui de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ). (10 points)
- 3 Manifestation d'attitudes favorisant la communication. (5 points)
- 4 Manifestation de son sens des responsabilités, de son esprit de collaboration et d'autocritique. (10 points)

Pour évaluer ces critères, nous vous recommandons, en équipe de travail dans votre commission scolaire, d'élaborer un outil d'évaluation qui soutiendra votre jugement. Dans un premier temps, vous pourriez définir ce que vous entendez pour chacun de ces critères généraux de performance et, dans un deuxième temps, accorder certaines tolérances pour chacun des quatre critères.

**Seuil de réussite : Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat doit obtenir 25 points sur 30 points.**

**Le respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité est évalué tout au long du stage. Tout manquement pouvant porter préjudice à la personne devrait entraîner un échec en ce qui concerne le stage.**

### **Tâche 1 : Planification du travail**

- 1.1 Préparation d'une note de soins précise concernant les activités de vie quotidienne. (5 points)

La candidate ou le candidat devra préparer une note de soins sur les activités de vie quotidienne d'une personne. L'examinatrice ou l'examineur fournira à la candidate ou au candidat un cadre de feuille de route. Au début de la journée prévue pour l'évaluation, on demandera à la candidate ou au candidat de remettre à l'examinatrice ou à l'examineur la feuille de route qui servira d'outil de travail au cours de la journée. On s'attend à ce que la feuille contienne toutes les données pertinentes relevées au plan de soins ainsi que celles recueillies au moment du rapport quotidien.

Tolérance : aucune.

### **Tâche 2 : Assistance à la personne dans les soins d'hygiène, de confort et de mobilisation**

- 2.1 Assistance appropriée dans les soins d'hygiène. (20 points)

La candidate ou le candidat devra donner un bain complet à une personne désignée. L'examinatrice ou l'examineur devra s'assurer que la candidate ou le candidat a démontré sa compétence à dispenser des soins d'hygiène avant de la ou le présenter à l'épreuve. La présence de l'examinatrice ou de l'examineur n'est pas essentielle continuellement au moment de la prestation du bain au lit. Elle ou il devra toutefois assurer une surveillance ponctuelle lui permettant de juger de la qualité des soins d'hygiène et de confort dispensés (**si possible, choisir un bain au lit**).

La candidate ou le candidat devra préparer le matériel nécessaire, exécuter dans un ordre logique les étapes du soin, donner les explications à la personne, adopter des mesures pour assurer l'intimité de la personne et utiliser les moyens appropriés pour assurer le confort.

Tolérance : Deux erreurs dans l'exécution des soins d'hygiène seraient acceptables pourvu qu'elles ne contreviennent pas aux règles d'hygiène et de sécurité. Toute observation d'inconfort chez la personne alitée devrait être considérée comme un manquement inacceptable à moins que la candidate ou le candidat ait démontré des efforts visant à corriger cet état.

- 2.2 Mobilisation et positionnement appropriés à la personne. (10 points)

Au moment choisi par l'examinatrice ou l'examineur, la candidate ou le candidat devra effectuer la mobilisation d'une personne attitrée. Cette mobilisation devra s'exécuter du lit au fauteuil ou du fauteuil au lit. Ce transfert devra respecter l'ensemble des principes de déplacement et de positionnement.

Tolérance : un manquement pour l'exécution du transfert. Aucun manquement ne devrait être toléré pour le confort et la sécurité.

### **Tâche 3 : Installation pour l'alimentation**

- 3.1 Positionnement approprié de la personne. (10 points)

À un moment déterminé par l'examinatrice ou l'examineur, la candidate ou le candidat devra installer une personne attitrée pour son repas (**si possible, privilégier une personne alitée**).

Tolérance : aucune pour le confort et la sécurité.

### **Tâche 4 : Assistance à la personne dans les activités liées à l'élimination**

- 4.1 Assistance appropriée à la personne pour l'élimination. (10 points)

À un moment déterminé par l'examinatrice ou l'examineur, la candidate ou le candidat devra amener une personne attitrée à la salle de toilette avec le matériel approprié ou devra lui installer un bassin du lit ou une culotte d'incontinence.

La candidate ou le candidat devra adopter des mesures pour assurer l'intimité et le confort de la personne. Elle ou il devra respecter les principes d'hygiène, de déplacement et de positionnement.

Tolérance : aucune pour le confort, l'hygiène et la sécurité.

### **Tâche 5 : Réfection du lit**

- 5.1 Réfection correcte du lit. (5 points)

Individuellement ou en équipe, la candidate ou le candidat devra procéder à la réfection d'un lit ouvert.

Tolérance : aucune pour la propreté et le confort.

5.2 Mise en place sécuritaire du matériel. (10 points)

Après la réfection du lit ouvert, la candidate ou le candidat devra placer de façon sécuritaire les objets personnels et la cloche d'appel.

Tolérance : aucune.

**Seuil de réussite : 55 points sur 70 points**

**Sanction : Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat doit réussir les deux sections.**

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-672 – NUTRITION (module 11)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs.</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>ASSISTER LA PERSONNE DANS LA SATISFACTION DE SES BESOINS NUTRITIFS</b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Se soucier de l'utilisation de la terminologie spécifique.	Terminologie appropriée à la nutrition et à l'alimentation. Utilisation d'ouvrages de référence.					
2	Associer de saines habitudes alimentaires au maintien et à l'amélioration de la santé.	Importance d'une saine alimentation. Recommandations relatives à la santé et au bien-être.					
<b>A. EXPLIQUER LES BESOINS NUTRITIFS DE LA PERSONNE</b>				<b>Durée : 6 heures</b>			
2	A.1 Différencier les nutriments.	Six types de nutriments : - rôles; - principales sources; - produits de dégradation des glucides, des protéines et des lipides; - lieux d'emmagasinage.  Intervention du système digestif dans la transformation des aliments.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-672 – NUTRITION (module 11)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs.</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	A.2 Reconnaître les besoins nutritifs de la personne.	Apport des nutriments dans le maintien de la santé.  Liens entre l'apport alimentaire et les centres de la faim et de la satiété.  Besoins nutritifs de la personne en santé.					
2	A.3 Reconnaître des facteurs qui influencent les besoins nutritifs.	Facteurs relatifs : - aux besoins en énergie; - aux besoins en nutriments.  Prise en considération de la variation des besoins à différentes étapes de la vie.					
3	<b>A Expliquer les besoins nutritifs de la personne.</b>			Reconnaissance exacte : - du rôle des nutriments; - des sources de nutriments; - des produits de dégradation des glucides, des protéines et des lipides; - des lieux d'emmagasinement des nutriments; - de l'apport des nutriments dans le maintien de la santé; - des facteurs qui influencent les besoins énergétiques.			
4	<b>A Expliquer les besoins nutritifs de la personne.</b>			<b>1 Besoins nutritifs.</b>  1.1 Reconnaissance exacte du rôle des nutriments.  1.2 Reconnaissance exacte des sources de nutriments.	30	15	C
						15	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-672 – NUTRITION (module 11)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs.</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b>B. AIDER LA PERSONNE À CHOISIR SES ALIMENTS</b>							<i>Durée : 8 heures</i>
2	B.1 Poser les principes d'une saine alimentation.	Principes de base d'une saine alimentation. Recommandation du <i>Guide alimentaire canadien</i> . Distinction des groupes alimentaires : - noms; - rôles; - aliments constituants. Rôle et sources des fibres alimentaires.					
2	B.2 Reconnaître la valeur nutritive des aliments.	Valeur nutritive de différentes catégories d'aliments. Importance d'une variété dans l'alimentation. Règles de conservation des aliments et de leur valeur nutritive. Étiquetage nutritionnel. Référence à une personne-ressource en nutrition.					
2	B.3 Distinguer des modes d'alimentation.	Caractéristiques : - du végétarisme; - du végétalisme; - du régime macrobiotique; - du régime de tendance méditerranéenne. Aspect socioculturel des habitudes alimentaires.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-672 – NUTRITION (module 11)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs.</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	B.4 Aider la personne à composer son menu quotidien.	<p>Reconnaissance des facteurs qui influencent les besoins en énergie.</p> <p>Étude de cas avec des besoins énergétiques différents.</p> <p>Prise en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des recommandations du <i>Guide alimentaire canadien</i>;</li> <li>- de l'état de la personne;</li> <li>- de l'âge de la personne;</li> <li>- de ses besoins énergétiques.</li> </ul> <p>Calcul du nombre de portions de chacun des groupes d'aliments recommandés.</p> <p>Sources de motivation à bien se nourrir en fonction de ses goûts et de ses habitudes.</p>					
3	<b>B Aider la personne à choisir ses aliments.</b>			<p>Application judicieuse des principes de base d'une saine alimentation.</p> <p>Association juste des aliments à chacun des groupes alimentaires.</p> <p>Reconnaissance exacte des règles de conservation des aliments et de leur valeur nutritive.</p> <p>Respect des différents modes d'alimentation.</p> <p>Prise en considération de l'aspect socioculturel dans les habitudes alimentaires.</p> <p>Respect des recommandations du <i>Guide alimentaire canadien</i>.</p>			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-672 – NUTRITION (module 11)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs.</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
				Utilisation judicieuse des sources de motivation pour aider la personne à se nourrir.  Liens fondés entre la valeur nutritive des aliments et les besoins énergétiques.			
4	B Aider la personne à choisir ses aliments.			2 Principes de base d'une saine alimentation.  2.1 Application judicieuse des principes de base d'une saine alimentation.	25	25	C
C. RELIER LES DIÈTES À LEUR OBJECTIF THÉRAPEUTIQUE				Durée : 7 heures			
2	C.1 Associer les diètes aux problèmes de santé.	<p>Diétothérapie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définition;</li> <li>- but.</li> </ul> <p>Problèmes de santé à considérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- altérations les plus courantes;</li> <li>- troubles nutritionnels.</li> </ul> <p>Diètes thérapeutiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- types;</li> <li>- buts;</li> <li>- composition;</li> <li>- aliments déconseillés.</li> </ul> <p>Situation demandant une alimentation modifiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- troubles de la déglutition;</li> <li>- chirurgie;</li> <li>- examens diagnostiques;</li> <li>- état de la personne (attention particulière à la consistance des aliments).</li> </ul>					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-672 – NUTRITION (module 11)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs.</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	C.2 Vérifier la diète.	Études de cas. Reconnaissance de la diète à partir du plan de soins. Adéquation entre les aliments et la diète prescrite. Contexte d'application : - repas; - collations.					
3	<b>C Relier les diètes à leur objectif thérapeutique.</b>			Reconnaissance juste des situations requérant une modification de la consistance des aliments. Reconnaissance juste des diètes thérapeutiques associées aux problèmes de santé les plus courants. Vérification de l'adéquation entre les aliments et les principales diètes thérapeutiques.			
4	<b>C Relier les diètes à leur objectif thérapeutique.</b>			<b>3 Objectifs thérapeutiques des diètes.</b> 3.1 Reconnaissance juste des diètes thérapeutiques associées aux problèmes de santé les plus courants. 3.2 Vérification de l'adéquation entre les aliments et les principales diètes thérapeutiques.	25	10	C
						15	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-672 – NUTRITION (module 11)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs.</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b>D. COLLABORER À LA PRÉVENTION DE PROBLÈMES LIÉS À L'ALIMENTATION</b>							<i>Durée : 7 heures</i>
2	D.1 Se renseigner sur l'état nutritionnel de la personne.	Données sur l'état nutritionnel des populations : - québécoise; - nord-américaine; - mondiale.  Collecte de données auprès de la personne : - habitudes alimentaires; - type de diète utilisée; - coutumes; - masse corporelle; - intolérance alimentaire; - allergies alimentaires.  Dépistage des signes de : - déshydratation; - malnutrition.  Signification de l'indice de masse corporelle (IMC).					
2	D.2 Reconnaître des facteurs qui influencent l'alimentation et l'hydratation.	Mode de vie.  Contexte social, économique, environnemental.  État de conscience de la personne.  Dysfonctionnement digestif.  Effets de certains médicaments sur l'état nutritionnel de la personne (appétit, masse corporelle, etc.).  Troubles nutritionnels.  Problèmes nutritionnels liés au vieillissement.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-672 – NUTRITION (module 11)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs.</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	D.3 Reconnaître des facteurs qui influencent l'absorption des aliments.	Dysfonctionnement digestif. Troubles nutritionnels. Interactions entre les médicaments et les aliments, etc.					
2	D.4 Conseiller la personne sur une saine alimentation.	Information sur : - le <i>Guide alimentaire canadien</i> ; - le nombre de portions recommandé; - l'importance de l'hydratation; - le rôle des fibres alimentaires; - les aliments contenant des calories vides; - les aliments stimulants; - le rôle des antioxydants.  Renseignements requis pour la prévention : - de l'obésité; - de la constipation; - de caries dentaires; - de l'hyperlipidémie; - de l'hyperglycémie et du diabète, etc.					
3	<b>D Collaborer à la prévention de problèmes liés à l'alimentation.</b>			Dépistage juste des signes de déshydratation et de malnutrition. Reconnaissance exacte des troubles nutritionnels. Reconnaissance exacte des facteurs qui influent sur l'alimentation, l'hydratation et l'absorption. Information pertinente relative aux habitudes alimentaires de la personne.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-672 – NUTRITION (module 11)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs.</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
				Pertinence des renseignements donnés sur une saine alimentation.			
4	<b>D Collaborer à la prévention de problèmes liés à l'alimentation.</b>			<b>4 Prévention à l'égard de problèmes liés à l'alimentation.</b>  4.1 Pertinence des renseignements donnés sur une saine alimentation.	20	20	C
<i>ASSISTER LA PERSONNE DANS LA SATISFACTION DE SES BESOINS NUTRITIFS</i>				<i>Durée : 2 heures</i>			
	Test formatif sur l'ensemble du contenu.						
4	Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs.			L'ensemble des critères d'évaluation de la phase 4.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-672 – NUTRITION (module 11)

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs. L'épreuve se fait en une étape. Il s'agit d'un examen de connaissances pratiques d'une durée d'une heure.

### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve comporte une seule tâche.

#### 1 BESOINS NUTRITIFS

##### 1.1 Reconnaissance exacte du rôle des nutriments. (15 points)

À partir d'une liste de cinq nutriments et de rôles, la candidate ou le candidat devra associer les nutriments à leurs rôles respectifs.

Tolérance : aucun manquement.

##### 1.2 Reconnaissance exacte des sources de nutriments. (15 points)

À partir de trois listes d'aliments (de 8 à 10), la candidate ou le candidat devra reconnaître trois aliments contenant un apport important d'un nutriment ciblé (ex. : protéine, lipide, glucide, vitamine, fer, calcium, etc.).

Tolérance : deux manquements dans deux catégories différentes pour les neuf aliments choisis.

#### 2 PRINCIPES DE BASE D'UNE SAINE ALIMENTATION

##### 2.1 Application judicieuse des principes de base d'une saine alimentation. (25 points)

À partir d'une liste d'aliments variés et en utilisant l'arc-en-ciel et le tableau des portions du *Guide alimentaire canadien*, la candidate ou le candidat composera un menu quotidien. Ce menu s'adresse à un enfant, un adolescent ou un adulte de sexe masculin ou féminin, ou encore à une femme enceinte.

Les conditions suivantes devront être respectées dans l'élaboration du menu :

- la présence de trois repas pour une journée;
- la présence de chacun des groupes alimentaires;
- un choix **pertinent** et **varié** d'aliments en fonction du cas retenu.

### 3 OBJECTIFS THÉRAPEUTIQUES DES DIÈTES

#### 3.1 Reconnaissance juste des diètes thérapeutiques associées aux problèmes de santé les plus courants. (10 points)

À partir de trois mises en situation illustrant chacune un problème de santé courant dans notre société (constipation, hypertension artérielle, obésité, diarrhée, diabète, etc.), la candidate ou le candidat devra associer la diète thérapeutique appropriée (hyposodée, hypograsseuse, hyperrésiduelle, etc.) à chaque situation.

\* Pour vérifier ce critère d'évaluation, on pourrait aussi utiliser une association de trois diètes thérapeutiques à trois problèmes de santé fréquents.

Tolérance : aucun manquement.

#### 3.2 Vérification de l'adéquation entre les aliments et les principales diètes thérapeutiques. (15 points)

Présenter trois types de diète thérapeutique et une liste de cinq aliments dont trois sont pertinents pour chaque type de diète présentée. La candidate ou le candidat devra reconnaître les deux aliments **déconseillés** pour chaque type de diète présenté.

Tolérance : la candidate ou le candidat devra donner deux bonnes réponses sur trois.

### 4 PRÉVENTION DE PROBLÈMES LIÉS À L'ALIMENTATION

#### 4.1 Pertinence des renseignements donnés sur une saine alimentation. (20 points)

À partir de deux mises en situation illustrant chacune un problème de santé lié à l'alimentation, la candidate ou le candidat devra décrire brièvement trois renseignements ou conseils **nutritionnels** sur une saine alimentation pour chaque mise en situation.

Tolérance : un manquement pour chaque mise en situation.

### 3 MATÉRIEL

Aucune note ne sera permise.

**Sanction : Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat doit obtenir 75 points sur 100 points**

**Exemple pour le critère 2.1 (cette liste peut varier à l'infini) :**

Catherine, une fillette de 7 ans, est en très bonne santé. Sa masse est de 20 kg et sa taille est de 120 cm.

À partir de la liste des aliments fournie ci-dessous, rédiger pour Catherine un menu équilibré pour une journée selon les normes du *Guide alimentaire canadien*.

Espace  
réservé à  
l'examineur

# Menu

	ALIMENTS	QUANTITÉ OU MESURE	PORTIONS OU ÉCHANGES			PRODUITS LAITIERS
			PRODUITS CÉRÉA- LIERS	FRUITS ET LÉGUMES	VIANDE ET SUBSTITUT	
DÉJEUNER						
COLLATION						
DÎNER						
COLLATION						
SOUPER						
COLLATION						
TOTAL DES PORTIONS DE LA JOURNÉE						

**Tolérance : un manquement.**

25

0

# Liste d'aliments

## 1 PORTION

Pain	:	1 tranche
Gruau	:	¾ tasse – 175 ml
All Bran	:	½ tasse – 125 ml
Banane	:	1
Pomme	:	1
Poire	:	1
Orange	:	1
Framboises	:	¾ tasse – 175 ml
Tomate	:	1
Carotte	:	1
Pois congelés	:	½ tasse – 125 ml
Salade de légumes	:	1 tasse – 250 ml
Pomme de terre	:	1
Brocoli	:	4 tiges
Jus de pomme	:	½ tasse – 125 ml
Jus V8	:	½ tasse – 125 ml
Lait	:	1 tasse – 250 ml
Fromage	:	2 tranches – 50 g
Yogourt à la vanille	:	¾ tasse – 175 ml
Fromage cottage	:	½ tasse – 125 ml
Foie de veau	:	100 g
Thon en conserve	:	½ tasse – 125 ml
Poulet	:	100 g
Fèves rouges	:	½ tasse – 125 ml
Steak haché	:	100 g
Beurre d'arachides	:	2 c. à table – 30 ml
Tofu	:	100 g

## 2 PORTIONS

Pain pita	:	1
Spaghetti	:	1 tasse – 250 ml
Riz	:	1 tasse – 250 ml

NOTE: Chacun de ces aliments est donné par portion et peut être utilisé plus d'une fois dans la question.

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-734 – SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL (module 12)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances des systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>SE RÉFÉRER À SES CONNAISSANCES DES SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL POUR PRODIGUER DES SOINS</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Se soucier de l'utilisation de la terminologie spécifique.	Terminologie appropriée : - à l'anatomo-physiologie; - aux altérations.  Utilisations d'ouvrages de référence.					
2	Développer le sens de l'observation au regard des manifestations cliniques.	Reconnaissance des symptômes généraux liés à un dysfonctionnement des systèmes nerveux ou sensoriel.					
<b><i>A. SE REPRÉSENTER LES STRUCTURES ANATOMIQUES DU SYSTÈME NERVEUX</i></b>				<b><i>Durée : 6 heures</i></b>			
2	A.1 Schématiser l'organisation du système nerveux.	Système nerveux central. Système nerveux périphérique.					
2	A.2 Différencier les structures anatomiques du système nerveux.	Distinction et localisation des structures anatomiques : - encéphale; - moelle épinière.					
2	A.3 Distinguer les subdivisions du système nerveux périphérique.	Distinction entre : - système nerveux somatique; - système nerveux autonome.  Sympathique et parasympathique.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-734 – SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL (module 12)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances des systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
		Localisation : - nerfs crâniens; - nerfs rachidiens.  Distinction entre : - voies afférentes; - voies efférentes.					
2	A.4 Reconnaître les composants du tissu nerveux.	Composition : - neurones; - névroglie; - substance grise; - substance blanche.  Rôle. Localisation.					
3	<b>A Se représenter les structures anatomiques du système nerveux.</b>			Localisation précise des principales structures anatomiques du système nerveux central et du système nerveux périphérique.  Reconnaissance exacte des divisions fonctionnelles du système nerveux autonome et du système nerveux somatique.  Reconnaissance juste de la composition du tissu nerveux.			
4	<b>A Se représenter les structures anatomiques du système nerveux.</b>			<b>1 Structures anatomiques du système nerveux.</b>  1.1 Localisation précise des principales structures anatomiques du système nerveux central et du système nerveux périphérique.	10	5	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-734 – SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL (module 12)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances des systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
				1.2 Reconnaissance exacte des divisions fonctionnelles du système nerveux autonome et du système nerveux somatique.		5	C
<b>B. PRÉCISER LE RÔLE DES COMPOSANTS DU SYSTÈME NERVEUX</b>							
<b>Durée : 10 heures</b>							
2	B.1 Expliquer le mécanisme de transmission de l'influx nerveux.	Définitions de : - influx nerveux; - synapse; - neurotransmetteurs.  Structure associée à chacun de ces éléments.  Rôle de l'influx nerveux : - message sensoriel; - interprétation; - message moteur.  Définition de l'arc réflexe.					
2	B.2 Expliquer le rôle des structures du système nerveux central.	Rôle des principales parties de l'encéphale.  Rôle de la moelle épinière.  Rôle des méninges.  Liens entre les structures et les fonctions sensorielle, motrice et d'association.  Localisation d'aires sensorielles, motrices et d'association au cortex cérébral.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-734 – SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL (module 12)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances des systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	B.3 Reconnaître le rôle des structures du système nerveux périphérique.	<p>Rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du système nerveux somatique;</li> <li>- du système nerveux autonome;</li> <li>- des nerfs crâniens;</li> <li>- des nerfs rachidiens.</li> </ul> <p>Liens entre les structures et les fonctions sensorielle et motrice.</p>					
3	<b>B Préciser le rôle des structures anatomiques du système nerveux.</b>			<p>Association juste du rôle de l'influx nerveux par rapport au fonctionnement du corps humain.</p> <p>Reconnaissance exacte du rôle des structures anatomiques du système nerveux central.</p> <p>Reconnaissance juste de certaines aires fonctionnelles du cortex cérébral.</p> <p>Association juste des structures anatomiques du système nerveux avec les principales fonctions telles la sensibilité, l'intégration et la motricité.</p> <p>Reconnaissance exacte des effets des systèmes sympathique et parasympathique sur l'organisme.</p>			
4	<b>B Préciser le rôle des structures anatomiques du système nerveux.</b>			<p><b>2 Rôle des structures anatomiques du système nerveux.</b></p> <p>2.1 Association juste du rôle de l'influx nerveux au fonctionnement du corps humain.</p>	20	5	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-734 – SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL (module 12)				Durée : 60 heures				
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances des systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins</i>								
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION				
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St	
				2.2	Reconnaissance exacte du rôle des structures anatomiques du système nerveux central.		5	C
				2.3	Association pertinente des structures anatomiques du système nerveux aux principales fonctions telles la sensibilité, l'intégration et la motricité.		5	C
				2.4	Reconnaissance exacte des effets des systèmes sympathique et parasympathique sur l'organisme.		5	C
<b>C. SE REPRÉSENTER LES STRUCTURES ANATOMIQUES DU SYSTÈME SENSORIEL</b>							<b>Durée : 5 heures</b>	
2	C.1 Distinguer les structures du système sensoriel.	Organes sensoriels (œil, oreille, nez, langue, peau et annexes).  Structures : - localisation; - relation entre elles.						
3	C Se représenter les structures anatomiques du système sensoriel.				Localisation précise des structures anatomiques du système sensoriel.  Reconnaissance exacte de la composition de l'œil, de l'oreille, du nez, de la langue, de la peau et de ses annexes.			
4	C Se représenter les structures anatomiques du système sensoriel.			3	<b>Les structures anatomiques du système sensoriel.</b>	10		
				3.1	Localisation précise des structures anatomiques du système sensoriel.		10	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-734 – SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL (module 12)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances des systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>D. PRÉCISER LE RÔLE DES COMPOSANTS DU SYSTÈME SENSORIEL</b>							
<b>Durée : 10 heures</b>							
2	D.1 Expliquer la physiologie du système sensoriel.	Fonction des récepteurs sensoriels. Association entre les différentes sensations et les récepteurs : - vision; - audition; - goût; - olfaction; - équilibre; - sensations cutanées.					
3	<b>D Préciser le rôle des organes du système sensoriel.</b>			Association pertinente des organes du système sensoriel avec le système nerveux. Association juste des types de récepteurs aux sensations internes et externes de l'organisme. Reconnaissance exacte des mécanismes de perception de la vision, de l'audition, de l'équilibre, de l'olfaction, du goût et des sensations cutanées.			
4	<b>D Préciser le rôle des organes du système sensoriel.</b>			<b>4 Le rôle des organes du système sensoriel.</b> 4.1 Reconnaissance exacte des mécanismes de perception de la vision, de l'audition, de l'équilibre, de l'olfaction, du goût et des sensations cutanées.	5	5	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-734 – SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL (module 12)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances des systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>E. PRÉCISER LES MANIFESTATIONS CLINIQUES LIÉES À LA DOULEUR</b>							
<b>Durée : 5 heures</b>							
2	E.1 Décrire le mécanisme de perception de la douleur.	Différenciation entre : - douleur somatique; - douleur viscérale.  Mécanisme de perception de la douleur.					
2	E.2 Différencier les types de douleur.	Types de douleur : - caractéristiques spécifiques; - manifestations cliniques.					
2	E.3 Reconnaître les facteurs susceptibles de modifier la perception de la douleur.	Diversité des facteurs et de l'influence de ceux-ci.  Exemples pertinents comme : - influences culturelles; - expériences antérieures, etc.					
2	E.4 Utiliser une échelle de perception de la douleur.	Contextes d'utilisation.  Lecture.					
3	<b>E Préciser les manifestations cliniques de la douleur.</b>			Reconnaissance juste du mécanisme de perception de la douleur.  Reconnaissance exacte des facteurs susceptibles de modifier la perception de la douleur.  Utilisation correcte d'une échelle de perception de la douleur.  Association juste des manifestations cliniques aux divers types de douleur.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-734 – SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL (module 12)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances des systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
4	<b>E</b> Préciser les manifestations cliniques de la douleur.			<b>5 Les manifestations cliniques de la douleur.</b> 5.1 Association juste des manifestations cliniques aux divers types de douleur.	5	5	C
<b>F. PRÉCISER DES MANIFESTATIONS CLINIQUES LIÉES À DES ALTÉRATIONS DES SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL</b>							
<b>Durée : 15 heures</b>							
2	F.1 Reconnaître des altérations du système nerveux.	Altérations : - accident vasculaire cérébral; - ischémie transitoire; - hypertension intracrânienne; - épilepsie; - maladie de Parkinson; - sclérose en plaques; - méningite et encéphalite; - paralysie cérébrale; - lésions de la moelle épinière.  Manifestations cliniques : - symptômes objectifs; - symptômes subjectifs.  Accent mis sur les symptômes généraux des altérations du système nerveux.  Écart par rapport au fonctionnement normal.  Déficits neurologiques associés.  Reconnaissance de termes spécifiques des traitements médicaux et chirurgicaux.  Principaux examens diagnostiques.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-734 – SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL (module 12)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances des systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	F.2 Reconnaître les causes et les facteurs de risque des altérations.	Altérations courantes : - causes; - facteurs de risque.					
2	F.3 Relier l'approche pharmacologique aux manifestations cliniques.	Lien entre la médication et l'effet recherché sur le système nerveux. Réactions indésirables. Précaution à prendre.					
2	F.4 Reconnaître des altérations du système sensoriel.	Altérations liées aux yeux : - conjonctivite; - cataractes; - glaucome.  Altérations liées aux oreilles : - otite, mastoïde; - surdit�; - syndrome de M�ni�re.  Alt�rations de la peau et ses annexes : - zona; - br�lures; - ecz�ma; - m�lanomes; - plaies de pression.  Manifestations cliniques : - sympt�mes objectifs; - sympt�mes subjectifs.  �cart par rapport au fonctionnement normal.  Reconnaissance des termes sp�cifiques des traitements m�dicaux et chirurgicaux.  Principaux examens diagnostiques.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entra nement – 4 : transfert de la comp tence – 5 : enrichissement)

A, B, C... :  l ments de la comp tence (pr cisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des crit res – St : strat gies d' valuation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-734 – SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL (module 12)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances des systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	F.5 Reconnaître les causes et les facteurs de risque des altérations.	Altérations courantes : - causes; - facteurs de risque.  Modes de prévention des plaies de pression.					
2	F.6 Relier l'approche pharmacologique aux manifestations cliniques.	Liens entre la médication et l'effet recherché sur le système sensoriel. Réactions indésirables. Précautions à prendre.					
2	F.7 Expliquer le processus de cicatrisation des plaies.	Classification des plaies. Points d'observation d'une lésion. Phases de la cicatrisation. Facteurs qui favorisent la cicatrisation.					
3	<b>F Préciser des manifestations cliniques liées à des altérations des systèmes nerveux et sensoriel.</b>			Reconnaissance juste des principaux déficits neurologiques. Distinction juste des symptômes objectifs des symptômes subjectifs. Reconnaissance juste des causes et des facteurs de risque des altérations les plus courantes. Explication juste du processus de cicatrisation des plaies. Prise en considération du fonctionnement normal des systèmes nerveux. Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-734 – SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL (module 12)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances des systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>4</b>	<b>F</b> Préciser des manifestations cliniques liées à des altérations des systèmes nerveux et sensoriel.			<b>6 Les déficits neurologiques.</b> 6.1 Prise en considération du fonctionnement normal du système nerveux. 6.2 Établissement de liens pertinents entre les manifestations cliniques et les altérations. <b>7 Les déficits sensoriels.</b> 7.1 Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.	10	5	C
<b>G. EFFECTUER DES SOINS D'ASSISTANCE LIÉS À DES ALTÉRATIONS DES SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL</b>							
<b>Durée : 5 heures</b>							
2	G.1 Reconnaître les besoins perturbés de la personne.	Prise en considération des déficits neurologiques. Vérification des signes vitaux. Vérification des signes neurologiques. Effets sur : - les besoins physiologiques; - la communication; - l'état émotif; - l'état de la peau.					
2	G.2 Placer la personne dans une position de confort.	Contextes : - personne hémiplegique; - personne inconsciente.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-734 – SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL (module 12)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances des systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
		Pratique des : - positions de confort; - positions favorisant l'alimentation chez la personne hémiplegique.  Mesures de prévention des plaies de pression.					
2	G.3 Reconnaître l'assistance à apporter à une personne ayant un ou des déficits neurologiques dans ses activités de vie quotidienne.	Spécificité relative aux altérations.  Contextes de soutien : - alimentation et diète; - hydratation; - soins d'hygiène; - habillement; - mobilisation; - élimination.  Mesures de prévention des chutes.					
3	<b>G Effectuer des soins d'assistance liés à des altérations des systèmes nerveux et sensoriel.</b>			Prise en considération des signes vitaux.  Reconnaissance exacte des besoins perturbés.  Reconnaissance juste des mesures de prévention des plaies de pression.  Adoption judicieuse des positions en présence de déficits neurologiques.  Lien fondé entre la diète et l'état de la personne.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-734 – SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL (module 12)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances des systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>4</b>	<b>G</b> Effectuer des soins d'assistance liés à des altérations des systèmes nerveux et sensoriel.			<b>8 Les soins d'assistance.</b> 8.1 Reconnaissance exacte des besoins perturbés et des soins d'assistance. 8.2 Utilisation judicieuse des positions en présence de déficits neurologiques. 8.3 Reconnaissance juste des mesures de prévention des plaies de pression.	35	15	C
<b>H. PRODIGUER DES SOINS SPÉCIFIQUES LIÉS À DES ALTÉRATIONS DES SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL</b>				<b>Durée : 2 heures</b>			
2	H.1 Vérifier les signes neurologiques.	Observations : - état de conscience; - pupilles; - force musculaire; - sensibilité.  Pratique.					
2	H.2 Faire un lavage d'oreilles.	Justification. Vérification de l'ordonnance ou du plan de traitement infirmier. Renseignements donnés à la personne. Position de confort. Procédé de soins. Respect des règles d'hygiène et de sécurité. Respect des mesures de sécurité.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-734 – SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL (module 12)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances des systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	H.3 Transmettre des renseignements.	Renseignements oraux : - personnes à informer; - types de renseignements à transmettre.  Inscription de notes au dossier : - types de notes à consigner; - informations à préciser.					
3	<b>H Prodiguer des soins spécifiques liés à des altérations des systèmes nerveux et sensoriel.</b>			Respect des procédés de soins. Observation juste de l'état de conscience. Vérification juste des signes neurologiques. Respect des règles d'hygiène et d'asepsie. Respect des règles de sécurité. Transmission juste de renseignements liés aux soins. Inscription précise des notes d'observation au dossier.			
4	<b>H Prodiguer des soins spécifiques liés à des altérations des systèmes nerveux et sensoriel.</b>						

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-734 – SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL (module 12)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances des systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b>SE RÉFÉRER À SES CONNAISSANCES DES SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL POUR PRODIGUER DES SOINS</b>				<b>Durée : 2 heures</b>			
3	Se référer à ses connaissances des systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins.			Utilisation de la terminologie spécifique. Utilisation efficace d'ouvrages de référence. Pertinence des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.			
4	Se référer à ses connaissances des systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins.						

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

## 254-734 – SYSTÈMES NERVEUX ET SENSORIEL (module 12)

### DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

#### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à se référer à ses connaissances des systèmes nerveux et sensoriel pour l'application des soins.

L'épreuve se fait en une étape. Cette étape consiste en un examen de connaissances pratiques dont la durée suggérée est d'une heure.

#### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve comporte une seule tâche.

##### 1 STRUCTURES ANATOMIQUES DU SYSTÈME NERVEUX

1.1 Localisation précise des principales structures anatomiques du système nerveux central. (5 points)

- a) À partir d'un schéma montrant un hémisphère cérébral, la candidate ou le candidat devra localiser quatre lobes du cerveau.
- b) À partir d'un schéma illustrant une coupe transversale ou sagittale de l'encéphale, la candidate ou le candidat devra localiser quatre structures anatomiques ciblées sur le schéma. L'examinatrice ou l'examinateur devra fournir une liste de six structures anatomiques pour les choix de réponses.

Tolérance : un manquement au chapitre des structures.

1.2 Reconnaissance exacte des divisions fonctionnelles du système nerveux autonome et du système nerveux somatique. (5 points)

À partir d'une liste de quatre énoncés décrivant des réactions motrices du système nerveux périphérique, la candidate ou le candidat devra reconnaître pour chaque énoncé à quelle division la réaction appartient : au système nerveux autonome ou au système nerveux somatique (exemple : retrait de la main, sécrétion d'acide chlorhydrique au niveau de l'estomac, chair de poule, salivation, coup de pied, dilatation des vaisseaux, augmentation du rythme cardiaque, contraction de la vessie, etc.).

Tolérance : un manquement.

## 2 RÔLE DES STRUCTURES ANATOMIQUES DU SYSTÈME NERVEUX

2.1 Association juste du rôle de l'influx nerveux au fonctionnement du corps humain. (5 points)

- a) À partir d'un schéma montrant un neurone, la candidate ou le candidat devra donner le rôle de ses trois éléments constitutifs.
- b) À partir d'une liste des cinq éléments constitutifs, la candidate ou le candidat devra les placer dans l'ordre pour indiquer le trajet de l'influx nerveux dans l'arc réflexe.

Tolérance : aucun manquement.

2.2 Reconnaissance exacte du rôle des structures anatomiques du système nerveux central. (5 points)

Associer cinq structures anatomiques du système nerveux central à leur rôle respectif.

Tolérance : aucun manquement.

2.3 Association pertinente des structures anatomiques du système nerveux aux principales fonctions telles la sensibilité, l'intégration et la motricité. (5 points)

À partir d'une mise en situation illustrant une information sensorielle et une réponse motrice, la candidate ou le candidat devra associer chacune de ces fonctions du système nerveux, à la voie sensitive (afférente) ou à la voie motrice (efférente). Exemple : brûlure à un doigt avec retrait de la main.

Tolérance : aucun manquement.

2.4 Reconnaissance exacte des effets des systèmes sympathique et parasympathique sur l'organisme. (5 points)

À partir de quatre énoncés décrivant des réactions physiologiques de l'organisme, la candidate ou le candidat devra les associer à l'activité du système nerveux sympathique ou du système nerveux parasympathique.

Exemple : augmentation de la fréquence cardiaque et du rythme respiratoire en situation de peur, augmentation de la motricité et de la sécrétion de l'estomac et de l'intestin lors de la digestion, miction (contraction de la vessie et relâchement du sphincter), etc.

Tolérance : aucun manquement.

### 3 STRUCTURES ANATOMIQUES DU SYSTÈME SENSORIEL

#### 3.1 Localisation précise des structures anatomiques du système sensoriel. (10 points)

À partir de deux schémas d'organes sensoriels, la candidate ou le candidat devra localiser pour chacun des organes, quatre structures ciblées sur chacun des schémas. L'examinatrice ou l'examineur devra fournir une liste de six structures dans les choix de réponses pour chacun des schémas.

Tolérance : un manquement pour les deux schémas.

### 4 LE RÔLE DES ORGANES DU SYSTÈME SENSORIEL

#### 4.1 Reconnaissance exacte des mécanismes de perception de la vision, de l'audition, de l'équilibre, de l'olfaction, du goût et des sensations cutanées. (5 points)

À partir d'une liste de cinq éléments constitutifs d'organes sensoriels, la candidate ou le candidat devra les associer à leur fonction respective.

Tolérance : aucun manquement.

### 5 LES MANIFESTATIONS CLINIQUES DE LA DOULEUR

#### 5.1 Association juste des manifestations cliniques aux divers types de douleur. (5 points)

À partir d'une mise en situation écrite, illustrant des manifestations de la douleur chez une personne hospitalisée, la candidate ou le candidat devra reconnaître trois symptômes objectifs associés à la douleur.

Tolérance : aucun manquement.

### 6 LES DÉFICITS NEUROLOGIQUES

#### 6.1 Prise en considération du fonctionnement normal du système nerveux. (5 points)

À partir d'une liste de cinq manifestations cliniques liées à un déficit neurologique, la candidate ou le candidat devra reconnaître la définition correspondante à chacune de ces manifestations (aphasie, apraxie, agnosie, dysarthrie, etc.).

Tolérance : aucun manquement.

#### 6.2 Établissement de liens pertinents entre les manifestations cliniques et les altérations. (5 points)

À partir d'une mise en situation écrite, illustrant un cas clinique atteint de déficits neurologiques (AVC ou autres), la candidate ou le candidat devra reconnaître deux manifestations cliniques dans une liste de quatre manifestations.

Tolérance : aucun manquement.

## 7 LES DÉFICITS SENSORIELS

- 7.1 Liens pertinents entre les manifestations cliniques et les altérations. (5 points)

À partir d'une mise en situation écrite, illustrant un cas clinique atteint d'un déficit sensoriel, la candidate ou le candidat devra reconnaître deux manifestations spécifiques de l'altération à partir d'une liste de quatre manifestations.

Tolérance : aucun manquement.

## 8 LES SOINS D'ASSISTANCE

- 8.1 Reconnaissance exacte des besoins perturbés et des soins d'assistance. (15 points)

À partir d'une mise en situation écrite, illustrant un cas clinique atteint de déficits neurologiques (AVC ou autres), la candidate ou le candidat devra reconnaître quatre besoins perturbés et un soin d'assistance approprié à chacun des besoins (question ouverte).

Tolérance : un manquement pour les soins, aucun pour les besoins.

**Pour aider la candidate ou le candidat, on suggère de demander de justifier les besoins reconnus en les reliant aux éléments correspondants à l'intérieur de la mise en situation.**

- 8.2 Utilisation judicieuse des positions en présence de déficits neurologiques. (10 points)

À partir de la mise en situation en 8.1, la candidate ou le candidat devra reconnaître parmi cinq énoncés, celui décrivant la position favorable au maintien d'une bonne circulation (on peut utiliser des illustrations).

- 8.3 Reconnaissance juste des mesures de prévention des plaies de pression. (10 points)

La candidate ou le candidat devra nommer deux mesures de prévention des plaies de pression (question ouverte).

## 3 MATÉRIEL

Aucune note de cours ou manuel ne sont permis.

**Sanction : Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat doit obtenir 80 points sur 100 points.**

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-742 – SYSTÈME ENDOCRINIEN (module 13)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Se référer à ses connaissances du système endocrinien pour prodiguer des soins</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>SE RÉFÉRER À SES CONNAISSANCES DU SYSTÈME ENDOCRINIEN POUR PRODIGUER DES SOINS</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Se soucier de l'utilisation de la terminologie spécifique.	Terminologie appropriée : - à l'anatomo-physiologie; - aux altérations.  Utilisation d'ouvrages de référence.					
2	Développer le sens de l'observation au regard des manifestations cliniques.	Reconnaissance des symptômes généraux liés à un dysfonctionnement du système endocrinien.					
<b><i>A. SE REPRÉSENTER LES STRUCTURES ANATOMIQUES DU SYSTÈME ENDOCRINIEN</i></b>				<b><i>Durée : 2 heures</i></b>			
2	A.1 Distinguer les glandes endocrines.	Différence avec les glandes exocrines : - caractéristiques respectives; - noms; - localisation; - composition.					
2	A.2 Reconnaître des organes associés au système endocrinien.	Organes qui contiennent du tissu endocrinien : estomac, intestin, cœur, rein.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-742 – SYSTÈME ENDOCRINIEN (module 13)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Se référer à ses connaissances du système endocrinien pour prodiguer des soins</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
				Reconnaissance exacte de la composition des glandes et des organes du système endocrinien. Localisation précise des organes associés au système endocrinien. Localisation précise des glandes endocrines.			
<b>4</b>	<b>A</b> <b>Se représenter les structures anatomiques du système endocrinien.</b>			<b>1 Structures anatomiques du système endocrinien.</b>  1.1 Localisation précise des glandes endocrines.	5		
						5	C
<b>B. PRÉCISER LE RÔLE DES HORMONES DANS LE FONCTIONNEMENT DU CORPS HUMAIN</b>				<b>Durée : 6 heures</b>			
2	B.1 Expliquer les modes d'action d'une hormone.	Définition d'une hormone. Types d'hormones : circulantes et locales. Mode de transport des hormones dans le sang. Effets des hormones dans l'organisme.					
2	B.2 Associer des hormones à leurs glandes sécrétrices respectives.	Hormones correspondantes. Rôle de chacune.					
2	B.3 Expliquer la régulation des sécrétions hormonales.	Rôle de l'hypothalamus. Rôle de l'hypophyse dans la coordination de l'activité hormonale. Mécanisme rétroactif des hormones.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-742 – SYSTÈME ENDOCRINIEN (module 13)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances du système endocrinien pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	B.4 Expliquer les réactions physiologiques du stress sur le fonctionnement de l'organisme.	Définition du stress. Distinction entre le stress physique et le stress psychologique. Effets du stress sur la sécrétion hormonale. Réactions physiologiques. Définition du syndrome général d'adaptation.					
2	B.5 Reconnaître d'autres facteurs influençant la sécrétion hormonale.	Diversité des facteurs et influence de ceux-ci.					
2	B.6 Expliquer la fonction du système neuro-endocrinien dans le maintien de l'homéostasie.	Comparaison entre les rôles des systèmes nerveux et endocrinien. Mode d'interaction entre les deux systèmes : hormones hypothalamiques et hormones hypophysaires.					
3	<b>B Préciser le rôle des hormones dans le fonctionnement du corps humain.</b>			Reconnaissance exacte des caractéristiques d'une hormone. Association juste des hormones à leurs glandes sécrétrices respectives. Reconnaissance exacte de la régulation des sécrétions hormonales. Reconnaissance exacte des facteurs qui influent sur la sécrétion hormonale. Reconnaissance exacte des interactions avec le système nerveux.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-742 – SYSTÈME ENDOCRINIEN (module 13)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances du système endocrinien pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>4</b>	<b>B</b> Préciser le rôle des hormones dans le fonctionnement du corps humain.			<b>2 Le rôle des hormones dans le fonctionnement du corps humain.</b>  2.1 Association juste des hormones à leurs glandes sécrétrices respectives.  2.2 Reconnaissance exacte des facteurs qui influent sur la sécrétion hormonale et de leurs conséquences.	20		
<b>C. PRÉCISER LES MANIFESTATIONS CLINIQUES LIÉES À DES ALTÉRATIONS DU SYSTÈME ENDOCRINIEN</b>				<b>Durée : 10 heures</b>			
2	C.1 Reconnaître le diabète comme altération du système endocrinien.	Définition du diabète.  Distinction entre le diabète de type I et le type II.  Manifestations cliniques.  Examens diagnostiques.  Complications aiguës et chroniques.  Composantes du traitement.					
2	C.2 Reconnaître d'autres altérations du système endocrinien.	Altérations : - hypo et hyperthyroïdie; - pancréatite; - tumeur pancréatique; - syndrome de Cushing.  Manifestations cliniques : - symptômes objectifs; - symptômes subjectifs.  Écarts par rapport au fonctionnement normal.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-742 – SYSTÈME ENDOCRINIEN (module 13)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances du système endocrinien pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
		Complications possibles. Reconnaissance des termes spécifiques des traitements médicaux et chirurgicaux. Principaux examens diagnostiques.					
2	C.3 Reconnaître les causes et les facteurs de risque des altérations.	Altérations courantes : - causes; - facteurs de risque. Accent mis sur le diabète.					
2	C.4 Relier l'approche pharmacologique aux manifestations cliniques.	Liens entre la médication et l'effet recherché sur le système endocrinien : - insuline; - hypoglycémiant oraux; - hormones. Réactions indésirables. Précautions à prendre.					
2	C.5 Reconnaître l'influence du vieillissement sur le contrôle du diabète.	Conséquences des : - altérations sensorielles; - modifications des habitudes de vie; - interactions médicamenteuses.					
				Prise en considération du fonctionnement normal du système endocrinien. Reconnaissance exacte des manifestations liées au diabète. Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-742 – SYSTÈME ENDOCRINIEN (module 13)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances du système endocrinien pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
				Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs. Reconnaissance exacte des causes et des facteurs de risque des altérations du système endocrinien.			
4	C Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations du système endocrinien.			<b>3 Les manifestations cliniques liées à des altérations du système endocrinien.</b>  3.1 Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.  3.2 Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs.  3.3 Reconnaissance exacte des causes et des facteurs de risque des altérations du système endocrinien.	20		
						10	C
						5	C
						5	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-742 – SYSTÈME ENDOCRINIEN (module 13)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances du système endocrinien pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>D. DONNER DES SOINS D'ASSISTANCE LIÉS À LA PERSONNE DIABÉTIQUE</b>							
<b>Durée : 2 heures</b>							
2	D.1 Reconnaître les besoins perturbés de la personne.	Prise en considération des complications liées au diabète : - vérification des signes vitaux; - vérification de l'apport alimentaire; - vérification de l'hydratation; - vérification de la masse corporelle; - vérification de l'élimination vésicale.  Reconnaissance des effets du diabète sur : - la peau; - les téguments; - les pieds; - la vision; - l'état cardio-vasculaire.					
2	D.2 Vérifier l'assistance à apporter à la personne diabétique.	Contextes de soutien : - soins de la peau, soins des pieds, hygiène buccale; - rôle du diabète; - rôle de l'exercice physique; - surveillance et renseignements relatifs à la prévention des accidents.					
				Prise en considération des signes vitaux.  Vérification précise de la masse corporelle.  Utilisation judicieuse des positions de confort.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-742 – SYSTÈME ENDOCRINIEN (module 13)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances du système endocrinien pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
				Lien fondé entre la diète et l'état de la personne. Reconnaissance exacte des besoins perturbés. Choix approprié des soins d'assistance à la personne diabétique.			
4	<b>D</b> Donner des soins d'assistance liés à la personne diabétique.			<b>4 Les soins d'assistance.</b> 4.1 Reconnaissance exacte des besoins perturbés. 4.2 Choix pertinent de soins d'assistance à la personne diabétique.	10	5	C
					5	5	C
<b>E. PRODIGUER DES SOINS SPÉCIFIQUES LIÉS À LA PERSONNE DIABÉTIQUE</b>							
<i>Durée : 8 heures</i>							
2	E.1 Procéder à une glycémie par ponction capillaire.	Procédé de la ponction capillaire. Procédé d'utilisation du glucomètre. Règles d'hygiène et d'asepsie. Mesures de sécurité. Valeur normale de la glycémie. Facteurs qui font varier la glycémie.					
2	E.2 Injecter de l'insuline par voie sous-cutanée.	Types d'insulinothérapie. Choix du matériel. Préparation de l'injection. Sites d'injection. Règles d'hygiène et d'asepsie.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-742 – SYSTÈME ENDOCRINIEN (module 13)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances du système endocrinien pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
		Mesures de sécurité. Précautions à prendre. Procédé de soin.					
3	E.3 Transmettre des renseignements.	Renseignements oraux : - personnes à informer; - types de renseignements à transmettre.  Inscription de notes au dossier : - types de notes à consigner; - informations à préciser.					
				Reconnaissance exacte des facteurs qui font varier le résultat de la glycémie.  Comparaison juste des résultats de la glycémie avec la valeur normale.  Respect du procédé lié à la préparation d'une injection sous-cutanée d'insuline.  Respect des mesures d'hygiène et d'asepsie.  Respect des mesures de sécurité.  Administration correcte de l'injection sous-cutanée d'insuline.  Inscription précise des notes d'observation au dossier.  Transmission appropriée des renseignements liés au contrôle du diabète.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-742 – SYSTÈME ENDOCRINIEN (module 13)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances du système endocrinien pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
4	E Prodiguer des soins spécifiques liés à la personne diabétique.			<b>5 L'injection sous-cutanée d'insuline.</b> 5.1 Respect du procédé lié à la préparation d'une injection sous-cutanée d'insuline. 5.2 Respect des mesures d'hygiène et d'asepsie et de sécurité. 5.3 Administration correcte de l'injection sous-cutanée d'insuline. 5.4 Inscription précise des notes d'observations au dossier.	45	15	PS
<b>SE RÉFÉRER À SES CONNAISSANCES DU SYSTÈME ENDOCRINIEN POUR PRODIGUER DES SOINS</b>							
Durée : 2 heures							
3	Se référer à ses connaissances du système endocrinien pour la prestation des soins.			Utilisation de la terminologie spécifique. Utilisation efficace d'ouvrages de référence. Pertinence des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.			
4	Se référer à ses connaissances du système endocrinien pour prodiguer des soins.			L'ensemble des critères des phases 4.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-742 – SYSTÈME ENDOCRINIEN (module 13)

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à se référer à ses connaissances du système endocrinien pour l'application des soins.

L'épreuve se fait en deux étapes. La première étape sera un examen de connaissances pratiques d'une durée suggérée de 30 minutes; la deuxième sera un examen pratique d'une durée suggérée de 30 minutes.

### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve comporte deux tâches

Tâche 1 : Examen de connaissances pratiques

Tâche 2 : Examen pratique – Injection sous-cutanée d'insuline

#### Tâche 1 : Examen de connaissances pratiques

##### 1 STRUCTURES ANATOMIQUES DU SYSTÈME ENDOCRINIEN

1.1 Localisation précise des glandes endocrines. (5 points)

À partir du schéma du corps humain, la candidate ou le candidat devra localiser cinq glandes endocrines.

Tolérance : aucun manquement.

##### 2 LE RÔLE DES HORMONES DANS LE FONCTIONNEMENT DU CORPS HUMAIN

2.1 Association juste des hormones à leurs glandes respectives. (10 points)

À partir d'une liste, la candidate ou le candidat devra associer cinq hormones à leurs glandes sécrétrices.

Tolérance : aucun manquement.

2.2 Reconnaissance exacte des facteurs qui influent sur la sécrétion hormonale et leurs conséquences (10 points)

- a) à partir d'une mise en situation illustrant les effets du stress sur l'organisme, la candidate ou le candidat devra reconnaître l'hormone impliquée dans les réactions cardio-respiratoires (présenter une liste d'hormones).
- b) À partir d'une liste de réactions physiologiques, la candidate ou le candidat devra reconnaître trois réactions associées au stress.

Tolérance : un manquement pour les réactions physiologiques.

3 LES MANIFESTATIONS CLINIQUES LIÉES À DES ALTÉRATIONS DU SYSTÈME ENDOCRINIEN

3.1 Liens pertinents entre les manifestations cliniques et les altérations. (10 points)

À partir d'une mise en situation illustrant des manifestations cliniques, la candidate ou le candidat devra associer les deux manifestations qui sont spécifiques de l'hypoglycémie.

Tolérance : aucun manquement.

3.2 Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs. (5 points)

À partir d'une mise en situation illustrant une altération du système endocrinien, la candidate ou le candidat devra reconnaître trois symptômes soit objectifs, soit subjectifs spécifiques de l'altération dans une liste de cinq manifestations.

Tolérance : aucun manquement.

3.3 Reconnaissance exacte des causes et des facteurs de risque des altérations du système endocrinien. (5 points)

À partir d'une liste de facteurs de risque ou de causes, la candidate ou le candidat devra reconnaître deux facteurs de risque ou deux causes associés à une altération du système endocrinien (privilégier le diabète).

Tolérance : aucun manquement.

4 LES SOINS D'ASSISTANCE

4.1 Reconnaissance exacte des besoins perturbés. (5 points)

À partir d'une mise en situation écrite illustrant une personne hospitalisée pour un diabète non contrôlé, la candidate ou le candidat devra reconnaître deux besoins perturbés chez cette personne.

Tolérance : aucun manquement.

**N. B. : Pour aider la candidate ou le candidat, on suggère de demander de justifier les besoins reconnus en les reliant aux éléments correspondants à l'intérieur de la mise en situation. Toutefois, pour l'évaluation, seuls les besoins reconnus seront retenus.**

4.2 Choix pertinent de soins d'assistance à la personne diabétique. (5 points)

À partir de la même mise en situation, la candidate ou le candidat devra nommer les deux soins d'assistance liés aux deux besoins perturbés reconnus.

Tolérance : aucun manquement.

## **Tâche 2 : Examen pratique – injection sous-cutanée d'insuline**

### **5 L'INJECTION SOUS-CUTANÉE D'INSULINE**

#### **5.1 à 5.5**

À partir d'une mise en situation concernant une prescription d'insuline et un mannequin, la candidate ou le candidat devra :

- préparer l'injection sous-cutanée d'insuline;
- administrer l'injection au mannequin;
- inscrire sur la note d'observation au dossier l'injection administrée.

À la fin de l'injection, l'examinatrice ou l'examineur devra s'assurer que la candidate ou le candidat aura :

- respecté la procédure de préparation d'injection sous-cutanée d'insuline; (15 points)
- respecté les mesures d'hygiène, d'asepsie et de sécurité; (10 points)
- administré correctement l'injection sous-cutanée d'insuline; (15 points)
- inscrit la note d'observation au dossier. (5 points)

Indiquer les tolérances à respecter.

## **3 MATÉRIEL**

Les candidates et les candidats auront à leur disposition un mannequin et du matériel nécessaire pour une injection d'insuline sous-cutanée.

Aucune note de cours et aucun manuel ne sont permis.

### **Sanction :**

**Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat doit obtenir :**

- à l'examen de connaissances pratiques : 45 sur 55
- à l'examen pratique : 40 sur 45

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)</b>				<b>Durée : 75 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>SE RÉFÉRER À SES CONNAISSANCES SUR LES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE POUR PRODIGUER DES SOINS</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Se soucier de l'utilisation de la terminologie spécifique.	Terminologie appropriée : - à l'anatomo-physiologie; - aux altérations.  Utilisations d'ouvrages de référence.					
2	Développer le sens de l'observation au regard des manifestations cliniques.	Reconnaissance des symptômes généraux liés à un dysfonctionnement des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire.					
<b><i>A SE REPRÉSENTER LES STRUCTURES ANATOMIQUES DU CŒUR ET DES VAISSEAUX</i></b>				<b><i>Durée : 2 heures</i></b>			
2	A.1 Distinguer les structures anatomiques du cœur.	Position du cœur.  Identification : - cavités; - paroi; - cloisons; - valvules.  Composition.  Localisation.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A,B,C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)</b>				<b>Durée : 75 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	A.2 Distinguer les vaisseaux qui assurent la circulation sanguine dans le cœur.	Localisation : - vaisseaux reliés aux cavités du cœur; - vaisseaux coronaires.  Trajet du sang dans le cœur.					
3	<b>A Se représenter les structures anatomiques du cœur et de ses vaisseaux.</b>			Reconnaissance exacte de la composition des structures du cœur.  Reconnaissance exacte des vaisseaux qui assurent la circulation coronarienne.  Localisation précise des structures du cœur et de ses vaisseaux.			
4	<b>A Se représenter les structures anatomiques du cœur et de ses vaisseaux</b>			<b>1 Les structures anatomiques du cœur et des vaisseaux.</b>  1.1 Localisation précise des structures du cœur et de ses vaisseaux.	5	5	C
<b>B. PRÉCISER LE RÔLE DU CŒUR ET DE SES STRUCTURES ANATOMIQUES</b>				<b>Durée : 3 heures</b>			
2	B.1 Décrire le fonctionnement cardiaque.	Fonction du cœur.  Rôle du système de conduction d'influx nerveux du cœur.  Phases de la révolution cardiaque.  Définition du débit cardiaque, de la fréquence et du rythme cardiaque.  Description du mécanisme de contrôle par le système nerveux autonome sur la régulation de la fréquence cardiaque.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A,B,C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)				Durée : 75 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
		Rôle des : - vaisseaux reliés aux cavités; - vaisseaux coronariens.					
2	B.2 Reconnaître les facteurs internes et externes qui influencent la fréquence cardiaque.	Diversité des facteurs et influence de ceux-ci.					
3	<b>B Préciser le rôle du cœur et de ses structures anatomiques.</b>			Définition précise du rôle des structures du cœur et de ses vaisseaux.  Reconnaissance exacte du mécanisme de contrôle du système cardio-vasculaire par le système nerveux.  Reconnaissance exacte des facteurs qui influencent la fréquence cardiaque.  Reconnaissance précise du rôle du système de conduction intrinsèque du cœur.  Reconnaissance exacte des phases de la révolution cardiaque.			
4	<b>B Préciser le rôle du cœur et de ses structures anatomiques.</b>			<b>2 Le fonctionnement cardiaque.</b>  2.1 Reconnaissance exacte des phases de la révolution cardiaque, du rôle du système de conduction intrinsèque du cœur.	5	5	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A,B,C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)</b>					<b>Durée : 75 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins</b>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b>C. SE REPRÉSENTER LES STRUCTURES ANATOMIQUES DU SYSTÈME CIRCULATOIRE</b>							
<b>Durée : 2 heures</b>							
2	C.1 Localiser des artères et des veines.	Principales artères et veines : - de la tête; - du tronc; - des membres.					
2	C.2 Distinguer la structure des différents types de vaisseaux.	Anatomie et histologie : - des artères; - des veines; - des capillaires.					
3	<b>C Préciser le rôle des structures anatomiques du système circulatoire.</b>			Localisation précise des principales artères et veines de l'organisme.  Reconnaissance juste de l'anatomie et de l'histologie des artères, des veines et des capillaires.			
4	<b>C Préciser le rôle des structures anatomiques du système circulatoire.</b>			<b>3 Les structures anatomiques. Composants du système circulatoire.</b>  3.1 Localisation précise des principales artères et veines de l'organisme.	10	10	C
<b>D. PRÉCISER LE RÔLE DES COMPOSANTS DU SYSTÈME CIRCULATOIRE</b>							
<b>Durée : 3 heures</b>							
2	D.1 Reconnaître le rôle des différents types de vaisseaux.	Rôle spécifique de chacun des réseaux : - artériel; - veineux; - capillaire; - lymphatique.  Liens entre le transport du sang et les types de vaisseaux.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A,B,C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)				Durée : 75 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
		Distinction entre : - circulation systémique; - circulation coronarienne; - circulation porte hépatique; - circulation cérébrale; - circulation pulmonaire.					
2	D.2 Indiquer des facteurs qui influencent la pression artérielle.	Définition de la pression artérielle (vue au module 4).  Facteurs responsables de la résistance vasculaire.  Facteurs responsables de la régulation artérielle.  Facteurs venant de l'environnement.					
2	D.3 Indiquer des facteurs qui agissent et exercent une influence sur le retour veineux.	Définition du retour veineux.  Facteurs physiologiques qui augmentent le retour veineux.  Facteurs internes et externes qui diminuent le retour veineux.					
3	<b>D Préciser le rôle des structures anatomiques du système circulatoire.</b>			Association juste des structures anatomiques aux mécanismes de la circulation pulmonaire et systémique.  Reconnaissance juste des mécanismes des échanges capillaires.  Reconnaissance juste des facteurs qui influencent le retour veineux.  Reconnaissance juste des facteurs qui influent sur la tension artérielle.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A,B,C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)				Durée : 75 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
				Association juste des différents types de réseaux avec leur fonction respective.			
4	<b>D</b> Préciser le rôle des structures anatomiques du système circulatoire.			<b>4 Rôle des structures anatomiques du système circulatoire.</b>  4.1 Association juste des différents types de réseaux à leur fonction respective.	5	5	C
<b>E. PRÉCISER LE RÔLE DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU SANG</b>				Durée : 2 heures			
2	E.1 Reconnaître les éléments constitutifs composants du sang.	Propriétés physiques du sang.  Composition : - des éléments figurés; - du plasma.  Valeur normale des éléments constitutifs composants.					
2	E.2 Associer les éléments constitutifs composants aux différentes fonctions du sang.	Description des fonctions de protection, de transport et de régulation.  Rôle des éléments constitutifs composants.					
2	E.3 Décrire les étapes de l'hémostase.	Définition de l'hémostase.  Description des étapes de l'hémostase.  Facteurs qui agissent et exercent une influence sur la coagulation.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A,B,C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)</b>				<b>Durée : 75 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
3	E Préciser le rôle des éléments constitutifs composants du sang.			Reconnaissance juste de la composition des éléments figurés et du plasma. Reconnaissance exacte des étapes de l'hémostase. Reconnaissance exacte des facteurs qui exercent une influence sur la coagulation. Association correcte des éléments constitutifs du sang avec les mécanismes de protection, de transport et de régulation de l'organisme.			
4	E Préciser le rôle des éléments constitutifs composants du sang.			<b>5 Le rôle des éléments constitutifs composants du sang.</b>  5.1 Association correcte des éléments constitutifs composants avec les mécanismes de protection, de transport et de régulation de l'organisme.	10	10	C
<b>F. SE REPRÉSENTER LES STRUCTURES ANATOMIQUES DU SYSTÈME RESPIRATOIRE</b>				<b>Durée : 3 heures</b>			
2	F.1 Distinguer les organes du système respiratoire.	Voies respiratoires supérieures et inférieures : - localisation; - nom; - composition.					
				Localisation précise des structures du système respiratoire. Reconnaissance juste de la composition des organes du système respiratoire.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A,B,C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)</b>				<b>Durée : 75 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>4</b>	<b>F</b> Se représenter les structures anatomiques du système respiratoire.			<b>6</b> Les structures anatomiques du système respiratoire.  6.1 Localisation précise des structures anatomiques du système respiratoire.	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>C</b>
<b>G. PRÉCISER LE RÔLE DES ORGANES DU SYSTÈME RESPIRATOIRE</b>				<b>Durée : 3 heures</b>			
2	G.1 Distinguer la zone conductrice d'air et la zone respiratoire.	Composants. Rôle respectif de chacun.					
2	G.2 Expliquer la physiologie de la respiration.	Étapes de l'inspiration et de l'expiration. Échanges gazeux. Rôle du système nerveux autonome sur la régulation de la respiration. Liens avec le système cardiovasculaire.					
2	G.3 Reconnaître l'influence de facteurs internes et externes sur le rythme respiratoire.	Diversité des facteurs et influence de ceux-ci.					
<b>3</b>	<b>G</b> Indiquer le rôle des organes du système respiratoire.			Association exacte des organes du système respiratoire à leur rôle respectif.  Reconnaissance juste des mécanismes physiologiques de la respiration.  Reconnaissance exacte des facteurs qui influent sur la régulation de la respiration.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A,B,C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)				Durée : 75 heures			
<b>Énoncé de la compétence : Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins</b>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
4	<b>G</b> Indiquer le rôle des organes du système respiratoire.			Reconnaissance exacte des interactions des systèmes nerveux et cardio-vasculaire avec le système respiratoire.  <b>7 Rôle des organes et des composants du système respiratoire.</b>  7.1 Association exacte des organes ou des composants du système respiratoire à leur rôle respectif.  7.2 Reconnaissance juste des mécanismes physiologiques de la respiration.	10		
						5	C
						5	C
<b>H. PRÉCISER LES MANIFESTATIONS CLINIQUES LIÉES À DES ALTÉRATIONS DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE</b> <span style="float: right;">Durée : 22 heures</span>							
2	H.1 Reconnaître des altérations des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire.	Altérations de la circulation coronarienne : - angine de poitrine; - infarctus du myocarde.  Altérations de la fonction cardiaque : - insuffisance cardiaque; - valvulopathies.	Manifestations cliniques : - symptômes objectifs; - symptômes subjectifs; - type de respiration.  Accent mis sur les symptômes généraux des altérations.  Complications des principales altérations.  Reconnaissance des termes spécifiques des traitements médicaux et chirurgicaux.  Principaux examens diagnostiques.				

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A,B,C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)</b>				<b>Durée : 75 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
		<p>Altérations vasculaires et circulatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- athérosclérose;</li> <li>- artériosclérose;</li> <li>- thrombose;</li> <li>- embolie;</li> <li>- anévrisme;</li> <li>- thrombophlébite;</li> <li>- varices;</li> <li>- insuffisance artérielle et veineuse.</li> </ul> <p>Altérations des troubles hémato-logiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- anémies;</li> <li>- leucémies;</li> <li>- hémophilie;</li> <li>- hémorragie.</li> </ul> <p>Altérations de la tension artérielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- hypertension;</li> <li>- hypotension orthostatique.</li> </ul> <p>Altérations du rythme.</p> <p>État de choc hypovolémique.</p> <p>Altérations du système respiratoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- infections des voies respiratoires supérieures;</li> <li>- infections des voies respiratoires inférieures;</li> <li>- asthme;</li> <li>- maladie pulmonaire obstructive chronique;</li> <li>- œdème pulmonaire;</li> <li>- cancer du poumon.</li> </ul>	<p>Écart par rapport au fonctionnement normal.</p> <p>Reconnaissance des termes spécifiques des traitements médicaux et chirurgicaux.</p> <p>Principaux examens diagnostiques.</p>				

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A,B,C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)				Durée : 75 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	H.2 Reconnaître les causes et les facteurs de risque des altérations.	Altérations courantes : - causes; - facteurs de risque modifiables et non modifiables.					
2	H.3 Relier l'approche pharmacologique aux manifestations cliniques.	Lien entre la médication et l'effet recherché sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire. Réactions indésirables. Précautions à prendre. Soins infirmiers associés.					
3	<b>H Préciser les manifestations cliniques liées aux altérations des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire.</b>			Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs. Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations. Reconnaissance exacte des types de respiration. Reconnaissance exacte des causes et des facteurs de risque des altérations. Prise en considération du fonctionnement normal du système cardio-vasculaire et respiratoire.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A,B,C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)</b>					<b>Durée : 75 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>4</b>	<b>H Préciser les manifestations cliniques liées aux altérations des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire.</b>			<b>8 Manifestations cliniques.</b> 8.1 Liens pertinents entre les manifestations cliniques et les altérations. 8.2 Prise en considération du fonctionnement normal des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire.	15	10	C
<b>I. DONNER DES SOINS D'ASSISTANCE LIÉS À DES ALTÉRATIONS DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE</b>					<b>Durée : 7 heures</b>		
2	I.1 Vérifier des indicateurs de l'efficacité de la circulation.	Pratique du procédé de la prise des pouls périphériques : - localisation des sites; - justification; - facteurs qui font varier les résultats.  Prise de la pression artérielle (se référer au module 4).					
2	I.2 Vérifier la respiration.	Reconnaissance des mouvements respiratoires modifiés.  Valeur normale du rythme respiratoire.  Variations physiologiques.  Variations pathologiques : - de la fréquence respiratoire; - du rythme respiratoire; - de l'amplitude respiratoire.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A,B,C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)</b>				<b>Durée : 75 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	I.3 Reconnaître les besoins perturbés de la personne.	Prise en considération des signes vitaux.  Prise en considération de l'effet de certains médicaments sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire.  Prise en considération des altérations des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire.  Points d'observation : - respiration; - hydratation; - alimentation et diète; - masse corporelle; - état de la peau; - coloration des téguments; - élimination; - capacité de communiquer; - capacité fonctionnelle; - sommeil et repos; - état émotif.					
2	I.4 Intervenir auprès d'une personne présentant une douleur rétrosternale.	Points d'observation de la douleur : - localisation; - forme; - durée; - intensité; - irradiation.  Soins liés.  Soulagement de l'anxiété.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A,B,C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)</b>				<b>Durée : 75 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	I.5 Assister la personne présentant une difficulté respiratoire.	Types de soutien : - climat de détente; - exercices de relaxation; - communication (attention particulière); - étalement des activités quotidiennes; - position demi-assise ou assise; - diète thérapeutique; - hydratation; - soutien à la mobilisation.					
2	I.6 Reconnaître des soins d'assistance face aux altérations cardio-vasculaires et respiratoires.	Bilan liquidien. Restriction hydrique au besoin. Positions de confort. Respect des étapes de la reprise des activités en post-infarctus. Assistance aux soins d'hygiène selon la capacité fonctionnelle. Respect du repos. Prévention des chutes.					
3	<b>I Donner des soins d'assistance liés à des altérations des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire.</b>			Vérification précise de la masse corporelle. Prise en considération des signes vitaux. Utilisation judicieuse des positions de confort. Reconnaissance juste des besoins perturbés. Lien pertinent entre la diète et l'état de la personne.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A,B,C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)</b>				<b>Durée : 75 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
				Intervention appropriée lors d'une douleur rétrosternale. Choix judicieux de soins d'assistance de la personne.			
<b>4</b>	<b>I Donner des soins d'assistance liés à des altérations des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire</b>			<b>9 Les soins d'assistance liés à des altérations du système cardio-vasculaire et respiratoire.</b>  9.1 Choix pertinent de soins d'assistance à la personne.	10	10	C
<b>J. PRODIGUER DES SOINS SPÉCIFIQUES LIÉS À DES ALTÉRATIONS DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE</b>				<b>Durée : 25 heures</b>			
2	J.1 Mettre des bas élastiques.	Pratique de la mise des bas. Justification. Contexte d'application.					
2	J.2 Détecter l'hypotension orthostatique.	Définition de l'hypotension orthostatique. Causes. Procédé de vérification. Pratique.					
2	J.3 Procéder à une ponction veineuse.	Justification. Vérification de l'ordonnance. Pratique : - matériel à utiliser; - renseignements à donner à la personne; - procédé de soins; - règles d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A,B,C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)</b>				<b>Durée : 75 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	J.4 Aspirer les sécrétions nasopharyngées et trachéales.	Pratique : - vérification de l'ordonnance ou du plan de traitement infirmier; - contextes d'application par voie buccale, nasale et trachéale; • matériel à utiliser; • procédé d'application; • instillation de sérum physiologique par voie trachéale; - mesures d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité.					
2	J.5 Prélever des sécrétions nasopharyngées.	Pratique : - contextes d'application; - matériel à utiliser; - procédé; - mesures d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité.					
2	J.6 Administrer de l'oxygène.	Pratique : - indications; - vérification de l'ordonnance; - modes d'administration par voie nasale ou trachéale; - concentration normale de l'air; - débitmètre; - procédé; - utilisation d'un nébuliseur; - mesures d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité; - vérification de la saturation d'oxygène.					
2	J.7 Renseigner la personne sur les exercices respiratoires.	Programmes d'exercices respiratoires.  Renseignements sur le procédé d'utilisation de la spirométrie.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A,B,C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)				Durée : 75 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	J.8 Nettoyer la canule interne d'une trachéotomie.	Pratique : - vérification de l'ordonnance ou du plan de traitement infirmier; - objectif visé; - matériel à utiliser; - contre-indications; - procédé; - mesures d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité.					
2	J.9 Transmettre des renseignements.	Renseignements pertinents relativement à la prévention des maladies cardio-vasculaires.  Renseignements oraux : - personnes à informer; - types de renseignements à transmettre.  Inscription de notes au dossier : - types de notes à consigner; - informations à préciser.					
3	<b>J Prodiguer des soins spécifiques liés à des altérations des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire.</b>			Respect des procédés de soins. Respect des règles d'hygiène et d'asepsie. Respect des mesures de sécurité. Vérification précise de l'hypotension orthostatique. Transmission appropriée des renseignements liés aux soins. Inscription précise des notes d'observation au dossier.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A,B,C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)</b>				<b>Durée : 75 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>4</b>	<b>J</b> <b>Prodiguer des soins spécifiques liés à des altérations des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire.</b>			<b>10 Les soins spécifiques.</b> 10.1 Respect du procédé de soins. 10.2 Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité. 10.3 Inscription précise des notes d'observation au dossier.	25	10	PS
<b>SE RÉFÉRER À SES CONNAISSANCES SUR LES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE POUR PRODIGUER DES SOINS</b>							
<b>Durée : 3 heures</b>							
<b>3</b>	<b>Se référer à ses connaissances des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins.</b>			Utilisation de la terminologie spécifique. Utilisation efficace d'ouvrages de référence. Justesse des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.			
<b>4</b>	<b>Se référer à ses connaissances des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins.</b>						

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A,B,C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-865 – SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (module 14)

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve a pour but d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à se référer à ses connaissances des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour l'application des soins.

L'épreuve se fait en deux étapes. La première étape sera un examen de connaissances pratiques d'une durée suggérée de 45 minutes et la deuxième étape sera un examen pratique d'une durée suggérée de 15 minutes.

### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve comporte deux tâches :

Tâche 1 : Examen de connaissances pratiques

Tâche 2 : Examen pratique : Ponction veineuse

#### Tâche 1 : Examen de connaissances pratiques

##### 1 LES STRUCTURES ANATOMIQUES DU CŒUR ET DES VAISSEAUX

1.1 Localisation anatomique du cœur et des vaisseaux. (5 points)

À partir de deux schémas du cœur et de ses vaisseaux, la candidate ou le candidat devra pour chacun localiser cinq structures anatomiques. L'examinatrice ou l'examineur devra présenter sept localisations possibles pour chacun des schémas.

Tolérance : un manquement pour les deux schémas.

##### 2 LE FONCTIONNEMENT CARDIAQUE

2.1 Reconnaissance exacte des phases de la révolution cardiaque. (5 points)

À partir de quatre énoncés décrivant le fonctionnement cardiaque, la candidate ou le candidat devra reconnaître une des deux phases de la révolution cardiaque (systole ou diastole).

Tolérance : aucun manquement.

### 3 LES COMPOSANTS DU SYSTÈME CIRCULATOIRE

- 3.1 Localisation précise des principales artères et veines de l'organisme. (10 points)

À partir d'un schéma illustrant la circulation systémique, la candidate ou le candidat devra localiser cinq vaisseaux (artères ou veines). L'examinatrice ou l'examineur devra offrir sept localisations possibles à la candidate ou au candidat.

Tolérance : un manquement.

### 4 RÔLE DE STRUCTURES ANATOMIQUES DU SYSTÈME CIRCULATOIRE

- 4.1 Association juste des différents types de réseaux à leur fonction respective. (5 points)

À partir de trois énoncés, la candidate ou le candidat devra associer les différents types de réseaux sanguins à leur fonction respective.

Tolérance : aucun manquement.

### 5 LE RÔLE DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU SANG

- 5.1 Association correcte des éléments constitutifs avec les mécanismes de protection, de transport et de régulation de l'organisme. (10 points)

Présenter quatre éléments constitutifs du sang et un nombre égal de rôles que la candidate ou le candidat devra associer correctement.

Tolérance : aucun manquement.

### 6 LES STRUCTURES ANATOMIQUES DU SYSTÈME RESPIRATOIRE

- 6.1 Localisation anatomique du système respiratoire. (5 points)

À partir d'un schéma du système respiratoire, la candidate ou le candidat devra localiser cinq structures anatomiques du système respiratoire. L'examinatrice ou l'examineur devra présenter sept localisations possibles à la candidate ou au candidat.

Tolérance : un manquement.

## 7 RÔLE DES ORGANES ET DES COMPOSANTS DU SYSTÈME RESPIRATOIRE

- 7.1 Association exacte des organes ou des composants du système respiratoire à leur rôle respectif. (5 points)

À partir d'une liste de rôles, la candidate ou le candidat devra associer cinq organes du système respiratoire à leur rôle respectif.

Tolérance : aucun manquement.

- 7.2 Reconnaissance juste des mécanismes physiologiques de la respiration. (5 points)

Présenter cinq mécanismes physiologiques de la respiration. La candidate ou le candidat devra reconnaître pour chacun des mécanismes, la phase respiratoire.

Tolérance : aucun manquement.

## 8 LES MANIFESTATIONS CLINIQUES

- 8.1 Liens pertinents entre les manifestations cliniques et les altérations. (10 points)

À l'aide de quatre mises en situation illustrant deux altérations du système cardio-vasculaire, (insuffisance cardiaque, thrombophlébite, état de choc, anémie, hypertension artérielle, etc.) et deux altérations du système respiratoire, la candidate ou le candidat devra identifier deux manifestations cliniques associées à chacune des altérations dans une liste de quatre manifestations.

Tolérance : La candidate ou le candidat doit reconnaître les deux manifestations caractéristiques pour au moins trois des altérations présentées.

- 8.2 Prise en considération du fonctionnement normal des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire. (5 points)

À partir d'une liste de cinq altérations, la candidate ou le candidat devra associer le mécanisme physiologique (Ex. : durcissement de la paroi des artères : athérosclérose) des systèmes cardiaque, vasculaire ou respiratoire à l'altération mentionnée.

Tolérance : aucun manquement.

## 9 LES SOINS D'ASSISTANCE LIÉS À DES ALTÉRATIONS DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE

- 9.1 Choix pertinent de soins d'assistance à la personne. (10 points)

À partir de trois mises en situation écrites, illustrant :

- premièrement, une personne présentant une douleur rétrosternale;

- deuxièmement, une personne hospitalisée pour une altération du système cardio-vasculaire;
- et, troisièmement, une personne hospitalisée pour une altération du système respiratoire;

**\* Attention : utiliser des altérations différentes de celles présentées au point 8.1**

La candidate ou le candidat devra choisir dans une liste de quatre soins d'assistance pour chacune des situations présentées, les deux soins pertinents à la situation décrite.

Tolérance : aucun manquement.

**Tâche 2 : Examen pratique : ponction veineuse**

**10 LA PONCTION VEINEUSE CHEZ UN ADULTE**

À partir d'une mise en situation, impliquant la prescription d'une ponction veineuse et un mannequin, la candidate ou le candidat devra :

10.1 Préparer le matériel pour la ponction veineuse;

10.2 Procéder à la ponction veineuse sur une veine d'un membre supérieur d'un mannequin (veine basilique ou cubitale médiane);

10.3 Incrire sur la note d'observation au dossier la ponction veineuse effectuée.

Tout au long de la ponction veineuse, l'examinatrice ou l'examineur devra s'assurer que la candidate ou le candidat :

- respecte la procédure de la ponction veineuse; (10 points)
- respecte les mesures d'hygiène, d'asepsie et de sécurité; (10 points)
- inscrit la note d'observation au dossier. (5 points)

Tolérance : aucune pour l'hygiène, l'asepsie et la sécurité.

**3 MATÉRIEL**

Les candidates et les candidats auront à leur disposition un mannequin et le matériel nécessaire pour une ponction veineuse.

Aucune note de cours et aucun manuel ne sont permis.

## GRILLE D'OBSERVATION

### PONCTION VEINEUSE

**EXAMEN PRATIQUE :** Exécution d'une ponction veineuse chez un adulte avec une aiguille à prélèvements multiples

**TÂCHE :** En laboratoire, le candidat ou la candidate devra procéder à une ponction veineuse dans la veine basilique ou cubitale médiane d'un membre supérieur d'un mannequin selon les étapes suivantes :

<b>ÉTAPES DE LA PONCTION VEINEUSE</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>A. ÉTAPES PRÉ-EXÉCUTOIRES</b>		
1* Vérifie l'ordonnance ou le plan de soins pour s'assurer des examens sanguins		
2 Prépare adéquatement le matériel		
3* Vérifie l'identité de la personne		
4 Prépare l'environnement : lit à la bonne hauteur; éclairage suffisant; enlève tout ce qui nuit		
5 Explique à la personne le but et les étapes de la procédure		
6 Aide la personne à adopter une position confortable et positionne l'articulation du coude en extension		
<b>B. ÉTAPES EXÉCUTOIRES</b>		
7* Se lave les mains		
8 Prépare de façon fonctionnelle le matériel		
9* Détermine un site adéquat pour la ponction et s'assure d'une zone de peau saine		
10 Met un piqué plastifié sous le bras de la personne		
11 Met le garrot à environ 15 cm au-dessus du site de la ponction		
12* Met les gants jetables		
13* Désinfecte le site de ponction avec un tampon d'alcool en effectuant des mouvements circulaires en partant du point de ponction vers la périphérie et attend quelques secondes afin de permettre au désinfectant de s'évaporer		
14* Met le biseau de l'aiguille vers le haut et tend la peau		

ÉTAPES DE LA PONCTION VEINEUSE	OUI	NON
15 Introduit l'aiguille dans la peau à un angle de 30° et baisse à 15° lorsque l'aiguille est dans la veine		
16 Met le tube de ponction dans le barillet et le pousse jusqu'au fond		
17 Remplit le tube		
18 Enlève le tube		
19 Desserre le garrot		
20* Dépose une compresse sur l'aiguille sans appuyer		
21* Retire l'aiguille		
22 Applique une légère pression sur la veine		
23 Met un ruban adhésif		
C. POST-EXÉCUTOIRES		
24 S'assure du confort de la personne		
25* Enlève gants jetables et dispose du matériel de façon sécuritaire		
26* Identifie le tube à ponction		
TOTAL		
Inscrit correctement au dossier de la personne les prélèvements sanguins exécutés		

Référence : Potter et Perry, *Soins infirmiers*, Éditions études vivantes, Montréal, 2002

Tolérance :

- A) Certaines étapes du procédé de soins peuvent être interchangeables.
- B) Les étapes précédées d'un \* doivent obligatoirement avoir obtenu un « oui ». Ces étapes font référence à l'hygiène, à l'asepsie ou à la sécurité.
- C) Pour les 15 étapes restantes, le candidat ou la candidate doit réussir 12 d'entre elles pour obtenir un succès au procédé de la ponction veineuse.

SANCTION :

**Pour réussir l'examen, le candidat ou la candidate doit obtenir :**

- \* À l'examen de connaissances : 60 points sur une possibilité de 75 points
- \* À l'examen pratique : 20 points sur une possibilité de 25 points

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-774 – SYSTÈME DIGESTIF (module 15)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>SE RÉFÉRER À SES CONNAISSANCES SUR LE SYSTÈME DIGESTIF POUR PRODIGUER DES SOINS</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Se soucier de l'utilisation de la terminologie spécifique.	Terminologie appropriée : - à l'anatomo-physiologie; - aux altérations.  Utilisation d'ouvrages de référence.					
2	Développer le sens de l'observation en regard des manifestations cliniques.	Reconnaissance de symptômes généraux liés à un dysfonctionnement du système digestif.					
<b><i>A. SE REPRÉSENTER LES STRUCTURES ANATOMIQUES DU SYSTÈME DIGESTIF</i></b>				<b><i>Durée : 4 heures</i></b>			
2	A.1 Localiser les organes du système digestif.	Organes du tube digestif. Organes annexes.					
2	A.2 Différencier les organes du système digestif.	Structures anatomiques et histologiques : - tube digestif; - organes annexes.					
3	<b>A Se représenter les structures anatomiques du système digestif.</b>			Localisation précise des organes du système digestif.  Reconnaissance exacte de la composition des organes du système digestif.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-774 – SYSTÈME DIGESTIF (module 15)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>4</b>	<b>A</b> <b>Se représenter les structures du système digestif.</b>			<b>1 Structures anatomiques du système digestif.</b>  1.1 Reconnaissance exacte de la composition des organes du système digestif.	15	15	C
<b>B. PRÉCISER LE RÔLE DES COMPOSANTS DU SYSTÈME DIGESTIF</b>							
<b>Durée : 10 heures</b>							
2	B.1 Expliquer les processus mécaniques de la digestion.	Définition des fonctions essentielles du système digestif.  Organes liés aux processus mécaniques.					
2	B.2 Expliquer le processus chimique de la digestion.	Rôle : - des enzymes digestives; - de l'acide chlorhydrique; - de la bile.  Association avec leur lieu de sécrétion.  Explication sommaire du métabolisme des glucides, des lipides et des protéines.					
2	B.3 Reconnaître l'action des systèmes nerveux et endocrinien sur le fonctionnement du système digestif.	Rôle des systèmes sur la régulation de la sécrétion et de la motilité.  Localisation du centre de la faim et de la soif.					
2	B.4 Reconnaître l'influence de facteurs internes et externes sur le fonctionnement du système digestif.	Diversité de facteurs et influence de ceux-ci.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-774 – SYSTÈME DIGESTIF (module 15)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	<b>B</b> Préciser le rôle des organes du système digestif.			Reconnaissance juste des processus mécaniques et chimiques qui assurent la digestion. Association juste des organes du système digestif avec les phases du métabolisme. Reconnaissance exacte des facteurs qui influencent le fonctionnement digestif. Reconnaissance exacte des interactions des systèmes nerveux et endocrinien sur le fonctionnement digestif. Association juste des organes et des sucs digestifs à leur rôle respectif.			
4	<b>B</b> Préciser le rôle des organes du système digestif.			<b>2 Rôle des organes du système digestif.</b> 2.1 Reconnaissance juste des processus mécaniques et chimiques qui assurent la digestion. 2.2 Association juste des organes et des sucs digestifs avec leur rôle respectif.	20	10	C
						10	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-774 – SYSTÈME DIGESTIF (module 15)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>C. PRÉCISER LES MANIFESTATIONS CLINIQUES LIÉES À DES ALTÉRATIONS DU SYSTÈME DIGESTIF</i></b>							
<b><i>Durée : 12 heures</i></b>							
2	C.1 Reconnaître des altérations du système digestif.	<p>Altérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- infections et inflammations les plus courantes des organes du système digestif;</li> <li>- gingivité;</li> <li>- ulcère gastro-duodéal;</li> <li>- cancer de l'estomac;</li> <li>- cancer du foie;</li> <li>- cirrhose;</li> <li>- cholélithiase;</li> <li>- hernies;</li> <li>- hémorroïdes;</li> <li>- cancer du côlon;</li> <li>- occlusion intestinale.</li> </ul> <p>Manifestations cliniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- symptômes objectifs;</li> <li>- symptômes subjectifs.</li> </ul> <p>Complications.</p> <p>Écart par rapport au fonctionnement normal.</p> <p>Reconnaissance de termes propres aux traitements médicaux et chirurgicaux.</p> <p>Principaux examens diagnostiques.</p> <p>Accent mis sur les symptômes généraux.</p>					
2	C.2 Reconnaître les causes et les facteurs de risque des altérations.	<p>Altérations courantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- causes;</li> <li>- facteurs de risque.</li> </ul>					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-774 – SYSTÈME DIGESTIF (module 15)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	C.3 Relier l'approche pharmacologique aux manifestations cliniques.	Liens entre la médication et l'effet recherché sur le système digestif. Réactions indésirables. Précautions à prendre.					
3	<b>C Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations du système digestif.</b>			Prise en considération du fonctionnement normal du système digestif. Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.  Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs. Reconnaissance exacte des causes et des facteurs de risque des altérations les plus courantes.			
4	<b>C Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations du système digestif.</b>			<b>3 Manifestations cliniques.</b> 3.1 Prise en considération du fonctionnement normal du système digestif. 3.2 Liens pertinents entre les manifestations cliniques et les altérations.	20	10  10	C  C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-774 – SYSTÈME DIGESTIF (module 15)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>D. EFFECTUER DES SOINS D'ASSISTANCE LIÉS À DES ALTÉRATIONS DU SYSTÈME DIGESTIF</i></b>							
<b><i>Durée : 4 heures</i></b>							
2	D.1 Vérifier des indicateurs du fonctionnement digestif.	<p>Prise en considération des signes vitaux.</p> <p>Points d'observation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- présence de douleurs abdominales;</li> <li>- nausées, vomissement;</li> <li>- perte d'appétit;</li> <li>- perte de poids;</li> <li>- état des selles;</li> <li>- habitudes alimentaires;</li> <li>- hydratation;</li> <li>- état de la peau et des muqueuses.</li> </ul> <p>Dépistage des signes de déshydratation et de malnutrition.</p> <p>Prise en considération des dysfonctionnements et des complications possibles.</p>					
2	D.2 Reconnaître des interventions pouvant répondre aux besoins de la personne.	<p>Vérification de la diète.</p> <p>Bilan liquidien, s'il y a lieu.</p> <p>Surveillance de la masse corporelle.</p> <p>Soins d'hygiène :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- hygiène buccale;</li> <li>- particularités d'une colostomie.</li> </ul> <p>Positions de confort.</p>					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-774 – SYSTÈME DIGESTIF (module 15)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
		Renseignements à donner sur la prévention des altérations par rapport à : - l'alimentation; - la digestion; - l'élimination.					
<b>3</b>	<b>D Donner des soins d'assistance liés à des altérations du système digestif.</b>			Prise en considération des signes vitaux. Vérification précise de la masse corporelle. Vérification appropriée des signes de déshydratation. Lien indiqué entre la diète et l'état de la personne. Renseignements judicieux liés à la prévention de la constipation. Reconnaissance exacte des besoins perturbés. Utilisation judicieuse des positions de confort. Choix pertinent des soins d'assistance.			
<b>4</b>	<b>D Donner des soins d'assistance liés à des altérations du système digestif.</b>			<b>4 Soins d'assistance.</b> 4.1 Reconnaissance exacte des besoins perturbés. 4.2 Choix pertinent des soins d'assistance.	25	10 15	C C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-774 – SYSTÈME DIGESTIF (module 15)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>E. EFFECTUER DES SOINS SPÉCIFIQUES LIÉS À DES ALTÉRATIONS DU SYSTÈME DIGESTIF</i></b>							
<b><i>Durée : 24 heures</i></b>							
2	E.1 Procéder à l'installation d'une sonde nasogastrique.	Justification. Vérification de l'ordonnance. Renseignements à donner à la personne. Pratique : - selon le procédé de soins; - matériel à utiliser; - règles d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité.					
2	E.2 Administrer un gavage.	Justification. Pratique : - règles d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité; - procédé de soins; - renseignements à donner à la personne. Particularités d'un tube nasogastrique.					
2	E.3 Calculer un bilan liquidien.	Justification. Pratique du bilan liquidien avec des exemples de situations de cas cliniques.					
2	E.4 Surveiller et maintenir le débit d'un soluté intraveineux.	Justification. Aspect légal : soluté qui ne contient aucun médicament ou autre substance. Pratique selon le procédé de soins.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-774 – SYSTÈME DIGESTIF (module 15)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
		Points d'observation : - site du soluté; - types de soluté; - maintien du débit.					
2	E.5 Enlever un soluté si le cathéter est de moins de 5 pouces.	Justification.  Pratique : - renseignements à donner à la personne; - règles d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité; - procédé de soins.					
2	E.6 Effectuer un toucher rectal et un curage rectal.	Justification.  Pratique : - renseignements à donner à la personne; - selon le procédé de soins; - règles d'hygiène; - mesures de sécurité.					
2	E.7 Administrer un lavement.	Justification.  Pratique des procédés pour le lavement et l'insertion d'un tube rectal : - renseignements à donner à la personne; - règles d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité.					
2	E.8 Prélever des fèces.	Justification.  Pratique : - renseignements à donner à la personne; - règles d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité; - procédé de soins.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-774 – SYSTÈME DIGESTIF (module 15)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	E.9 Préparer un bain de siège.	Justification.  Pratique : - renseignements à donner à la personne; - règles d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité; - procédé de soins.					
2	E.10 Effectuer des soins à une personne porteuse d'une stomie.	Vérification de l'ordonnance ou du plan de traitement infirmier.  Pratique des soins : - renseignements à donner à la personne; - règles d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité; - procédé de soins; - vérification de l'état de la peau.					
2	E.11 Transmettre des renseignements.	Renseignements oraux : - personnes à informer; - types de renseignements à transmettre.  Inscription de notes d'observations au dossier : - types de notes à consigner; - informations à préciser.					
<b>3</b>	<b>E Prodiguer des soins spécifiques liés aux altérations du système digestif.</b>			Respect du procédé de soins. Respect des mesures d'hygiène et d'asepsie. Respect des mesures de sécurité. Transmission appropriée des renseignements liés aux soins. Inscription précise des notes d'observations au dossier.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-774 – SYSTÈME DIGESTIF (module 15)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>4</b>	<b>E Prodiguer des soins spécifiques liés aux altérations du système digestif.</b>			<b>5 Soins spécifiques.</b> 5.1 Respect du procédé de soins.	10	10	C
<b>F. PRODIGUER DES PROCÉDÉS DE SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES</b>							
<b>Durée : 4 heures</b>							
2	F.1 Procéder à une admission.	Pratique d'une admission. Retour sur les techniques de communication (module 3).					
2	F.2 Effectuer des procédés de soins préopératoires.	Pratique des procédés selon les différents types de chirurgie générale. Exemples de préparation physique et psychologique. Justification de la prémédication. Types de renseignements : - à recueillir; - à donner.					
2	F.3 Effectuer des procédés de soins postopératoires.	Soins postopératoires : - immédiats; - 48 heures postopératoires. Renseignements au départ de la personne.					
2	F.4 Transmettre des renseignements.	Renseignements oraux : - personne à informer; - types de renseignements à transmettre. Inscription de notes d'observations au dossier : - types de notes à consigner; - informations à préciser.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-774 – SYSTÈME DIGESTIF (module 15)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
3	<b>F</b> Prodiguer des procédés de soins préopératoires et postopératoires.			Transmission appropriée des renseignements liés à la préparation physique et psychologique. Application rigoureuse des procédés de soins préopératoires. Application rigoureuse des procédés de soins postopératoires. Utilisation appropriée du matériel.			
4	<b>F</b> Prodiguer des procédés de soins préopératoires et post opératoires.			<b>6 Soins postopératoires.</b> 6.1 Application rigoureuse des procédés de soins postopératoires.	10	10	PS
<b><i>SE RÉFÉRER À SES CONNAISSANCES SUR LE SYSTÈME DIGESTIF POUR PRODIGUER DES SOINS</i></b>							<b><i>Durée : 2 heures</i></b>
3	Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins.			Utilisation de la terminologie appropriée.			
4	Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins.			Utilisation efficace d'ouvrages de référence. Justesse des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-774 – SYSTÈME DIGESTIF (module 15)

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à se référer à ses connaissances sur le système digestif pour l'application des soins. L'épreuve consiste en un examen de connaissances pratiques d'une durée suggérée d'une heure.

### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve comporte une seule tâche.

#### 1 STRUCTURES ANATOMIQUES DU SYSTÈME DIGESTIF

##### 1.1 Reconnaissance exacte de la composition des organes du système digestif. (15 points)

À partir d'un schéma, la candidate ou le candidat devra reconnaître cinq structures ciblées sur le schéma, liées à la composition du système digestif. L'examinatrice ou l'examineur devra offrir sept choix de structures pour les réponses.

Tolérance : un manquement.

#### 2 RÔLE DES ORGANES DU SYSTÈME DIGESTIF

##### 2.1 Reconnaissance juste des processus mécaniques et chimiques qui assurent la digestion. (10 points)

Présenter cinq structures digestives ainsi qu'un nombre égal de processus mécaniques et chimiques de la digestion. La candidate ou le candidat devra les associer correctement.

Tolérance : aucun manquement.

##### 2.2 Association juste des organes et des sucs digestifs à leur rôle respectif. (10 points)

Présenter cinq organes du système digestif ou sucs digestifs ainsi qu'un nombre égal de rôles. La candidate ou le candidat devra les associer correctement.

Tolérance : aucun manquement.

### 3 MANIFESTATIONS CLINIQUES

#### 3.1 Prise en considération du fonctionnement normal du système digestif. (10 points)

À partir d'une mise en situation montrant une altération du système digestif et d'une liste de cinq modifications physiologiques, la candidate ou le candidat devra reconnaître les deux modifications applicables à l'altération décrite.

Tolérance : aucun manquement.

#### 3.2 Liens pertinents entre les manifestations cliniques et les altérations. (10 points)

a) À partir de deux mises en situation illustrant des altérations du système digestif et d'une liste de manifestations cliniques, la candidate ou le candidat devra reconnaître deux manifestations cliniques par altération présentée.

b) À partir d'une mise en situation faisant état d'une altération digestive, et d'une liste de complications, la candidate ou le candidat devra trouver les deux complications applicables à la situation présentée.

Tolérance : Sur les trois mises en situation du point 3.2, la candidate ou le candidat doit en réussir deux.

### 4 SOINS D'ASSISTANCE

#### 4.1 Reconnaissance exacte des besoins perturbés. (10 points)

À partir d'une mise en situation faisant état d'une altération digestive, la candidate ou le candidat devra reconnaître deux besoins perturbés chez la personne présentant l'altération.

Tolérance : aucun manquement.

**N. B. : Pour aider la candidate ou le candidat, on suggère de demander de justifier les besoins reconnus en les reliant aux éléments correspondants à l'intérieur de la mise en situation. Toutefois, pour l'évaluation, on ne retiendra que les besoins reconnus.**

#### 4.2 Choix pertinent des soins d'assistance. (15 points)

a) À partir de la mise en situation décrite en 4.1, la candidate ou le candidat devra reconnaître deux soins d'assistance à apporter à la personne.

b) À partir d'une mise en situation montrant une perturbation d'une phase du métabolisme, la candidate ou le candidat devra reconnaître dans une liste de cinq renseignements, les deux pouvant améliorer ou prévenir la situation décrite.

Tolérance : aucun manquement pour l'ensemble du point 4.2.

## 5 SOINS SPÉCIFIQUES

### 5.1 Respect du procédé de soins. (10 points)

- a) À partir d'une liste écrite, la candidate ou le candidat doit classer quatre ou cinq éléments en ordre chronologique d'un procédé de soins spécifiques lié au système digestif. **Il faudra, pour une des versions de cette épreuve, trouver l'introduction du cathéter nasogastrique.**
- b) La candidate ou le candidat devra nommer trois points d'observation dans la surveillance d'un soluté.

Tolérance : aucun manquement pour l'ensemble du point 5.1.

## 6 SOINS POSTOPÉRATOIRES

### 6.1 Application rigoureuse des procédés de soins postopératoires. (10 points)

À partir d'une mise en situation où une personne retourne à l'unité de soins après une intervention chirurgicale, la candidate ou le candidat devra nommer trois points de surveillance immédiate selon la situation décrite.

Tolérance : aucun manquement.

## 3 MATÉRIEL

Aucune note de cours et aucun manuel ne sont permis.

<b>Sanction : Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat doit obtenir 80 points sur 100 points.</b>
---

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-784 – SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS (module 16)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>SE RÉFÉRER À SES CONNAISSANCES SUR LES SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS POUR PRODIGUER DES SOINS</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Se soucier de l'utilisation de la terminologie spécifique.	Terminologie appropriée : - à l'anatomie-physiologie; - aux altérations.  Utilisation d'ouvrages de référence.					
2	Développer le sens de l'observation au regard des manifestations cliniques.	Reconnaissance des symptômes généraux liés à un dysfonctionnement des systèmes reproducteurs et urinaire.					
<b><i>A. SE REPRÉSENTER LES STRUCTURES DU SYSTÈME URINAIRE</i></b>				<b><i>Durée : 4 heures</i></b>			
2	A.1 Différencier les organes du système urinaire.	Localisation.  Composition anatomique des organes du système urinaire.  Compositions anatomique et histologique du néphron.					
3	<b>A Se représenter les structures anatomiques du système urinaire.</b>			Localisation précise des organes du système urinaire.  Reconnaissance exacte de la composition des organes du système urinaire.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-784 – SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS (module 16)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>4</b>	<b>A</b> <b>Se représenter les structures anatomiques du système urinaire.</b>			<b>1</b> <b>Les structures anatomiques du système urinaire.</b>  1.1 Localisation précise des organes du système urinaire.	10	10	C
<b>B. PRÉCISER LE RÔLE DES COMPOSANTS DU SYSTÈME URINAIRE</b>							
<b>Durée : 9 heures</b>							
2	B.1 Reconnaître les fonctions du rein.	Explication sommaire : - filtration du sang; - formation d'urine; - régulation de la pression sanguine; - contribution au métabolisme.					
2	B.2 Reconnaître le processus de la formation d'urine.	Filtration glomérulaire. Réabsorption tubulaire. Sécrétion tubulaire.					
2	B.3 Décrire la composition de l'urine.	Caractéristiques physiques de l'urine. Constituants normaux de l'urine.					
2	B.4 Associer des éléments constitutifs des systèmes circulatoire, nerveux et endocrinien au fonctionnement du système urinaire.	Visualisation de l'irrigation sanguine des reins. Innervation des reins et de la vessie. Réflexe de la miction. Action de certaines hormones sur la production d'urine.					
2	B.5 Reconnaître l'influence de facteurs internes et externes sur le volume urinaire.	Diversité des facteurs et influence de ceux-ci.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-784 – SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS (module 16)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
3	<b>B</b> Préciser le rôle des organes du système urinaire.			Reconnaissance exacte de la composition de l'urine. Reconnaissance exacte des interactions des systèmes endocrinien, cardio-vasculaire et nerveux avec le fonctionnement du système urinaire. Association pertinente des organes du système urinaire avec les phases de la production d'urine. Reconnaissance exacte des facteurs qui font varier la concentration et le volume urinaire.			
4	<b>B</b> Préciser le rôle des organes du système urinaire.			<b>2 Rôle des organes du système urinaire.</b> 2.1 Association pertinente des organes du système urinaire à leur rôle respectif. 2.2 Reconnaissance exacte des facteurs qui font varier la concentration et le volume urinaire.	10	5	C
				<b>5</b>			
<b>C. SE REPRÉSENTER LES STRUCTURES ANATOMIQUES DES SYSTÈMES REPRODUCTEURS FÉMININ ET MASCULIN</b>							
<b>Durée : 3 heures</b>							
2	<b>C.1</b> Différencier les organes du système reproducteur féminin.	Localisation. Composition des : - organes génitaux internes; - organes génitaux externes; - glandes mammaires.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-784 – SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS (module 16)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	C.2 Différencier les organes du système reproducteur masculin.	Localisation. Composition des : - testicules; - canaux; - glandes sexuelles annexes; - structures de soutien.					
3	<b>C Se représenter les structures anatomiques des systèmes reproducteurs féminin et masculin.</b>			Localisation précise des organes des systèmes reproducteurs féminin et masculin.  Reconnaissance exacte de la composition des organes des systèmes reproducteurs féminin et masculin.			
4	<b>C Se représenter les structures anatomiques des systèmes reproducteurs féminin et masculin.</b>			<b>3 Les structures anatomiques des organes reproducteurs.</b>  3.1 Localisation précise des organes des systèmes reproducteurs féminin et masculin.	5	5	C
<b>D. PRÉCISER LE RÔLE DES ORGANES DES SYSTÈMES REPRODUCTEURS FÉMININ ET MASCULIN</b>				<b>Durée : 6 heures</b>			
2	D.1 Associer les organes à la fonction de reproduction.	Chez la femme, fonction des : - organes génitaux externes; - organes génitaux internes; - glandes mammaires.  Processus de l'ovogenèse.  Chez l'homme, fonction des : - testicules; - canaux; - glandes sexuelles annexes; - structures de soutien.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-784 – SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS (module 16)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
		Processus de la spermatogenèse. Rôle de la testostérone. Physiologie de la relation sexuelle.					
2	D.2 Expliquer le cycle reproducteur de la femme.	Régulation hormonale. Phases du cycle reproducteur. Modifications physiologiques associées au vieillissement.					
2	D.3 Reconnaître l'influence de facteurs internes et externes sur le fonctionnement des systèmes reproducteurs féminin et masculin.	Diversité de facteurs et influence de ceux-ci. Facteurs et influence spécifique de la sexualité.					
3	<b>D Préciser le rôle des organes des systèmes reproducteurs féminin et masculin.</b>			Reconnaissance exacte des interactions du système endocrinien avec les systèmes reproducteurs féminin et masculin.  Reconnaissance juste des facteurs qui influent sur le fonctionnement des systèmes reproducteurs féminin et masculin.  Reconnaissance exacte des facteurs qui exercent une influence sur la sexualité.  Association juste des organes à leur rôle respectif.			
4	<b>D Préciser le rôle des organes des systèmes reproducteurs féminin et masculin.</b>			<b>4 Rôle des organes des systèmes reproducteurs.</b>  4.1 Association juste des organes à leur rôle respectif.	5	5	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-784 – SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS (module 16)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>E. PRÉCISER LES MANIFESTATIONS CLINIQUES LIÉES À DES ALTÉRATIONS DES SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS</i></b>							
<b><i>Durée : 16 heures</i></b>							
2	E.1 Reconnaître des altérations du système urinaire.	<p>Altérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- inflammation et infection (attention particulière pour la glomérulo-néphrite);</li> <li>- anurie;</li> <li>- rétention urinaire;</li> <li>- incontinence urinaire;</li> <li>- vessie neurogène;</li> <li>- lithiase urinaire;</li> <li>- colique néphrétique.</li> </ul> <p>Manifestations cliniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- symptômes objectifs;</li> <li>- symptômes subjectifs.</li> </ul> <p>Accent mis sur les symptômes généraux.</p> <p>Complications.</p> <p>Écarts par rapport au fonctionnement normal.</p> <p>Reconnaissance des termes propres aux traitements médicaux et chirurgicaux.</p> <p>Principaux examens diagnostiques.</p>					
2	E.2 Reconnaître des causes et des facteurs de risque des altérations.	<p>Altérations courantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- causes;</li> <li>- facteur de risque.</li> </ul>					
2	E.3 Relier l'approche pharmacologique aux manifestations cliniques.	<p>Liens entre la médication et l'effet recherché sur le système urinaire.</p> <p>Réactions indésirables.</p> <p>Précautions à prendre.</p>					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-784 – SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS (module 16)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	E.4 Reconnaître des altérations des systèmes reproducteurs féminin et masculin.	<p>Altérations chez la femme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dérèglements menstruels;</li> <li>- infections;</li> <li>- MTS;</li> <li>- endométriose;</li> <li>- fibrome et cancer utérin;</li> <li>- prolapsus génital;</li> <li>- adénofibrome du sein;</li> <li>- cancer du sein.</li> </ul> <p>Altérations chez l'homme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- adénome de la prostate;</li> <li>- cancer de la prostate.</li> </ul> <p>Manifestations cliniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- symptômes objectifs;</li> <li>- symptômes subjectifs.</li> </ul> <p>Complications.</p> <p>Écarts par rapport au fonctionnement normal.</p> <p>Reconnaissance des termes propres aux traitements médicaux et chirurgicaux.</p> <p>Principaux examens diagnostiques.</p>					
2	E.5 Reconnaître des causes et des facteurs de risque des altérations.	<p>Altérations courantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- causes;</li> <li>- facteurs de risque.</li> </ul>					
2	E.6 Relier l'approche pharmacologique aux manifestations cliniques.	<p>Liens entre la médication et l'effet recherché sur les systèmes reproducteurs féminin et masculin.</p> <p>Réactions indésirables.</p> <p>Précautions à prendre.</p>					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-784 – SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS (module 16)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
3	<b>E</b> Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations des systèmes urinaire et reproducteurs.			Prise en considération du fonctionnement normal des systèmes urinaire et reproducteurs.  Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs.  Reconnaissance juste des causes et des facteurs de risque des altérations des systèmes reproducteurs et urinaire.  Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.			
4	<b>E</b> Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations des systèmes urinaire et reproducteurs.			<b>5 Manifestations cliniques.</b>  5.1 Prise en considération du fonctionnement normal des systèmes urinaire et reproducteurs.  5.2 Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.	20	10	C
<b>F. DONNER DES SOINS D'ASSISTANCE LIÉS À DES ALTÉRATIONS DES SYSTÈMES REPRODUCTEURS ET URINAIRE</b>					<b>Durée : 2 heures</b>		
2	F.1 Reconnaître les besoins perturbés chez la personne.	Vérification : - des signes vitaux; - de la masse corporelle; - de la présence d'œdème.  Prise en considération : - des dysfonctionnements et des complications possibles des systèmes urinaire et reproducteurs; - de l'effet de certains médicaments sur l'élimination.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-784 – SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS (module 16)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
		Points d'observation : - hydratation; - élimination vésicale; - capacité à se mobiliser; - environnement fonctionnel et sécuritaire; - facultés cognitives; - état de la peau et des muqueuses; - sécrétions vaginales.					
2	F.2 Reconnaître des interventions pouvant répondre aux besoins de la personne.	Rééducation vésicale selon le procédé de soins. Soutien pour les soins d'hygiène. Exercices de relaxation. Diète et hydratation. Position de confort. Mesures de respect de l'intimité. Renseignements pertinents relativement à la prévention des infections urinaires.					
2	F.3 Procéder à un bilan liquidien.	Dosage x 8 h. Dosage x 24 h. Dosage horaire. Pratique du calcul des <i>ingesta</i> et <i>excreta</i> .					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-784 – SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS (module 16)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>3</b>	<b>F</b> <b>Donner des soins d'assistance liés à des altérations des systèmes urinaire et reproducteurs.</b>			Prise en considération des signes vitaux. Vérification précise de la masse corporelle. Utilisation judicieuse des positions de confort. Lien indiqué entre la diète et l'état de la personne. Choix pertinent des soins d'assistance. Reconnaissance exacte des besoins perturbés. Respect du procédé de soins lié à la rééducation vésicale.			
<b>4</b>	<b>F</b> <b>Donner des soins d'assistance liés à des altérations des systèmes urinaire et reproducteurs.</b>			<b>6 Soins d'assistance.</b> 6.1 Reconnaissance exacte des besoins perturbés et des soins d'assistance. 6.2 Respect du procédé de soins lié à la rééducation vésicale.	15	10	C
					5		C
<b>G. PRODIGUER DES SOINS SPÉCIFIQUES LIÉS À DES ALTÉRATIONS DES SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS</b>				<b>Durée : 17 heures 30 min</b>			
<b>2</b>	<b>G.1</b> Installer une sonde vésicale.	Pratique : - contexte d'application; - matériel à utiliser; - procédé de soins; - mesures d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-784 – SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS (module 16)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins</b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	G.2 Enlever une sonde vésicale.	Pratique : - contexte d'application; - matériel à utiliser; - procédé de soin; - mesures d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité.					
2	G.3 Prélever un échantillon d'urine.	Pratique : - contexte d'application; - matériel à utiliser; - procédé de soin; - mesures d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité.					
2	G.4 Procéder à une irrigation et à une instillation vésicales.	Distinction entre irrigation et instillation vésicales. Pratique : - contexte d'application pour chacune; - matériel à utiliser; - procédé de soins; - mesures d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité.					
2	G.5 Procéder à un prélèvement vaginal.	Justification. Vérification de l'ordonnance. Pratique : - renseignements à donner à la personne; - matériel à utiliser; - procédé de soins; - principes à respecter; - mesures d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité; - vérification des signes d'inconfort et de douleur de la personne.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-784 – SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS (module 16)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	G.6 Procéder à une irrigation vésicale.	Pratique : - contexte d'application; - matériel à utiliser; - procédé de soins; - mesures d'hygiène et d'asepsie; - mesures de sécurité.					
2	G.7 Transmettre des renseignements.	Renseignements oraux : - personnes à informer; - types de renseignements à transmettre.  Inscription de notes au dossier. - types de notes à consigner; - informations à préciser.					
3	<b>G Prodiguer des soins spécifiques liés à des altérations des systèmes urinaire et reproducteurs.</b>			Respect des procédés de soins. Respect des règles d'hygiène et d'asepsie. Respect des mesures de sécurité. Transmission appropriée des renseignements liés aux soins. Inscription précise des notes d'observations au dossier.			
4	<b>G Prodiguer des soins spécifiques liés à des altérations des systèmes urinaire et reproducteurs.</b>			<b>7 Installation d'une sonde vésicale.</b>  7.1 Respect du procédé lié à l'installation de la sonde vésicale.  7.2 Respect des règles d'hygiène et d'asepsie et de sécurité.  7.3 Inscription précise des notes d'observations au dossier.	35		
						20	PS
						10	PS
						5	PT

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-784 – SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS (module 16)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>SE RÉFÉRER À SES CONNAISSANCES SUR LES SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS POUR PRODIGUER DES SOINS</i></b>				<b><i>Durée : 2 heures 30</i></b>			
<b>3</b>	<b>Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins.</b>			Utilisation de la terminologie spécifique. Utilisation efficace d'ouvrages de référence. Justesse des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.			
<b>4</b>	<b>Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins.</b>						

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

## 254-784 – SYSTÈMES URINAIRE ET REPRODUCTEURS (module 16)

### DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

#### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour l'application des soins. L'épreuve se fait en deux étapes. La première étape sera un examen de connaissances pratiques d'une durée suggérée de 45 minutes et la deuxième sera un examen pratique d'une durée suggérée de 30 minutes.

#### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve comporte deux tâches :

Tâche 1 : Examen de connaissances pratiques

Tâche 2 : Examen pratique : installation d'une sonde vésicale

##### **Tâche 1 : Examen de connaissances pratiques**

#### 1 STRUCTURES ANATOMIQUES DU SYSTÈME URINAIRE

- 1.1 Localisation précise des organes du système urinaire. (10 points)

À partir d'un schéma du système urinaire et d'une liste de sept organes, la candidate ou le candidat devra localiser cinq organes correctement.

Tolérance : un manquement.

#### 2 RÔLE DES ORGANES DU SYSTÈME URINAIRE

- 2.1 Association pertinente des organes du système urinaire à leur rôle respectif. (5 points)

À partir d'une liste de cinq organes du système urinaire et d'un nombre égal de rôles, la candidate ou le candidat devra les associer correctement.

Tolérance : aucun manquement.

- 2.2 Reconnaissance exacte des facteurs qui influencent le volume urinaire. (5 points)

À partir d'une courte mise en situation faisant état d'une modification du débit urinaire, la candidate ou le candidat devra reconnaître deux facteurs susceptibles de produire cette modification (question ouverte).

Tolérance : aucun manquement.

### 3 STRUCTURES ANATOMIQUES DES ORGANES REPRODUCTEURS

- 3.1 Localisation précise des organes des systèmes reproducteurs féminin et masculin. (5 points)

À partir de deux schémas des systèmes reproducteurs féminin et masculin et d'une liste de sept organes, la candidate ou le candidat devra localiser correctement cinq organes ciblés sur les schémas (comprenant obligatoirement la prostate).

Tolérance : un manquement pour l'ensemble des schémas.

### 4 RÔLE DES ORGANES DES SYSTÈMES REPRODUCTEURS

- 4.1 Association juste des organes à leur rôle respectif. (5 points)

À partir de cinq énoncés décrivant les actions des hormones sexuelles et les trois hormones, (œstrogène, progestérone et testostérone), la candidate ou le candidat devra associer les trois hormones aux actions correspondantes.

Tolérance : aucun manquement.

### 5 MANIFESTATIONS CLINIQUES

- 5.1 Prise en considération du fonctionnement normal des systèmes urinaire et reproducteurs. (10 points)

a) À partir d'une liste de cinq énoncés liés à la composition de l'urine, la candidate ou le candidat devra reconnaître les deux énoncés décrivant une modification de la composition normale de l'urine.

b) À partir d'une liste de cinq énoncés liés à une altération du système reproducteur féminin ou masculin, la candidate ou le candidat devra reconnaître les deux énoncés décrivant la modification du fonctionnement normal du système reproducteur féminin ou masculin.

Tolérance : aucun manquement pour l'ensemble du point 5.1.

5.2 Liens pertinents entre les manifestations cliniques et les altérations. (10 points)

À partir de trois mises en situation (deux du système urinaire et une du système reproducteur féminin ou masculin) illustrant des altérations de chacun de ces systèmes et d'une liste de cinq manifestations pour chacune, la candidate ou le candidat devra reconnaître deux manifestations cliniques par situation.

Tolérance : la candidate ou le candidat devra reconnaître cinq manifestations sur six.

6 LES SOINS D'ASSISTANCE

6.1 Reconnaissance exacte des besoins perturbés et des soins d'assistance. (10 points)

À partir d'une mise en situation illustrant une altération du système urinaire ou d'un des systèmes reproducteurs, la candidate ou le candidat devra reconnaître deux besoins perturbés liés à l'altération présentée ainsi qu'un soin d'assistance pour chaque besoin.

Tolérance : aucun manquement pour les besoins et les soins.

**N. B. : Pour aider la candidate ou le candidat, on suggère de demander de justifier les besoins reconnus en les reliant aux éléments correspondants à l'intérieur de la mise en situation. Toutefois, l'évaluation ne portera que sur les besoins et les soins.**

6.2 Respect du procédé de soins lié à la rééducation vésicale. (5 points)

À partir d'une liste d'énoncés, la candidate ou le candidat doit reconnaître deux soins d'assistance respectant le protocole de la rééducation vésicale.

Tolérance : aucun manquement.

**Tâche 2 : Examen pratique : installation d'une sonde vésicale**

7 INSTALLATION D'UNE SONDE VÉSICALE

7.1 à 7.3

À partir d'une mise en situation illustrant un cas de rétention urinaire, la candidate ou le candidat devra, à la suite d'une ordonnance médicale, installer une sonde vésicale. Pour se faire, elle ou il devra suivre les étapes suivantes :

- préparer le matériel nécessaire;
- installer la sonde;
- inscrire la note d'observation au dossier.

À la fin de l'installation de la sonde vésicale, l'examinatrice ou l'examineur devra s'assurer que la candidate ou le candidat aura bien :

- |     |  |             |
|-----|--|-------------|
| 7.1 | respecté le procédé lié à l'installation de la sonde vésicale; | (20 points) |
| 7.2 | respecté les mesures d'hygiène, d'asepsie et de sécurité;      | (10 points) |
| 7.3 | inscrit de façon précise une note d'observation au dossier.    | (5 points)  |

### 3 MATÉRIEL

Les candidates et les candidats auront à leur disposition un mannequin et du matériel nécessaire pour l'installation de la sonde.

Aucune note de cours et aucun manuel ne sont permis.

**Sanction : Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat devra obtenir :**

- à l'examen de connaissances pratiques : 50 points sur 65 points
- à l'examen pratique : 30 points sur 35 points

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-795 – SOINS SPÉCIFIQUES (module 17)</b>				<b>Durée : 75 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins spécifiques</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>PRODIGUER DES SOINS SPÉCIFIQUES</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Considérer les besoins de la personne.	Observation de la personne dans la satisfaction de ses besoins liés aux activités de vie quotidienne (AVQ).					
<b>A. PLANIFIER LE TRAVAIL DANS L'UNITÉ DE SOINS</b>				<b>Durée : 5 heures</b>			
2	A.1 Reconnaître l'organisation du travail de l'unité de soins.	Rencontre avec les membres de l'équipe de soins. Rôle de chacun des membres. Prise en considération de : - l'organisation physique de l'unité de soins; - de l'emplacement : • de la pharmacie de l'unité; • du fichier horaire; • du plan de soins; • des dossiers; • du matériel pour soins spécifiques; - de l'horaire d'une journée de travail; - des mesures de sécurité et d'urgence de l'unité.		Prise en considération de l'organisation du travail de l'unité de soins.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-795 – SOINS SPÉCIFIQUES (module 17)				Durée : 75 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins spécifiques</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	A.2 Préparer une feuille de route.	Contenu : - inscription des particularités du rapport; - diagnostic clinique; - soins d'assistance et soins spécifiques; - manifestations cliniques à surveiller; - médication.					
2	A.3 Établir des priorités.	Prise en considération : - des données du rapport; - de l'état et des besoins de la personne; - de l'horaire des AVQ; - de l'horaire des médicaments ou autres substances.		Établissement des priorités en fonction de l'état et des besoins de la personne.			
3	<b>A Planifier le travail dans l'unité de soins.</b>	Reconnaissance de l'organisation du travail de l'unité.  Préparation d'une feuille de route.  Établissement de priorités de soins.		Prise en considération de l'information reçue au moment du rapport.  Prise en considération appropriée de l'information contenue dans le dossier et dans le plan de soins.  Inscription complète des données dans la note de soins.			
4	<b>A Planifier le travail dans l'unité de soins.</b>	Reconnaissance de l'organisation du travail de l'unité.  Préparation d'une feuille de route.  Établissement de priorités de soins.		<b>1 Planification du travail.</b>  1.1 Inscription complète des données dans la feuille de route.	5	5	PT

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-795 – SOINS SPÉCIFIQUES (module 17)</b>				<b>Durée : 75 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins spécifiques</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>B. DÉCELER LES MANIFESTATIONS CLINIQUES LIÉES À DIFFÉRENTS BESOINS PERTURBÉS</i></b>							
<b><i>Durée : 25 heures</i></b>							
2	B.1 Vérifier les signes vitaux.	<p>Selon le plan de soins.</p> <p>Selon l'état de la personne.</p>		<p>Prise en considération juste des signes vitaux.</p> <p>Attention portée à l'intégrité de la peau et des muqueuses.</p>			
2	B.2 Observer l'état respiratoire de la personne.	<p>Observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au repos;</li> <li>- au moment des AVQ.</li> </ul> <p>Liens entre les altérations et les manifestations présentées.</p> <p>Retour sur le module 16.</p>		<p>Observation attentive de la fonction respiratoire.</p>			
2	B.3 Observer la capacité de la personne dans l'accomplissement de ses activités de vie quotidienne (AVQ).	<p>Perception de la personne vis-à-vis de ses besoins.</p> <p>Vérification de son degré d'autonomie en relation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'hygiène;</li> <li>- l'alimentation;</li> <li>- l'habillement;</li> <li>- la mobilisation.</li> </ul> <p>Dépistage des signes d'inconfort et de douleur.</p> <p>Prise en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des échanges avec la personne;</li> <li>- des informations données par la famille.</li> </ul>		<p>Attention portée à la capacité de la personne à s'alimenter, à s'hydrater et à se mobiliser.</p> <p>Pertinence de l'information retenue au cours des échanges avec la personne ou la famille.</p> <p>Observation appropriée des signes d'inconfort et de douleur.</p>			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-795 – SOINS SPÉCIFIQUES (module 17)				Durée : 75 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins spécifiques</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	B.4 Observer l'état de la peau et des muqueuses.	Observation de : - la coloration; - l'œdème; - la rougeur; - signes de déshydratation, etc. Retour sur le module 13.		Attention portée à l'intégrité de la peau et des muqueuses.			
2	B.5 Observer l'élimination quotidienne.	Éliminations vésicale et intestinale. Bilan liquidien. Retour sur le module 18.		Observation de l'élimination vésicale et intestinale.			
3	<b>B Déceler les manifestations cliniques liées à différents besoins perturbés.</b>	Observations de : - l'état respiratoire; - la capacité de la personne à accomplir ses AVQ; - l'état de la peau et des muqueuses; - l'élimination. Vérification des signes vitaux. L'état respiratoire.		Prise en considération juste des signes vitaux. Observation attentive de la fonction respiratoire. Attention portée à la capacité de la personne à s'alimenter, à s'hydrater et à se mobiliser. Observation de l'élimination vésicale et intestinale. Attention portée à l'intégrité de la peau et des muqueuses. Observation appropriée des signes d'inconfort et de douleur.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-795 – SOINS SPÉCIFIQUES (module 17)							Durée : 75 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins spécifiques</i>									
COMPÉTENCE			APPRENTISSAGE				ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation		Balises	Activités (Référence)		Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
4	B	<b>Déceler les manifestations cliniques liées à différents besoins perturbés.</b>	Observations de : - la capacité de la personne à accomplir ses AVQ; - l'état de la peau et des muqueuses.  Vérification des signes vitaux.  L'état respiratoire.			<b>2 Observation des manifestations cliniques.</b>  2.1 Prise en considération juste des signes vitaux.  2.2 Observations de l'élimination vésicale et intestinale.  2.3 Attention portée à l'intégrité de la peau et des muqueuses.  2.4 Observation appropriée des signes d'inconfort et de douleur.	20		
							5		PS
							5		PS
							5		PS
							5		PS
C. DISPENSER DES SOINS D'ASSISTANCE ET DES SOINS SPÉCIFIQUES							Durée : 20 heures		
2	C.1	Vérifier le plan de soins.	Conformité des soins avec le plan de soins ou l'ordonnance, s'il y a lieu.  Prise en considération de : - l'état de la personne; - l'horaire des traitements et des examens diagnostiques.			Vérification appropriée de la conformité des soins avec le plan de soins ou de l'ordonnance, s'il y a lieu.			
2	C.2	Communiquer à la personne l'information relative aux soins.	Explications précises sur les soins à donner.  Validation auprès de la personne des explications données.  Discretion et politesse dans les échanges.  Retour sur les modules 3 et 5.			Pertinence des renseignements fournis à la personne.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-795 – SOINS SPÉCIFIQUES (module 17)				Durée : 75 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins spécifiques</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	C.3 Assister la personne dans ses activités de vie quotidienne (AVQ).	Choix du soin selon le besoin perturbé. Respect de l'autonomie de la personne. Vérification de l'effet du soin (confort, etc.). Retour sur le module 2.		Choix judicieux des soins d'assistance.			
2	C.4 Respecter les procédés de soins spécifiques.	Vérification de l'ordonnance ou du plan de traitement infirmier, s'il y a lieu. Procédés : - pansement; - sonde; - injection. Respect de l'hygiène et de l'asepsie. Respect de la sécurité. Retour sur les règles d'asepsie du module 8.					
3	<b>C Dispenser des soins d'assistance et des soins spécifiques.</b>	Vérification du plan de soins. Communiquer à la personne l'information relative aux soins. Assistance dans les AVQ. Respect des procédés de soins spécifiques.		Vérification appropriée de la conformité des soins avec l'ordonnance ou le plan de traitement infirmier, s'il y a lieu. Respect du procédé de soins. Pertinence des renseignements fournis à la personne. Choix judicieux des soins d'assistance.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-795 – SOINS SPÉCIFIQUES (module 17)</b>				<b>Durée : 75 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins spécifiques</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
4	C <b>Dispenser des soins d'assistance et des soins spécifiques.</b>	Vérification du plan de soins. Communiquer à la personne l'information relative aux soins. Assistance dans les AVQ. Respect des procédés de soins spécifiques.		3 <b>Prestation de soins en conformité avec les besoins de la personne.</b>  3.1 Choix judicieux des soins d'assistance.  3.2 Pertinence des renseignements fournis à la personne.	15	10	PS
<b>D. ADMINISTRER DES MÉDICAMENTS OU AUTRES SUBSTANCES</b>				<b>Durée : 15 heures</b>			
2	D.1 Vérifier la carte fiche.	Référence au module 9.					
2	D.2 Préparer les médicaments ou autres substances.	Respect de l'horaire des médicaments. Référence au module 9.					
2	D.3 Donner les médicaments ou autres substances.	Référence au module 9. Soins infirmiers associés.					
2	D.4 Inscrire au dossier.	Éléments à inscrire : - heure; - nom du médicament ou de la substance; - posologie; - voie d'administration; - justification si PRN; - signature. Respect de l'aspect légal.					
2	D.5 Observer les effets des médicaments ou autres substances.	Actions du médicament ou d'une autre substance. Effets désirables. Réactions indésirables.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-795 – SOINS SPÉCIFIQUES (module 17)				Durée : 75 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins spécifiques</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	<b>D Administrer des médicaments ou autres substances.</b>	Vérification de la carte fiche. Préparation du médicament ou de la substance. Administration du médicament ou de la substance. Inscription au dossier. Observation des effets des médicaments ou autres substances.		Vérification attentive des données de la carte fiche avec le médicament ou une autre substance. Justesse de la préparation du médicament ou d'une substance. Prestation appropriée des soins infirmiers liés à l'administration du médicament ou d'une autre substance. Vérification appropriée de l'identité de la personne. Pertinence des renseignements fournis à la personne concernant l'effet du médicament ou d'une autre substance. Précautions requises dans la manipulation du matériel. Inscription immédiate et juste au dossier du médicament donné. Surveillance appropriée des effets consécutifs à l'administration du médicament ou d'une autre substance.			
4	<b>D Administrer des médicaments ou autres substances.</b>	Vérification de la carte fiche. Préparation du médicament ou d'une autre substance. Administration du médicament ou d'une autre substance. Inscription au dossier.		<b>4 Administration de médicaments par voie orale.</b> 4.1 Justesse de la préparation et administration correcte des médicaments 4.2 Inscription immédiate et juste au dossier des médicaments donnés.	20	15	PS
						5	PT

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-795 – SOINS SPÉCIFIQUES (module 17)				Durée : 75 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins spécifiques</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b>E. COMMUNIQUER L'INFORMATION RELATIVE AUX SOINS PRODIGUÉS</b>							<i>Durée : 10 heures</i>
2	E.1 Faire un rapport verbal.	Contenu : - signes vitaux; - état de la personne; - effet des soins.  Moments de présentation : - dès l'observation d'un changement significatif dans l'état de la personne; - à la fin d'un quart de travail.					
2	E.2 Rédiger une note d'observation au dossier.	Contenu : - enregistrement des signes vitaux au moment opportun; - observations sur l'état de la personne; - soins et traitements donnés; - respect de l'aspect légal dans la rédaction.					
3	<b>E Communiquer l'information relative aux soins prodigués.</b>	Préparation d'un rapport.  Transmission d'un rapport au chef d'équipe.  Rédaction d'une note d'observation au dossier.		Communication rapide de tout changement révélateur de l'état de la personne.  Transmission pertinente, à la fin du quart de travail, de l'information concernant l'état de la personne.  Inscription précise des soins et des observations au dossier.  Prise en considération de l'aspect légal de la rédaction des notes d'observations au dossier.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-795 – SOINS SPÉCIFIQUES (module 17)				Durée : 75 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins spécifiques</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
4	E <b>Communiquer l'information relative aux soins prodigués.</b>	Préparation d'un rapport. Transmission d'un rapport au chef d'équipe. Rédaction d'une note d'observation au dossier.		<b>5 Communication de l'information relative aux soins prodigués.</b>  5.1 Transmission pertinente, à la fin du quart de travail, de l'information concernant l'état de la personne.  5.2 Inscription précise des soins et des observations au dossier.	10		
<b>PRODIGUER DES SOINS SPÉCIFIQUES</b>							
3	<b>Prodiguer des soins spécifiques.</b>			Respect du décorum.  Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique.  Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.  Manifestation de son sens des responsabilités, de son esprit de collaboration et de sa capacité d'autocritique.  Manifestation d'initiative.  Capacité d'adaptation dans différentes situations.  Adoption d'attitudes favorisant une communication appropriée.  Considération de l'aspect biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.  Utilisation de la terminologie appropriée.	5 10 10 5	5 10 10 5	PS PS PS PS

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-795 – SOINS SPÉCIFIQUES (module 17)</b>				<b>Durée : 75 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins spécifiques</i></b>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b>4</b>	<b>Prodiguer des soins spécifiques</b>						

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-795 – SOINS SPÉCIFIQUES (module 17)

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve pratique a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à prodiguer des soins spécifiques à une clientèle d'une unité de soins.

### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se déroule dans une unité de soins de courte durée.

L'examinatrice ou l'examineur procède à l'évaluation à différents moments du stage lorsque la candidate ou le candidat a démontré sa maîtrise de la compétence.

La candidate ou le candidat devra réaliser les tâches suivantes :

Tâche 1 : Planification du travail.

Tâche 2 : Observation des manifestations cliniques.

Tâche 3 : Prestation de soins en conformité avec les besoins de la personne.

Tâche 4 : Administration des médicaments par voie orale.

Tâche 5 : Communication de l'information relative aux soins prodigués.

#### Conditions particulières :

La clientèle de l'unité de soins où se déroule l'évaluation devra nécessairement présenter des problèmes de santé physique qui requièrent des soins spécifiques.

Tout en octroyant une période d'acclimatation à l'environnement de travail, les critères généraux de performance suivants seront évalués tout au long du stage :

1. Respect du décorum. (5 points)
2. Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique. Le code de déontologie en référence devra être celui de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ). (10 points)
3. Manifestation de son sens des responsabilités, de son esprit de collaboration et de sa capacité d'autocritique. (10 points)
4. Adoption d'attitudes favorisant une communication appropriée. (5 points)

Pour évaluer ces critères, nous vous recommandons, en équipe de travail dans votre commission scolaire, d'élaborer un outil d'évaluation qui soutiendra votre jugement. Dans un premier temps,

vous pourriez définir ce que vous entendez pour chacun de ces critères généraux de performance et, dans un deuxième temps, accorder certaines tolérances pour chacun des quatre critères.

**Seuil de réussite de la première partie : 25 points sur 30 points.**

**Le respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité est évalué tout au long du stage. Tout manquement pouvant porter préjudice à la personne devrait entraîner un échec du stage.**

### **Tâche 1 : Planification du travail**

#### **1 PLANIFICATION DU TRAVAIL**

##### **1.1 Inscription complète des données sur la feuille de route. (5 points)**

À l'unité de soins, la candidate ou le candidat devra préparer une feuille de route à partir du plan de soins, du profil pharmacologique et du dossier de la patiente ou du patient qui lui sera assigné. Elle ou il devra présenter à l'examinatrice ou l'examinateur, la feuille de route au début et à la fin de la journée.

La feuille de route devra comprendre au moins les éléments suivants :

- particularités du rapport;
- particularités pour les activités de vie quotidienne;
- heures prévues pour vérifier les signes vitaux;
- interventions de soins;
- traitements s'il y a lieu;
- examens diagnostiques, s'il y a lieu;
- médication.

L'examinatrice ou l'examinateur devra s'assurer que la candidate ou le candidat connaît le diagnostic clinique et les manifestations cliniques à surveiller chez la personne attitrée.

Tolérance : un manquement, sauf pour les éléments suivants : particularités du rapport, heures des signes vitaux, médication.

On s'attend à ce que l'examinatrice ou l'examinateur évalue, à un moment opportun à l'intérieur du stage, l'inscription complète d'une feuille de route avec une nouvelle personne qui sera assignée à la candidate ou au candidat.

**Tâche 2 : Observation des manifestations cliniques****2 OBSERVATION DES MANIFESTATIONS CLINIQUES**

- 2.1 Prise en considération juste des signes vitaux. (5 points)
- 2.2 Observation de l'élimination vésicale et intestinale. (5 points)
- 2.3 Attention portée à l'intégrité de la peau et des muqueuses. (5 points)
- 2.4 Observation appropriée des signes d'inconfort et de douleur. (5 points)

La candidate ou le candidat devra rapporter les résultats de ses observations concernant l'état physique d'une personne hospitalisée qui lui a été assignée pour la première fois lors de la journée de l'évaluation. Ses observations devront porter sur les aspects suivants :

- signes vitaux : tension artérielle, pouls pendant une minute, rythme respiratoire, température corporelle;
- observations liées à l'élimination vésicale et intestinale;
- état de la peau et des muqueuses;
- signes d'inconfort ou de douleur.

La candidate ou le candidat devra rédiger le résultat de ses observations sur une fiche remise par l'examinatrice ou l'examineur. Pour l'évaluation de la tension artérielle, l'examinatrice ou l'examineur devra disposer d'un stéthoscope double.

L'évaluation de cette tâche se fera **lorsque l'examinatrice ou l'examineur le jugera opportun.**

Tolérance : pour les signes vitaux, une variation de 6 mmHg dans le résultat de la tension artérielle peut être acceptée ainsi qu'un écart de plus ou moins un battement au résultat de la pulsation vérifiée pendant 15 secondes. Aucun manquement ne sera toléré pour les autres éléments.

**Tâche 3 : Prestation de soins en conformité avec les besoins de la personne****3 PRESTATION DE SOINS EN CONFORMITÉ AVEC LES BESOINS DE LA PERSONNE**

- 3.1 Choix judicieux des soins d'assistance. (10 points)
- 3.2 Pertinence des renseignements fournis à la personne. (5 points)

La candidate ou le candidat devra dispenser les soins d'assistance conformes aux besoins perturbés en se référant au plan de soins et à ses observations de l'état de la personne. Elle ou il devra également considérer le niveau d'autonomie de la personne dans les activités de vie quotidienne. L'examinatrice ou l'examineur devra assurer une surveillance ponctuelle lui permettant de juger de la qualité des soins dispensés. De plus, elle ou il devra vérifier la pertinence des informations fournies à la personne recevant les soins.

**Les soins d'assistance se réfèrent ici à l'alimentation et l'hydratation, à l'élimination, aux soins d'hygiène, à l'habillement et la mobilisation. Parmi ceux-ci, deux soins devront être évalués à l'intérieur du stage au moment que l'examinatrice ou l'examineur jugera opportun. Un de ces soins devra être obligatoirement un soin d'hygiène.**

Tolérance : un manquement dans le procédé de soins serait acceptable pourvu qu'il n'affecte pas le respect des principes d'hygiène, d'asepsie ou de sécurité.

#### **Tâche 4 : Administration des médicaments par voie orale**

##### 4 ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS PAR VOIE ORALE

- 4.1 Justesse de la préparation et administration correcte du médicament. (15 points)  
 4.2 Inscription immédiate et juste au dossier du médicament donné. (5 points)

La candidate ou le candidat devra préparer et administrer des médicaments par voie orale en respectant le procédé de préparation et d'administration de la médication. Par la suite, elle ou il devra les inscrire correctement dans le dossier. À un moment choisi par l'examinatrice ou l'examineur, elle ou il évaluera la préparation des médicaments et le procédé lié à leur administration. L'examinatrice ou l'examineur devra choisir une clientèle dont le profil pharmacologique requiert l'administration d'au moins deux médicaments différents à la même heure.

Tolérance : Aucun manquement ne devra être toléré.

#### **Tâche 5 : Communication de l'information relative aux soins prodigués**

##### 5 COMMUNICATION DE L'INFORMATION RELATIVE AUX SOINS PRODIGUÉS

- 5.1 Transmission pertinente, à la fin du quart de travail, de l'information concernant l'état de la personne. (5 points)

La candidate ou le candidat transmettra un rapport verbal clair à l'examinatrice ou l'examineur ou au chef d'équipe précisant l'état de la personne : les signes vitaux et tout autre paramètre significatif de l'état de la personne, les observations par rapport aux manifestations cliniques, l'heure et la justification d'un médicament administré au besoin, la capacité de la personne à ses activités de vie quotidienne (AVQ) et les réactions de la personne s'il y a lieu.

L'examinatrice ou l'examineur procédera à l'évaluation du rapport verbal au moment qu'elle ou il jugera opportun.

Tolérance : deux manquements, soit liés à une omission dans les manifestations cliniques ou aux observations liées aux AVQ.

5.2 Inscription précise des soins et des observations au dossier. (5 points)

Pour l'inscription des notes d'observations au dossier, l'évaluation portera sur l'inscription juste des observations et des soins faits lors de la tâche 2.

Tolérance : un manquement dans la rédaction des notes d'observations.

**L'aspect légal dans la rédaction des notes devra être respecté.**

L'évaluation des notes au dossier sera réalisée au même moment que l'évaluation de la tâche 2 et que le rapport verbal.

**Seuil de réussite de la deuxième partie : 60 points sur 70 points.**

**Sanction : La candidate ou le candidat devra réussir les deux parties de l'épreuve**

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-873 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICITS COGNITIFS (module 18)</b>				<b>Durée : 45 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>INTERVENIR AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICITS COGNITIFS</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Se soucier de l'utilisation de la terminologie spécifique.	Terminologie appropriée aux déficits cognitifs. Utilisation d'ouvrages de référence.					
2	Développer le sens de l'observation.	Différenciation de manifestations : - du vieillissement normal; - de déficits cognitifs.					
<b>A. EXPLIQUER LE PROCESSUS NORMAL DU VIEILLISSEMENT</b>				<b>Durée : 15 heures</b>			
2	A.1 Reconnaître les aspects socioculturels du vieillissement.	Définition de termes relatifs au vieillissement. Données démographiques québécoises. Perception du vieillissement chez une personne : - par elle-même; - par les autres (théories psychosociales du vieillissement, préjugés et stéréotypes). Conséquences du vieillissement : - modifications des rôles familiaux; - vivre chez soi ou en établissement.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-873 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICITS COGNITIFS (module 18)</b>				<b>Durée : 45 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
		Soutien aux personnes vieillissantes : - aidants naturels; - réseau de soutien.  Réflexion sur sa perception du vieillissement en tant qu'étudiante infirmière auxiliaire ou étudiant infirmier auxiliaire.					
2	A.2 Reconnaître les aspects biologiques du vieillissement.	Changements anatomiques et physiologiques relatifs à chacun des systèmes : - musculo-squelettique; - cardio-vasculaire; - respiratoire; - immunitaire; - digestif; - urinaire; - sensoriel; - nerveux; - endocrinien; - reproducteur.  Reconnaissance des besoins associés.					
2	A.3 Reconnaître les aspects cognitifs et affectifs.	Définitions : - fonctions cognitives; - affect.  Modifications des fonctions cognitives et affectives relatives au processus de vieillissement.  Reconnaissance des modifications de l'état émotif.  Reconnaissance des besoins associés.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-873 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICITS COGNITIFS (module 18)					Durée : 45 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	A.4 Reconnaître des mécanismes d'adaptation de la personne au vieillissement.	Stratégies d'adaptation à la vie quotidienne.					
3	A <b>Expliquer le processus normal du vieillissement.</b>			Reconnaissance juste des conséquences socioculturelles du vieillissement. Reconnaissance exacte des modifications biologiques liées au vieillissement. Reconnaissance juste des modifications des fonctions cognitives et affectives liées au processus de vieillissement. Reconnaissance exacte des relations entre les besoins de la personne âgée et le processus du vieillissement.			
4	A <b>Expliquer le processus normal du vieillissement.</b>			<b>1 Processus du vieillissement.</b> 1.1 Reconnaissance exacte des modifications biologiques liées au vieillissement. 1.2 Reconnaissance exacte des relations entre les besoins de la personne et le processus du vieillissement.	20	10 10	C C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-873 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICITS COGNITIFS (module 18)</b>				<b>Durée : 45 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>B. PRÉCISER DES MANIFESTATIONS CLINIQUES LIÉES AUX DÉMENCES</i></b>							
<b><i>Durée : 11 heures</i></b>							
2	B.1 Différencier les démences.	Définitions : - démence corticale; - démence sous-corticale.  Types : - démence réversible; - démence irréversible; - critères diagnostiques associés.  Prévalence et incidence dans la population québécoise.					
2	B.2 Reconnaître des manifestations cliniques liées aux démences irréversibles.	Démences considérées : - maladie de Parkinson; - démence vasculaire; - maladie d'Alzheimer.  Apparition et évolution des manifestations : - comportementales; - affectives.					
2	B.3 Reconnaître des causes et des facteurs de risque de démences.	Démences réversibles : - infection; - trouble nutritionnel; - médicaments; - traumatisme crânien; - dépression.  Démences irréversibles : - âge; - hérédité; - thrombose et hémorragie cérébrales; - dégénérescence du cortex cérébral.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-873 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICITS COGNITIFS (module 18)				Durée : 45 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	B.4 Relier l'approche pharmacologique aux manifestations cliniques.	Lien entre la médication et l'effet recherché. Réactions indésirables. Précautions à prendre.					
2	B.5 Reconnaître des facteurs qui influencent le comportement de la personne présentant des déficits cognitifs.	Facteurs : - physiques; - psychologiques. Attitudes : - du personnel soignant; - de la famille et de l'entourage.					
3	<b>B Préciser les manifestations cliniques liées aux démences.</b>			Reconnaissance exacte des caractéristiques des principales démences. Reconnaissance juste des causes et des facteurs de risque de démences. Reconnaissance juste des facteurs qui influent sur le comportement de la personne présentant des déficits cognitifs.			
4	<b>B Préciser les manifestations cliniques liées aux démences.</b>			<b>2 Manifestations cliniques liées aux démences.</b> 2.1 Reconnaissance exacte des caractéristiques des principales démences. 2.2 Reconnaissance juste des facteurs qui influencent le comportement de la personne atteinte de déficits cognitifs.	15		
						10	C
						5	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-873 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICITS COGNITIFS (module 18)</b>				<b>Durée : 45 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>C. SOUTENIR LA PERSONNE ATTEINTE DE DÉFICITS COGNITIFS</i></b>							
<b><i>Durée : 10 heures</i></b>							
2	C.1 Reconnaître les capacités fonctionnelles de la personne.	Prise en considération des systèmes altérés.  Reconnaissance des troubles : - de perception; - d'orientation; - du langage.					
2	C.2 Faciliter l'autonomie de la personne.	Soins d'assistance relatifs à : - l'alimentation; - l'habillage et au déshabillage; - l'hygiène; - l'élimination; - la mobilité.  Soutien au maintien des facultés cognitives : - exercices de stimulation du langage et de l'écriture; - exercices de stimulation pour la reconnaissance des objets; - exercices de stimulation de la mémoire; - exercices de stimulations sensorielles; - activités sociales.					
2	C.3 Faciliter un climat favorable à la personne.	Caractéristiques d'un milieu favorable : - atmosphère calme; - soutien dans la prise quotidienne de décisions; - constance dans l'entourage et le soutien.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-873 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICITS COGNITIFS (module 18)				Durée : 45 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
		Critères d'une relation d'aide : - souplesse et créativité; - respect de la personne; - approche humaine; - acceptation de la personne; - honnêteté; - humour. Études de cas.					
3	<b>C Soutenir la personne présentant des déficits cognitifs.</b>			Reconnaissance juste des capacités fonctionnelles de la personne. Reconnaissance juste de mesures pour maintenir l'autonomie de la personne. Reconnaissance juste de moyens de stimulation de la personne présentant des déficits cognitifs. Relation aidante appropriée avec la personne présentant des déficits cognitifs.			
4	<b>C Soutenir la personne présentant des déficits cognitifs.</b>			<b>3 Soutien à la personne présentant des déficits cognitifs.</b> 3.1 Reconnaissance juste de mesures pour maintenir l'autonomie de la personne. 3.2 Reconnaissance juste des moyens de stimulation de la personne présentant des déficits cognitifs. 3.3 Relation aidante appropriée avec la personne présentant des déficits cognitifs.	35		
						15	C
						10	C
						10	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-873 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICITS COGNITIFS (module 18)</b>					<b>Durée : 45 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>D. INTERVENIR EN PRÉSENCE DE COMPORTEMENTS PERTURBATEURS</i></b>							
<b><i>Durée : 7 heures</i></b>							
2	D.1 Reconnaître un comportement perturbateur.	Comportements perturbateurs : - agitation; - persévérance; - agressivité; - violence; - errance; - fugue.					
2	D.2 Reconnaître des facteurs déclencheurs d'un comportement perturbateur.	Facteurs physiques : - douleur; - altération d'un système, etc.  Facteurs psychologiques : - ennui; - solitude, etc.  Facteurs environnementaux : - bruit; - luminosité; - stabilité du personnel; - soins physiques à donner, etc.					
2	D.3 Réduire l'impact d'un comportement perturbateur.	Reconnaissance : - du besoin non satisfait; - de l'agent causal; - d'un lien avec l'histoire de vie de la personne.  Réponse au besoin.  Attitude sécurisante et respectueuse.  Contentions : - conditions d'utilisation; - limites.  Collaboration avec les proches.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-873 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICITS COGNITIFS (module 18)				Durée : 45 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	D.4 Respecter les droits de la personne âgée dans la prestation des soins.	Respect de l'autonomie de la personne. Notion d'aptitude : consentement au traitement.					
2	D.5 Travailler en collaboration avec l'équipe de soins.	Participation à la collecte de données. Observance du plan d'intervention de l'équipe. Communication des informations. Collaboration avec la famille et l'entourage.					
3	<b>D Intervenir en présence de comportements perturbateurs</b>			Reconnaissance juste de comportements perturbateurs. Reconnaissance exacte des facteurs susceptibles de provoquer un comportement perturbateur. Reconnaissance exacte de moyens réducteurs de l'effet des comportements perturbateurs. Prise en considération de l'histoire de vie de la personne, du rôle de sa famille et de son entourage. Prise en considération des droits de la personne âgée. Collaboration étroite avec la personne, sa famille et l'équipe de soins.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-873 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICITS COGNITIFS (module 18)</b>					<b>Durée : 45 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs</i></b>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
4	<b>D Intervenir en présence de comportements perturbateurs.</b>			<b>4 Intervention en présence de comportements perturbateurs.</b>  4.1 Reconnaissance exacte des facteurs susceptibles de provoquer un comportement perturbateur.  4.2 Reconnaissance exacte de moyens réducteurs de l'impact des comportements perturbateurs.	30		
						15	C
						15	C
<b>INTERVENIR AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICITS COGNITIFS</b>					<b>Durée : 2 heures</b>		
3	<b>Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs.</b>						
4	<b>Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs.</b>						

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

## 254-873 –APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICITS COGNITIFS (module 18)

### DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

#### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

L'épreuve vise à évaluer la capacité de la candidate ou du candidat à intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs.

#### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve comporte une tâche : Examen de connaissances pratiques d'une durée d'une heure.

##### Examen de connaissances pratiques :

##### 1 PROCESSUS DE VIEILLISSEMENT

##### 1.1 Reconnaissance exacte des modifications biologiques liées au vieillissement (10 points)

- a) À partir de deux listes d'énoncés décrivant diverses modifications physiques ou physiologiques, la candidate ou le candidat devra, pour chaque liste, reconnaître la modification liée au vieillissement normal.
- b) À partir de trois modifications physiques ou physiologiques causées par le vieillissement normal, la candidate ou le candidat devra choisir dans une liste d'énoncés la conséquence liée à chacune d'elles. **Attention de ne pas utiliser celles du point a).**

Tolérance : un manquement pour l'ensemble du point 1.1.

##### 1.2 Reconnaissance exacte des relations entre les besoins de la personne et le processus de vieillissement. (10 points)

À partir d'une liste de besoins (cinq au minimum), la candidate ou le candidat nomme une intervention pour chaque besoin dont elle ou il devra tenir compte pour satisfaire les besoins de la personne.

Tolérance : aucun manquement.

## 2 MANIFESTATIONS CLINIQUES LIÉES AUX DÉMENCES

### 2.1 Reconnaissance exacte des caractéristiques des principales démences. (10 points)

- a) À partir d'une liste de cinq énoncés et d'une mise en situation de cas illustrant une personne hospitalisée et pour laquelle on soupçonne une démence, la candidate ou le candidat devra reconnaître les deux manifestations liées à la démence.
- b) À partir d'une liste de cinq manifestations cliniques et d'une histoire de cas mettant en évidence une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer, la candidate ou le candidat devra reconnaître les deux manifestations spécifiques de cette maladie.
- c) À partir d'une liste de cinq manifestations cliniques et d'une histoire de cas mettant en évidence une personne atteinte de la maladie de Parkinson, ou de la maladie de Pick ou de la maladie de Korsakoff, la candidate ou le candidat devra reconnaître les deux manifestations spécifiques de cette maladie.

Tolérance : aucun manquement.

### 2.2 Reconnaissance juste des facteurs qui influencent le comportement de la personne présentant des déficits cognitifs. (5 points)

À partir d'une mise en situation, la candidate ou le candidat doit reconnaître deux facteurs qui influencent positivement le comportement d'une personne atteinte de déficits cognitifs.

Tolérance : aucune.

## 3 SOUTIEN À LA PERSONNE PRÉSENTANT DES DÉFICITS COGNITIFS

### 3.1 Reconnaissance juste de mesures pour maintenir l'autonomie de la personne (15 points)

À partir de cinq besoins fondamentaux selon Virginia Henderson, la candidate ou le candidat devra nommer une intervention pour chacun des besoins qui facilitera le maintien de l'autonomie de la personne atteinte de déficits cognitifs. Cette intervention doit être en relation directe avec la situation décrite.

Tolérance : aucun manquement.

### 3.2 Reconnaissance juste de moyens de stimulation de la personne présentant des déficits cognitifs. (10 points)

La candidate ou le candidat devra nommer trois exercices de stimulation cognitive qu'elle ou il pourrait utiliser avec une personne présentant des déficits cognitifs durant les activités de vie quotidienne.

Tolérance : aucune.

- 3.3 Relation aidante appropriée avec la personne présentant des déficits cognitifs. (10 points)

À partir d'une mise en situation décrivant une personne présentant des déficits cognitifs, la candidate ou le candidat devra choisir parmi cinq énoncés, trois principes généraux à utiliser ou à respecter pour favoriser l'établissement d'une relation aidante.

Tolérance : aucun manquement.

#### 4 INTERVENTION EN PRÉSENCE DE COMPORTEMENTS PERTURBATEURS

- 4.1 Reconnaissance exacte des facteurs susceptibles de provoquer un comportement perturbateur. (15 points)

À l'aide de trois mises en situation, la candidate ou le candidat nomme, pour chacune d'elles, le ou les facteurs ayant causé le comportement perturbateur de la personne atteinte de déficits cognitifs.

Tolérance : un manquement.

- 4.2 Reconnaissance exacte de moyens réducteurs de l'impact des comportements perturbateurs. (15 points)

À l'aide de trois mises en situation, la candidate ou le candidat nomme une intervention à utiliser afin d'apaiser la personne qui présente un comportement perturbateur.

Tolérance : aucun manquement.

### 3 MATÉRIEL

Aucune note de cours et aucun manuel ne sont permis.

<b>Le seuil de réussite doit être de 80 points sur 100 points.</b>
--

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-632 – APPROCHE EN SOINS PALLIATIFS (module 19)</b>			<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Utiliser une approche en soins palliatifs</i></b>						
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Objets de formation</b>		<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
<b><i>PHASE 1 : INFORMATION SUR L'APPROCHE PALLIATIVE</i></b>					<b><i>Durée : 20 heures</i></b>	
1.1	Se renseigner sur la définition et la philosophie des soins palliatifs.	Définition selon diverses références.  Parallèle entre les soins palliatifs et les soins curatifs : - définition; - philosophie (objectifs, missions, clientèles, valeurs).  Principes éthiques cliniques fondamentaux des soins palliatifs.  Développement des soins palliatifs : - historique; - aspects politiques.		Critères de participation : - recueil des données sur l'approche palliative; - exprime son opinion; <ul style="list-style-type: none"> <li>• sur la philosophie des soins palliatifs;</li> <li>• sur le processus du deuil;</li> <li>• sur les besoins de la personne mourante;</li> <li>• sur le soulagement de la douleur;</li> <li>• sur les rites mortuaires.</li> </ul>		
1.2	Se renseigner sur l'impact de la phase terminale sur la personne et sa famille.	Processus terminal : - étapes du processus; - facteurs d'influence sur l'évolution du processus (deuil non résolu, résistances conscientes et inconscientes).  Réactions de la personne : - ses émotions; - son comportement.  Impact au niveau de la famille : - sur la structure familiale; - sur le vécu des membres de la famille; - situations de crise potentielles.				

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-632 – APPROCHE EN SOINS PALLIATIFS (module 19)		Durée : 30 heures				
Énoncé de la compétence : <i>Utiliser une approche en soins palliatifs</i>						
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION		
Objets de formation		Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères de participation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>
1.3	Se renseigner sur les besoins de la personne mourante et de sa famille.	Besoins de la personne mourante : - besoins physiques; - besoins psychologiques; - soins sociaux; - besoins spirituels.  Besoins de sa famille : - soutien psychologique; - informations techniques.				
1.4	Reconnaître les altérations des différents systèmes de la personne en phase terminale.	Altérations spécifiques de chacun des systèmes.				
1.5	Reconnaître les manifestations physiologiques de l'agonie.	Définition de l'agonie. Manifestations physiologiques.				
1.6	S'informer sur les procédés de soins.	Procédés de soins spécifiques de la phase terminale.				
1.7	S'informer sur les moyens de soulager la douleur totale.	Douleur totale : - définition; - facteurs d'influence; - effets sur la personne en phase terminale (aspects émotionnel, social, physique et spirituel).  Moyens de soulagement : - interventions de soins; - approche pharmacologique; - thérapies alternatives.				
1.8	Reconnaître les phases du processus de deuil.	Description des phases.  Exemples.				

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-632 – APPROCHE EN SOINS PALLIATIFS (module 19)</b>			<b>Durée : 30 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Utiliser une approche en soins palliatifs</i></b>					
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>	
<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
1.9 Se renseigner sur les facteurs qui influencent la résolution du deuil.	Attitudes : - perception du deuil; - mécanismes d'adaptation.  Contexte : - qualité du réseau social; - stabilité familiale; - circonstances du décès.				
1.10 Reconnaître des rites mortuaires.	Description de divers rites mortuaires, selon les cultures.  Impact sur le processus de deuil.				
<b>1 Information sur l'approche palliative.</b>			<b>1 Information sur l'approche palliative.</b>  1.1 Recueil des données sur l'approche palliative.  1.2 Exprime son opinion sur : - la philosophie des soins palliatifs; - le processus du deuil; - les besoins de la personne mourante; - le soulagement de la douleur; - les rites mortuaires.		

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-632 – APPROCHE EN SOINS PALLIATIFS (module 19)</b>			<b>Durée : 30 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Utiliser une approche en soins palliatifs</i></b>					
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>	
<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
<b><i>PHASE 2 : ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE PALLIATIVE</i></b>					<b><i>Durée : 7 heures</i></b>
2.1 Considérer des moyens de satisfaire les besoins de la personne et de répondre à ses désirs.	Interventions diverses : - présentation; - avantages et limites.  Prise en considération du rôle de l'équipe multidisciplinaire pour procurer le plus grand confort.		Critères de participation : - suggère des moyens pour assurer le confort de la personne; - exprime son opinion sur le rôle de l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire dans l'équipe de soins palliatifs; - exprime son opinion sur ses habiletés relationnelles dans son rôle de soignante ou de soignant.		
2.2 Situer le rôle de l'infirmière ou de l'infirmier auxiliaires au sein de l'équipe multidisciplinaire.	Particularités du rôle de l'infirmière ou de l'infirmier auxiliaires.				
2.3 Se renseigner sur les habiletés relationnelles à développer pour soutenir la personne mourante et sa famille.	Référence au module 5.  Retour sur la connaissance de soi.  Accent mis sur l'empathie et la compassion.				
<b>2 Engagement dans la démarche palliative.</b>			<b>2 Démarche palliative.</b>  2.1 Exprime son opinion sur le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires dans l'équipe de soins palliatifs.  2.2 Exprime son opinion sur ses habiletés relationnelles dans son rôle de soignante ou de soignant.		

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-632 – APPROCHE EN SOINS PALLIATIFS (module 19)</b>		<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Utiliser une approche en soins palliatifs</i></b>					
COMPÉTENCE	APPRENTISSAGE		ÉVALUATION		
Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères de participation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>
<b><i>PHASE 3 : ÉVALUATION DE SON APPRIVOISEMENT À LA DÉMARCHE PALLIATIVE</i></b>					
<b><i>Durée : 3 heures</i></b>					
3.1 Reconnaître ses réactions par rapport à la mort.	Réflexion sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le sens de la vie;</li> <li>- le sens de la mort;</li> <li>- la possibilité de résistances conscientes et inconscientes;</li> <li>- les sentiments éprouvés par rapport aux deuils résolus et non résolus;</li> <li>- sa propre finitude.</li> </ul> Prise de conscience de ses réactions à la suite : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de ses expériences personnelles;</li> <li>- des exemples de cas.</li> </ul>		Critères de participation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- rédige un journal de bord décrivant ses réactions par rapport à la mort;</li> <li>- produit un rapport.</li> </ul>		
3.2 Évaluer ses aptitudes au regard de l'approche palliative.	Perception de son rôle auprès de la personne mourante. Évaluation de sa capacité à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- reconnaître les besoins de la personne en phase terminale;</li> <li>- répondre aux besoins (attention particulière à ses habiletés relationnelles).</li> </ul>				
3.3 Produire un rapport.	Rapport faisant état : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de ses forces et de ses limites au regard de son rôle de soignante ou de soignant;</li> <li>- de ses habiletés relationnelles dans une approche palliative;</li> <li>- des moyens pouvant l'aider dans son cheminement.</li> </ul>				

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-632 – APPROCHE EN SOINS PALLIATIFS (module 19)</b>		<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Utiliser une approche en soins palliatifs</i></b>					
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>	
<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères de participation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>
<b>3</b> Évaluation de son apprivoisement à la démarche palliative.			<b>3</b> <b>Autoévaluation de sa démarche.</b>  3.1 Rédige un journal de bord décrivant ses réactions par rapport à la mort.  3.2 Produit un rapport faisant état : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de ses forces et de ses limites au regard de son rôle de soignante;</li> <li>- de ses habiletés relationnelles dans une approche palliative;</li> <li>- des moyens pouvant l'aider dans son cheminement.</li> </ul>		

\* P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-632 – APPROCHE EN SOINS PALLIATIFS (module 19)

## DESCRIPTION DE LA PARTICIPATION

### PHASE 1 : INFORMATION SUR L'APPROCHE PALLIATIVE

#### 1.1 Recueil des données sur l'approche palliative.

Dans un premier temps, l'examinatrice ou l'examineur demandera à chaque candidate ou candidat d'effectuer une recherche sur **deux** sujets concernant l'approche en soins palliatifs.

#### 1.2 Exprime son opinion.

Par la suite, durant une discussion de groupe, la candidate ou le candidat devra partager le résultat de sa recherche avec les autres candidates et candidats.

**Dans les directives de départ, l'examinatrice ou l'examineur devra préciser clairement :**

- les sujets disponibles pour la recherche :
  - philosophie des soins palliatifs;
  - principes éthiques;
  - phases du processus de deuil;
  - besoins de la personne mourante;
  - besoins de la famille;
  - moyens de soulager la douleur;
  - manifestations physiologiques de l'agonie;
  - rites mortuaires;
- les documents et sources d'information disponibles et admissibles;
- la nature des données à recueillir.

Les données recueillies devront :

- être pertinentes par rapport aux sujets traités;
- être authentiques, non fabriquées.

Au cours de la discussion, l'examinatrice ou l'examineur devra s'assurer que chaque candidate et chaque candidat peuvent s'exprimer sur les sujets traités : donnent leur opinion, font des commentaires cohérents, posent des questions, interviennent pour compléter des informations, etc. De plus, l'examinatrice ou l'examineur devra compléter l'information, s'il y a lieu.

Le jugement ne porte pas sur la justesse des opinions émises, mais plutôt sur la pertinence des arguments apportés pour justifier leur prise de position par rapport aux sujets traités.

## **PHASE 2 : ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE**

### **2.1 Exprime son opinion sur le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires dans l'équipe de soins palliatifs.**

À partir d'une activité, la candidate ou le candidat devra illustrer :

- sa vision de la mort;
- la perception de son rôle comme soignante ou soignant en soins palliatifs.

L'examinatrice ou l'examineur fournira le matériel nécessaire à la réalisation de cette activité, créera une atmosphère de détente et un climat de réflexion. Elle ou il devra s'assurer que la candidate ou le candidat comprend les buts de l'activité.

**À la suite de l'exercice, la candidate ou le candidat participe à une discussion avec le groupe.**

**L'examinatrice ou l'examineur devra s'assurer que chaque candidate et chaque candidat peuvent s'exprimer sur leur vision de la mort et sur leur rôle comme soignante ou soignant en soins palliatifs.**

### **2.2 Exprime son opinion sur ses habiletés relationnelles dans son rôle de soignante ou de soignant.**

À la suite d'un jeu de rôle ou de la présentation d'un document audiovisuel sur une approche en soins palliatifs, la candidate ou le candidat procède à une analyse de sa perception de ses attitudes dans sa capacité à établir une relation aidante avec une personne mourante. À l'aide d'un tableau fourni par l'examinatrice ou l'examineur, elle ou il évalue chaque attitude en lui accordant une cote de 1 à 10. Elle ou il remet son tableau à l'examinatrice ou l'examineur (tableau en annexe).

## **PHASE 3 : ÉVALUATION DE SON APPRIVOISEMENT À LA DÉMARCHE PALLIATIVE**

### **3.1 Rédige un journal de bord décrivant ses réactions par rapport à la mort.**

L'examinatrice ou l'examineur devra s'assurer qu'après chaque tranche de cinq à six heures de cours, la candidate ou le candidat note le produit de sa réflexion dans son journal. Pour alimenter la réflexion de la candidate ou du candidat, l'examinatrice ou l'examineur pourrait suggérer les questions suivantes :

- À l'égard de la dimension des soins palliatifs, quelles sont mes émotions?
- Quelles sont mes attentes vis-à-vis de ce module de formation?

- Quelles sont mes croyances, mes valeurs et mes convictions donnant un sens :
  - à la vie;
  - à la mort.
- Quelle est ma façon de voir ma finitude et les possibilités de résistances conscientes et inconscientes?
- M'est-il arrivé de vivre de l'angoisse, de la peur, de la colère, de la tristesse?
- Dans mon passé, ai-je déjà eu à faire face à la mort d'un de mes proches?
- Comment l'ai-je vécue?
- Comment l'ai-je gérée?
- Comment ai-je résolu mon deuil?

La dernière entrée du journal de bord doit porter sur la question suivante :

- Comme future soignante, futur soignant, avec une personne mourante, je me situe où dans mon cheminement personnel?
- Le journal de bord sera retourné à l'étudiant à la fin du stage. Une fiche de travail peut témoigner que l'activité a été terminée.

L'examinatrice ou l'examineur devra indiquer clairement dans les directives le contenu attendu du journal de bord. De plus, elle ou il précisera les moments à l'intérieur du module où le journal de bord devra être remis à l'examinatrice ou l'examineur.

Le jugement ne porte pas sur le contenu des réflexions de la candidate ou du candidat, mais plutôt sur le processus de réflexion de ce dernier ou de cette dernière.

### 3.2 Produit un rapport.

En utilisant le tableau d'analyse des attitudes rempli dans la phase 2, point 3, la candidate ou le candidat nomme les deux attitudes avec lesquelles elle ou il se sent à l'aise et indique comment elles pourront être réinvesties dans les soins palliatifs. De plus, elle ou il nomme les deux attitudes à travailler et décrit des moyens qu'elle ou il entend prendre pour les améliorer.

Au cours d'une brève rencontre individuelle en fin de module, l'examinatrice ou l'examineur discutera avec chaque candidate ou chaque candidat de son cheminement personnel. Le jugement devra porter sur la pertinence des arguments apportés pour justifier sa prise de position face à ses habiletés et à ses limites. De plus, on devra trouver au moins un moyen qu'elle ou il entend prendre pour améliorer ses limites.

Note : Tout au long du module, l'examinatrice ou l'examineur devra mettre l'accent sur la nécessité de produire des travaux soignés, clairs, précis et contenant peu de fautes d'orthographe ou de grammaire. La candidate ou le candidat devra faire la correction de ses fautes après consultation.

#### **Sanction :**

**Pour satisfaire aux exigences de ce module, la candidate ou le candidat doit réussir :**

- l'élément-critère 1.2 de la Phase 1;
- l'élément-critère 2.2 de la Phase 2;
- l'élément-critère 3.1 de la Phase 3.

**TABLEAU D'ANALYSE SUR LES ATTITUDES FAVORISANT  
L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE MOURANTE**

ATTITUDES	ÉVALUATION De 1 à 10
Ouverture	
Accueil	
Écoute active	
Respect de l'autre	
Authenticité	
Empathie	
Compassion	

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-883 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 20)</b>				<b>Durée : 45 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>INTERVENIR AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.	<b>1 Fortinash K; Worret-Holoday P. <i>Soins infirmiers, santé mentale et psychiatrie</i> Beauchemin, Laval, 2003</b>  <b>2 Townsend, M : <i>Soins infirmiers, psychiatrie et santé mentale</i>, ERPI, Québec, 2004</b>				
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Développer le sens de l'observation au regard de manifestations de problèmes de santé mentale.	Accent mis sur : - les manifestations d'anxiété; - l'état suicidaire; - les situations de crise.					
<b><i>A. DÉFINIR LA SANTÉ MENTALE</i></b>							
<b><i>Durée : 9 heures</i></b>							
2	A.1 Situer la santé mentale dans le contexte des services de santé.	Notions de santé mentale : - définitions; - composantes de la santé mentale.  Politique de santé et bien-être du Québec.  Organisation des services en santé mentale : - sur le plan provincial; - sur le plan régional.  Services de consultation de première, deuxième et troisième lignes.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-883 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 20)</b>				<b>Durée : 45 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	A.2 Reconnaître des facteurs qui influencent la santé mentale.	Facteurs d'influence : - hygiène de vie; - santé physique; - dynamique familiale. - environnement : • social; • économique; • culturel; • politique.  Comportements favorables au maintien de la santé mentale.					
2	A.3 Distinguer le rôle des intervenants en santé mentale.	Intervenants au chapitre : - des soins; - du soutien social; - légal.					
3	<b>A Définir la santé mentale.</b>			Interprétation exacte de la définition actuelle du concept de santé mentale.  Reconnaissance exacte : - des critères déterminants de la santé mentale; - des facteurs qui influencent la santé mentale.  Liens connus entre la santé mentale et la dynamique familiale.  Reconnaissance précise du rôle des différents intervenants en santé mentale.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-883 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 20)</b>							<b>Durée : 45 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale</i></b>										
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>					
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>			
<b>4</b>	<b>A Définir la santé mentale.</b>			<b>1 Facteurs influençant la santé.</b>  1.1 Reconnaissance exacte des facteurs qui influencent la santé mentale.	10	10			<b>C</b>	
<b>B. RECONNAÎTRE DES MANIFESTATIONS DE L'ANXIÉTÉ</b>							<b>Durée : 8 heures</b>			
2	B.1 Reconnaître des sources de stress.	Perceptions différentes relatives aux sources de stress.  Sources de stress liées à la vie moderne.  Prise en considération : - des difficultés d'adaptation; - de l'anxiété existentialiste.								
2	B.2 Différencier les types de manifestations de l'anxiété.	Définition de l'anxiété.  Description de manifestations : - physiologiques; - intellectuelles; - émotives; - sociales.								
2	B.3 Reconnaître des stratégies utilisées pour diminuer son anxiété.	Mécanismes de défense.  Stratégies personnelles (conscientes ou non).  Techniques de gestion du stress.								
<b>3</b>	<b>B Reconnaître des manifestations de l'anxiété.</b>			Différenciation exacte des manifestations de l'anxiété.  Reconnaissance juste des difficultés d'adaptation comme sources d'anxiété.						

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-883 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 20)</b>							<b>Durée : 45 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale</i></b>									
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>				
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>		
<b>4</b>	<b>B</b> Reconnaître des manifestations de l'anxiété.			Reconnaissance exacte des principaux mécanismes de défense. Reconnaissance exacte des stratégies utilisées pour diminuer son anxiété.	15				
<b>2</b>	C.1 Situer l'ampleur des problèmes de santé mentale.	Nombre de personnes touchées au Québec. Classification selon le DSM-IV. Groupes les plus touchés. Problèmes les plus courants. Notions de détresse psychologique : - définition; - signes.							
<b>2</b>	C.2 Reconnaître des troubles associés à des problèmes de santé mentale.	Types : - troubles du comportement; - troubles de l'humeur; - troubles somatoformes; - troubles psychotiques; - troubles de la personnalité. Définition. Manifestations. Exemples.							

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-883 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 20)				Durée : 45 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	C.3 Reconnaître des comportements associés à un problème de santé mentale.	Comportements associés à un état : - dépressif; - suicidaire; - psychotique; - agressif; - anxieux.  Manifestations cliniques.  Particularités de : - la schizophrénie; - la psychose maniaco-dépressive (ou trouble bipolaire).					
3	C Préciser des manifestations liées à des problèmes de santé mentale.			Prise en considération de la prévalence des problèmes de santé mentale au Québec.  Reconnaissance exacte des signes de détresse psychologique.  Reconnaissance exacte des manifestations liées aux troubles : - du comportement; - de l'humeur; - de la personnalité.			
4	C Préciser des manifestations liées à des problèmes de santé mentale.			3 Manifestations liées à des problèmes de santé mentale.  3.1 Reconnaissance exacte des manifestations liées aux troubles : - du comportement; - de l'humeur; - de la personnalité; - psychotiques; - somatoformes.	20	20	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-883 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 20)</b>					<b>Durée : 45 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale</i></b>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b><i>D PRÉCISER DIFFÉRENTS MOYENS D'INTERVENTION AVEC DES PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE</i></b>							
<b><i>Durée :10 heures</i></b>							
2	D.1 Prendre conscience de ses réactions face à la personne présentant un problème de santé mentale.	Prise en considération de : - l'éthique professionnelle; - ses réactions; - sa capacité d'autocritique; - sa capacité de travailler en équipe; - son ouverture d'esprit; - ses habiletés relationnelles (se référer au module 5).  Prise de conscience des habiletés à développer pour devenir un intervenant adéquat.  Retour sur le module 5.					
2	D.2 Différencier les contextes d'intervention.	Contextes : - milieu psychiatrique; - milieu psycho-gériatrique; - milieu communautaire.  Clientèle propre à chacun.					
2	D.3 Différencier des approches de traitement.	Types d'approches : - thérapeutique; - pharmacologique; - par électroconvulsivothérapie (ECT).  Droits de la personne.  Effets des médicaments.  Aspects juridiques relatifs aux traitements.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-883 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 20)				Durée : 45 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	D.4 Reconnaître des réactions et des conséquences relatives à la maladie.	Réactions devant l'annonce de la maladie : - chez la personne; - dans sa famille; - dans l'entourage; - lien avec les préjugés sociaux.  Conséquences de la maladie : - sur la personne; - sur son environnement.					
2	D.5 Reconnaître les besoins de la personne.	Observation des manifestations cliniques.  Écoute active.  Dépistage des idées suicidaires.  Reconnaissance des besoins non satisfaits.					
2	D.6 Reconnaître l'assistance à apporter.	Soutien dans l'accomplissement des activités de vie quotidienne.  Intégration de la personne aux activités du milieu.  Soins infirmiers reliés à la pharmacothérapie.  Participation au groupe d'aide.  Règles de conduite et de sécurité.					
3	<b>D Préciser différents moyens d'intervention auprès des personnes présentant des problèmes de santé mentale.</b>			Reconnaissance juste des effets des médicaments.  Association exacte de facteurs comportementaux, affectifs, spirituels et socioculturels avec des réactions à la maladie.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-883 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 20)				Durée : 45 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
				Reconnaissance exacte des conséquences de la maladie sur la personne et son environnement. Assistance appropriée à l'accomplissement des activités de vie quotidienne. Démarche appropriée pour intégrer la personne aux activités du milieu. Reconnaissance juste des règles de conduite et de sécurité appropriées au milieu. Reconnaissance exacte des habiletés relationnelles nécessaires à l'intervention. Prise de conscience de ses réactions à l'égard de la personne présentant des problèmes de santé mentale.			
4	<b>D</b> Préciser différents moyens d'intervention auprès de personnes souffrant de problèmes de santé mentale.			<b>4 Intervention auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale.</b>  4.1 Reconnaissance juste des effets des médicaments.  4.2 Reconnaissance juste des règles de conduite et de sécurité appropriées au milieu.  4.3 Reconnaissance exacte des habiletés relationnelles nécessaires à l'intervention.	40		
						10	C
						10	C
						20	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-883 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 20)				Durée : 45 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b>E. PRÉCISER LES MODES D'INTERVENTION DANS UNE SITUATION DE CRISE</b>							<i>Durée : 4 heures</i>
2	E.1 Se référer à une définition de la situation de crise.	Définition. Phases. Types de crises. Manifestations de stress aigu : - physiques; - cognitives; - comportementales; - émotionnelles.					
2	E.2 Reconnaître des méthodes d'intervention dans une situation de crise.	Objectifs de l'intervention. Étapes de l'intervention. Rôle de l'infirmière ou de l'infirmier auxiliaires dans la démarche de nursing. Prévention de l'escalade.					
2	E.3 Situer le rôle des intervenants impliqués dans le suivi.	Types de problématiques : - violence conjugale; - état suicidaire; - comportements agressifs.  Rôle des différents intervenants auprès de la personne et de sa famille.  Rôle des organismes. Soutien social. Programmes d'entraide.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-883 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 20)</b>					<b>Durée : 45 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>3</b>	<b>E Préciser des modes d'intervention dans une situation de crise.</b>			Reconnaissance juste de signes avant-coureurs.  Reconnaissance juste : - des comportements à risque; - des signes de violence; - de l'état suicidaire.  Reconnaissance juste des moyens de prévenir une crise.  Reconnaissance juste du rôle des différents intervenants associés à la violence conjugale et à la prévention du suicide.			
<b>4</b>	<b>E Préciser des modes d'intervention dans une situation de crise.</b>			<b>5 Prévention des situations de crise.</b>  5.1 Reconnaissance juste : - de l'état suicidaire; - de l'escalade de l'agressivité.  5.2 Reconnaissance juste des moyens de prévenir l'escalade d'une situation de crise.	15		
						10	C
						5	C
<b>INTERVENIR AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE</b>					<b>Durée : 2 heures</b>		
<b>3</b>	<b>Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale.</b>						
<b>4</b>	<b>Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale.</b>						

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

## 254-883 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 20)

### DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

#### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale. Cette épreuve est d'une durée d'une heure.

#### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve comporte un examen de connaissances pratiques.

##### 1 FACTEURS INFLUENÇANT LA SANTÉ

###### 1.1 Reconnaissance exacte des facteurs qui influencent la santé mentale. (10 points)

La candidate ou le candidat devra nommer trois facteurs (comportement, environnement, conditions socio-économiques et sanitaires, etc.) favorisant une bonne santé mentale. Elle ou il devra nommer le facteur et donner un exemple détaillé illustrant l'influence positive du facteur sur la santé mentale de la personne. L'examinatrice ou l'examinateur portera davantage attention à la pertinence des réponses qu'à la qualité de la rédaction. (Question ouverte)

Tolérance : aucune.

##### 2 LES MANIFESTATIONS DE L'ANXIÉTÉ

###### 2.1 Différenciation exacte des manifestations de l'anxiété. (10 points)

À partir d'une histoire de cas incluant quatre manifestations de l'anxiété de différents types ou catégories : physiologiques, intellectuelles, émotives et sociales, la candidate ou le candidat devra différencier chacune des manifestations. L'examinatrice ou l'examinateur présentera une liste des catégories de manifestations et la candidate ou le candidat devra les associer avec les manifestations présentées dans l'histoire de cas. Note : se référer au TAP 20 au point B.1.

Tolérance : un manquement.

- 2.2 Reconnaissance exacte des principaux mécanismes de défense. (5 points)

À partir de trois mises en situation et d'une liste de plusieurs mécanismes de défense, la candidate ou le candidat devra associer le mécanisme de défense à la situation correspondante.

Tolérance : un manquement.

### 3 MANIFESTATIONS LIÉES À DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE

- 3.1 Reconnaissance exacte des manifestations liées aux troubles du comportement, de l'humeur, de la personnalité, psychotique et somatoformes. (20 points)

À partir de quatre mises en situation illustrant des cas cliniques présentant des troubles de l'humeur, de la personnalité, psychotiques et somatoformes, la candidate ou le candidat devra reconnaître deux manifestations spécifiques de chacun de ces troubles dans une liste de cinq manifestations.

Tolérance : un manquement dans une seule mise en situation.

### 4 INTERVENTIONS AUPRÈS DES PERSONNES SOUFFRANT DE PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE

- 4.1 Reconnaissance juste des effets des médicaments. (10 points)

À partir d'une liste d'effets des médicaments et d'une liste de trois classes de médicaments utilisés dans le traitement de problèmes de santé mentale (antipsychotiques, anxiolytiques, antidépresseurs, médicaments pour le traitement de la psychose maniaco-dépressive), la candidate ou le candidat devra associer à chaque classe de médicaments l'effet thérapeutique recherché ou une réaction indésirable.

Tolérance : un manquement.

- 4.2 Reconnaissance juste des règles de conduite et de sécurité appropriées au milieu. (10 points)

À partir d'une mise en situation présentant une personne conduite dans une salle d'isolement ou dans une unité fermée à circulation contrôlée, la candidate ou le candidat devra décrire quatre règles de conduite ou de sécurité pour la protection de la personne hospitalisée ou de l'intervenant. (Question ouverte)

Tolérance : aucune.

4.3 Reconnaissance exacte des habiletés relationnelles nécessaires à l'intervention. (20 points)

À partir des quatre mises en situation présentées en 3.1, la candidate ou le candidat devra reconnaître l'attitude favorable à adopter en présence de la situation décrite. L'examinatrice ou l'examineur présentera une liste de quatre énoncés décrivant des attitudes pour chacune des mises en situation. Note : les attitudes à décrire réfèrent aux habiletés relationnelles.

Tolérance : un manquement.

5 PRÉVENTION DANS DES SITUATIONS DE CRISE

5.1 Reconnaissance juste des signes de l'escalade de l'agressivité et de l'état suicidaire. (10 points)

À partir de deux mises en situation illustrant pour la première, des signes d'escalade de l'agressivité et, pour la deuxième, un état suicidaire, la candidate ou le candidat devra reconnaître les deux manifestations associées à la situation de crise pour chacune des mises en situation.

Tolérance : un manquement dans la reconnaissance d'une manifestation.

5.2 Reconnaissance juste des moyens de prévenir une crise. (5 points)

À partir d'une des mises en situation décrites en 5.1, la candidate ou le candidat devra nommer ou reconnaître un moyen de prévenir l'escalade de l'agressivité ou le passage à l'acte de la personne en état suicidaire.

Tolérance : aucune.

**3 MATÉRIEL**

Aucune note et aucun document ne sont permis.

**Sanction : Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat doit obtenir 80 points sur 100 points.**

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-628 – SOINS EN GÉRONTO-GÉRIATRIE (module 21)</b>				<b>Durée : 120 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en géronto-gériatrie</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>PRODIGUER DES SOINS À UNE CLIENTÈLE EN GÉRONTO-GÉRIATRIE</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaire.					
2	Manifester une attitude adaptée à une clientèle en géronto-gériatrie.	Attitude adaptée aux : - personnes présentant des déficits cognitifs; - personnes en phase terminale.					
<b><i>A. PLANIFIER LE TRAVAIL</i></b>				<b><i>Durée : 10 heures</i></b>			
2	A.1 Reconnaître l'organisation du travail de l'unité de soins.	Rencontre avec les membres de l'équipe de soins. Rôle de chacun des membres. Prise en considération : - de l'organisation physique de l'unité de soins; - de l'emplacement de la pharmacie de l'unité, du fichier horaire, du plan de soins, des dossiers, du matériel pour les soins de base et les soins spécifiques; - de l'horaire d'une journée de travail; - des mesures de sécurité et d'urgence de l'unité.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-628 – SOINS EN GÉRONTO-GÉRIATRIE (module 21)				Durée : 120 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en géronto-gériatrie</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	A.2 Préparer une feuille de route.	Contenu : - signes vitaux; - inscription des particularités du rapport, s'il y a lieu; - manifestation clinique en relation avec le diagnostic, s'il y a lieu; - particularités pour les activités de vie quotidienne (AVQ); - horaire des activités.					
2	A.3 Établir des priorités.	Prise en considération : - des données du rapport; - de l'état de la personne; - de la présence de déficits cognitifs; - des soins spécifiques; - de la pharmacothérapie; - des activités.  Retour sur le module 18.					
3	<b>A Planifier le travail.</b>	Reconnaissance de l'organisation du travail de l'unité.  Préparation d'une feuille de route.  Établissement des priorités de soins.		Reconnaissance précise de l'organisation du travail de l'unité de soins.  Prise en considération de l'information reçue à l'occasion du rapport.  Prise en considération de l'information contenue dans le plan de soins et le dossier.  Préparation complète de la feuille de route.  Établissement judicieux des priorités de soins.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-628 – SOINS EN GÉRONTO-GÉRIATRIE (module 21)</b>				<b>Durée : 120 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en géronto-gériatrie</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>4</b>	<b>A Planifier le travail.</b>	Reconnaissance de l'organisation du travail de l'unité. Préparation d'une feuille de route.		<b>1 Planification du travail.</b> 1.1 Préparation complète de la feuille de route.	5	5	PS
<b>B. OBSERVER L'ÉTAT DE LA PERSONNE</b>							
<b>Durée : 20 heures</b>							
2	B.1 Observer l'état physique de la personne.	Vérification : - des signes vitaux; - de l'état de la peau et des muqueuses; - du niveau d'autonomie dans les AVQ.  Reconnaissance des capacités fonctionnelles et des besoins de la personne.  Dépistage des signes d'inconfort, de douleur et de déshydratation.  Observation de l'effet de la médication.					
2	B.2 Observer le comportement de la personne.	Reconnaissance : - des troubles de perception, d'orientation et du langage; - de l'état émotif de la personne; - des comportements perturbateurs; - des modes de communication dans les relations avec la famille et les soignants; - des facteurs d'environnement pouvant influencer le comportement de la personne.  Retour sur le module 18.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-628 – SOINS EN GÉRONTO-GÉRIATRIE (module 21)				Durée : 120 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en géronto-gériatrie</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	<b>B Observer l'état de la personne.</b>	Observation de l'état physique de la personne. Observation du comportement de la personne.		Observation pertinente des capacités fonctionnelles et des besoins de la personne. Attention portée à l'effet des médicaments ou d'autres substances. Attention portée à l'état de la peau. Observation attentive des manifestations de l'état émotif de la personne. Prise en considération de l'information reçue de la personne ou de la famille. Détermination des facteurs de l'environnement pouvant influencer sur le comportement de la personne.			
4	<b>B Observer l'état de la personne.</b>	Observation de l'état physique de la personne. Observation du comportement de la personne.		<b>2 Observation de la personne.</b> 2.1 Observation attentive des manifestations de déficits cognitifs de la personne. 2.2 Observation pertinente des capacités fonctionnelles et des besoins de la personne.	15	10	PS
						5	PS

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-628 – SOINS EN GÉRONTO-GÉRIATRIE (module 21)				Durée : 120 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en géronto-gériatrie</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b>C. CHOISIR DES STRATÉGIES D'INTERVENTION APPROPRIÉES EN PRÉSENCE DE DÉFICITS COGNITIFS</b>				<i>Durée : 25 heures</i>			
2	C.1 Répondre aux besoins de la personne présentant des déficits cognitifs.	Prise en considération : - des besoins de la personne; - de son état émotif.  Moyens pour faciliter l'autonomie de la personne.  Soutien dans la prise de décision.  Attitude sécurisante.  Respect du rythme de la personne  Constance dans l'entourage.  Atmosphère calme.  Référence au module 18 (précision C).					
2	C.2 Intervenir en présence de comportements perturbateurs.	Référence au module 18 (précision D).					
3	<b>C Choisir des stratégies d'intervention appropriées en présence de déficits cognitifs.</b>	Réponse aux besoins de la personne présentant des déficits cognitifs.  Intervention en présence de comportements perturbateurs.		Prise en considération des comportements perturbateurs de la personne.  Prise en considération de l'état émotif de la personne.  Établissement approprié d'une relation aidante avec la personne.  Respect du rythme de la personne.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-628 – SOINS EN GÉRONTO-GÉRIATRIE (module 21)				Durée : 120 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en géronto-gériatrie</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
				Reconnaissance appropriée des moyens qui permettent de diminuer les stimulations sensorielles pouvant perturber la personne. Reconnaissance judicieuse de moyens favorisant l'orientation spatio-temporelle.			
4	C	<b>Choisir des stratégies d'intervention appropriées en présence de déficits cognitifs.</b>	Réponse aux besoins de la personne atteinte de déficits cognitifs.		<b>3</b> <b>Choix de stratégies d'intervention.</b>  3.1 Établissement approprié d'une relation aidante avec la personne.  3.2 Reconnaissance judicieuse et utilisation de moyens favorisant l'orientation spatiotemporelle.	20	15 PS  5 PS
<b>D. SOUTENIR LA PERSONNE MOURANTE ET SA FAMILLE</b>				<b>Durée : 15 heures</b>			
2	D.1	Répondre aux besoins de la personne en phase terminale.	Particularités des besoins : - physiques; - psychologiques; - spirituels.  Reconnaissance des manifestations physiologiques de l'agonie.  Respect des désirs de la personne.  Référence au module 19.				

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-628 – SOINS EN GÉRONTO-GÉRIATRIE (module 21)</b>				<b>Durée : 120 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en géronto-gériatrie</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	D.2 Intervenir pour diminuer la douleur.	Observation des signes de douleur. Soins de confort. Soins infirmiers liés à la pharmacothérapie. Retour sur le module 12 (précision E).					
<b>3</b>	<b>D Soutenir la personne mourante et sa famille.</b>	Réponse aux besoins de la personne. Intervention pour diminuer la douleur.		Respect des besoins de la personne et disponibilité. Prise en considération des manifestations cliniques liées à la douleur. Soins d'assistance appropriés pour favoriser le confort. Utilisation judicieuse des médicaments et autres substances.			
<b>4</b>	<b>D Soutenir la personne mourante et sa famille.</b>	Réponse aux besoins de la personne. Intervention pour diminuer la douleur.					
<b><i>E. DISPENSER LES SOINS D'ASSISTANCE ET DES SOINS SPÉCIFIQUES</i></b>				<b><i>Durée : 20 heures</i></b>			
2	E.1 Assister la personne dans ses activités de vie quotidienne (AVQ).	Prise en considération : - des capacités de la personne; - du rythme de la personne. Communication à la personne de l'information relative aux soins. Collaboration étroite avec la personne.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-628 – SOINS EN GÉRONTO-GÉRIATRIE (module 21)				Durée : 120 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en géronto-gériatrie</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	E.2 Donner des soins spécifiques.	Vérification : - du plan de soins; - de l'ordonnance, s'il y a lieu; - des procédés de soins. Communication à la personne de l'information relative aux soins. Respect des mesures d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.					
3	<b>E Dispenser les soins d'assistance et des soins spécifiques.</b>	Assistance dans les AVQ. Administration de soins spécifiques.		Respect des procédés de soins. Soins d'assistance appropriés aux AVQ. Respect du rythme et des capacités fonctionnelles de la personne. Vérification appropriée de la conformité des soins avec les exigences de l'ordonnance ou du plan de traitement infirmier, s'il y a lieu. Soins en fonction des besoins. Renseignements pertinents donnés à la personne.			
4	<b>E Dispenser les soins d'assistance et des soins spécifiques.</b>	Assistance dans les AVQ. Administration de soins spécifiques.		<b>4 Soins d'assistance.</b> 4.1 Soins d'assistance appropriés aux AVQ.	20	20	PS

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-628 – SOINS EN GÉRONTO-GÉRIATRIE (module 21)				Durée : 120 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en géronto-gériatrie</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b>F. COMMUNIQUER L'INFORMATION RELATIVE À L'ÉTAT DE LA PERSONNE</b>							<i>Durée : 15 heures</i>
2	F.1 Faire un rapport verbal.	Contenu : - signes vitaux; - données concernant les AVQ; - manifestations des déficits cognitifs; - états physique et émotif de la personne; - mode de communication avec son entourage; - effet de soins.  Moments de présentation : - dès l'observation d'un changement significatif dans l'état de la personne; - fin d'un quart de travail.					
2	F.2 Rédiger une note d'observation au dossier.	Contenu : - selon le milieu.					
3	<b>F Communiquer l'information relative à l'état de la personne.</b>	Présentation d'un rapport verbal.  Rédaction d'une note d'observation au dossier.		Pertinence et précision des données concernant les AVQ.  Transmission judicieuse des renseignements relatifs à l'effet des soins sur l'état de la personne.  Rédaction concise et précise des notes d'observations au dossier.  Prise en considération de l'aspect légal dans la rédaction des notes au dossier.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-628 – SOINS EN GÉRONTO-GÉRIATRIE (module 21)</b>				<b>Durée : 120 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en géronto-gériatrie</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>4</b>	<b>F</b> <b>Communiquer l'information relative à l'état de la personne.</b>	Présentation d'un rapport verbal.		<b>5</b> <b>Communication de l'information.</b>  5.1    Transmission précise des renseignements relatifs aux manifestations des déficits cognitifs.	10	10	PS
<b>PRODIGUER DES SOINS À UNE CLIENTÈLE EN GÉRONTO-GÉRIATRIE</b>				<b>Durée : 15 heures</b>			
<b>3</b>	<b>Prodiguer des soins à une clientèle en géronto-gériatrie.</b>			Respect du décorum. Respect du Code de déontologie et des règles d'éthique. Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité. Sens des responsabilités, esprit de collaboration et autocritique. Manifestation de sa capacité de jugement et d'ouverture d'esprit. Manifestation d'initiative. Capacité d'adaptation dans différentes situations. Communication empathique envers la personne et sa famille. Considération de l'aspect bio-psychosocial, culturel et spirituel de la personne. Utilisation de la terminologie appropriée.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-628 – SOINS EN GÉRONTO-GÉRIATRIE (module 21)				Durée : 120 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en géronto-gériatrie</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
4	<b>Prodiguer des soins à une clientèle en géronto-gériatrie.</b>			Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité. Respect du Code de déontologie et des règles d'éthique. Sens des responsabilités, esprit de collaboration et autocritique. Manifestation de sa capacité de jugement et d'ouverture d'esprit. Considération de l'aspect bio-psychosocial, culturel et spirituel de la personne.	10  10  5  5	10  10  5  5	PS  PS  PS  PS

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-628 – SOINS EN GÉRONTO-GÉRIATRIE (module 21)

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve pratique a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à prodiguer des soins à une clientèle en géronto-gériatrie.

### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se déroule dans le milieu de vie de personnes en géronto-gériatrie.

L'examinatrice ou l'examineur procède à l'évaluation à différents moments du stage quand la candidate ou le candidat a démontré sa maîtrise de la compétence. La candidate ou le candidat devra réaliser les tâches suivantes :

- planification du travail;
- observation de la personne;
- choix de stratégies d'intervention;
- soins d'assistance;
- communication de l'information.

#### Conditions particulières :

Les personnes du milieu de vie où se déroule l'évaluation devront nécessairement présenter une perte d'autonomie et des déficits cognitifs.

Tout en octroyant une période d'acclimatation à l'environnement de travail, les critères généraux de performance suivants seront évalués tout au long du stage :

- Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique. (10 points)
- Sens des responsabilités, esprit de collaboration et autocritique. (10 points)
- Manifestation de sa capacité de jugement et d'ouverture d'esprit. (5 points)
- Considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne. (5 points)

**Seuil de réussite : 25 points sur 30 points.**

Pour évaluer ces critères, nous vous recommandons, en équipe de travail dans votre commission scolaire, d'élaborer un outil d'évaluation qui soutiendra votre jugement. Dans un premier temps, vous pourriez définir ce que vous entendez pour chacun de ces critères généraux de performance et, dans un deuxième temps, accordez certaines tolérances pour chacun de ces quatre critères.

**Le respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité est évalué tout au long du stage. Tout manquement pouvant porter préjudice à la personne devrait entraîner un échec du stage.**

### **Tâche 1 : Planification du travail**

#### 1.1 Préparation complète d'une feuille de route. (5 points)

Au début de la journée prévue pour l'évaluation, la candidate ou le candidat devra préparer une feuille de route. L'examinatrice ou l'examinateur fournira à la candidate ou au candidat un cadre de feuille de route, le même qu'utilisé en formatif. Elle ou il demandera à la candidate ou au candidat de lui remettre la feuille de route qui servira d'outil de travail au cours de la journée. On s'attend à ce que la feuille contienne :

- les données du rapport;
- les soins d'assistance en relation avec les activités de vie quotidienne (AVQ);
- l'état de la personne;
- les données en relation avec la présence de déficits cognitifs;
- les soins spécifiques;
- les médicaments ou autres substances à administrer;
- les activités de la personne.

Tolérance : une pour l'ensemble des activités.

### **Tâche 2 : Observation de la personne**

#### 2.1 Observation attentive des manifestations de déficits cognitifs de la personne. (10 points)

La candidate ou le candidat devra, sur une période de temps déterminée par l'examinatrice ou l'examinateur, observer des personnes présentant des déficits cognitifs. Elle ou il devra remplir une fiche ou un tableau dans lequel seront notés les résultats de son observation des manifestations de déficits cognitifs des personnes sur le plan émotif et comportemental dans diverses situations. Sur cette fiche, elle ou il devra inclure le contexte de l'observation.

#### 2.2 Observation pertinente des capacités fonctionnelles et des besoins de la personne. (5 points)

De plus, à l'intérieur de la fiche remplie au point 2.1, la candidate ou le candidat devra décrire le niveau d'autonomie de la personne dans l'accomplissement de ses AVQ. Elle ou il devra nommer les besoins à combler durant ces mêmes activités.

### **Tâche 3 : Choix de stratégies d'intervention**

#### 3.1 Établissement approprié d'une relation aidante avec la personne. (15 points)

Dans le cadre d'une relation aidante, comme décrite dans le Tableau d'analyse et de planification du module 5 aux phases 2 et 3, la candidate ou le candidat devra démontrer qu'elle ou il possède les habiletés nécessaires pour établir une telle relation. Elle ou il devra manifester une attitude emphatique, compatissante et rassurante envers la personne.

L'examinatrice ou l'examineur observera chez la candidate ou le candidat tout au long du stage les points suivants :

La candidate ou le candidat :

- reconnaît et respecte les capacités fonctionnelles de la personne;
- facilite l'autonomie physique de la personne par des moyens adéquats;
- présente une approche sécurisante et respectueuse;
- soutient la personne dans ses prises de décision;
- utilise des stratégies spécifiques pour prévenir ou réduire les comportements perturbateurs.

La candidate ou le candidat prend en considération :

- les besoins de la personne;
- l'état émotif de la personne.

#### 3.2 Reconnaissance judicieuse et utilisation de moyens pour favoriser l'orientation spatiotemporelle. (5 points)

La candidate ou le candidat devra être capable de reconnaître et d'utiliser les moyens favorisant l'orientation spatiotemporelle de la personne atteinte de déficits cognitifs. Elle ou il devra remplir une fiche décrivant les contextes et les moyens utilisés.

### **Tâche 4 : Soins d'assistance**

#### 4.1 Utilisation appropriée des soins d'assistance aux activités de vie quotidienne. (20 points)

La candidate ou le candidat devra, dans des moments déterminés avec l'examinatrice ou l'examineur, prodiguer des soins d'assistance à une personne en perte d'autonomie dans l'accomplissement des activités de vie quotidienne. L'examinatrice ou l'examineur déterminera les soins d'assistance à évaluer à l'intérieur de trois activités de vie quotidienne différentes (hygiène, élimination, déplacement, alimentation, etc.).

La candidate ou le candidat devra respecter le rythme et les capacités fonctionnelles de la personne. Elle ou il devra lui donner les renseignements pertinents tout au long de la prestation des soins.

Tolérance : aucune pour l'hygiène, le confort et la sécurité.

**Tâche 5 : Communication de l'information**

- 5.1 Transmission précise des renseignements relatifs aux manifestations des déficits cognitifs.  
(10 points)

À la fin d'un quart de travail choisi par l'examinatrice ou l'examineur, la candidate ou le candidat devra communiquer verbalement à l'intervenant concerné, l'information relative à l'état de santé de la personne attitrée. L'examinatrice ou l'examineur demandera à la candidate ou au candidat de préparer sur une fiche les informations recueillies avant de les transmettre. Ce rapport devra être précis et pertinent.

Les informations doivent contenir les éléments suivants :

- les manifestations des déficits cognitifs;
  
- les manifestations émotives de la personne.

Tolérance : une manifestation pour les déficits cognitifs.

**Seuil de réussite : 60 points sur 70 points.**

**Sanction : La candidate ou le candidat devra réussir les deux sections de l'épreuve pour obtenir le succès dans son stage.**

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-842 – PREMIERS SOINS (module 22)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir en situation d'urgence</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>INTERVENIR EN SITUATION D'URGENCE</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Développer la maîtrise de soi dans les situations d'urgence.	Respect de la procédure d'intervention.					
<b><i>A. APPLIQUER LA MÉTHODE GÉNÉRALE D'INTERVENTION EN SITUATION D'URGENCE</i></b>				<b><i>Durée : 5 heures</i></b>			
2	A.1 Reconnaître les principes du secourisme.	Buts du secourisme. Rôles : - du secouriste; - des organismes d'aide (CSST, 911, Croix Rouge, etc.).					
2	A.2 Reconnaître l'aspect juridique du secourisme.	Responsabilités du secouriste. Protection du secouriste : - Loi visant à favoriser le civisme; - Loi sur la santé et la sécurité du travail; - Code civil du Québec. Protection des victimes : - Code criminel; - Charte québécoise des droits et libertés de la personne (article pertinent). Règlements sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-842 – PREMIERS SOINS (module 22)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir en situation d'urgence</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	A.3 Secourir la victime.	Reconnaissance du type de problème : - médical; - traumatique.  Respect des étapes de la procédure d'intervention : - protéger : • le secouriste; • la ou les victimes; • les lieux; - alerter : • appel de l'aide nécessaire; - secourir : • les composantes de l'ABC; • examen secondaire; • reconnaissance des priorités s'il y a plus d'une victime; • reconnaissance des priorités dans l'application des premiers soins; • reconnaissance des mesures de protection du secouriste.		Évaluation juste de la situation.  Respect des étapes du plan d'intervention.  Établissement juste des priorités, s'il y a plus d'une victime.			
3	A <b>Appliquer la méthode générale d'intervention en situation d'urgence.</b>			<b>1 Application de la méthode générale d'intervention.</b>  1.1 Respect des étapes du plan d'intervention.  1.2 Établissement juste des priorités s'il y a plus d'une victime.	20		
						10	C
						10	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-842 – PREMIERS SOINS (module 22)					Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir en situation d'urgence</i>								
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St	
<b>B. DISPENSER LES PREMIERS SOINS EN CAS DE MODIFICATION DE L'ÉTAT DE CONSCIENCE</b>								<b>Durée : 2 heures</b>
2	B.1 Reconnaître les situations entraînant des modifications de l'état de conscience.	Situations considérées : - évanouissement; - état d'inconscience; - convulsions.  Reconnaissance des manifestations spécifiques de chacune.		Évaluation précise de l'état de conscience.				
2	B.2 Intervenir.	Selon l'état de la personne : - appel à l'ambulance; - positionnement; - surveillance des fonctions vitales.		Prise en considération de l'état de la personne.  Application correcte des techniques de premiers soins en cas de modification de l'état de conscience.				
3	<b>B Dispenser les premiers soins en cas de modification de l'état de conscience.</b>			<b>2 Modification de l'état de conscience.</b>  2.1 Application correcte des techniques de premiers soins en cas de modification de l'état de conscience.	5	5	PS	
<b>C. DISPENSER LES PREMIERS SOINS DANS LES CAS DE DÉTRESSE, D'OBSTRUCTION OU D'ARRÊT RESPIRATOIRES</b>								<b>Durée : 4 heures</b>
2	C.1 Reconnaître les manifestations de détresse, d'obstruction et d'arrêt respiratoires.	Manifestations spécifiques de chacun des cas.  Particularités relatives : - au bébé; - à l'enfant; - à l'adulte.		Reconnaissance exacte des manifestations de détresse, d'obstruction ou d'arrêt respiratoire.				

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-842 – PREMIERS SOINS (module 22)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir en situation d'urgence</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	C.2 Dégager des voies respiratoires.	Application des manœuvres de dégagement des voies respiratoires sur : - le bébé; - l'enfant; - l'adulte.  Situations particulières relatives à : - l'état physique; - l'état de conscience.		Prise en considération de l'état de la personne.  Exécution appropriée des manœuvres de dégagement des voies respiratoires.			
2	C.3 Appliquer la respiration artificielle.	Application chez : - le bébé; - l'enfant; - l'adulte.  Situations particulières.		Exécution appropriée des manœuvres de ventilation respiratoire.			
3	<b>C Dispenser les premiers soins dans les cas de détresse, d'obstruction ou d'arrêt respiratoires.</b>			<b>3 La détresse, l'obstruction ou l'arrêt respiratoires.</b>  3.1 Reconnaissance des manifestations de détresse, d'obstruction ou d'arrêt respiratoires.  3.2 Exécution appropriée des manœuvres de dégagement des voies respiratoires.	20	5	PS
					15		PS
<b>D. DISPENSER LES PREMIERS SOINS DANS LES CAS DE MALAISE OU D'ARRÊT CARDIAQUES</b>				<b>Durée : 5 heures</b>			
2	D.1 Reconnaître les manifestations de malaise ou d'arrêt cardiaques.	Manifestations spécifiques de chacun des cas.		Reconnaissance exacte des manifestations de malaise ou d'arrêt cardiaques.			
2	D.2 Intervenir auprès d'une personne souffrant d'un malaise cardiaque.	Selon l'état de la personne : - appel à l'ambulance; - positionnement; - surveillance des fonctions vitales.		Prise en considération de l'état de la personne.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-842 – PREMIERS SOINS (module 22)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir en situation d'urgence</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	D.3 Appliquer des manœuvres de réanimation cardio-respiratoire.	Principes à respecter chez : - le bébé; - l'enfant; - l'adulte.  Moment d'interruption de la manœuvre.  Particularités lorsqu'il y a plus d'un secouriste.  Particularités de la manœuvre de réanimation cardiorespiratoire à l'intérieur d'un centre hospitalier.		Exécution appropriée des manœuvres de réanimation cardiorespiratoire.			
3	<b>D Dispenser les premiers soins dans les cas de malaise ou d'arrêt cardiaques.</b>			<b>4 L'arrêt cardiaque.</b>  4.1 Reconnaissance exacte des manifestations de malaise ou d'arrêt cardiaques.  4.2 Exécution appropriée des manœuvres de réanimation cardiorespiratoire.	20	5  15	C  PS
<b>E. DISPENSER LES PREMIERS SOINS DANS LES CAS DE BLESSURES DES TISSUS MOUS</b>				<b>Durée : 3 heures</b>			
2	E.1 Reconnaître les manifestations de blessures des tissus mous.	Plaies avec ou sans corps étranger : - tête et visage; - thorax; - abdomen; - membre.  Blessures aux yeux : - brûlure; - présence d'un corps étranger; - contusions.		Reconnaissance précise des manifestations, selon les types de blessures.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-842 – PREMIERS SOINS (module 22)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir en situation d'urgence</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	E.2 Intervenir.	Recouvrement de la plaie selon les particularités.  Installation de bandage ou d'écharpe.  Selon l'état de la personne : - manipulation; - positionnement; - surveillance des fonctions vitales.		Prise en considération de l'état de la personne.  Application correcte des techniques de premiers soins.			
3	<b>E Dispenser les premiers soins dans les cas de blessures des tissus mous.</b>			<b>5 Les blessures des tissus mous.</b>  5.1 Application correcte des techniques de premiers soins dans les cas de blessures des tissus mous.	5	5	C
<b>F. DISPENSER LES PREMIERS SOINS DANS LES CAS D'HÉMORRAGIE ET D'ÉTAT DE CHOC</b>				<b>Durée : 2 heures</b>			
2	F.1 Reconnaître les manifestations d'une hémorragie et d'un état de choc.	Manifestations spécifiques : - d'une hémorragie externe; - d'une hémorragie interne; - d'un état de choc.  Reconnaissance des principales causes.		Reconnaissance exacte des types d'hémorragies.  Reconnaissance précise des manifestations d'un état de choc.			
2	F.2 Intervenir.	Intervention relative à : - une hémorragie externe artérielle; - une hémorragie externe veineuse; - une hémorragie interne; - un état de choc.  Prise en considération de l'état de la personne.		Prise en considération de l'état de la personne.  Application correcte des techniques de premiers soins.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-842 – PREMIERS SOINS (module 22)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir en situation d'urgence</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>3</b>	<b>F</b> <b>Dispenser les premiers soins dans les cas d'hémorragie et d'état de choc.</b>			<b>6 L'hémorragie et l'état de choc.</b>  6.1 Reconnaissance précise des manifestations d'état de choc.  6.2 Application correcte des techniques de premiers soins en cas d'hémorragie.	10	5	C
<b>G. DISPENSER LES PREMIERS SOINS DANS LES CAS DE BLESSURES AUX MUSCLES, AUX OS ET AUX ARTICULATIONS</b>				<b>Durée : 5 heures</b>			
2	G.1 Reconnaître les manifestations de blessures aux muscles, aux os et aux articulations.	Manifestations spécifiques : - des blessures aux os; - des blessures aux muscles et aux articulations; - des blessures à la tête; - des blessures à la colonne vertébrale.		Reconnaissance exacte des manifestations de blessures aux muscles, aux os et aux articulations.			
2	G.2 Intervenir.	Stabilisation des structures osseuses.  Utilisation des attelles dans certaines situations.  Particularités pour des fractures du crâne et de la colonne.  Mode de transport selon le cas.		Prise en considération de l'état de la personne.  Application correcte des techniques de premiers soins.  Reconnaissance juste de différents moyens de transport d'urgence.			
<b>3</b>	<b>G</b> <b>Dispenser les premiers soins dans les cas de blessures aux muscles, aux os et aux articulations.</b>			<b>7 Les blessures aux muscles, aux os et aux articulations.</b>  7.1 Reconnaissance exacte des manifestations de blessures aux muscles, aux os et aux articulations.	10	5	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-842 – PREMIERS SOINS (module 22)</b>						<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir en situation d'urgence</i></b>									
COMPÉTENCE			APPRENTISSAGE			ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation		Balises	Activités (Référence)		Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
						7.2 Application correcte des techniques de premiers soins lors de blessures aux muscles, aux os et aux articulations.		5	C
<b><i>H. DISPENSER LES PREMIERS SOINS DANS LES CAS D'INTOXICATION OU D'ALLERGIE</i></b>						<b><i>Durée : 1 heure 30</i></b>			
2	H.1	Reconnaître les manifestations d'intoxication ou d'allergie.	Manifestations spécifiques : - d'une intoxication; - d'une réaction allergique.			Reconnaissance exacte des manifestations d'intoxication.  Reconnaissance exacte des manifestations d'allergie.			
2	H.2	Intervenir.	Intervention adaptée à la cause et aux manifestations présentées.			Prise en considération de l'état de la personne.			
3	<b>H</b>	<b>Dispenser les premiers soins dans les cas d'intoxication ou d'allergie.</b>				<b>8 Les intoxications et les allergies.</b>  8.1 Application correcte des techniques de premiers soins dans le cas d'une réaction allergique.	5	5	C
<b><i>I. DISPENSER LES PREMIERS SOINS DANS LES CAS DE TROUBLES LIÉS À LA CHALEUR OU AU FROID</i></b>						<b><i>Durée : 1 heure</i></b>			
2	I.1	Reconnaître les manifestations des troubles liés à l'environnement.	Manifestations spécifiques des : - troubles liés à la chaleur; - troubles liés au froid.			Reconnaissance exacte des troubles liés à la chaleur ou au froid.			
2	I.2	Intervenir.	Intervention adaptée à la cause et aux manifestations présentées.			Prise en considération de l'état de la personne.  Application correcte des techniques de premiers soins.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-842 – PREMIERS SOINS (module 22)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir en situation d'urgence</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	I Dispenser les premiers soins dans les cas de troubles liés à la chaleur ou au froid.			9 9.1 Les troubles liés à la chaleur ou au froid. Application correcte des techniques de premiers soins dans les cas de troubles liés à la chaleur ou au froid.	5	5	C
<b>INTERVENIR EN SITUATION D'URGENCE</b>				<b>Durée : 1 heure 30</b>			
3	Intervenir en situation d'urgence.						
<b>INTERVENIR EN SITUATION D'URGENCE</b>				<i>(y inclus l'évaluation de sanction)</i>			
4	Intervenir en situation d'urgence.						

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-842 – PREMIERS SOINS (module 22)

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à intervenir en situation d'urgence. L'épreuve se fait en deux étapes. La première étape sera un examen de connaissances pratiques d'une durée suggérée de 30 minutes et la deuxième sera un examen pratique d'une durée suggérée de 10 minutes.

### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve comporte deux tâches :

Tâche 1 : Examen de connaissances pratiques

Tâche 2 : Examen pratique :

- Application d'une manœuvre de désobstruction des voies respiratoires
- Application d'une manœuvre de réanimation cardiorespiratoire.

#### Tâche 1 : Examen de connaissances pratiques

##### 1 APPLICATION DE LA MÉTHODE GÉNÉRALE D'INTERVENTION

###### 1.1 Respect des étapes du plan d'intervention. (10 points)

À partir d'une mise en situation nécessitant une intervention d'urgence, fournir cinq énoncés relatifs à des actions à faire en relation avec la situation retenue. Exiger que la candidate ou le candidat choisisse les trois actions appropriées et qu'elle ou il les classe en respectant l'ordre de priorités.

Tolérance : un manquement serait acceptable dans l'ordre des étapes.

###### 1.2 Établissement juste des priorités s'il y a plus d'une victime. (10 points)

Présenter une mise en situation mettant en présence plusieurs victimes avant l'arrivée des ambulanciers et nécessitant l'intervention d'un secouriste. La candidate ou le candidat devra repérer à l'intérieur de la mise en situation, la première personne qui devra recevoir les premiers soins.

#### 4 L'ARRÊT CARDIAQUE

- 4.1 Reconnaissance exacte des manifestations de malaise ou d'arrêt cardiaques. (5 points)

À partir d'une mise en situation illustrant un malaise cardiaque (crise d'angine ou infarctus), la candidate ou le candidat devra reconnaître à l'intérieur d'une liste de cinq manifestations les deux manifestations pertinentes à la situation.

- 4.2 Exécution appropriée des manœuvres de réanimation cardiorespiratoire. (15 points)

#### 5 LES BLESSURES DES TISSUS MOUS

- 5.1 Application correcte des techniques de premiers soins dans les cas de blessures des tissus mous. (5 points)

Présenter une mise en situation faisant référence à une blessure des tissus mous. Fournir cinq énoncés décrivant des interventions de secourisme. La candidate ou le candidat devra repérer les deux énoncés applicables à la situation.

#### 6 L'HÉMORRAGIE ET L'ÉTAT DE CHOC

Pour les éléments-critères 6.1 et 6.2, présenter une mise en situation mettant en évidence une personne manifestant des signes d'hémorragie.

- 6.1 Reconnaissance précise des manifestations d'état de choc. (5 points)

Fournir cinq énoncés décrivant des manifestations d'état de choc dont deux seront appropriés à la situation. La candidate ou le candidat devra reconnaître les deux bons énoncés.

- 6.2 Application correcte des techniques de premiers soins en cas d'hémorragie. (5 points)

Fournir cinq énoncés relatifs à des intervenants de premiers soins en cas d'hémorragie dont trois sont appropriés à la situation décrite. On s'attend à ce que la candidate ou le candidat repère les deux énoncés applicables dans la situation décrite.

#### 7 LES BLESSURES AUX MUSCLES, AUX OS ET AUX ARTICULATIONS

- 7.1 Reconnaissance exacte des manifestations de blessures aux muscles, aux os et aux articulations. (5 points)

À partir d'une mise en situation illustrant une personne présentant une blessure à un muscle, à un os ou à une articulation, la candidate ou le candidat devra repérer dans une liste de cinq manifestations, les trois manifestations particulières à la situation.

- 7.2 Application correcte des techniques de premiers soins dans les cas de blessures aux muscles, aux os et aux articulations. (5 points)

Présenter une mise en situation faisant référence à une blessure à un muscle, à un os ou à une articulation. Fournir quatre énoncés d'intervention dont l'un est le plus approprié à la situation décrite. On s'attend à ce que la candidate ou le candidat repère la bonne réponse.

- Pour l'indicateur de compétence 7, on devra faire deux mises en situation différentes. De plus, il faudra obligatoirement qu'une des deux mises en situation touche une blessure à la tête ou à la colonne vertébrale.

## 8 LES INTOXICATIONS ET LES ALLERGIES

- 8.1 Application correcte des techniques de premiers soins dans le cas d'une réaction allergique. (5 points)

À partir d'une mise en situation illustrant une personne souffrant d'une réaction allergique, la candidate ou le candidat devra repérer à l'intérieur d'une liste de quatre interventions, les deux interventions propres à la situation décrite.

## 9 LES TROUBLES LIÉS À LA CHALEUR ET AU FROID

- 9.1 Application correcte des techniques de premiers soins pour les troubles liés à la chaleur ou au froid. (5 points)

Présenter une mise en situation dans laquelle une personne présente un trouble lié à la chaleur ou au froid. Après l'exécution des étapes du plan d'intervention, la candidate ou le candidat devra choisir à l'intérieur d'une liste de quatre interventions, les deux propres à la situation décrite.

**Sanction : La candidate ou le candidat doit obtenir une note de 60 points sur 75 pour réussir l'examen de connaissances pratiques.**

### Tâche 2 : Examen pratique

L'examen pratique est individuel et basé sur l'observation directe. Dans le but d'accélérer le déroulement de l'examen, il est suggéré que deux examinatrices ou examinateurs le prennent en charge.

L'application des manœuvres de réanimation s'effectue sur un mannequin, alors que la manœuvre de désobstruction des voies respiratoires peut s'appliquer sur un pair ou un mannequin selon la situation choisie.

## 2 MODIFICATION DE L'ÉTAT DE CONSCIENCE

- 2.1 Application correcte des techniques de premiers soins en cas de modification de l'état de conscience. (5 points)

À la suite des manœuvres de réanimation à l'élément-critère 4.2, la candidate ou le candidat doit placer le mannequin en position latérale de sécurité.

## 3 LA DÉTRESSE, L'OBSTRUCTION OU L'ARRÊT RESPIRATOIRES

- 3.1 Reconnaissance des manifestations de détresse, d'obstruction ou d'arrêt respiratoires. (5 points)

- 3.2 Exécution appropriée des manœuvres de dégagement des voies respiratoires. (15 points)

Soumettre une histoire de cas présentant une obstruction totale des voies respiratoires chez un adulte, un enfant ou un bébé conscient. L'examinatrice ou l'examineur décrit la situation à la candidate ou au candidat qui doit faire les gestes appropriés à la situation décrite.

Tolérance : voir la fiche d'évaluation.

**Sanction : La candidate ou le candidat doit obtenir une note de 15 points sur 25 points pour réussir l'examen de connaissances pratiques.**

## 3 MATÉRIEL

Les candidates et les candidats auront à leur disposition :

- un mannequin approprié et un pair selon les situations choisies pour l'examen pratique.

**Sanction : La candidate ou le candidat doit réussir les deux parties de l'épreuve.**

## 4 CONSIGNES PARTICULIÈRES

Aucune note de cours et aucun manuel ne sont permis.

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-894 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 23)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>PRODIGUER DES SOINS À DES PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Évaluer sa capacité à établir une relation aidante avec des personnes présentant des problèmes de santé mentale.	Prise en considération de : - ses préjugés; - ses attitudes; - ses modes de communication; - son implication dans les soins.					
<b><i>A. PLANIFIER LE TRAVAIL</i></b>					<b><i>Durée : 5 heures</i></b>		
2	A.1 Reconnaître l'organisation du travail de l'unité de soins.	<p>Organisation physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- unité ouverte à circulation libre;</li> <li>- unité fermée à circulation contrôlée.</li> </ul> <p>Règlements de l'unité pour les intervenants et les personnes soignées.</p> <p>Organisation du travail de l'unité des soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- philosophie des soins;</li> <li>- composition de l'équipe de soins;</li> <li>- rôle de chacun des membres.</li> </ul>					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-894 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 23)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
		Mesures de sécurité relatives : - à l'admission; - aux risques de fugue; - à l'administration des médicaments ou autres substances; - aux risques suicidaires; - à l'agitation; - à l'agression.					
2	A.2 Prendre connaissance du rapport du quart de travail précédent.	Points à noter : - raisons de l'hospitalisation; - comportement manifesté; - médication; - mesures de sécurité, s'il y a lieu (fugue, menace de suicide, agressivité); - collaboration de la personne à son traitement.					
2	A.3 Préparer une feuille de route.	Prise en considération : - du plan de soins; - des informations de l'équipe soignante; - de l'horaire du quart de travail.  Contenu : - horaire de la prise des signes vitaux; - mesures de sécurité; - approche thérapeutique; - médicaments ou autres substances; - diète; - examens diagnostiques; - activités thérapeutiques et récréatives, etc.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-894 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 23)</b>					<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	A.4 Établir des priorités.	Principes de planification. Prise en considération : - des données du rapport et du dossier; - des caractéristiques de la personne soignée; - du comportement manifesté; - de la phase aiguë ou de la chronicité; - des activités thérapeutiques; - des activités récréatives, etc.					
3	<b>A Planifier le travail.</b>	Reconnaissance de l'organisation du travail de l'unité. Consultation du rapport du quart de travail précédent. Préparation d'une feuille de route. Établissement des priorités de soins.		Reconnaissance précise de l'organisation du travail dans l'unité de soins. Prise en considération de l'information reçue lors de la présentation du rapport. Prise en considération de l'information contenue dans le plan de soins et dans le dossier. Préparation complète d'une feuille de route journalière. Établissement judicieux des priorités de soins.			
4	<b>A Planifier le travail.</b>	Préparation d'une feuille de route. Établissement des priorités de soins.		<b>1 Planification du travail.</b> 1.1 Préparation complète d'une feuille de route journalière. 1.2 Établissement judicieux des priorités de soins.	10	5	5

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-894 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 23)</b>					<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>B. OBSERVER L'ÉTAT DE LA PERSONNE</b>							<b>Durée : 25 heures</b>
2	B.1 Observer des manifestations cliniques.	Observation des manifestations en relation avec le diagnostic clinique.  Observation de : - l'autonomie dans les activités de vie quotidienne (AVQ); - la tenue vestimentaire; - l'intégration au groupe; - la collaboration aux soins et aux activités; - la capacité de concentration durant les activités, etc.					
2	B.2 Observer les réactions de la personne en présence de sa famille s'il y a lieu.	Communication verbale.  Communication non verbale.  Comportement.					
2	B.3 Observer l'état émotif de la personne.	Lien entre les sentiments exprimés par la personne et le comportement observé chez celle-ci.  Manifestations cliniques de l'anxiété.					
2	B.4 Observer l'effet des médicaments ou autres substances.	Liens entre le diagnostic et la pharmacothérapie.  Effets désirés.  Réactions secondaires indésirables.  Soins infirmiers associés.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-894 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 23)					Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	<b>B</b> Observer l'état de la personne.	Observation des manifestations cliniques. Observation des réactions de la personne en présence de la famille. Observation de l'état émotif. Observation de l'effet des médicaments ou autres substances.		Observation dirigée des manifestations cliniques en fonction des problèmes de santé mentale. Reconnaissance juste de l'état émotif. Justesse de la perception des manifestations de l'anxiété. Reconnaissance juste du comportement de la personne durant les activités de vie quotidienne, des activités thérapeutiques et récréatives. Attention portée aux effets désirables et secondaires des médicaments liés au problème de santé mentale.			
4	<b>B</b> Observer l'état de la personne.	Observation des manifestations cliniques. Observation de l'état émotif. Observation de l'effet des médicaments ou autres substances.		<b>2 Observation de l'état de la personne.</b> 2.1 Justesse de la perception des manifestations de l'anxiété. 2.2 Reconnaissance juste des comportements de la personne durant les activités de vie quotidienne, les activités thérapeutiques et récréatives. 2.3 Attention portée aux effets désirables et secondaires des médicaments liés au problème de santé mentale.	25	5 10 10	

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-894 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 23)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>C. COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE</i></b>							<b><i>Durée : 10 heures</i></b>
2	C.1 Utilisation de moyens visant à établir un climat de confiance.	Conditions favorables et défavorables. Les attitudes aidantes. Le respect de la personne. L'empathie. L'authenticité. La participation aux soins et aux activités de l'unité. Retour sur le module 5.					
2	C.2 Utilisation des moyens de communication.	Les modes de communication verbale et non verbale. Les types de réactions verbales et comportementales à privilégier dans des interactions avec la clientèle. La capacité à valider sa compréhension des propos exprimés par la personne. Retour sur le module 5.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-894 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 23)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	C.3 Présentation d'interactions.	Interaction : - lieu et contexte; - le sujet traité; - l'expression verbale et non verbale de la personne aidée; - la perception de l'état émotif de la personne aidée par la personne aidante; - les sentiments exprimés par la personne aidée.  Attitudes adoptées et techniques de communication utilisées par la personne aidante.  Retour sur le module 5.					
3	<b>C Communiquer avec la personne.</b>	Utilisation de moyens visant à établir un climat de confiance.  Utilisation des moyens de communication.  Présentation d'interactions.		Utilisation de moyens visant à établir un climat de confiance.  Utilisation éclairée des moyens de communication.  Interactions adaptées à la situation clinique.  Prise en considération de l'information reçue de la personne et de sa famille.  Communication claire et précise des renseignements liés aux soins.			
4	<b>C Communiquer avec la personne.</b>	Présentation d'interactions.		<b>3 Communication avec la personne.</b>  3.1 Interactions adaptées à la situation.	15	15	

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-894 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 23)</b>					<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>D. APPORTER UN SOUTIEN À LA PERSONNE</i></b>							
<b><i>Durée : 10 heures</i></b>							
2	D.1 Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins.	Interaction visant à : - déterminer les besoins non satisfaits de la personne; - avec la personne, déterminer des moyens pour satisfaire ses besoins.  Retour sur les notions de besoin (module 2).					
2	D.2 Encourager la participation de la personne.	Participation : - dans l'accomplissement de ses activités de soins; - aux activités récréatives de l'unité.  Bienfaits d'une participation active.  Accompagnement offert à la personne pour les activités.  Référence aux modules 5 et 20.					
2	D.3 Intervenir selon le plan de soins.	Consultation régulière du plan de soins.  Respect de la démarche thérapeutique.  Référence aux modules 5 et 20.					
2	D.4 Respecter les procédés de soins.	Procédés de soins spécifiques.  Attention portée à l'hygiène, l'asepsie et la sécurité.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-894 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 23)					Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	<b>D</b> Apporter du soutien à la personne.	Assistance à la personne dans la satisfaction de ses besoins. Encouragement pour la participation de la personne. Interventions selon le plan de soins. Respect des procédés de soins.		Détermination pertinente, en accord avec la personne, des moyens à prendre pour lui permettre de satisfaire ses besoins fondamentaux. Choix approprié de moyens d'intervention auprès de la personne convenant à la situation clinique. Soutien approprié à la personne dans l'accomplissement des activités thérapeutiques et récréatives. Soins d'assistance appropriés. Respect des procédés de soins.			
4	<b>D</b> Apporter du soutien à la personne.	Assistance à la personne dans la satisfaction de ses besoins.		<b>4 Soutien à la personne.</b> 4.1 Soutien approprié à la personne dans la satisfaction de ses besoins.	10	10	
<b>E. COLLABORER AVEC L'ÉQUIPE INTERDISCIPLINAIRE</b>					<b>Durée : 5 heures</b>		
2	E.1 Participer aux activités de l'unité et aux rencontres de l'équipe interdisciplinaire.	Initiatives favorables à : - une intégration à l'équipe de travail; - une interaction avec la clientèle. Implication dans : - les activités de soins; - les activités récréatives de l'unité; - la mise à jour du plan de soins.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-894 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 23)</b>				<b>Durée : 60 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	E.2 Échanger de l'information.	Information fournie aux membres de l'équipe sur les observations faites sur l'état de la personne : - état émotif; - implication et collaboration; - réactions à la pharmacothérapie; - évolution de la personne dans l'accomplissement des AVQ, etc.					
2	E.3 Rédiger une note d'observation au dossier.	Contenu : selon le milieu clinique.  Enregistrement au moment opportun.  Respect de l'aspect légal dans la rédaction.					
2	E.4 Faire un rapport verbal.	Moment de la présentation selon le milieu clinique.  Contenu : - changements de l'état de la personne; - manifestations cliniques; - état émotif; - effet des médicaments en relation avec le diagnostic clinique; - effet des soins et des traitements; - collaboration de la personne, etc.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-894 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 23)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	<b>E Collaborer avec l'équipe interdisciplinaire.</b>	Participation aux activités de l'unité et aux rencontres de l'équipe interdisciplinaire. Rédaction d'une note d'observation au dossier. Présentation d'un rapport verbal.		Pertinence et précision des observations concernant la personne. Participation active aux rencontres d'équipe, s'il y a lieu. Rédaction concise et précise des notes d'observations au dossier. Prise en considération de l'aspect légal de la rédaction des notes d'observations au dossier. Collaboration à l'application et à la mise à jour du plan de soins. Transmission judicieuse, à la fin du quart de travail, de l'information concernant l'état de la personne.			
4	<b>E Collaborer avec l'équipe interdisciplinaire.</b>	Rédaction d'une note d'observation au dossier. Présentation d'un rapport verbal.		<b>5 Collaboration avec l'équipe interdisciplinaire.</b> 5.1 Présentation d'un rapport verbal. 5.2 Rédaction concise et précise d'une note d'observation au dossier.	10	5 5	

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-894 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 23)				Durée : 60 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b><i>PRODIGUER DES SOINS À DES PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE</i></b>							
3	<b>Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale.</b>			Respect du décorum. Respect du Code de déontologie et de l'éthique. Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité. Manifestation d'empathie envers la personne et sa famille. Sens des responsabilités et jugement. Manifestation d'un esprit de collaboration, d'autocritique et d'ouverture d'esprit. Manifestation d'initiative. Manifestation d'une capacité d'adaptation à différentes situations. Prise en considération de l'aspect bio-psychosocial, culturel et spirituel de la personne. Utilisation de la terminologie appropriée.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-894 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 23)					Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b>PRODIGUER DES SOINS À DES PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE</b>					<b>Durée : 5 heures</b>		
4	Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale.			Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique. Sens des responsabilités et jugement. Manifestation d'un esprit de collaboration, d'autocritique et d'ouverture d'esprit. Manifestation d'une capacité d'adaptation à différentes situations. Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.	10 10 5 5	10 10 5 5	

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

## 254-894 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE (module 23)

### DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

#### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve pratique a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale lors d'un stage clinique.

#### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se déroule dans une unité de soins avec des personnes nécessitant des soins en santé mentale. L'examinatrice ou l'examineur procède à l'évaluation à différents moments du stage quand la candidate ou le candidat a démontré sa maîtrise de la compétence. L'épreuve comporte les tâches suivantes :

Tâche 1 : Planification du travail

Tâche 2 : Observation de l'état de la personne

Tâche 3 : Communication avec la personne

Tâche 4 : Soutien à la personne

Tâche 5 : Collaboration avec l'équipe interdisciplinaire

#### Conditions particulières :

La clientèle de l'unité de soins où se déroule l'évaluation devra nécessiter des soins en santé mentale.

Tout en octroyant une période d'acclimatation à l'environnement de travail, les critères généraux de performance suivants seront évalués tout au long du stage :

- Respect du Code de déontologie et de l'éthique. Le code de déontologie en référence devra être celui de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ). (10 points)
- Sens des responsabilités et jugement. (10 points)
- Manifestation d'un esprit de collaboration, d'autocritique et d'ouverture d'esprit. (5 points)
- Manifestation d'une capacité d'adaptation à différentes situations. (5 points)

Pour évaluer ces critères, nous vous recommandons, en équipe de travail dans votre commission scolaire, d'élaborer un outil d'évaluation qui soutiendra votre jugement. Dans un premier temps, vous pourriez définir ce que vous entendez pour chacun de ces critères généraux de performance et, dans un deuxième temps, accorder certaines tolérances pour chacun des quatre critères.

**Seuil de réussite : 25 points sur 30 points.**

**Le respect des règles d'hygiène et de sécurité est évalué tout au long du stage. Tout manquement pouvant porter préjudice à la personne devrait entraîner un échec du stage.**

### **Tâche 1 : Planification du travail**

- 1.1 Préparation complète d'une feuille de route journalière. (5 points)
- 1.2 Établissement judicieux des priorités de soins. (5 points)

La candidate ou le candidat devra préparer une feuille de route pour laquelle elle ou il prendra en considération **les données du plan de soins, du dossier médical**, ainsi que **les particularités du rapport du dernier quart de travail**. On devra obligatoirement trouver sur la feuille de route, l'assistance à apporter pour l'accomplissement des activités de vie quotidienne en fonction de l'approche thérapeutique, l'horaire des activités thérapeutiques et récréatives et la pharmacothérapie. La feuille de route devra également inclure **des points d'observation** de l'état de la personne concernant la sécurité : risques suicidaires, état de dangerosité, droit de sortie, risques de fugue, etc.

La prestation des soins doit tenir compte des changements éventuels de l'état de la personne (priorités de soins).

Tolérance : Une omission sur la feuille de route concernant les données du plan de soins.

### **Tâche 2 : Observation de l'état de la personne**

- 2.1 Justesse de la perception des manifestations de l'anxiété. (5 points)

La candidate ou le candidat devra reconnaître tout au long du stage des manifestations de l'anxiété chez une personne. Elle ou il pourra se référer au dossier médical et au plan de soins pour connaître les signes particuliers de manifestation de l'anxiété chez cette personne. À l'aide d'une fiche, la candidate ou le candidat notera pendant le stage, les observations suivantes :

- le contexte de l'observation;
- les manifestations de l'anxiété;
- les sentiments exprimés par la personne;
- la validation de la compréhension des propos verbalisés par la personne.

L'examinatrice ou l'examinateur recevra la fiche au moment où elle ou il le jugera opportun.

Tolérance : Un manquement pour l'ensemble des observations.

- 2.2 Reconnaissance juste des comportements de la personne durant les activités de vie quotidienne, les activités thérapeutiques et récréatives. (10 points)

La candidate ou le candidat devra, à l'aide d'une fiche, décrire le comportement de la personne durant **une** activité à laquelle l'examinatrice ou l'examineur assistera. Les éléments ci-dessous devront être présents dans la fiche que la candidate ou le candidat remettra à une date convenue avec l'examinatrice ou l'examineur.

- description de l'activité;
- intérêt ou désintérêt manifesté par la personne (3 signes);
- interactions avec les autres personnes (2 signes);
- degré de satisfaction ou d'insatisfaction de la personne.

- 2.3 Attention portée aux effets désirables et secondaires des médicaments liés au problème de santé mentale. (10 points)

La candidate ou le candidat devra remettre, à la fin du stage, un bilan d'une recherche en pharmacothérapie auprès d'une personne attitrée tout au long du stage. À l'aide d'une fiche, elle ou il notera les éléments suivants :

- le nom des médicaments que la personne reçoit;
- la classe de chacun de ces médicaments;
- le lien thérapeutique de chacun d'entre eux avec le diagnostic clinique;
- l'effet bénéfique recherché pour chacun des médicaments;
- si l'effet bénéfique est observé;
- les réactions secondaires indésirables observées ou rapportées par la personne;
- les soins infirmiers associés à la pharmacothérapie de la personne attitrée.

Tolérance : Aucune pour les médicaments, leur classe, le lien thérapeutique, leur effet bénéfique observé et les soins infirmiers associés. Par contre, on pourra accepter que certaines réactions secondaires ne soient pas observées.

### Tâche 3 : Communication avec la personne

- 3.1 Interactions adaptées à la situation. (15 points)

À l'aide d'une fiche fournie par l'examinatrice ou l'examineur en début de stage, la candidate ou le candidat devra à **deux** reprises durant le stage, présenter le résumé d'une interaction effectuée auprès de la personne attitrée. On devra trouver obligatoirement les éléments suivants dans la **deuxième** fiche :

- expression verbale de la personne attitrée;
- expression non verbale de la personne attitrée;
- sentiments exprimés par la personne attitrée;
- interventions et moyens de communication verbale et non verbale utilisés par la candidate ou le candidat (3 interventions ou moyens différents).

Tolérance : tous les éléments devront être présents sur la dernière fiche remise à la toute fin du stage.

**Tâche 4 : Soutien à la personne**

## 4.1 Soutien approprié à la personne dans la satisfaction de ses besoins. (10 points)

L'examinatrice ou l'examineur vérifiera le soutien apporté et l'intérêt présenté par la candidate ou le candidat à la personne durant des activités en relation avec la satisfaction de ses besoins. Elle ou il observera la démarche de la candidate ou du candidat selon les éléments ci-dessous :

- la capacité de reconnaître les besoins perturbés;
- la capacité de tenir compte de l'état émotif de la personne;
- la capacité de respecter l'autonomie de la personne;
- la capacité d'encourager et de valoriser la personne.

Tolérance : La candidate ou le candidat peut se référer au plan de soins ou à l'examinatrice ou l'examineur pour appuyer ses interventions.

**Tâche 5 : Collaboration avec l'équipe interdisciplinaire**

## 5.1 Présentation d'un rapport verbal. (5 points)

À un moment choisi par l'examinatrice ou l'examineur au cours d'une réunion d'équipe, d'un rapport de fin de quart de travail ou encore avec l'infirmière responsable de la personne attitrée, ou l'examinatrice ou l'examineur, la candidate ou le candidat présentera verbalement les observations recueillies concernant la personne attitrée. Ce rapport devra être précis et pertinent.

**Les informations doivent porter sur les éléments suivants :**

- le comportement de la personne attitrée;
- les sentiments exprimés par cette personne;
- les manifestations de l'anxiété;
- la collaboration de la personne aux activités de vie quotidienne, aux activités thérapeutiques et récréatives.

Tolérance : L'examinatrice ou l'examineur ne devra pas pénaliser la candidate ou le candidat sur la forme de la présentation verbale. Cependant, toutes les observations jugées pertinentes devront être présentes.

5.2 Rédaction concise et précise d'une note d'observation au dossier. (5 points)

À un moment opportun dans les derniers jours de stage, l'examinatrice ou l'examinateur évaluera la rédaction d'une note d'observation au dossier. La note devra être concise et précise concernant les observations suivantes :

- le comportement de la personne attitrée;
- les sentiments exprimés par la personne;
- les manifestations de l'anxiété;
- la collaboration de la personne aux activités de vie quotidienne, aux activités thérapeutiques et récréatives.

Tolérance : aucun manquement lié à l'aspect légal dans la rédaction. Une omission pour les observations pourra être tolérée.

\*Idéalement, la tâche 5 devrait être évaluée la même journée.

**Seuil de réussite : 55 points sur 70 points.**

**Sanction : Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat devra réussir les deux sections de l'épreuve.**

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-828 – SOINS EN MÉDECINE (module 24)</b>				<b>Durée : 120 heures</b>			
<b>254-829 – SOINS EN MÉDECINE (module 24)</b>				<b>Durée : 150 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en médecine</i></b>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b><i>PRODIGUER DES SOINS À UNE CLIENTÈLE EN MÉDECINE</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Développer le sens d'observation.	Habilités à faire des liens entre les manifestations cliniques et les altérations.					
<b><i>A. PLANIFIER LE TRAVAIL</i></b>							
2	A.1 Reconnaître l'organisation du travail de l'unité de soins.	Rencontre avec les membres de l'équipe de soins. Rôle de chacun des membres. Prise en considération : - de l'organisation physique de l'unité de soins; - de l'emplacement; - de la pharmacie de l'unité; - du fichier horaire; - du plan de soins; - des dossiers; - du matériel pour les soins spécifiques; - de l'horaire d'une journée de travail; - des mesures de sécurité et d'urgence de l'unité de soins.  Accent mis sur les règles d'hygiène et d'asepsie (module 8).					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-828 – SOINS EN MÉDECINE (module 24)				Durée : 120 heures			
254-829 – SOINS EN MÉDECINE (module 24)				Durée : 150 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en médecine</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	A.2 Préparer une feuille de route.	Contenu : - signes vitaux; - inscription des particularités du rapport; - diagnostic clinique et manifestations cliniques associées; - particularités pour les activités de vie quotidienne (AVQ); - médication : • action; • soins infirmiers associés; • surveillance;  Retour sur le module 2 : - démarche de soins.					
2	A.3 Établir des priorités.	Principes de planification.  Prise en considération : - des données du rapport; - de l'état de la personne; - des examens diagnostiques; - des traitements; - de la pharmacothérapie.					
3	<b>A Planifier le travail.</b>	Reconnaissance de l'organisation du travail de l'unité.  Préparation d'une feuille de route.  Établissement des priorités de soins.		Reconnaissance précise de l'organisation du travail de l'unité de soins.  Prise en considération de l'information reçue lors du rapport.  Prise en considération de l'information contenue dans le plan de soins et dans le dossier.  Préparation complète d'une feuille de route.  Établissement judicieux des priorités de soins.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-828 – SOINS EN MÉDECINE (module 24)</b>					<b>Durée : 120 heures</b>		
<b>254-829 – SOINS EN MÉDECINE (module 24)</b>					<b>Durée : 150 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en médecine</i></b>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b>4</b>	<b>A Planifier le travail.</b>	Reconnaissance de l'organisation du travail de l'unité. Préparation d'une feuille de route. Établissement des priorités de soins.		<b>1 Planification du travail.</b> 1.1 Préparation complète d'une feuille de route. 1.2 Établissement judicieux des priorités de soins.	10	5	PT
<b>B. OBSERVER L'ÉTAT DE LA PERSONNE</b>							
2	B.1 Observer les manifestations cliniques.	Manifestations cliniques propres à l'altération présentée. Dépistage des signes d'inconfort et de douleur.					
2	B.2 Vérifier les signes vitaux.	Détection de : - l'hypotension orthostatique; - l'hypertension artérielle; - la modification de la fréquence respiratoire et cardiaque; - la modification de la température corporelle.  Retour sur le module 14 ainsi que sur la prise des signes vitaux, module 4.					
2	B.3 Observer l'effet des médicaments ou autres substances.	Effet recherché. Réactions indésirables. Vérification du soulagement de la douleur.  Retour sur le module 9.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-828 – SOINS EN MÉDECINE (module 24)				Durée : 120 heures			
254-829 – SOINS EN MÉDECINE (module 24)				Durée : 150 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en médecine</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	B.4 Observer l'état émotif de la personne par rapport à la maladie.	Reconnaissance des manifestations d'anxiété par rapport à la maladie.  Prise en considération des : - échanges avec la personne; - informations données par la famille.  Retour sur le module 5.					
3	<b>B Observer l'état de la personne.</b>	Observation des manifestations cliniques.  Vérification des signes vitaux.  Observation des effets des médicaments et autres substances.  Observation des réactions de la personne.		Observation judicieuse des manifestations cliniques en fonction des altérations.  Interprétation juste des signes vitaux.  Attention portée à l'effet des médicaments ou autres substances.  Observation attentive de l'état émotif de la personne par rapport à sa maladie.  Reconnaissance précise de l'effet des soins.  Prise en considération de l'information reçue de la personne ou de la famille.			
4	<b>B Observer l'état de la personne.</b>	Observation des manifestations cliniques.  Vérification des signes vitaux.  Observation des effets des médicaments ou autres substances.  Observation des réactions de la personne.		<b>2 Observation de l'état de la personne.</b>  2.1 Observation judicieuse des manifestations cliniques en fonction des altérations.  2.2 Interprétation juste des signes vitaux.	20		
						5	PS
						15	PS

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-828 – SOINS EN MÉDECINE (module 24)				Durée : 120 heures			
254-829 – SOINS EN MÉDECINE (module 24)				Durée : 150 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en médecine</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b>C. APPORTER UN SOUTIEN À LA PERSONNE</b>							
2	C.1 Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins.	Assistance adaptée aux manifestations cliniques.  Prise en considération : - des besoins de la personne; - de sa perception des soins reçus.  Communication à la personne de l'information relative aux soins.  Retour sur les modules 3 et 5.					
2	C.2 Effectuer des soins palliatifs.	Retour sur le module 19.					
2	C.3 Appliquer des procédés d'admission et de départ.	Selon les protocoles de l'établissement.					
3	<b>C Apporter un soutien à la personne.</b>	Assistance de la personne pour la satisfaction de ses besoins.  Application de soins palliatifs.  Procédé d'admission et de départ.		Écoute attentive des besoins.  Choix judicieux des soins d'assistance.  Communication claire et précise des renseignements liés aux soins.  Application appropriée des soins palliatifs.  Assistance appropriée au moment de l'admission ou du départ.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-828 – SOINS EN MÉDECINE (module 24)</b>					<b>Durée : 120 heures</b>		
<b>254-829 – SOINS EN MÉDECINE (module 24)</b>					<b>Durée : 150 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en médecine</i></b>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
4	<b>C</b> <b>Apporter un soutien à la personne.</b>	Assistance de la personne pour la satisfaction de ses besoins.  Application de soins palliatifs.  Procédé d'admission et de départ.		3 <b>Communication des renseignements liés à l'administration des médicaments ou autres substances.</b>  3.1 Communication claire et précise des renseignements liés à l'administration des médicaments ou autres substances.	5	5	PS
<b><i>D. DISPENSER DES SOINS SPÉCIFIQUES</i></b>							
2	D.1 Planifier son intervention.	Vérification avec l'ordonnance ou le plan de traitement.  Vérification du procédé de soins.  Préparation du matériel.					
2	D.2 Respecter les procédés de soins.	Procédés de soins spécifiques.  Attention portée à : - l'hygiène et l'asepsie; - la sécurité.					
3	<b>D</b> <b>Dispenser des soins spécifiques.</b>	Planification des soins spécifiques.  Respect des procédés de soins.		Vérification appropriée de la conformité des soins avec l'ordonnance ou le plan de traitement infirmier, s'il y a lieu.  Respect des procédés de soins.  Soins adaptés au besoin perturbé.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-828 – SOINS EN MÉDECINE (module 24)</b>					<b>Durée : 120 heures</b>		
<b>254-829 – SOINS EN MÉDECINE (module 24)</b>					<b>Durée : 150 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en médecine</i></b>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
4	<b>D</b> Dispenser des soins spécifiques.	Planification des soins spécifiques. Respect des procédés de soins.		<b>4 Prestation de soins spécifiques.</b>  4.1 Respect du procédé de soins dans l'administration de médicaments par voie orale.  4.2 Respect des procédés de soins.	30	15	PS
<b>E. COMMUNIQUER L'INFORMATION RELATIVE À L'ÉTAT DE LA PERSONNE</b>							
2	E.1 Faire un rapport verbal.	Contenu : - signes vitaux; - changements dans l'état de la personne; - manifestations cliniques; - état émotif de la personne; - effet des soins et des traitements.  Moments de présentation : - dès l'observation d'un changement significatif dans l'état de la personne; - fin d'un quart de travail; - durant des réunions avec l'équipe de soins.					
2	E.2 Rédiger une note d'observation au dossier.	Contenu : - signes vitaux; - manifestations cliniques; - état émotif; - effet des soins; - effet des traitements.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-828 – SOINS EN MÉDECINE (module 24)				<b>Durée : 120 heures</b>			
254-829 – SOINS EN MÉDECINE (module 24)				<b>Durée : 150 heures</b>			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en médecine</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
		Enregistrement au moment opportun. Respect de l'aspect légal dans la rédaction.					
3	<b>E</b> <b>Communiquer l'information relative aux soins prodigués.</b>	Présentation d'un rapport verbal. Rédaction d'une note d'observation au dossier.		Transmission rapide de tout changement marquant de l'état de la personne. Rédaction concise et précise des notes d'observations au dossier. Prise en considération de l'aspect légal de la rédaction des notes d'observations au dossier. Collaboration aux réunions de l'équipe de soins. Transmission pertinente à la fin du quart de travail de l'information concernant l'état de la personne.			
4	<b>E</b> <b>Communiquer l'information relative aux soins prodigués.</b>	Présentation d'un rapport verbal. Rédaction d'une note d'observation au dossier.		<b>5</b> <b>Communication de l'information relative à l'état de la personne.</b>  5.1 Rédaction concise et précise des notes d'observations au dossier.  5.2 Transmission judicieuse, à la fin du quart de travail, de l'information concernant l'état de la personne.	15		
						10	PT
						5	PS

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-828 – SOINS EN MÉDECINE (module 24)					Durée : 120 heures		
254-829 – SOINS EN MÉDECINE (module 24)					Durée : 150 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en médecine</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b>PRODIGUER DES SOINS À UNE CLIENTÈLE EN MÉDECINE</b>							
3	Prodiguer des soins à une clientèle en médecine.			Respect des règles du décorum. Respect du Code de déontologie et de l'éthique. Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité. Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et capacité d'autocritique. Respect et écoute des personnes et de leur famille. Capacité d'adaptation à différentes situations. Manifestations d'autonomie et d'initiative. Considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne. Utilisation de la terminologie appropriée.	6  6  4 4	6  6  4 4	PS  PS  PS PS
<b>PRODIGUER DES SOINS À UNE CLIENTÈLE EN MÉDECINE</b>							
<b>(y inclus l'évaluation de sanction)</b>							
4	Prodiguer des soins à une clientèle en médecine.						

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-828 et 254-829 – SOINS DE MÉDECINE (module 24)

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve pratique a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à prodiguer des soins d'assistance et des soins spécifiques à une clientèle adulte dans une unité de médecine.

### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se déroule dans une unité de médecine.

L'examinatrice ou l'examineur procède à l'évaluation à différents moments du stage lorsque la candidate ou le candidat a démontré la maîtrise de la compétence. La candidate ou le candidat devra réaliser les tâches suivantes :

Tâche 1 : Planification du travail

Tâche 2 : Observation de l'état de la personne

Tâche 3 : Communication à la personne des renseignements liés à l'administration des médicaments

Tâche 4 : Prestations de soins spécifiques

Tâche 5 : Communication de l'information relative à l'état de la personne

#### Conditions particulières :

L'évaluation devra se dérouler auprès d'une clientèle adulte souffrant de problème de santé physique.

**Le respect des règles d'hygiène et de sécurité est évalué tout au long du stage. Tout manquement pouvant porter préjudice à la personne devrait entraîner un échec du stage.**

Tout en octroyant une période d'acclimatation à l'environnement de travail, les critères généraux de performance suivants seront évalués tout au long du stage :

- Respect du Code de déontologie et de l'éthique. (6 points)
- Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et capacité d'autocritique. (6 points)
- Manifestation d'autonomie et d'initiative. (4 points)
- Capacité d'adaptation à différentes situations. (4 points)

Pour évaluer ces critères, nous vous recommandons, en équipe de travail dans votre commission scolaire, d'élaborer un outil d'évaluation qui soutiendra votre jugement. Dans un premier temps, vous pourriez définir ce que vous entendez pour chacun de ces critères généraux de performance et, dans un deuxième temps, accorder certaines tolérances pour chacun des quatre critères.

<b>Seuil de réussite : 16 points sur 20 points.</b>
---

### **Tâche 1 : Planification du travail**

- 1.1 Préparation complète d'une note de soins. (5 points)  
1.2 Établissement judicieux des priorités de soins. (5 points)

Après avoir rempli une feuille de route, la candidate ou le candidat devra établir des priorités dans la prestation des soins destinés à deux personnes hospitalisées durant un quart de travail. **Parmi les personnes assignées, l'une d'entre elles devra l'être pour la première fois.**

L'évaluation de ce critère se fera en trois étapes :

- 1) La candidate ou le candidat devra présenter une planification écrite des soins en y indiquant les heures prévues, au début du quart de travail.
- 2) La candidate ou le candidat devra prodiguer les soins selon la planification écrite (feuille de route) et devra ajuster ses interventions de soins en considérant les éléments suivants :
  - les données du rapport;
  - l'état de la personne;
  - les examens diagnostiques, s'il y a lieu;
  - les traitements, s'il y a lieu;
  - les médicaments ou autres substances.
- 3) La candidate ou le candidat devra justifier ses priorités dans la prestation des soins auprès de l'examinatrice ou de l'examineur selon les situations cliniques.

Tolérance : un manquement sauf pour les soins destinés au soulagement de la douleur ainsi que la vérification des signes vitaux.

## **Tâche 2 : Observation de l'état de la personne**

### 2.1 Observation judicieuse des manifestations cliniques en fonction des altérations. (5 points)

La candidate ou le candidat devra remettre une courte recherche documentaire (définition manifestations cliniques, soins, etc.) de l'altération pour chaque personne attitrée. Le résultat de ses observations propres à l'altération présentée par les personnes sera vérifié par l'examinatrice ou l'examineur lors du rapport verbal à la fin de la journée choisie par cette dernière ou ce dernier.

Tolérance : un manquement dans les observations.

### 2.2 Interprétation juste des signes vitaux. (15 points)

L'examinatrice ou l'examineur vérifiera l'interprétation des signes vitaux de la candidate ou du candidat à un moment opportun vers la fin du stage. L'examinatrice ou l'examineur devra disposer d'un stéthoscope double pour l'évaluation de la mesure de la tension artérielle.

Tolérance : Une variation de 4 mmHg dans le résultat de la tension artérielle peut être acceptée ainsi qu'un écart de 4 battements cardiaques par minute. En cas d'incertitude, la candidate ou le candidat peut reprendre sa vérification une seconde fois.

## **Tâche 3 : Communication des renseignements liés à l'administration des médicaments**

### 3.1 Communication claire et précise des renseignements liés à l'administration des médicaments ou autres substances. (5 points)

a) **À deux moments différents déterminés par l'examinatrice ou l'examineur**, la candidate ou le candidat devra donner les renseignements suivants à une personne assignée au moment de l'administration de médicaments (au moins deux médicaments) :

- le nom des médicaments ou autres substances;
- l'action ou l'effet recherché;
- les soins infirmiers s'il y a lieu;
- les principaux effets secondaires ou réactions indésirables.

b) **À deux moments différents déterminés par l'examinatrice ou l'examineur**, la candidate ou le candidat devra vérifier l'effet obtenu dans le cas d'une médication prescrite au besoin (ex. : analgésique, laxatif, anti-acide, etc.) ou dans le cas d'une médication nouvellement prescrite (ex. : antihypotenseur, antiangineux, diurétique, etc.). Elle ou il devra le mentionner au rapport verbal et le préciser dans ses notes d'observation.

Tolérance : aucune.

#### **Tâche 4 : Prestations de soins spécifiques**

- 4.1 Respect du procédé de soins dans l'administration de médicaments par voie orale (15 points)

La candidate ou le candidat devra préparer et administrer des médicaments par voie orale en respectant le procédé de préparation et d'administration de la médication. Par la suite, elle ou il devra les inscrire correctement dans le dossier. À un moment choisi par l'examinatrice ou l'examineur, elle ou il évaluera la préparation des médicaments et le procédé lié à leur administration. L'examinatrice devra choisir une clientèle dont le profil pharmacologique requiert l'administration d'au moins deux médicaments per os différents à la même heure.

Tolérance : aucun manquement ne devra être toléré.

- 4.2 Respect des procédés de soins. (15 points)

La candidate ou le candidat devra effectuer un procédé de soin spécifique afin que l'examinatrice ou l'examineur évalue les points suivants :

- la pertinence des explications données concernant les soins;
- la préoccupation du confort de la personne tout au long du procédé;
- le respect de l'intimité de la personne;
- les étapes du procédé de soin;
- le respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.

L'injection sous-cutanée, plus particulièrement l'administration d'insuline devrait faire l'objet de l'évaluation. Dans les cas où les situations cliniques ne requièrent pas d'injections sous-cutanées, l'évaluation pourra se faire avec un autre procédé de soin (injection I.M., ponction veineuse, installation d'une sonde vésicale, nettoyage d'une plaie et réfection d'un pansement, etc.).

N. B. : L'examinatrice ou l'examineur devra s'assurer que la candidate ou le candidat a déjà exécuté en formatif le procédé de soin pour lequel on l'évalue.

Tolérance : un manquement dans les étapes du procédé de soin qui n'ont pas de conséquences sur l'hygiène, l'asepsie et la sécurité.

#### **Tâche 5 : Communication de l'information relative à l'état de la personne**

- 5.1 Rédaction concise et précise des notes d'observations au dossier. (10 points)

À deux moments opportuns durant le stage, l'examinatrice ou l'examineur évaluera la rédaction des notes d'observations au dossier pour l'ensemble du quart de travail. Une des deux évaluations de la rédaction des notes d'observations devra se faire lorsque la candidate ou le candidat prodigue des soins à une personne qui lui a été assignée pour la première fois.

Tolérance : un manquement.

**\* L'aspect légal dans la rédaction des notes d'observations devra être respecté.**

- 5.2 Transmission judicieuse, à la fin du quart de travail de l'information concernant l'état de la personne. (5 points)

L'examinatrice ou l'examineur demandera à la candidate ou au candidat de préparer sur une fiche les informations pertinentes à transmettre au rapport verbal.

Tolérance : On s'attend à ce que les renseignements concernant les manifestations cliniques, la médication administrée au besoin (p.r.n.) et l'effet obtenu, les soins et l'état de la personne soient précisés. L'utilisation de la terminologie devra être appropriée.

**Seuil de réussite : 70 points sur 80 points.**

**Sanction : Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat devra réussir les deux sections de l'épreuve.**

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-806 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25) 254-808 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25)				Durée : 90 heures Durée : 120 heures			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en réadaptation physique</i></b>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b><i>PRODIGUER DES SOINS À UNE CLIENTÈLE EN RÉADAPTATION PHYSIQUE</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
<b><i>A. PLANIFIER LE TRAVAIL</i></b>							
2	A.1 Reconnaître l'organisation du travail de l'unité de soins.	Rencontre avec les membres de l'équipe de soins. Rôle de chacun des membres. Prise en considération : - de l'organisation physique de l'unité de soins; - de l'emplacement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de la pharmacie de l'unité;</li> <li>• du fichier horaire;</li> <li>• du plan de soins;</li> <li>• des dossiers;</li> <li>• du matériel de réadaptation;</li> </ul> - de l'horaire d'une journée de travail; - des mesures de sécurité et d'urgence de l'unité.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-806 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25) 254-808 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25)				Durée : 90 heures Durée : 120 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en réadaptation physique</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	A.2 Préparer une feuille de route.	Contenu : - signes vitaux; - inscription des particularités du rapport; - interventions aux activités de vie quotidienne (AVQ); - horaire de physiothérapie, d'ergothérapie et d'orthophonie, s'il y a lieu; - examens diagnostiques; - condition de la personne; - médicaments ou autres substances.					
2	A.3 Établir des priorités.	Principes de planification.  Prise en considération : - de la feuille de route; - de l'horaire des traitements; - de la réadaptation; - de l'état de la personne; - de l'aide à apporter à la personne dans l'accomplissement de ses AVQ.					
3	<b>A Planifier le travail.</b>	Reconnaissance de l'organisation du travail de l'unité.  Préparation d'une feuille de route.  Établissement des priorités de soins.		Reconnaissance précise de l'organisation du travail de l'unité de soins.  Préparation complète d'une feuille de route journalière.  Inscription de l'information pertinente du rapport sur la feuille de route.  Prise en considération des données du plan de soins et de l'horaire des traitements de réadaptation.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-806 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25) 254-808 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25)				Durée : 90 heures Durée : 120 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en réadaptation physique</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
				Établissement judicieux des priorités de soins.			
4	A Planifier le travail.	Préparation d'une feuille de route.		<b>1 Planification du travail.</b> 1.1 Préparation complète d'une feuille de route journalière. 1.2 Établissement judicieux des priorités de soins.	10	5	PS
<b>B. OBSERVER L'ÉTAT DE LA PERSONNE</b>							
2	B.1 Observer des manifestations cliniques.	Manifestations cliniques liées aux déficits : - neurologiques; - musculo-squelettiques.  Détection des signes d'inconfort et de douleur.  Retour sur les modules 7 et 12.					
2	B.2 Observer la participation de la personne à sa réadaptation.	Indicateurs de l'état émotif de la personne par rapport à : - ses limitations physiques; - sa réadaptation dans les AVQ; - ses exercices.  Prise en considération du soutien de la famille.					
3	B Observer l'état de la personne.	Observation des manifestations cliniques de limitations physiques.  Observation des réactions de la personne.		Reconnaissance juste des manifestations cliniques liées aux déficits neurologiques et musculo-squelettiques.  Observation pertinente des limitations et des adaptations dans l'accomplissement des activités de vie quotidienne.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-806 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25) 254-808 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25)				Durée : 90 heures Durée : 120 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en réadaptation physique</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
				Reconnaissance juste de l'effet des limitations sur l'état émotif de la personne.			
4	<b>B</b> Observer l'état de la personne.	Observation des manifestations cliniques de limitations physiques.  Observation des réactions de la personne.		<b>2 Observation de l'état de la personne.</b>  2.1 Observation pertinente des limitations et des adaptations dans l'accomplissement des activités de vie quotidienne.  2.2 Reconnaissance juste de l'effet des limitations sur l'état émotif de la personne.	15	10	PS
					5		PS
<b>C. APPORTER UN SOUTIEN MORAL À LA PERSONNE</b>							
2	C.1 Établir une collaboration mutuelle.	Relation de partenariat avec la personne.  Prise en considération : - des objectifs de la réadaptation; - des besoins de la personne; - de l'état émotif de la personne.  Retour sur le module 5.					
2	C.2 Soutenir la personne dans sa progression.	Encouragement quant : - à la participation de la personne; - aux progrès de la personne.  Prise en considération des capacités fonctionnelles de la personne.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-806 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25) 254-808 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25)				Durée : 90 heures Durée : 120 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en réadaptation physique</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	C	<b>Apporter un soutien moral à la personne.</b>	Établissement d'une collaboration mutuelle adaptée à la situation.  Soutien à la personne dans sa progression liée à la réadaptation.		Écoute attentive de l'expression des besoins de la personne.  Manifestation d'un intérêt par rapport à la progression de la personne durant les activités.  Respect des capacités fonctionnelles de la personne.  Attitude appropriée selon l'état émotif de la personne.		
4	C	<b>Apporter un soutien moral à la personne.</b>	Établissement d'une collaboration mutuelle adaptée à la situation.  Soutien à la personne dans sa progression liée à la réadaptation.		<b>3 Soutien moral à la personne.</b>  3.1 Soutien moral à la personne dans sa progression liée à la réadaptation.	10	10  PS
<b>D. DISPENSER DES SOINS D'ASSISTANCE LIÉS À LA RÉADAPTATION PHYSIQUE</b>							
2	D.1	Assister la personne dans l'accomplissement des AVQ.	Procédé d'assistance : - observation de la capacité de la personne à faire ses AVQ; - guide verbal; - démonstration; - apport du soin, si la personne ne peut le faire elle-même.  Mode de rangement du nécessaire de la personne.  Prise en considération du rythme de la personne.				

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-806 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25) 254-808 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25)				Durée : 90 heures Durée : 120 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en réadaptation physique</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	D.2 Assister la personne dans ses exercices de réadaptation.	Exercices : - de physiothérapie; - d'ergothérapie; - d'orthophonie.  Mode d'utilisation du matériel de réadaptation.  Retour sur le module 7.					
2	D.3 Utiliser des moyens de prévention.	Moyens de prévention : - de l'étouffement; - des risques de chute; - du syndrome d'immobilisation.					
3	<b>D Dispenser des soins d'assistance liés à la réadaptation physique.</b>	Assistance dans l'accomplissement des AVQ.  Assistance dans les exercices de réadaptation.  Utilisation de moyens de prévention.		Utilisation appropriée du matériel pour la mobilisation de la personne.  Assistance appropriée à l'accomplissement des activités de vie quotidienne.  Communication claire et précise des renseignements liés aux soins.  Respect du rythme de la personne.  Rangement approprié des objets pour favoriser l'autonomie de la personne.  Assistance appropriée durant des exercices musculaires.  Utilisation judicieuse de moyens permettant de prévenir les complications possibles.  Soins prodigués selon la planification de la feuille de route.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-806 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25) 254-808 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25)				Durée : 90 heures Durée : 120 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en réadaptation physique</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
4	<b>D</b> <b>Dispenser des soins d'assistance liés à la réadaptation physique.</b>	Assistance dans l'accomplissement des AVQ.  Assistance dans les exercices de réadaptation.  Utilisation de moyens de prévention.		4 <b>Soins liés à la réadaptation physique.</b>  4.1 Assistance appropriée à l'accomplissement des activités de vie quotidienne et des exercices musculaires.	15	15	PS
<b>E. COMMUNIQUER L'INFORMATION RELATIVE À L'ÉTAT DE LA PERSONNE</b>							
2	E.1 Faire un rapport verbal.	Contenu : - observations relevées; - collaboration de la personne à ses AVQ; - progression de la personne dans ses exercices liés à la réadaptation.  Moments de présentation : - dès l'observation d'un changement significatif; - fin d'un quart de travail; - lors des réunions avec l'équipe de soins.					
2	E.2 Rédiger une note d'observation au dossier.	Contenu : - signes vitaux; - médication; - traitements; - changements dans les AVQ; - collaboration de la personne à sa réadaptation.  Enregistrement au moment opportun.  Respect de l'aspect légal dans la rédaction.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-806 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25)				Durée : 90 heures			
254-808 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25)				Durée : 120 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en réadaptation physique</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	<b>E</b> Communiquer l'information relative à l'état de la personne.	Présentation d'un rapport verbal. Rédaction d'une note d'observation au dossier.		Transmission rapide de tout changement significatif de l'état de la personne. Rédaction concise et précise des notes d'observations au dossier. Prise en considération de l'aspect légal de la rédaction des notes d'observations au dossier.			
4	<b>E</b> Communiquer l'information relative à l'état de la personne.	Rédaction d'une note d'observation au dossier.		<b>5 Rédaction d'une note d'observation.</b> 5.1 Rédaction concise et précise d'une note d'observation au dossier.	10	10	PS
<b>F. COLLABORER AUX RÉUNIONS DE L'ÉQUIPE INTERDISCIPLINAIRE</b>							
2	F.1 Échanger l'information	Présentation de ses observations sur l'état de la personne : - état émotif; - progression; - implication et collaboration; - réseau de soutien. Informations fournies aux membres de l'équipe.					
2	F.2 Collaborer à la mise à jour du plan de soins.	Concertation avec les membres de l'équipe. Mise à jour des soins d'assistance liés à la réadaptation physique.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-806 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25) 254-808 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25)				<b>Durée : 90 heures</b> <b>Durée : 120 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en réadaptation physique</i></b>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	<b>F</b> <b>Collaborer aux réunions de l'équipe interdisciplinaire.</b>	Participation à l'échange d'information et à l'application.  Collaboration à la mise à jour et à l'application du plan de soins.		Pertinence et précision des observations concernant les activités de vie quotidienne.  Collaboration à la mise à jour et à l'application du plan de soins.			
4	<b>F</b> <b>Collaborer aux réunions de l'équipe interdisciplinaire.</b>	Participation à l'échange d'information.		<b>6 Participation à une réunion de l'équipe interdisciplinaire.</b>  6.1 Pertinence et précision des observations concernant les activités de vie quotidienne.	5	5	PS
<b><i>PRODIGUER DES SOINS À UNE CLIENTÈLE EN RÉADAPTATION PHYSIQUE</i></b>							
3	<b>Prodiguer des soins à une clientèle en réadaptation physique.</b>			Respect du décorum.  Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique.  Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.  Manifestation d'empathie envers la personne et sa famille.  Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et autocritique.  Manifestation d'autonomie et d'initiative.  Capacité à faire face aux imprévus.	10	10	
				Manifestation d'empathie envers la personne et sa famille.	5	5	
				Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et autocritique.	10	10	
				Manifestation d'autonomie et d'initiative.	10	10	
				Capacité à faire face aux imprévus.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-806 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25)</b> <b>254-808 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25)</b>					<b>Durée : 90 heures</b> <b>Durée : 120 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à une clientèle en réadaptation physique</i></b>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
				Prise en considération des aspects bio-psychosocial, culturel et spirituel de la personne.  Utilisation de la terminologie appropriée.			
<b><i>PRODIGUER DES SOINS À UNE CLIENTÈLE EN RÉADAPTATION PHYSIQUE</i></b>							
<b>4</b>	<b>Prodiguer des soins à une clientèle en réadaptation physique.</b>						

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-806 et 254-808 – SOINS EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (module 25)

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve pratique a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à prodiguer des soins à des personnes en réadaptation physique durant un stage clinique.

### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se déroule dans une unité de soins avec des personnes nécessitant des soins liés à la réadaptation physique et comporte, à différents moments du stage, les tâches suivantes :

- planification du travail;
- observation de l'état de la personne;
- soutien à la personne;
- soins liés à la réadaptation physique;
- rédaction d'une note d'observation;
- participation à une réunion de l'équipe interdisciplinaire.

#### Conditions particulières :

La clientèle de l'unité de soins où se déroule l'évaluation devra nécessiter une réadaptation physique.

Tout en octroyant une période d'acclimatation à l'environnement de travail, les critères généraux de performance suivants seront évalués tout au long du stage :

- Respect du Code de déontologie et des règles d'éthique professionnelle. (10 points)  
Le code de déontologie en référence devra être celui de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ).
- Manifestation d'empathie envers la personne et sa famille. (5 points)
- Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et autocritique. (10 points)
- Manifestation d'autonomie et d'initiative. (10 points)

Pour évaluer ces critères, nous vous recommandons, en équipe de travail dans votre commission scolaire, d'élaborer un outil d'évaluation qui soutiendra votre jugement. Dans un premier temps, vous pourriez définir ce que vous entendez pour chacun de ces critères généraux de performance et, dans un deuxième temps, accorder certaines tolérances pour chacun des quatre critères.

**Seuil de réussite : 30 points sur 35 points.**

**Le respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité est évalué tout au long du stage. Tout manquement pouvant porter préjudice à la personne devrait entraîner un échec du stage.**

### **Tâche 1 : Planification du travail**

- 1.1 Préparation complète d'une feuille de route journalière. (5 points)
- 1.2 Établissement judicieux des priorités de soins. (5 points)

La candidate ou le candidat devra préparer une feuille de route pour laquelle elle ou il prendra en considération les **données du plan de soins, l'horaire des traitements de réadaptation** (physiothérapie, ergothérapie, orthophonie) **et des médicaments y inclus les PRN**. On devra obligatoirement trouver sur la feuille de route, l'assistance à apporter pour l'accomplissement des activités de vie quotidienne en fonction de la réadaptation physique ainsi que l'horaire des traitements de réadaptation. En l'absence d'un horaire des traitements à l'unité de soins, l'examinatrice ou l'examinateur tiendra compte de la planification faite par la candidate ou le candidat au regard des exercices musculaires. La feuille de route devra également inclure **des points d'observation** de l'état de la personne concernant les séquelles potentielles de l'altération présentée (perte motrice, sensorielle, altération des facultés cognitives, etc.).

La prestation des soins doit tenir compte des changements éventuels de l'état de la personne (priorités de soins).

Tolérance : une omission sur la feuille de route concernant les données du plan de soins.

### **Tâche 2 : Observation de l'état de la personne**

- 2.1 Observation pertinente des limitations et des adaptations dans l'accomplissement des activités de vie quotidienne . (10 points)
- 2.2 Reconnaissance juste de l'effet des limitations sur l'état émotif de la personne. (5 points)

La candidate ou le candidat devra reconnaître les manifestations cliniques liées aux déficits neurologiques ou musculo-squelettiques selon l'altération présentée chez une personne assignée depuis deux ou trois jours. Elle ou il pourra se référer au dossier médical et au plan de soins pour connaître l'état de la personne. Des limitations et des adaptations observées chez la personne dans l'accomplissement des activités de vie quotidienne (AVQ) devront être rapportées. Des observations devront être notées sur l'état émotif de la personne par rapport à ses limitations physiques, sa réadaptation dans ses AVQ et ses exercices.

L'ensemble des observations devra être noté sur une fiche remise en début de stage. La remise de cette fiche se fera à la fin du stage.

Tolérance : un manquement sur l'ensemble des observations.

### Tâche 3 : Soutien moral à la personne

#### 3.1 Soutien moral à la personne dans sa progression liée à la réadaptation (10 points)

La candidate ou le candidat devra démontrer son intérêt à apporter du soutien moral à la personne dans la progression de sa réadaptation. L'examinatrice ou l'examineur pourra considérer que la candidate ou le candidat manifeste de l'intérêt de la façon suivante :

- accompagner et soutenir la personne qui lui est assignée;
- reconnaître les manifestations verbales et non verbales de l'état émotif de la personne;
- intervenir d'une façon pertinente par rapport aux manifestations observées.

L'évaluation devra se faire dans les quatre derniers jours. On suggère l'utilisation d'une fiche pour décrire les manifestations de l'état émotif de la personne.

Tolérance : un manquement au chapitre de la reconnaissance des manifestations non verbales de l'état émotif.

### Tâche 4 : Soins liés à la réadaptation physique

#### 4.1 Assistance appropriée à l'accomplissement des activités de vie quotidienne et des exercices musculaires. (15 points)

L'examinatrice ou l'examineur vérifiera que la candidate ou le candidat voit à :

- assurer la continuité des recommandations de l'intervenant responsable du programme de réadaptation (physiothérapeute, ergothérapeute, etc.) lors des soins d'assistance à la personne;
- apporter de l'assistance à la personne dans l'accomplissement des activités de vie quotidienne (AVQ) et de l'application du programme de réadaptation;
- faire preuve de jugement clinique concernant le **type d'assistance** nécessité compte tenu des capacités fonctionnelles de la personne;
- respecter le rythme de la personne dans l'accomplissement de ses activités de vie quotidienne (AVQ);
- maintenir l'autonomie ou la renforcer durant l'assistance à la personne.

L'assistance à la marche peut remplacer les exercices musculaires.

Il n'est pas nécessaire que l'examinatrice ou l'examineur assiste à la totalité du déroulement des activités de soins. Elle ou il devra, néanmoins, s'assurer que l'assistance est conforme aux données inscrites sur la feuille de route.

Tolérance : la candidate ou le candidat peut se référer au plan de soins ou de réadaptation pour appuyer son jugement clinique.

### **Tâche 5 : Rédaction d'une note d'observation**

#### 5.1 Rédaction concise et précise d'une note d'observation au dossier (10 points)

À un moment opportun de la dernière semaine de stage, l'examinatrice ou l'examineur évaluera la rédaction d'une note d'observation au dossier. La note devra être concise et précise concernant au moins les observations suivantes :

- signes vitaux;
- médication;
- traitements;
- changements dans les AVQ;
- collaboration de la personne à sa réadaptation.

Tolérance : aucun manquement par rapport à l'aspect légal dans la rédaction. Une omission dans les observations à rédiger peut être tolérée sauf pour les observations décrivant l'effet obtenu des médicaments administrés.

### **Tâche 6 : Participation à une réunion d'équipe interdisciplinaire**

#### 6.1 Pertinence et précision des observations concernant les activités de vie quotidienne. (5 points)

À l'occasion d'une réunion d'équipe interdisciplinaire, la candidate ou le candidat présentera un rapport verbal sur les capacités fonctionnelles de la personne qu'elle ou il aura observée durant les soins d'hygiène, l'habillement, l'alimentation, l'élimination et la mobilisation. Elle ou il devra préalablement noter ses observations sur la feuille de route. De plus, elle ou il présentera ses observations de l'état émotif de la personne.

Tolérance : l'examinatrice ou l'examineur ne devra pas pénaliser la candidate ou le candidat sur la forme de la présentation verbale; cependant, toutes les observations pertinentes devront être inscrites sur la feuille de route.

**Seuil de réussite : 55 points sur 65 points.**

**Sanction : La candidate ou le candidat devra réussir les deux sections de l'épreuve.**

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-836 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES (module 26)</b>				<b>Durée : 90 heures</b>			
<b>254-838 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES (module 26)</b>				<b>Durée : 120 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à une clientèle adulte</i></b>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b><i>PRODIGER DES SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES À UNE CLIENTÈLE ADULTE</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
3	Établir des priorités de soins.	Importance mise sur : - les étapes préopératoires et postopératoires; - l'état de la personne.					
<b><i>A. PLANIFIER LE TRAVAIL</i></b>							
2	A.1 Reconnaître l'organisation du travail de l'unité de soins.	Rencontre avec les membres de l'équipe de soins. Rôle de chaque membre. Prise en considération : - de l'organisation physique de l'unité de soins; - de l'emplacement : • de la pharmacie de l'unité; • du fichier horaire; • du plan de soins; • des dossiers; • du matériel pour les soins préopératoires et postopératoires; • de l'horaire d'une journée de travail; • des mesures de sécurité et d'urgence de l'unité de soins.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-836 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES (module 26) 254-838 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES (module 26)				Durée : 90 heures Durée : 120 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à une clientèle adulte</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	A.2 Préparer une feuille de route.	<p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- signes vitaux;</li> <li>- inscription des particularités du rapport;</li> <li>- diagnostic clinique;</li> <li>- type de chirurgie;</li> <li>- date et heure de la chirurgie;</li> <li>- médicaments ou autres substances;</li> <li>- soins infirmiers.</li> </ul> <p>Prise en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du plan de soins;</li> <li>- du dossier.</li> </ul>					
2	A.3 Établir des priorités.	<p>Principes de planification.</p> <p>Prise en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'heure de la chirurgie;</li> <li>- des données du rapport et du dossier;</li> <li>- de l'état de la personne;</li> <li>- de la préparation pour la chirurgie;</li> <li>- des examens diagnostiques;</li> <li>- de la médication;</li> <li>- des signes vitaux.</li> </ul> <p>Retour sur les soins préopératoires et postopératoires du module 15.</p>					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-836 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES (module 26)				Durée : 90 heures			
254-838 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES (module 26)				Durée : 120 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à une clientèle adulte</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	A Planifier le travail.	Reconnaissance de l'organisation du travail de l'unité. Préparation d'une feuille de route. Établissement de priorités de soins.		Reconnaissance précise de l'organisation du travail de l'unité de soins. Prise en considération de l'information reçue à l'occasion du rapport. Prise en considération de l'information contenue dans le plan de soins et dans le dossier. Préparation complète d'une feuille de route. Établissement judicieux des priorités en fonction de l'état de la personne et de l'heure de la chirurgie.			
4	A Planifier le travail.	Reconnaissance de l'organisation du travail de l'unité. Préparation d'une feuille de route. Établissement de priorités de soins.		<b>1 Planification du travail.</b> 1.1 Préparation complète d'une note de soins. 1.2 Établissement judicieux des priorités en fonction de l'état de la personne et de l'heure de la chirurgie.	15	5	PS
<b>B. DONNER DES SOINS PRÉOPÉRATOIRES</b>							
2	B.1 Accueillir la personne.	Admission de la personne : - collecte de données conforme à la procédure de l'unité; - visite de l'unité.  Règles d'un consentement éclairé pour une chirurgie.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-836 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES (module 26)				Durée : 90 heures			
254-838 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES (module 26)				Durée : 120 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à une clientèle adulte</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	B.2 Préparer la personne.	<p>Vérification :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des connaissances de la personne concernant sa chirurgie;</li> <li>- de l'état émotif de la personne.</li> </ul> <p>Recours à des personnes-ressources, si nécessaire.</p> <p>Communication à la personne de l'information relative à la préparation de la chirurgie.</p> <p>Préparation physique conforme aux procédés de soins.</p> <p>Préparation au suivi de la chirurgie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exercices respiratoires et musculaires;</li> <li>- premier lever, etc.</li> </ul>					
2	B.3 Préparer la chambre.	Préparation adaptée au type de chirurgie.					
3	<b>B Donner des soins préopératoires.</b>	<p>Accueil de la personne.</p> <p>Préparation de la personne.</p> <p>Préparation de la chambre.</p>		<p>Prise en considération de l'état émotif de la personne.</p> <p>Justesse de l'information donnée concernant la préparation et le suivi de la chirurgie.</p> <p>Préparation physique de la personne appropriée à la chirurgie.</p> <p>Préparation appropriée de la chambre en fonction du type de chirurgie.</p>			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-836 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES (module 26)					Durée : 90 heures		
254-838 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES (module 26)					Durée : 120 heures		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à une clientèle adulte</i></b>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
4	<b>B</b> Donner des soins préopératoires.	Accueil de la personne. Préparation de la personne. Préparation de la chambre.		2 Soins préopératoires. 2.1 Préparation physique de la personne appropriée à la chirurgie.	10	10	PS PT
<b>C. DONNER DES SOINS POSTOPÉRATOIRES</b>							
2	C.1 Accueillir la personne à son retour de la salle de réveil.	Installation de la personne. Vérification : - des signes vitaux; - de l'état de conscience; - de la douleur; - du pansement ou de la plaie chirurgicale; - de l'intégrité de la peau; - des solutés et du débit; - des sondes gastrique, vésicale, etc.					
2	C.2 Utiliser des moyens pour prévenir les complications postopératoires.	Prise en considération : - de l'ordonnance et du plan de soins; - des informations données par la personne.  Communication à la personne des renseignements liés aux soins.  Interventions au regard : - du système respiratoire; - du système cardiovasculaire; - du système digestif; - du système urinaire; - des risques d'infection de la plaie.  Retour sur la prévention des complications en postopératoire, module 15.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-836 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES (module 26)				Durée : 90 heures			
254-838 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES (module 26)				Durée : 120 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à une clientèle adulte</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	C.3 Observer la personne.	Rappel des points de vérification précisés en C.1.  Observation : - de l'état émotif; - de l'effet de la médication; - de l'effet des soins; - de l'élimination vésicale; - de la présence de nausées, de vomissements; - de la participation aux soins.					
3	<b>C Donner des soins post-opératoires.</b>	Accueil de la personne après une chirurgie.  Utilisation de moyens pour prévenir les complications.  Observation de la personne.		Vérification correcte des signes vitaux.  Prise en considération de l'état de conscience de la personne.  Prise en considération de l'information fournie par la personne.  Utilisation judicieuse d'une échelle de douleur.  Soins conformes à l'ordonnance ou au plan de traitement infirmier, s'il y a lieu.  Utilisation judicieuse des moyens pour favoriser le confort de la personne  Utilisation judicieuse des moyens pour prévenir les complications postopératoires.  Reconnaissance juste des signes précurseurs de complications postopératoires.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-836 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES (module 26)</b>					<b>Durée : 90 heures</b>		
<b>254-838 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES (module 26)</b>					<b>Durée : 120 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à une clientèle adulte</i></b>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
4	<b>C Donner des soins post-opératoires.</b>	Accueil de la personne après une chirurgie.  Utilisation de moyens pour prévenir les complications.  Observation de la personne.		<b>3 Soins postopératoires.</b>  3.1 Utilisation judicieuse des moyens pour prévenir les complications post-opératoires.  3.2 Prestation de soins conforme à l'ordonnance ou au plan de soins.	30	15	PS
<b>D. COMMUNIQUER L'INFORMATION RELATIVE AUX SOINS ET À L'ÉTAT DE LA PERSONNE</b>							
2	D.1 Faire un rapport verbal.	Contenu : - résultats des signes vitaux; - changements dans l'état de la personne; - effet de la médication en relation avec la douleur; - état du pansement; - participation de la personne; - bilan liquidien.  Moments de présentation : - dès l'observation d'un changement significatif; - fin d'un quart de travail.					
2	D.2 Rédiger une note d'observation au dossier.	Contenu : - signes vitaux; - observations sur l'état de la personne; - soins et traitements; - participation de la personne; - effets de la médication et des soins.  Enregistrement au moment opportun.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-836 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES (module 26)					Durée : 90 heures		
254-838 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES (module 26)					Durée : 120 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à une clientèle adulte</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
		Respect de l'aspect légal dans la rédaction.					
3	<b>D Communiquer l'information relative aux soins et à l'état de la personne.</b>	Présentation d'un rapport verbal. Rédaction d'une note d'observation au dossier.		Transmission rapide de tout changement significatif de l'état de la personne. Rédaction concise et précise des notes d'observations au dossier. Transmission pertinente, à la fin du quart de travail, de l'information concernant l'état de la personne.			
4	<b>D Communiquer l'information relative aux soins et à l'état de la personne.</b>	Présentation d'un rapport verbal. Rédaction d'une note d'observation au dossier.		<b>4 Communication de l'information.</b> 4.1 Rédaction concise et précise des notes d'observations au dossier. 4.2 Transmission pertinente, à la fin du quart de travail, de l'information concernant l'état de la personne.	15	10	PS
					5		PS
<b>PRODIGUER DES SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES À UNE CLIENTÈLE ADULTE</b>							
3	<b>Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à une clientèle adulte.</b>			Respect du décorum. Respect du Code de déontologie et des règles d'éthique. Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité. Communication emphatique avec la personne et sa famille.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-836 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES (module 26)					Durée : 90 heures		
254-838 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES (module 26)					Durée : 120 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à une clientèle adulte</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
				Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et capacité d'autocritique. Sens de l'observation. Capacité d'autonomie et d'initiative. Capacité d'adaptation aux imprévus. Considération des aspects biopsychosocial, culturel et spirituel de la personne. Utilisation de la terminologie appropriée.			
<b>PRODIGER DES SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES À UNE CLIENTÈLE ADULTE</b>							
<b>(incluant l'évaluation de sanction)</b>							
4	Prodiguer des soins préopératoires et post-opératoires à une clientèle adulte.			Respect du Code de déontologie et des règles d'éthique. Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et capacité d'autocritique. Sens de l'observation. Capacité d'adaptation aux imprévus. Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.	10 10 5 5	10 10 5 5	PS PS PS PS

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-836 et 254-838 – SOINS PRÉOPÉRATOIRES ET POSTOPÉRATOIRES  
(module 26)

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve pratique a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à une clientèle adulte dans une unité de chirurgie.

### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se déroule dans une unité de chirurgie.

L'examinatrice ou l'examineur procède à l'évaluation à différents moments du stage lorsque la candidate ou le candidat a démontré la maîtrise de sa compétence. La candidate ou le candidat devra réaliser les tâches suivantes :

Tâche 1 : Planification du travail

Tâche 2 : Prestation de soins préopératoires

Tâche 3 : Prestation de soins postopératoires

Tâche 4 : Communication de l'information relative aux soins et à l'état de la personne

#### Conditions particulières

L'évaluation devra se dérouler auprès d'une clientèle adulte nécessitant des soins préopératoires et postopératoires.

Tout en octroyant une période d'acclimatation à l'environnement de travail, les critères généraux de performance suivants seront évalués tout au long du stage :

1. Respect du Code de déontologie et de l'éthique. (10 points)
2. Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et capacité d'autocritique. (10 points)
3. Sens de l'observation. (5 points)
4. Capacité d'adaptation aux imprévus. (5 points)

Pour évaluer ces critères, nous vous demandons, en équipe de travail dans votre commission scolaire, d'élaborer un outil d'évaluation qui soutiendra votre jugement. Dans un premier temps, vous pourriez définir ce que vous entendez pour chacun de ces critères généraux de performance et, dans un deuxième temps, accorder certaines tolérances pour chacun des critères.

**Seuil de réussite : 25 points sur 30 points.**

**Le respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité est évalué tout au long du stage. Tout manquement pouvant porter préjudice à la personne devrait entraîner un échec du stage.**

### **Tâche 1 : Planification du travail**

#### 1.1 Préparation complète d'une feuille de route. (5 points)

Dans l'unité de soins, la candidate ou le candidat devra préparer une feuille de route pour deux personnes à partir des plans de soins, des dossiers des personnes et du rapport du dernier quart de travail. Elle ou il devra présenter à l'examinatrice ou l'examineur, la feuille de route au début et à la fin de la journée choisie pour l'évaluation.

La feuille de route pour chaque personne doit comprendre les éléments suivants :

- date de la chirurgie;
- heure de la chirurgie et prémédication s'il y a lieu;
- type d'alimentation;
- fréquence des signes vitaux;
- médication, heure du dernier analgésique s'il y a lieu;
- fréquence des exercices respiratoires et musculaires;
- premier lever s'il y a lieu;
- surveillance particulière en relation avec le type de chirurgie (pansement, soluté, position, appareil de succion gastrique, etc.).

L'examinatrice ou l'examineur devra s'assurer que la candidate ou le candidat connaît le diagnostic et le type de chirurgie des personnes assignées.

Tolérance : aucune tolérance pour le type de chirurgie, pour l'alimentation, les signes vitaux, la médication, la surveillance particulière. Une tolérance pour l'ensemble des autres éléments.

#### 1.2 Établissement judicieux des priorités en fonction de l'état de la personne et de l'heure de la chirurgie. (10 points)

À l'intérieur de la même journée choisie en 1.1, les priorités devront être établies dans la prestation des soins selon les conditions suivantes :

- l'heure de la chirurgie de la personne;
- les données du rapport et du dossier;
- la préparation spécifique de la chirurgie;
- l'état de la personne;
- les médicaments à administrer;
- les signes vitaux.

De plus, la candidate ou le candidat devra se référer à l'examinatrice ou l'examineur ou à une personne-ressource en cas de doute ou d'incertitude.

Tolérance : le jugement de l'examinatrice ou de l'examineur portera sur la pertinence dans l'établissement des priorités par la candidate ou le candidat selon les situations présentées.

## **Tâche 2 : Prestation de soins préopératoires**

### 2.1 Préparation physique de la personne appropriée à la chirurgie. (10 points)

La candidate ou le candidat devra démontrer sa capacité à effectuer une préparation physique adéquate d'une personne en vue d'une chirurgie. L'examinatrice ou l'examineur s'assurera que la candidate ou le candidat a :

- vérifié le type d'alimentation;
- vérifié si la personne a bien reçu l'information relative à la chirurgie;
- vérifié l'état émotif de la personne;
- fourni des renseignements sur les exercices respiratoires et musculaires;
- fourni des renseignements sur le premier lever;
- fourni des renseignements sur la prémédication;
- effectué tous les soins physiques nécessaires au type de chirurgie.

Cette tâche peut être évaluée partiellement ou complètement à l'aide d'une fiche si les soins préopératoires sont faits en externe dans le milieu de stage.

Tolérance : aucune pour l'alimentation, l'état émotif, la prémédication et les soins physiques liés au type de chirurgie.

## **Tâche 3 : Prestation de soins postopératoires**

### 3.1 Utilisation judicieuse des moyens pour prévenir les complications postopératoires. (15 points)

La candidate ou le candidat devra utiliser de façon judicieuse des moyens pour prévenir les complications postopératoires. L'examinatrice ou l'examineur évaluera les éléments suivants :

- la surveillance du pansement ou de la plaie opératoire;
- le respect de la fréquence de la prise des signes vitaux;
- l'interprétation juste des signes vitaux;
- la vérification de la douleur;
- la vérification de l'état de conscience;
- les interventions adéquates au regard du maintien du fonctionnement normal des systèmes respiratoire, cardiovasculaire, digestif, urinaire (première miction, exercices respiratoires, exercices musculaires, premier lever, hydratation, etc.).

Tolérance : un manquement dans les interventions au regard du maintien du fonctionnement normal des systèmes qui ne portera pas préjudice à la personne assignée.

3.2 Prestation de soins conforme au plan de soins ou à l'ordonnance. (15 points)

La candidate ou le candidat devra exécuter les procédés de soins spécifiques suivants :

- exécution de la vérification et du maintien du débit de la perfusion d'un soluté;
- dosage du bilan liquidien;
- administration d'un analgésique narcotique ou d'une autre classe de médicaments;
- tout autre procédé de soins spécifiques.

Tolérance : aucune

#### **Tâche 4 : Communication de l'information**

4.1 Rédaction concise et précise des notes d'observations au dossier. (10 points)

À deux moments opportuns à l'intérieur du stage, l'examinatrice ou l'examineur évaluera la rédaction des notes d'observations au dossier pour l'ensemble du quart de travail. Idéalement, la rédaction des notes d'observations devrait toucher une personne avec des soins préopératoires et une autre avec des soins postopératoires. Quelle que soit la situation présentée, on devra trouver des notes sur les éléments suivants :

- signes vitaux;
- état de la personne;
- médication;
- soins préopératoires ou postopératoires;
- collaboration de la personne.

Tolérance : on s'attend à ce que les renseignements concernant la médication, les soins et l'état de la personne soient précis et complets. L'utilisation de la terminologie devra être appropriée. Des données inexacts et incomplètes devraient être considérées comme un manquement à la sécurité de la personne.

\*\* L'aspect légal dans la rédaction des notes devra être respecté.

4.2 Transmission pertinente à la fin du quart de travail de l'information concernant l'état de la personne. (5 points)

À la fin d'un quart de travail choisi par l'examinatrice ou l'examineur, la candidate ou le candidat devra communiquer verbalement à la chef ou chef d'équipe ou à l'examinatrice ou l'examineur l'information relative à l'état des personnes assignées à la suite d'une chirurgie. Faire cette évaluation la même journée où vous évaluez la tâche 1. L'examinatrice

ou l'examineur demandera à la candidate ou au candidat de préparer sur une fiche les informations recueillies avant de les transmettre. Ce rapport doit être précis et pertinent.

Les informations doivent contenir les éléments suivants :

- résultat des signes vitaux;
- changement dans l'état de la personne;
- effet de la médication en relation avec la douleur;
- heure du dernier analgésique;
- état du pansement ou de la plaie opératoire;
- bilan liquidien;
- collaboration de la personne.

Tolérance : aucune pour les signes vitaux, l'effet obtenu de la médication, l'état du pansement ou de la plaie et tout changement significatif de l'état de la personne. Une tolérance pourra être accordée pour l'ensemble des autres éléments.

**Seuil de réussite : 60 points sur 70 points.**

**Sanction : Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat devra réussir les deux sections de l'épreuve.**

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-902 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 27)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>INTERVENIR AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.	Tassé, Marc; Morin, Diane <i>La déficience intellectuelle</i> . Gaétan Morin, 2003.				
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Se soucier de l'utilisation de la terminologie spécifique.	Terminologie appropriée aux incapacités intellectuelles. Utilisation d'ouvrages de référence.					
2	Utiliser une approche systémique.	Accent mis sur l'approche systémique tout au long de la compétence.					
<b>A. SE RÉFÉRER AU PROCESSUS NORMAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT</b>				<b>Durée : 10 heures</b>			
2	A.1 Reconnaître les aspects biologiques du développement de l'enfant et de l'adolescent.	Développement physique : - du nourrisson; - du trottineur; - de l'enfant d'âge préscolaire; - de l'enfant d'âge scolaire; - de l'adolescent.  Reconnaissance des besoins associés.  Reconnaissance des facteurs favorisant le développement physique.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-902 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 27)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	A.2 Reconnaître les aspects psychologiques et sociaux du développement de l'enfant et de l'adolescent.	Développement psychosocial : - du nourrisson; - du trottineur; - de l'enfant d'âge préscolaire; - de l'enfant d'âge scolaire; - de l'adolescent.  Reconnaissance des besoins associés.  Reconnaissance des facteurs favorisant le développement psychosocial.					
2	A.3 Reconnaître les aspects cognitifs du développement de l'enfant et de l'adolescent.	Développement cognitif : - du nourrisson; - du trottineur; - de l'enfant d'âge préscolaire; - de l'enfant d'âge scolaire; - de l'adolescent.  Reconnaissance des besoins associés.  Reconnaissance des facteurs favorisant le développement cognitif.					
2	A.4 Reconnaître le développement moral chez l'enfant et l'adolescent.	Développement moral : - de l'enfant d'âge préscolaire; - de l'enfant d'âge scolaire; - de l'adolescent.  Reconnaissance des besoins associés.  Reconnaissance des facteurs favorisant le développement moral.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-902 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 27)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	A.5 Reconnaître les aspects adaptatifs dans le développement de l'enfant et de l'adolescent.	Développement de comportements adaptatifs chez : - le nourrisson; - le trottineur; - l'enfant d'âge préscolaire; - l'enfant d'âge scolaire; - l'adolescent.  Reconnaissance des besoins associés.  Reconnaissance des facteurs favorisant des comportements adaptatifs.					
3	A Se référer au processus normal de développement de l'enfant et de l'adolescent.			Reconnaissance exacte des principaux aspects du développement biologique, psychologique, cognitif, moral, adaptatif et social de l'enfant et de l'adolescent.  Association pertinente des besoins de l'enfant et de l'adolescent aux périodes d'un développement normal.			
4	A Se référer au processus normal de développement de l'enfant et de l'adolescent.			<b>1 Le processus normal du développement de l'enfant et de l'adolescent.</b>  1.1 Reconnaissance pertinente des besoins de l'enfant et de l'adolescent aux périodes d'un développement normal.	20	20	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-902 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 27)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>B. SAISIR L'INCIDENCE, CHEZ UNE PERSONNE, DE LA PRÉSENCE D'INCAPACITÉS INTELLECTUELLES</i></b>							
<b><i>Durée : 8 heures</i></b>							
2	B.1 Se référer à une définition de l'incapacité intellectuelle.	<p>Chemin parcouru dans notre vision sociale au regard des « déficiences intellectuelles ».</p> <p>Point de vue historique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1900-1960;</li> <li>- 1960-1990;</li> <li>- 1990 à nos jours.</li> </ul> <p>Changements apportés par les principales réformes :</p> <p>Point de vue théorique :</p> <p>Notions d'incapacités intellectuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définition;</li> <li>- critères déterminants : âge, limitations intellectuelles, limitations adaptatives;</li> <li>- prévalence;</li> <li>- aspect culturel.</li> </ul> <p>Liens à faire avec le DSM-IV et le concept de santé mentale.</p>					
2	B.2 Situer le rôle des organismes qui interviennent auprès des personnes présentant des incapacités intellectuelles.	<p>Politique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et ses objectifs.</p> <p>Lois et leurs buts.</p> <p>Rôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du réseau de la santé;</li> <li>- du réseau communautaire;</li> <li>- du réseau scolaire.</li> </ul>					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-902 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 27)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	B.3 Reconnaître les causes et les facteurs contributifs des incapacités intellectuelles.	<p>Étiologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- facteurs génétiques;</li> <li>- facteurs prénataux;</li> <li>- facteurs périnataux;</li> <li>- troubles acquis dans l'enfance (ex. : autisme);</li> <li>- facteurs environnementaux;</li> <li>- facteurs socioculturels.</li> </ul> <p>Prévention primaire, secondaire et tertiaire.</p>					
2	B.4 Reconnaître les traits liés aux incapacités intellectuelles.	<p>Traits cognitifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lenteur ou retard du développement intellectuel;</li> <li>- ralentissement ou arrêt prématuré du développement physique;</li> <li>- moindre efficacité du fonctionnement intellectuel;</li> <li>- difficulté d'abstraction;</li> <li>- diminution de la capacité d'attention;</li> <li>- problématique du développement du langage;</li> <li>- base de connaissances pauvre et mal organisée;</li> <li>- difficultés de transfert et de généralisation</li> </ul> <p>Traits non cognitifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faible motivation;</li> <li>- faible estime de soi;</li> <li>- certitude anticipée de l'échec;</li> <li>- faiblesse du degré d'exigence;</li> <li>- pauvreté des investissements;</li> <li>- système d'attribution inadapté des échecs.</li> </ul>					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-902 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 27)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	B.5 Reconnaître les conséquences des incapacités intellectuelles.	Famille et proches : - une naissance pas comme les autres; - processus d'adaptation des parents; - dynamique familiale.  À l'intérieur de chacune des phases du cycle de vie : - les milieux de vie; - la perception des autres; - le travail; - la sexualité; - la vie à deux; - l'environnement dans chacune des sphères d'activité de la personne.					
2	B.6 Reconnaître les besoins de la personne.	Besoins physiques, psychologiques et sociaux selon : - l'âge (enfant, adulte, personne âgée); - le sexe; - l'autonomie; - le milieu de vie; - les pathologies associées; - le soutien disponible dans le réseau d'aide.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

7

254-902 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 27)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	<b>B</b> Saisir l'incidence, chez une personne, de la présence d'incapacités intellectuelles.			<p>Recours avisé à une définition actuelle des incapacités intellectuelles.</p> <p>Reconnaissance juste des causes des incapacités intellectuelles et des facteurs contributifs.</p> <p>Reconnaissance correcte des manifestations de la présence d'incapacités intellectuelles chez une personne.</p> <p>Reconnaissance juste des conséquences des incapacités intellectuelles sur la personne et son environnement.</p> <p>Mise en relation pertinente des besoins de la personne et de la présence d'incapacités intellectuelles.</p>			
4	<b>B</b> Saisir l'incidence, chez une personne, de la présence d'incapacités intellectuelles.			<p><b>2 La présence d'incapacités intellectuelles.</b></p> <p>2.1 Reconnaissance exacte des causes des incapacités intellectuelles.</p> <p>2.2 Reconnaissance correcte des traits liés aux incapacités intellectuelles.</p> <p>2.3 Reconnaissance juste des conséquences liées aux incapacités intellectuelles.</p>	35		
						5	C
						15	C
						15	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

2006-03-30

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-902 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 27)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>C. SOUTENIR UNE PERSONNE PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE SON AUTONOMIE</i></b> <span style="float: right;"><b><i>Durée : 4 heures</i></b></span>							
2	C.1 Définir le concept d'autonomie.	Autonomie : - de base; - fonctionnelle; - générale; - d'exécution; - de décision.  Habiletés évaluées dans le concept d'autonomie : - soins personnels; - vie résidentielle et communautaire; - vie professionnelle; - loisirs; - déplacement.  Sujétion à autrui.					
2	C.2 Distinguer le plan de services individualisé (PSI) des plans d'intervention.	Établissement du diagnostic : - antécédents; - examen physique; - examen neurologique; - examens biologiques; - entretien psychologique; - examen de l'audition et du langage; - évaluation psychiatrique.  Plan de services individualisé (PSI) : - étapes; - éléments constitutifs; - buts.  Plans d'intervention : Éléments constitutifs.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-902 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 27)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
		<p>Buts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduction des dépendances;</li> <li>- élimination de la surprotection;</li> <li>- acquisition d'habiletés;</li> <li>- amélioration des comportements adaptatifs;</li> <li>- amélioration de l'environnement;</li> <li>- diminution de la complexité des objets d'apprentissage;</li> <li>- obtention d'un degré de sujétion acceptable.</li> </ul> <p>Rôle et responsabilités professionnelles des intervenants du réseau de la santé.</p> <p>Rôle de l'infirmière auxiliaire dans l'utilisation.</p>					
2	C.3 Reconnaître les principes à la base du développement d'une relation aidante avec une personne qui présente des incapacités intellectuelles.	<p>Principes de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- reconnaissance de l'âge chronologique et mental;</li> <li>- démarche progressive simple dans les approches et les activités.</li> </ul> <p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- utilisation de la communication sous toutes ses formes (Bliss, CAP, PIC, etc.);</li> <li>- accent porté sur la routine;</li> <li>- accent sur les sens et le concret, etc.</li> </ul> <p>Retour sur le module 5.</p>					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-902 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 27)</b>				<b>Durée : 30 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
2	C.4 Relier des mesures de soutien aux activités de vie quotidienne.	<p>Mesures d'assistance selon les capacités fonctionnelles de la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fonctionnement intellectuel;</li> <li>- habiletés adaptatives;</li> <li>- considérations psychologiques et émotives;</li> <li>- considérations environnementales.</li> </ul> <p>Mesures d'assistance selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les personnes;</li> <li>- les situations;</li> <li>- les étapes de vie.</li> </ul> <p>Respect des règles de conduite et de sécurité du milieu de vie.</p>					
2	C.5 Respecter les droits de la personne.	<p>Charte des droits et libertés de la personne du Québec.</p> <p>Droits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- liberté;</li> <li>- intégrité physique et morale;</li> <li>- dignité;</li> <li>- confidentialité;</li> <li>- protection et assistance;</li> <li>- participation à la citoyenneté;</li> <li>- accès à une éducation (services scolaires) de qualité.</li> </ul>					
2	C.6 Faire le point sur sa capacité à travailler avec des personnes présentant des incapacités intellectuelles.	<p>Prise en considération de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'éthique professionnelle;</li> <li>- ses réactions;</li> <li>- sa capacité d'autocritique;</li> <li>- sa capacité de travailler en équipe;</li> <li>- son ouverture d'esprit;</li> <li>- ses habiletés relationnelles.</li> </ul>					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-902 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 27)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	C Soutenir une personne présentant des incapacités intellectuelles dans le développement de son autonomie.			<p>Mise en relation pertinente de la nature des interventions prévues au plan de services individualisé et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des capacités fonctionnelles de la personne;</li> <li>- du développement de son autonomie.</li> </ul> <p>Assistance appropriée à la personne dans l'accomplissement de ses activités de vie quotidienne.</p> <p>Établissement d'une relation aidante avec la personne.</p> <p>Examen de ses réactions par rapport aux personnes présentant des incapacités intellectuelles.</p>			
4	C Soutenir une personne présentant des incapacités intellectuelles dans le développement de son autonomie.			<p><b>3 Soutien à l'autonomie de la personne présentant des incapacités intellectuelles.</b></p> <p>3.1 Mise en relation pertinente des interventions auprès d'une personne présentant des incapacités intellectuelles et le maintien de son autonomie.</p>	25	25	C

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-902 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 27)</b>					<b>Durée : 30 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles</i></b>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b><i>D. UTILISER DES MOYENS D'INTERVENTION FAVORISANT L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES</i></b>							
<b><i>Durée : 5 heures</i></b>							
2	D.1 Reconnaître les difficultés d'intégration et de la participation sociale.	Dépistage tardif. Préjugés, stigmatisation. Insuffisance du soutien offert à la famille. Épuisement parental. Insuffisance des ressources financières et humaines. Insuffisance des mesures de soutien à l'intégration au travail et aux activités socioprofessionnelles. Lourdeurs administratives. Manque de concertation entre les divers intervenants. Services de transport en commun inadaptés. Valeurs que sous-tendent les politiques sociales qu'on adopte, etc.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-902 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 27)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	D.2 Faire appel à des moyens de stimulation de la personne.	<p>Moyens visant à amener la personne à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- expérimenter des situations nouvelles;</li> <li>- participer à diverses activités récréatives, culturelles, sociales, etc.;</li> <li>- acquérir de nouvelles habiletés intellectuelles significatives;</li> <li>- découvrir des opportunités afin de maintenir des liens avec le réseau social;</li> <li>- exercer des droits, etc.</li> </ul> <p>Respect des règles de conduite et de sécurité du milieu de vie.</p>					
2	D.3 Reconnaître le rôle des différents acteurs dans l'intégration communautaire.	<p>Rôle : accompagnement de la personne dans sa prise en charge de son environnement et de sa vie.</p> <p>Acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parents, fratrie, amis et famille élargie;</li> <li>- organismes communautaires et bénévoles;</li> <li>- réseau scolaire;</li> <li>- réseau de la santé.</li> </ul>					
3	<b>D Utiliser des moyens d'intervention favorisant l'intégration communautaire de personnes présentant des incapacités intellectuelles.</b>			<p>Prise en considération des difficultés d'intégration et de participation sociales pour des personnes présentant des incapacités intellectuelles.</p> <p>Respect des règles de conduite et de sécurité appropriées du milieu de vie de la personne.</p>			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-902 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 27)				Durée : 30 heures			
Énoncé de la compétence : <i>Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
				Recours avisé à des moyens de stimulation de la personne. Emploi de moyens d'intervention convenant à la personne et à la situation. Reconnaissance juste du rôle des différents acteurs associés à l'intégration et à la participation sociales de la personne.			
4	<b>D</b> Utiliser des moyens d'intervention favorisant l'intégration communautaire de personnes présentant des incapacités intellectuelles.			<b>4 Les moyens d'intervention dans la communauté.</b> 4.1 Prise en considération des difficultés d'intégration et de participation sociales. 4.2 Reconnaissance juste de moyens d'intervention convenant à la personne et à la situation.	20	10	C
<b>INTERVENIR AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES</b>				<b>Durée : 3 heures</b>			
3	Approche auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles.						
<b>INTERVENIR AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES</b>							
4	Approche auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles.						

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

## 254-902 – APPROCHE AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 27)

### DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

#### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles. Cette épreuve est d'une durée d'une heure.

#### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve comporte un examen de connaissances pratiques.

##### 1 LE PROCESSUS NORMAL DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

- 1.1 Reconnaissance pertinente des besoins de l'enfant et de l'adolescent aux périodes d'un développement normal. (20 points)

À partir de quatre mises en situation illustrant chacune une période différente du développement (physique, psychologique, cognitif, adaptatif ou social), de l'enfant et de l'adolescent, la candidate ou le candidat devra reconnaître dans une liste de besoins, deux besoins spécifiques qui correspondent à la période présentée.

Tolérance : deux manquements.

##### 2 LA PRÉSENCE D'INCAPACITÉS INTELLECTUELLES

- 2.1 Reconnaissance exacte des causes des incapacités intellectuelles. (5 points)

À partir d'une liste de causes ou de facteurs contributifs, la candidate ou le candidat devra reconnaître deux causes ou facteurs contributifs à une incapacité intellectuelle.

Tolérance : aucun manquement.

2.2 Reconnaissance correcte des traits liés aux incapacités intellectuelles. (15 points)

- a) À partir de deux mises en situation décrivant chacune une personne présentant une incapacité intellectuelle, la candidate ou le candidat devra repérer deux traits cognitifs pour chacune des situations.
- b) À partir d'une mise en situation décrivant une personne présentant une incapacité intellectuelle, la candidate ou le candidat devra repérer deux traits non cognitifs pour la situation.

Tolérance : un manquement pour l'ensemble des traits.

2.3 Reconnaissance juste des conséquences liées aux incapacités intellectuelles. (15 points)

À partir d'une liste de cinq ou six conséquences des incapacités intellectuelles sur la personne ou son environnement, la candidate ou le candidat devra reconnaître les deux conséquences pertinentes.

Tolérance : aucun manquement.

3 SOUTIEN À L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE PRÉSENTANT UNE INCAPACITÉ INTELLECTUELLE

3.1 Mise en relation pertinente des interventions auprès d'une personne présentant des incapacités intellectuelles et le maintien de son autonomie. (25 points)

À partir de trois mises en situation, illustrant chacune un contexte où une personne présentant des incapacités intellectuelles vit une difficulté d'ordre physique, psychologique ou cognitif, la candidate ou le candidat devra nommer une intervention qui vise à maintenir l'autonomie de la personne.

Tolérance : un manquement.

4 LES MOYENS D'INTERVENTION DANS LA COMMUNAUTÉ

4.1 Prise en considération des difficultés d'intégration et de participation sociales. (10 points)

La candidate ou le candidat devra nommer trois difficultés d'intégration ou de participation sociale pour la personne présentant des incapacités intellectuelles. (Question ouverte)

Tolérance : un manquement.

- 4.2 Reconnaissance juste de moyens d'intervention convenant à la personne et à la situation. (10 points)

À partir de deux mises en situation illustrant chacune un contexte où une personne présentant des incapacités intellectuelles vit une difficulté d'intégration ou de participation sociales, la candidate ou le candidat devra nommer un moyen d'intervention pertinent à privilégier pour chacune des situations décrites. (Question ouverte)

Tolérance : aucun manquement.

### 3 MATÉRIEL

Aucune note et aucun document ne sont permis.

**Sanction : Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat devra obtenir 70 points sur 100 points.**

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (52875)**

<b>254-914 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES OU DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 28)</b>							<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins auprès de personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles</i></b>									
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>				
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>		
<b><i>PRODIGER DES SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES OU DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES</i></b>									
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.							
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.							
2	Développer une attitude d'ouverture avec une clientèle atteinte de déficience.	Prise de conscience de ses émotions, de ses préjugés et de ses limites par rapport à la déficience.  Ouverture d'esprit et respect de la personne atteinte d'une déficience physique ou intellectuelle.							
<b>A. PLANIFIER LE TRAVAIL</b>							<b>Durée : 5 heures</b>		
2	A.1 Reconnaître l'organisation du travail du milieu de vie.	Services professionnels offerts. Philosophie du milieu. Rencontre avec les intervenants. Rôle de chacun. Collecte d'informations sur : - le plan de services individualisés; - le plan d'intervention.							
		Prise en considération : - de l'organisation physique du milieu; - de l'emplacement du matériel; - de l'horaire d'une journée type; - des mesures de sécurité et d'urgence du milieu.							

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (52875)

254-914 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES OU DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 28)							Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins auprès de personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles</i>									
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION				
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St		
2	A.2 Planifier les interventions.	<p>Planification :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'horaire des activités de vie quotidienne (AVQ);</li> <li>- des activités sociales de la journée;</li> <li>- des traitements s'il y a lieu.</li> </ul> <p>Prise en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du type de déficience ou d'incapacité de la personne;</li> <li>- de sa capacité fonctionnelle;</li> <li>- de son comportement;</li> <li>- de son état de santé;</li> <li>- de sa médication;</li> <li>- de l'assistance requise;</li> <li>- du mode de communication à utiliser;</li> <li>- du réseau de soutien de la personne.</li> </ul> <p>Établissement des priorités.</p> <p>Retour sur le module 2.</p>							
3	<b>A Planifier le travail.</b>	<p>Reconnaissance du contexte de soins particuliers à la déficience physique et aux incapacités intellectuelles.</p> <p>Reconnaissance de l'organisation du travail du milieu de vie.</p> <p>Planification des interventions.</p>		<p>Reconnaissance précise de l'organisation du milieu de vie.</p> <p>Reconnaissance juste du rôle de chacun des intervenantes et des intervenants.</p> <p>Planification des interventions adaptées à l'information recueillie.</p> <p>Reconnaissance exacte des conséquences des déficiences physiques et des incapacités intellectuelles sur les besoins.</p>					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (52875)

254-914 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES OU DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 28)							Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins auprès de personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles</i>									
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION				
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St		
				Établissement judicieux des priorités d'intervention.					
4	A Planifier le travail.	Reconnaissance du contexte de soins particuliers à la déficience physique et aux incapacités intellectuelles. Reconnaissance de l'organisation du travail du milieu de vie. Planification des interventions.		<b>1 Planification du travail.</b> 1.1 Planification des interventions adaptée à l'information recueillie.	5	5	PS		
<b>B. OBSERVER LA PERSONNE</b>							<b>Durée : 10 heures</b>		
2	B.1 Observer le niveau d'autonomie de la personne.	Niveau de langage. Capacité d'apprendre. Niveau de compréhension des consignes. Capacité d'accomplir ses soins d'hygiène. Retour sur le module 27.							
2	B.2 Observer le comportement de la personne.	Adaptation au milieu. Routines et rituels. Réactions : - aux changements dans l'environnement; - aux situations nouvelles. Indicateurs de l'état émotif. Effets des médicaments ou d'autres substances sur le comportement. Retour sur le module 27.							

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (52875)

254-914 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES OU DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 28)							Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins auprès de personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles</i>									
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION				
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St		
3	<b>B Observer la personne.</b>	Observation du niveau d'autonomie de la personne. Observation du comportement de la personne.		Reconnaissance juste de l'état émotif. Attention portée aux effets des médicaments ou d'autres substances chez la personne. Reconnaissance juste des facteurs pouvant influencer le comportement de la personne.					
4	<b>B Observer la personne.</b>	Observation du niveau d'autonomie de la personne. Observation du comportement de la personne.		<b>2 Observation de la personne.</b> 2.1 Reconnaissance juste des facteurs pouvant influencer le comportement de la personne. 2.2 Reconnaissance juste de l'état émotif.	10	5	PS		
						5	PS		
<b>C. COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE ET SON ENTOURAGE</b>							Durée : 15 heures		
2	<b>C.1 Utiliser des moyens de communication.</b>	Communication verbale : - langage simple.  Communication non verbale : - écoute; - utilisation d'images et de mimes; - utilisation d'un tableau de communication, s'il y a lieu.  Retour sur le module 27.							

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (52875)

254-914 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES OU DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 28)							Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins auprès de personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles</i>									
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION				
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St		
2	C.2 Établir une relation aidante.	Prise en considération des besoins de la personne. Respect de ses choix. Recherche d'une collaboration mutuelle adaptée à la situation : - avec la personne; - avec son réseau de soutien. Qualités nécessaires de l'intervenant. Retour sur le module 5.							
3	<b>C Communiquer avec la personne et son entourage.</b>	Utilisation de moyens de communication. Établissement d'une relation aidante.		Utilisation juste des moyens de communication. Établissement d'une collaboration mutuelle adaptée à la situation. Établissement d'un climat de confiance.					
4	<b>C Communiquer avec la personne et son entourage.</b>	Utilisation de moyens de communication. Établissement d'une relation aidante.		<b>3 Communication avec la personne.</b> 3.1 Utilisation juste des moyens de communication. 3.2 Établissement d'une collaboration mutuelle adaptée à la situation.	15	5 10	PS PS		

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (52875)**

<b>254-914 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES OU DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 28)</b>							<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins auprès de personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles</i></b>									
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>				
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>		
<b>D. ASSISTER LA PERSONNE DANS SES ACTIVITÉS DE VIE QUOTIDIENNE</b>							<b>Durée : 20 heures</b>		
2	D.1 Accompagner la personne dans ses activités de vie quotidienne (AVQ).	Respect : - de la séquence régulière des activités; - des rituels; - des procédures et des protocoles de soins du milieu.  Vérification : - de l'état de la peau et des muqueuses; - de l'hygiène buccale et génitale.  Utilisation d'aides techniques : - ustensiles; - prothèses, etc.  Rangement des objets de la personne.  Prise en considération : - de l'autonomie de la personne; - du matériel disponible.							
2	D.2 Stimuler la personne.	Stimulation : - physique; - sensorielle; - intellectuelle.  Stratégies d'apprentissage adaptées à une personne atteinte d'une déficience intellectuelle.  Retour sur le module 27.							

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (52875)

254-914 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES OU DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 28)							Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins auprès de personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles</i>									
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION				
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St		
3	<b>D</b> Assister la personne dans ses activités de vie quotidienne.	Accompagnement de la personne dans ses AVQ. Stimulation de la personne.		Prise en considération des routines et des rituels. Vérification attentive de l'intégrité de la peau. Respect des procédés de soins. Respect des capacités fonctionnelles de la personne. Utilisation appropriée des aides techniques. Utilisation appropriée de moyens favorisant la stimulation sensorielle, physique et intellectuelle. Rangement approprié des objets de la personne afin de favoriser son autonomie.					
4	<b>D</b> Assister la personne dans ses activités de vie quotidienne.	Accompagnement de la personne dans ses AVQ. Stimulation de la personne.		<b>4 Soins d'assistance.</b> 4.1 Utilisation appropriée de moyens favorisant la stimulation sensorielle, physique et intellectuelle. 4.2 Prise en considération des routines et des rituels. 4.3 Respect des capacités fonctionnelles de la personne.	20	5  10  5	PS  PS  PS		

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (52875)

254-914 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES OU DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 28)							Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins auprès de personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles</i>									
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION				
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St		
<b>E. AIDER LA PERSONNE À S'IMPLIQUER DANS DES ACTIVITÉS SOCIALES</b>							<b>Durée : 5 heures</b>		
2	E.1 Aider la personne à choisir une activité sociale.	Prise en considération : - des goûts de la personne; - des capacités et des limites de la personne; - des contraintes; - des ressources socioculturelles et communautaires.  Retour sur le module 5.							
2	E.2 Encourager la personne à participer à une activité.	Bienfaits d'une participation active.							
3	<b>E Aider la personne à s'impliquer dans des activités sociales.</b>	Aide au choix d'une activité sociale.  Encouragement à la participation.		Reconnaissance juste d'activités qui intéressent la personne.  Respect des limites physiques et intellectuelles de la personne.  Prise en considération des contraintes.  Utilisation appropriée des ressources socioculturelles et communautaires du milieu.					
4	<b>E Aider la personne à s'impliquer dans des activités sociales.</b>	Aide au choix d'une activité sociale.  Encouragement à la participation.		<b>5 Participation dans le choix des activités sociales.</b>  5.1 Reconnaissance juste d'activités qui intéressent la personne.	5	5	PS		

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (52875)

9

254-914 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES OU DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 28)							Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins auprès de personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles</i>									
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION				
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St		
<b>F. COLLABORER AVEC LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS</b>							<b>Durée : 5 heures</b>		
2	F.1 Échanger l'information.	Modes de transmission : - verbal; - écrit, s'il y a lieu.  Présentation de ses observations sur la personne : - comportements; - état émotif; - participation aux activités quotidiennes.  Écoute des informations fournies par les autres intervenants.		Informations pertinentes sur le vécu de la personne.  Participation active à la mise à jour du plan de services individualisé.					
2	F.2 Participer à la mise à jour du plan de services individualisé.	Suivi au plan de services individualisé.  Concentration avec les autres intervenants.  Retour sur le module 27.							
3	<b>F Collaborer avec les différents intervenants.</b>	Échange d'information.  Participation à la mise à jour du plan de services individualisé.							
4	<b>F Collaborer avec les différents intervenants.</b>	Échange d'information.  Participation à la mise à jour du plan de services individualisé.		<b>6 Collaboration avec les différents intervenants.</b>  6.1 Informations pertinentes sur le vécu de la personne.	5	5	PS		

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

2006-03-30

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (52875)

<b>254-914 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES OU DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 28)</b>							<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins auprès de personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles</i></b>									
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION				
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St		
<b><i>PRODIGUER DES SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES OU DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES</i></b>									
<b>3</b>	<b>Prodiguer des soins auprès des personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles.</b>								
<b><i>PRODIGUER DES SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES OU DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES</i></b>									
<b>4</b>	<b>Prodiguer des soins auprès de personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles.</b>			Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique.  Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.  Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et capacité d'autocritique.  Capacité d'adaptation à différentes situations.  Autonomie et initiative dans l'organisation des soins.  Attitude d'écoute, de disponibilité, de compréhension et de réconfort.  Prise en considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.  Utilisation de la terminologie appropriée.	10	10	PS		
				Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et capacité d'autocritique.	10	10	PS		
				Capacité d'adaptation à différentes situations.	5	5	PS		
				Autonomie et initiative dans l'organisation des soins.	5	5	PS		
				Attitude d'écoute, de disponibilité, de compréhension et de réconfort.	10	10	PS		
				Prise en considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.					
				Utilisation de la terminologie appropriée.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

## 254-914 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES PRÉSENTANT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES OU DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES (module 28)

### DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

#### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve pratique a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à prodiguer des soins à des personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles.

#### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se déroule dans le milieu de vie des personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles. L'examinatrice ou l'examineur procède à l'évaluation à différents moments du stage quand la candidate ou le candidat a démontré sa maîtrise de la compétence.

La candidate ou le candidat devra réaliser les tâches suivantes :

- planification du travail;
- observation de la personne;
- communication avec la personne;
- assistance à la personne dans ses activités de vie quotidienne;
- participation dans le choix des activités sociales de la personne;
- collaboration avec les différents intervenants du milieu de vie.

#### Conditions particulières :

Les personnes du milieu de vie où se déroule l'évaluation devront nécessairement présenter une déficience physique ou intellectuelle.

Tout en octroyant une période d'acclimatation à l'environnement de travail, les critères généraux de performance suivants seront évalués tout au long du stage :

- Respect du Code de déontologie et des règles d'éthique. Le Code de déontologie en référence devra être celui de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ). (10 points)
- Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et capacité d'autocritique. (10 points)
- Capacité d'adaptation à différentes situations. (5 points)
- Autonomie et initiative dans l'organisation des soins. (5 points)
- Attitude d'écoute, de disponibilité, de compréhension et de réconfort. (10 points)

Pour évaluer ces critères, nous vous recommandons, en équipe de travail dans votre commission scolaire, d'élaborer un outil d'évaluation qui soutiendra votre jugement. Dans un premier temps, vous pourriez définir ce que vous entendez pour chacun de ces critères généraux de performance et, dans un deuxième temps, accorder certaines tolérances pour l'ensemble des cinq critères.

<b>Seuil de réussite : 35 points sur 40 points.</b>
---

**Le respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité est évalué tout au long du stage. Tout manquement pouvant porter préjudice à la personne devrait entraîner un échec du stage.**

### **Tâche 1 : Planification du travail**

#### 1.1 Planification des interventions adaptées à l'information recueillie. (5 points)

Dans le milieu de vie, la candidate ou le candidat devra présenter une planification de sa journée à partir de l'horaire des activités de vie quotidienne (AVQ), de la prise de médicaments, des traitements s'il y a lieu et des activités sociales prévues.

La planification remise à l'examinatrice ou l'examineur devra comprendre les particularités suivantes :

- le mode de communication à utiliser;
- la capacité fonctionnelle de la personne;
- l'assistance requise durant les AVQ;
- les particularités liées au comportement de la personne.

Tolérance : un manquement pour l'ensemble.

On s'attend à ce que l'examinatrice ou l'examineur procède à l'évaluation, pour les fins de la sanction, de la planification des interventions pour l'ensemble des candidates ou des candidats dans les trois derniers jours du stage.

### **Tâche 2 : Observation de la personne**

#### 2.1 Reconnaissance juste des facteurs pouvant influencer le comportement de la personne. (5 points)

La candidate ou le candidat devra rapporter à la fin du stage, à l'aide d'une fiche, les résultats de ses observations concernant les facteurs pouvant influencer le comportement de la personne.

Ses observations devront comprendre les aspects suivants :

- mode de communication verbale et non verbale;
- capacité d'apprendre;
- compréhension des consignes;
- contact avec l'entourage;
- routine, rituels;
- capacité d'adaptation;
- effets des médicaments ou d'autres substances.

Tolérance : aucune.

2.2 Reconnaissance de l'état émotif. (5 points)

La candidate ou le candidat devra rapporter les résultats de ses observations concernant l'état émotif de la personne à l'intérieur de deux situations observées en cours de stage (par exemple dans une situation de changement dans l'environnement, ou une situation nouvelle).

La candidate ou le candidat devra rédiger ses observations sur des fiches remises par l'examinatrice ou l'examineur en début de stage.

Chaque fiche devra comprendre les éléments suivants :

- moment précis des observations sur l'état émotif;
- description claire de la situation observée;
- manifestations verbales;
- manifestations non verbales.

Tolérance : aucune.

### **Tâche 3 : Communication avec la personne**

3.1 Utilisation juste des moyens de communication. (5 points)

3.2 Établissement d'une collaboration mutuelle adaptée à la situation. (10 points)

La candidate ou le candidat devra démontrer tout au long du stage :

- une capacité à utiliser des moyens de communication avec la personne;
- une capacité à établir une collaboration avec la personne.

La présence continue de l'examinatrice ou de l'examineur durant les AVQ ou les activités sociales avec la personne n'est pas nécessaire. Au moment que l'examinatrice ou l'examineur jugera pertinent à l'intérieur du stage (à l'occasion d'une activité de soin, etc.), elle ou il évaluera les points essentiels suivants chez la candidate ou le candidat :

Pour la communication :

- utilisation d'un mode de communication approprié (langage, outil de communication, etc.);
- vérification de la compréhension si nécessaire;
- capacité d'écoute;
- utilisation d'images et de mimes si nécessaire.

Pour établir une collaboration avec la personne :

- tient compte des besoins de la personne;
- respecte les choix de la personne;
- manifeste des attitudes d'empathie.

Tolérance : un manquement pour la communication; aucune tolérance pour la recherche d'une collaboration avec la personne.

#### **Tâche 4 : Soins d'assistance**

- |     |   |             |
|-----|---|-------------|
| 4.1 | Utilisation appropriée de moyens favorisant la stimulation physique, sensorielle et intellectuelle. | (5 points)  |
| 4.2 | Prise en considération des routines et des rituels.   | (10 points) |
| 4.3 | Respect des capacités fonctionnelles de la personne.  | (5 points)  |

La candidate ou le candidat devra dispenser des soins d'assistance conforme aux besoins perturbés selon la déficience, l'état de la personne et le plan de services individualisé. La présence continue de l'examinatrice ou de l'examineur durant les AVQ n'est pas nécessaire; cependant, elle ou il devra assurer une surveillance ponctuelle lui permettant de juger de la qualité de l'assistance fournie. L'examinatrice ou l'examineur évaluera les points suivants à deux moments qu'elle ou il choisira pendant le stage :

- utilisation appropriée des moyens favorisant la stimulation sensorielle, physique ou intellectuelle;
- respect des routines et des rituels;
- respect des capacités fonctionnelles de la personne.

Tolérance : un manquement pour les moyens favorisant la stimulation sensorielle, physique ou intellectuelle; un manquement pour le respect des capacités fonctionnelles de la personne; aucun manquement pour le respect des routines et des rituels.

**Tâche 5 : Participation dans le choix des activités sociales**

## 5.1 Reconnaissance juste d'activités qui intéressent la personne. (5 points)

La candidate ou le candidat devra rapporter les résultats de ses démarches concernant l'aide fournie au choix et à la réalisation d'une activité sociale. Elle ou il devra remettre une fiche sur laquelle on trouvera les éléments suivants :

- goûts de la personne;
- particularités du plan de services individualisé;
- capacités physiques de la personne;
- capacités intellectuelles de la personne;
- contraintes personnelle, environnementale, monétaire, etc.;
- activité proposée;
- participation de la personne à l'activité proposée.

Tolérance : aucune.

**Tâche 6 : Collaboration avec les différents intervenants**

## 6.1 Informations pertinentes sur le vécu de la personne. (5 points)

La candidate ou le candidat transmettra des informations claires et précises concernant les observations faites au sujet de la personne tout au long de la journée. L'examinatrice ou l'examineur demandera à la candidate ou au candidat d'inscrire sur une fiche les informations recueillies avant de les transmettre à l'intervenant concerné. L'évaluation se fera à trois moments choisis par l'examinatrice ou l'examineur pendant le stage. Les informations doivent contenir les éléments suivants :

- le comportement de la personne;
- l'état émotif de la personne;
- la participation de la personne aux activités quotidiennes et sociales;
- les particularités dans les soins s'il y a lieu.

Intervenants : parent, infirmière, infirmière et infirmier auxiliaires, physiothérapeute, travailleur social, etc.

Tolérance : un manquement pour la participation aux activités.

**Seuil de réussite : 50 points sur 60 points.**

**Sanction : La candidate ou le candidat devra réussir les deux sections de l'épreuve pour obtenir un succès dans son stage.**

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-654 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE FAMILIAL OU INTERMÉDIAIRE (module 29)</b>					<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>PRODIGER DES SOINS À DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE FAMILIAL OU INTERMÉDIAIRE</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Transposer ses compétences.	Adaptation des compétences acquises dans un milieu communautaire.					
<b><i>A. PLANIFIER LE TRAVAIL</i></b>					<b><i>Durée : 5 heures</i></b>		
2	A.1 Reconnaître l'organisation du travail du milieu de vie.	Liens de ces établissements avec les CHSLD. Mission des établissements de type familial ou intermédiaire. Services professionnels spécifiques du milieu. Rencontre avec les intervenants. Rôle de chacun. Critères déterminants des heures-soins. Prise en considération : - de l'organisation physique du milieu; - de l'emplacement du matériel; - de l'horaire d'une journée type; - des mesures de sécurité et d'urgence.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-654 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE FAMILIAL OU INTERMÉDIAIRE (module 29)							Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire</i>									
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION				
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St		
2	A.2 Planifier les interventions.	Planification : - de l'horaire des activités de vie quotidienne (AVQ); - des soins; - des rencontres avec d'autres intervenants; - des activités.  Prise en considération : - du niveau d'autonomie; - de l'état de santé physique et mentale; - des déficits cognitifs; - des déficits intellectuels; - des contraintes.							
2	A.3 Établir des priorités.	Principes de planification.  Prise en considération : - de l'aide à apporter pour les AVQ; - de la médication; - des soins spécifiques à prodiguer; - de l'assistance à apporter durant les exercices.							
3	<b>A Planifier le travail.</b>	Reconnaissance de l'organisation du travail du milieu de vie.  Planification des interventions.  Établissement des priorités d'intervention.		Reconnaissance précise de l'organisation du milieu de vie.  Reconnaissance juste du rôle de chacune et chacun.  Planification appropriée des activités en fonction de l'horaire établi dans le milieu de vie.  Établissement judicieux des priorités d'intervention.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-654 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE FAMILIAL OU INTERMÉDIAIRE (module 29)</b>							<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire</i></b>									
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>				
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>		
<b>4</b>	<b>A Planifier le travail.</b>	Reconnaissance de l'organisation du travail du milieu de vie. Planification des interventions. Établissement des priorités d'intervention.		<b>1 Planification du travail.</b> 1.1 Planification des interventions. 1.2 Établissement des priorités d'intervention.	10	5	PS		
<b>B. DÉCELER LES BESOINS DE LA PERSONNE</b>							<b>Durée : 15 heures</b>		
2	B.1 Reconnaître des besoins liés à l'aspect multidimensionnel de la personne.	Prise en considération des croyances, des goûts et des habitudes de vie de la personne.  Référence à l'aspect multidimensionnel de la personne : module 2 (précision C).							
2	B.2 Reconnaître des besoins d'assistance de la personne.	Prise en considération de l'altération de l'autonomie de la personne.  Observation de manifestations associées : - aux AVQ et aux activités de la vie domestique (AVD); - à des déficits cognitifs; - à des incapacités intellectuelles; - à des troubles de comportement; - à l'état émotif; - à des déficits sensoriels; - à des problèmes physiques (ostéo-musculaires, d'incontinence, etc.).							

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-654 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE FAMILIAL OU INTERMÉDIAIRE (module 29)					Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
3	<b>B</b> Déceler les besoins de la personne.	Reconnaissance des besoins liés à l'aspect multidimensionnel de la personne. Reconnaissance des besoins d'assistance de la personne.		Reconnaissance juste du degré d'autonomie de la personne. Repérage juste des manifestations associées à des problèmes de santé mentale. Repérage juste des manifestations associées à l'état émotif de la personne. Prise en considération des besoins socioculturels et spirituels de la personne.			
4	<b>B</b> Déceler les besoins de la personne.	Reconnaissance des besoins liés à l'aspect multidimensionnel de la personne. Reconnaissance des besoins d'assistance de la personne.		<b>2 Reconnaissance des besoins de la personne.</b> 2.1 Reconnaissance juste du niveau d'autonomie de la personne. 2.2 Repérage juste des manifestations associées à l'état émotif de la personne.	20	15	PS
						5	PS
C. APPORTER UN SOUTIEN DANS LES ACTIVITÉS DE VIE QUOTIDIENNE					Durée : 10 heures		
2	C.1 Assister la personne dans ses activités de vie quotidienne (AVQ).	Assistance adaptée aux capacités fonctionnelles de la personne. Utilisation du matériel nécessaire : - aux soins d'hygiène; - à la mobilisation. Vérification de la diète recommandée.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-654 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE FAMILIAL OU INTERMÉDIAIRE (module 29)							Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire</i>									
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION				
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St		
2	C.2 Prodiguer des soins spécifiques.	Procédés de soins liés au champ d'exercice et aux activités réservées à l'infirmière et l'infirmier auxiliaires.							
2	C.3 Établir une collaboration mutuelle avec la personne.	Écoute des besoins. Encouragement dans la pratique des exercices. Communication de l'information relative aux soins. Prise en compte du soutien apporté par la famille.							
3	<b>C Apporter un soutien dans les activités de vie quotidienne.</b>	Assistance à la personne dans ses AVQ. Prestation de soins spécifiques. Établissement d'une collaboration mutuelle avec la personne.		Respect des capacités fonctionnelles de la personne. Assistance appropriée dans l'accomplissement des activités de la vie quotidienne. Prestation correcte des soins. Communication claire et précise des renseignements liés aux activités. Disponibilité à répondre aux besoins de la personne et à l'accompagner.					
4	<b>C Apporter un soutien dans les activités de vie quotidienne.</b>	Assistance à la personne dans ses AVQ. Prestation de soins spécifiques. Établissement d'une collaboration mutuelle avec la personne.		<b>3 Soins à la personne.</b> 3.1 Assistance appropriée dans l'accomplissement des soins.	10	10	PS		

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-654 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE FAMILIAL OU INTERMÉDIAIRE (module 29)</b>					<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire</i></b>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b><i>D. APPLIQUER DES MESURES DE SÉCURITÉ ADAPTÉES AU MILIEU DE VIE</i></b>							
<b><i>Durée : 5 heures</i></b>							
2	D.1 Observer les mesures de sécurité utilisées dans l'environnement de la personne.	Caractéristiques de l'environnement de la personne. Prise en considération des mesures de sécurité recommandées par la Régie régionale. Mesures utilisées : - pour les médicaments et autres substances; - pour la prévention des chutes; - pour les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur.					
2	D.2 Reconnaître des facteurs pouvant entraîner des risques de chute.	Difficulté à se mouvoir. Effets des médicaments ou autres substances. Présence de déficits sensoriels. Présence de déficits cognitifs. Altérations de la santé physique. Troubles du comportement.					
2	D.3 Intervenir de façon sécuritaire dans le milieu de vie.	Respect des principes de déplacement et de positionnement (PDSB). Collaboration offerte à la personne pour l'accomplissement des AVQ et des AVD. Utilisation du matériel de réadaptation pour la mobilisation de la personne, s'il y a lieu.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-654 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE FAMILIAL OU INTERMÉDIAIRE (module 29)</b>					<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>3</b>	<b>D Appliquer des mesures de sécurité adaptées au milieu de vie.</b>	Observation de l'environnement physique. Reconnaissance des situations pouvant entraîner des risques de chute. Intervention sécuritaire dans le milieu de vie.		Reconnaissance exacte de l'état et des besoins de la personne. Prise en considération appropriée de l'environnement de la personne. Participation judicieuse à l'évaluation des risques de chute. Utilisation judicieuse du matériel disponible. Respect des principes de déplacement sécuritaire de la personne.			
<b>4</b>	<b>D Appliquer des mesures de sécurité adaptées au milieu de vie.</b>	Observation de l'environnement physique. Reconnaissance des situations pouvant entraîner des risques de chute. Intervention sécuritaire dans le milieu de vie.					
<b>E. INTERVENIR EN PHARMACOTHÉRAPIE</b>					<b>Durée : 20 heures</b>		
<b>2</b>	<b>E.1 Préparer les médicaments ou autres substances, s'il y a lieu.</b>	Respect des devoirs et obligations envers la profession (Code de déontologie 4.01.01). Vérification de l'ordonnance médicale. Vérification de l'adéquation entre l'ordonnance et la médication préparée. Règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-654 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE FAMILIAL OU INTERMÉDIAIRE (module 29)							Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire</i>									
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION				
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St		
		Retour sur le module 9 : - classes et actions des médicaments prescrits; - réactions indésirables observées; - posologie et heures d'administration; - voie d'administration utilisée.							
2	E.2 Administrer les médicaments ou autres substances.	Respect de l'ordonnance. Observation des symptômes qui requièrent de la médication P.R.N.. Soins infirmiers associés. Règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité. Vérification de l'automédication, s'il y a lieu.							
2	E.3 Observer les effets des médicaments ou autres substances.	Vérification des signes vitaux. Collecte d'informations pertinentes auprès de la personne. Reconnaissance des facteurs qui influencent l'action des médicaments ou autres substances.							
3	<b>E Intervenir en pharmacothérapie.</b>	Préparation des médicaments ou autres substances. Administration des médicaments ou autres substances. Observation des effets des médicaments ou autres substances.		Reconnaissance précise de ses responsabilités. Soins infirmiers appropriés à l'administration des médicaments ou autres substances. Vérification appropriée de l'observance de l'automédication.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

<b>254-654 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE FAMILIAL OU INTERMÉDIAIRE (module 29)</b>							<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire</i></b>									
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION				
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St		
				Application des mesures de sécurité liées à l'administration des médicaments ou autres substances. Vérification appropriée de l'effet des médicaments ou autres substances.					
<b>4</b>	<b>E</b> <b>Intervenir en pharmacothérapie.</b>	Préparation des médicaments ou autres substances. Administration des médicaments ou autres substances. Observation de l'effet des médicaments ou autres substances.		<b>4</b> <b>Assistance pour la pharmacothérapie.</b> 4.1 Reconnaissance précise de ses responsabilités. 4.2 Vérification appropriée de l'effet des médicaments ou autres substances.	10	5	PS		
<b>F. FAVORISER LE MAINTIEN DE L'INTÉGRATION SOCIALE</b>							<b>Durée : 5 heures</b>		
2	F.1 Reconnaître les ressources communautaires.	Ressources diverses : - bénévoles; - du CHSLD; - d'associations locales; - familiales.							
2	F.2 Encourager la personne à participer aux activités du milieu de vie.	Reconnaissance d'obstacles relatifs à l'intégration sociale des personnes ayant des difficultés d'adaptation et d'autonomie. Bienfaits de la participation aux activités : - AVD; - activités sociales.							

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-654 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE FAMILIAL OU INTERMÉDIAIRE (module 29)							Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire</i>									
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION				
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St		
2	F.3 Organiser une activité.	Activités visant à améliorer les capacités fonctionnelles de la personne : - activité physique (pratique régulière de la marche, etc.); - activités de stimulations sensorielles; - activités de soutien des facultés cognitives.							
3	<b>F Favoriser le maintien de l'intégration sociale.</b>	Reconnaissance des ressources communautaires.  Encouragement de la personne à participer aux activités.  Organisation d'une activité.		Reconnaissance exacte des ressources communautaires.  Reconnaissance des besoins et des sujets d'intérêt de la personne.  Stimulation judicieuse de la personne à participer aux activités du milieu de vie.  Dépistage approprié des difficultés d'adaptation au milieu de vie.					
4	<b>F Favoriser le maintien de l'intégration sociale.</b>	Reconnaissance des ressources communautaires.  Encouragement de la personne à participer aux activités.  Organisation d'une activité.		<b>5 Participation à l'intégration sociale de la personne.</b>  5.1 Stimulation judicieuse de la personne à participer aux activités du milieu de vie.	5	5	PS		

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-654 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE FAMILIAL OU INTERMÉDIAIRE (module 29)</b>							<b>Durée : 60 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire</i></b>									
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>				
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>		
<b><i>PRODIGUER DES SOINS À DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE FAMILIAL OU INTERMÉDIAIRE</i></b>									
<b>3</b>	<b>Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire.</b>								
<b><i>PRODIGUER DES SOINS À DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE FAMILIAL OU INTERMÉDIAIRE</i></b>									
<b>4</b>	<b>Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire.</b>			Respect du décorum. Respect du Code de déontologie et des règles d'éthique. Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité. Sens des responsabilités, esprit de collaboration et autocritique. Capacité d'adaptation à différentes situations. Souci d'améliorer le bien-être de la personne. Capacité de jugement et ouverture d'esprit. Autonomie et initiative dans l'organisation des activités et des soins. Attitude d'écoute, de disponibilité, de compréhension, de réconfort envers la personne et sa famille. Souci d'améliorer le bien-être de la personne.	5   10  5  10  10	5   10  5  10  10	PS   PS  PS  PS		

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-654 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE FAMILIAL OU INTERMÉDIAIRE (module 29)					Durée : 60 heures		
Énoncé de la compétence : <i>Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
				Considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.  Utilisation de la terminologie appropriée.	5	5	PS

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

## 254-654 – SOINS AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE FAMILIAL OU INTERMÉDIAIRE (module 29)

### DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

#### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve pratique a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à prodiguer des soins à une clientèle en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire.

#### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se déroule dans le milieu de vie des personnes en perte d'autonomie. L'examinatrice ou l'examineur procède à l'évaluation à différents moments du stage quand la candidate ou le candidat a démontré sa maîtrise de la compétence. La candidate ou le candidat devra réaliser les tâches suivantes :

- planification du travail;
- reconnaissance des besoins de la personne;
- soins d'assistance;
- assistance pour la pharmacothérapie;
- participation à l'intégration sociale de la personne.

#### Conditions particulières :

Les personnes du milieu de vie où se déroule l'évaluation devront nécessairement présenter des difficultés liées à l'autonomie.

Tout en octroyant une période d'acclimatation à l'environnement de travail, les critères généraux de performance suivants seront évalués tout au long du stage :

- Respect du Code de déontologie et des règles d'éthique. Le Code de déontologie en référence devra être celui de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ). (5 points)
- Sens des responsabilités, esprit de collaboration et autocritique. (10 points)
- Souci d'améliorer le bien-être de la personne. (5 points)
- Autonomie et initiative dans l'organisation des activités et dans la prestation des soins. (10 points)
- Attitude d'écoute, de disponibilité, de compréhension, de réconfort envers la personne et sa famille. (10 points)
- Considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne. (5 points)

Pour évaluer ces critères, nous vous recommandons, en équipe de travail dans votre commission scolaire, d'élaborer un outil d'évaluation qui soutiendra votre jugement.

Dans un premier temps, vous pourriez définir ce que vous entendez pour chacun de ces critères généraux de performance et, dans un deuxième temps, accorder certaines tolérances pour l'ensemble des critères.

**Seuil de réussite : 40 points sur 45 points.**

**Le respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité est évalué tout au long du stage. Tout manquement pouvant porter préjudice à la personne devrait entraîner un échec du stage.**

### **Tâche 1 : Planification du travail**

- 1.1 Planification des interventions. (5 points)  
1.2 Établissement des priorités d'intervention. (5 points)

La candidate ou le candidat présentera une planification de sa journée à partir des renseignements écrits et verbaux disponibles dans le milieu de vie. La planification sera remise à l'examinatrice ou l'examineur sur une fiche et devra comprendre les particularités suivantes :

- l'horaire des activités de vie quotidienne (AVQ);
- le niveau d'autonomie de la personne dans l'accomplissement des AVQ et des activités de la vie domestique (AVD);
- les problèmes de santé de la personne;
- la présence de troubles de comportement, de déficits cognitifs ou de déficience intellectuelle;
- la présence de déficits musculo-squelettiques et sensoriels s'il y a lieu;
- la médication ou autres substances;
- les soins spécifiques s'il y a lieu;
- les rencontres avec les divers intervenants s'il y a lieu;
- les différentes activités dans le milieu de vie;
- les contraintes s'il y a lieu.

On s'attend à ce que l'examinatrice ou l'examineur procède à l'évaluation aux fins de la sanction de la planification des interventions avec une personne nouvellement attirée pour l'ensemble des candidats dans les trois dernières journées du stage.

Tolérance : un manquement pour l'ensemble de la planification.

De plus, la candidate ou le candidat devra établir des priorités selon cette planification en tenant compte de **l'état de la personne et de ses besoins**. L'examinatrice ou l'examinateur évaluera l'établissement des priorités tout au long du stage en vérifiant les points suivants :

- la présence de troubles de comportement, de déficits cognitifs ou de déficience intellectuelle;
- la reconnaissance des déficits musculo-squelettiques et sensoriels de la personne;
- l'assistance pertinente à la personne selon les situations planifiées et imprévues;
- le respect du rythme de la personne;
- le respect des habitudes et des goûts de la personne;
- le respect de la famille.

Tolérance : un manquement.

## **Tâche 2 : Reconnaissance des besoins de la personne**

- 2.1 Reconnaissance juste du niveau d'autonomie de la personne. (15 points)
- 2.2 Repérage juste des manifestations associées à l'état émotif de la personne. (5 points)

La candidate ou le candidat devra rapporter les résultats de ses observations concernant le niveau d'autonomie d'une personne qui lui a été assignée tout au long du stage. Ses observations devront porter sur les aspects suivants :

- la capacité à accomplir les activités de vie quotidienne (AVQ) et les activités de la vie domestique (AVD);
- les problèmes de santé s'il y a lieu;
- la présence de déficits musculo-squelettiques et sensitifs;
- la présence de troubles de comportement, de déficits cognitifs ou de déficience intellectuelle;
- la reconnaissance des déficits musculo-squelettiques et sensoriels de la personne;
- le repérage des risques potentiels de chute (réf. : « Guide de prévention des chutes en CHSLD », MSSS, 1995);
- l'état émotif de la personne;
- le contact avec l'entourage du milieu de vie et sa famille.

La candidate ou le candidat devra inscrire le résultat de ses observations sur une fiche fournie par l'examinatrice ou l'examinateur en début de stage. La remise de cette fiche se fera à la fin du stage.

## **Tâche 3 : Soins à la personne**

- 3.1 Assistance appropriée dans l'accomplissement des soins. (10 points)

La candidate ou le candidat devra dispenser des soins conformes aux besoins perturbés selon la perte d'autonomie et l'état de la personne. La présence continue de l'examinatrice ou de l'examinateur n'est pas nécessaire durant les soins; cependant elle ou il devra assurer

une surveillance ponctuelle lui permettant de juger de la qualité de l'assistance fournie. L'examinatrice ou l'examinateur évaluera les points suivants à deux moments qu'elle ou il choisira à l'intérieur du stage :

- l'attitude manifestée par la candidate ou le candidat par rapport aux réactions et aux commentaires de la personne à qui les soins (deux, pour l'évaluation) sont prodigués;
- la pertinence des explications données concernant ces soins;
- l'assistance adaptée aux capacités fonctionnelles de la personne durant ces soins.

Tolérance : un manquement dans les explications données à la personne.

#### **Tâche 4 : Assistance pour la pharmacothérapie**

##### 4.1 Reconnaissance précise de ses responsabilités. (5 points)

La candidate ou le candidat devra à l'occasion de son assistance en pharmacothérapie démontrer la reconnaissance de ses responsabilités. L'examinatrice ou l'examinateur évaluera cette assistance par rapport aux éléments suivants :

- l'observance de la médication selon l'ordonnance médicale (horaire, disponibilité des médicaments, contrôle médical pour le suivi, identification des personnes-ressources pour compléter l'information manquante, motivation de la personne à prendre ses médicaments);
- la préparation des médicaments (particularités dans la préparation, dosette, système Manrex et autres, aspect sécuritaire, etc.);
- l'administration (aspect sécuritaire, renseignements donnés, soins infirmiers associés);
- le suivi apporté à la suite de l'administration.

##### 4.2 Vérification appropriée de l'effet des médicaments ou autres substances. (5 points)

À la fin du stage, la candidate ou le candidat devra remettre à l'examinatrice ou l'examinateur une fiche sur laquelle elle ou il aura noté le résultat de ses recherches et les observations faites sur les médicaments administrés aux personnes attitrées tout au long du stage. Les points suivants devront apparaître sur la fiche :

- la classe des médicaments ou autres substances administrées;
- l'indication première pour la personne et le résultat observé concernant cette indication;
- les soins infirmiers associés au cours de l'administration;
- les réactions indésirables observées tout au long du stage.

**Tâche 5 : Participation à l'intégration sociale de la personne****5.1 Stimulation judicieuse de la personne à participer aux activités de vie. (5 points)**

La candidate ou le candidat devra inscrire les résultats de ses démarches concernant l'aide apportée à la personne visant une participation à une activité du milieu de vie. La candidate ou le candidat devra remettre une fiche sur laquelle on trouvera les éléments suivants :

Démarche par rapport à la personne :

- goûts et habitudes de vie de la personne;
- état de la personne (limitations physiques, présence de déficits cognitifs, de troubles de comportement, etc.);
- besoins sociaux de la personne;
- interventions faites auprès de la personne et de la famille.

Démarche par rapport au milieu de vie :

- ressources du milieu de vie;
- ressources communautaires;
- environnement physique;
- aspect monétaire.

Type d'activité organisée pour la personne :

- activité physique;
- activité de stimulation sensorielle;
- activité de soutien des facultés cognitives.

Évaluation de la démarche :

- participation de la personne;
- participation des autres résidants;
- autoévaluation.

**Seuil de réussite : 45 points sur 55 points.**

**Sanction : La candidate ou le candidat devra réussir les deux sections de l'épreuve pour obtenir un succès dans son stage.**

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-856 – INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL (module 30)</b>				<b>Durée : 90 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>S'intégrer au milieu de travail</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>S'INTÉGRER AU MILIEU DE TRAVAIL</i></b>							
1	Situer la compétence dans l'ensemble du programme.	Lien de la compétence avec l'ensemble du programme. Plan de cours.					
2	Respecter le cadre légal et réglementaire.	Cadre légal et réglementaire qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.					
2	Manifester de l'autonomie professionnelle.	Priorités de soins. Gestion du temps. Consultation des personnes-ressources. Maintien à jour de ses connaissances professionnelles.					
<b>A. PLANIFIER LE TRAVAIL</b>				<b>Durée : 20 heures</b>			
2	A.1 Reconnaître l'organisation du travail de l'unité de soins.	Rencontre avec les membres de l'équipe de soins. Rôle de chacun des membres. Prise en considération : - de l'organisation physique de l'unité de soins; - de l'emplacement : • de la pharmacie de l'unité; • du fichier horaire; • du plan de soins; • des dossiers; • du matériel; - de l'horaire d'une journée de travail; - des mesures de sécurité et d'urgence de l'unité.		Reconnaissance précise de l'organisation du travail de l'unité de soins.			

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-856 – INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL (module 30)				Durée : 90 heures			
Énoncé de la compétence : <i>S'intégrer au milieu de travail</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	A.2 Préparer une feuille de route.	Préparation en fonction : - des particularités du rapport; - du plan de soins; - du dossier.  Surveillance particulière.  Particularités pour les soins de base et les soins spécifiques.  Médicaments ou autres substances : - action; - soins infirmiers associés; - surveillance.  Inscription des priorités de soins.		Préparation d'une feuille de route complète selon le rapport, le plan de soins et le dossier.  Prise en considération de l'horaire des traitements et des examens diagnostiques.  Prise en considération des manifestations cliniques.			
2	A.3 Établir des priorités.	Prise en considération : - des données du rapport; - de l'état physique et émotif de la personne; - des examens diagnostiques; - des traitements; - de la pharmacothérapie.		Planification appropriée du travail.			
3	<b>A Planifier le travail.</b>	Reconnaissance de l'organisation du travail de l'unité.  Préparation d'une feuille de route.  Établissement des priorités de soins.					
3	<b>A Planifier le travail.</b>	Reconnaissance de l'organisation du travail de l'unité.  Préparation d'une feuille de route.  Établissement des priorités de soins.		<b>1 Établissement des priorités.</b>  1.1 Planification appropriée du travail.	15	15	PS

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-856 – INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL (module 30)</b>				<b>Durée : 90 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>S'intégrer au milieu de travail</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>			<b>ÉVALUATION</b>		
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>B. PRODIGUER DES SOINS</i></b>							
<b><i>Durée : 25 heures</i></b>							
2	B.1 Observer l'état de la personne.	Prise en considération du résultat des signes vitaux.  Reconnaissance : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des manifestations cliniques;</li> <li>- des besoins perturbés;</li> <li>- des capacités fonctionnelles;</li> <li>- des signes d'inconfort et de douleur;</li> <li>- de l'état émotif;</li> <li>- de l'effet de la médication;</li> <li>- de l'effet des soins;</li> <li>- de l'effet des traitements.</li> </ul>		Manifestation de l'autonomie professionnelle.  Reconnaissance précise de l'effet des soins.  Prise en considération du résultat de l'évaluation des signes vitaux.  Souci de maintenir à jour ses connaissances professionnelles.			
2	B.2 Donner les soins.	Prestation des soins : <ul style="list-style-type: none"> <li>- selon la planification;</li> <li>- selon les priorités;</li> <li>- selon le champ d'exercice et les activités réservées de la profession.</li> </ul> Conformité aux procédés de soins.  Collecte d'informations liées à la prestation des soins : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les documents de référence;</li> <li>- auprès de personnes-ressources.</li> </ul> Utilisation de la médication P.R.N. selon l'ordonnance.  Planification de soins palliatifs, s'il y a lieu.  Collaboration avec la personne.  Collaboration avec les membres de l'équipe de soins.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-856 – INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL (module 30)</b>				<b>Durée : 90 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>S'intégrer au milieu de travail</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b>3</b>	<b>B Prodiguer des soins.</b>	Observation de l'état de la personne. Prestation des soins.		Manifestation de l'autonomie professionnelle. Reconnaissance exacte des besoins perturbés. Reconnaissance précise de l'effet des soins. Prise en considération du résultat de l'évaluation des signes vitaux. Soins judicieux. Respect des procédés de soins. Dextérité et efficacité dans la prestation des soins. Soins infirmiers associés à l'administration des médicaments ou autres substances.			
<b>4</b>	<b>B Prodiguer des soins.</b>	Observation de l'état de la personne. Prestation des soins.		<b>2 Prestation des soins.</b> 2.1 Manifestation de l'autonomie professionnelle. 2.2 Respect des procédés de soins.	30	15	PS
<b>C. COMMUNIQUER AVEC LA PERSONNE</b>				<b>Durée : 15 heures</b>			
<b>2</b>	<b>C.1 Recueillir des renseignements auprès de la personne.</b>	Validation de la compréhension des informations reçues par la personne. Prise en considération : - de la perception de la personne par rapport aux soins reçus; - des renseignements reçus de la famille de la personne. Retour sur le module 3.					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-856 – INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL (module 30)				Durée : 90 heures			
Énoncé de la compétence : <i>S'intégrer au milieu de travail</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	C.2 Communiquer à la personne l'information relative aux soins.	Explications des soins à donner. Renseignements donnés au moment opportun. Prise en considération des besoins de la personne. Respect de l'éthique professionnelle.					
3	<b>C Communiquer avec la personne.</b>	Collecte de renseignements auprès de la personne. Communication à la personne de l'information relative aux soins.		Prise en considération des renseignements reçus de la personne et de sa famille. Pertinence des explications données. Explication claire et précise des soins à donner à la personne. Disponibilité pour répondre aux besoins de la personne.			
4	<b>C Communiquer avec la personne.</b>	Collecte de renseignements auprès de la personne. Communication à la personne de l'information relative aux soins.		<b>3 Communication avec la personne.</b> 3.1 Pertinence des explications données.	10	10	PS

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-856 – INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL (module 30)</b>					<b>Durée : 90 heures</b>		
<b>Énoncé de la compétence : <i>S'intégrer au milieu de travail</i></b>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE			ÉVALUATION		
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
<b><i>D. COLLABORER AVEC L'ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE</i></b>							
<b><i>Durée : 15 heures</i></b>							
2	D.1 Faire un rapport verbal.	<p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- observations sur l'état physique et émotif de la personne;</li> <li>- observations du comportement de la personne;</li> <li>- nature des changements observés;</li> <li>- collaboration de la personne à ses soins.</li> </ul> <p>Moments de présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dès l'observation d'un changement significatif dans l'état de la personne;</li> <li>- durant des réunions avec l'équipe de soins;</li> <li>- à la fin du quart de travail.</li> </ul>					
2	D.2 Rédiger des notes d'observations au dossier.	<p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- signes vitaux;</li> <li>- bilan liquidien;</li> <li>- observations de l'état physique et émotif de la personne;</li> <li>- du comportement de la personne;</li> <li>- de l'effet des soins, de la médication (et des traitements, s'il y a lieu).</li> </ul> <p>Enregistrement au moment opportun.</p> <p>Respect de l'aspect légal dans la rédaction.</p>					

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-856 – INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL (module 30)				Durée : 90 heures			
Énoncé de la compétence : <i>S'intégrer au milieu de travail</i>							
COMPÉTENCE		APPRENTISSAGE		ÉVALUATION			
Ph*	Objets de formation	Balises	Activités (Référence)	Indicateurs et critères d'évaluation	P <sub>I</sub>	P <sub>C</sub>	St
2	D.3 Collaborer à la mise à jour du plan de soins.	Implication dans les réunions d'équipe. Concertation avec les membres de l'équipe. Participation à la continuité des soins. Mise à jour de sa planification des soins.					
3	<b>D Collaborer avec l'équipe multidisciplinaire.</b>	Rapport verbal. Rédaction des notes d'observations au dossier. Collaboration à la mise à jour du plan de soins.		Communication appropriée des observations sur l'état et les réactions de la personne. Rédaction concise et précise des notes d'observations au dossier. Participation active aux rencontres d'équipe. Participation appropriée à la mise à jour et à l'application du plan de soins. Souci de la continuité des soins.			
4	<b>D Collaborer avec l'équipe multidisciplinaire.</b>	Rapport verbal. Rédaction des notes d'observations au dossier. Collaboration à la mise à jour du plan de soins.		<b>4 Collaboration avec l'équipe multidisciplinaire.</b>  4.1 Souci de la continuité des soins.	15	15	PS

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

**TABLEAU D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION  
SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)**

<b>254-856 – INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL (module 30)</b>				<b>Durée : 90 heures</b>			
<b>Énoncé de la compétence : <i>S'intégrer au milieu de travail</i></b>							
<b>COMPÉTENCE</b>		<b>APPRENTISSAGE</b>		<b>ÉVALUATION</b>			
<b>Ph*</b>	<b>Objets de formation</b>	<b>Balises</b>	<b>Activités (Référence)</b>	<b>Indicateurs et critères d'évaluation</b>	<b>P<sub>I</sub></b>	<b>P<sub>C</sub></b>	<b>St</b>
<b><i>S'INTÉGRER AU MILIEU DE TRAVAIL</i></b>							
<b><i>Durée : 15 heures</i></b>							
<b>3</b>	<b>S'intégrer au milieu de travail.</b>						
<b><i>S'INTÉGRER AU MILIEU DE TRAVAIL</i></b>							
<b>4</b>	<b>S'intégrer au milieu de travail.</b>			Respect du décorum. Respect du Code de déontologie et de l'éthique. Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité. Sens des responsabilités, esprit de collaboration et autocritique. Sens de l'observation développé et initiative. Capacité d'adaptation à différentes situations. Jugement et ouverture d'esprit. Autonomie dans la planification et la prestation des soins. Attitude d'écoute, de disponibilité, de compréhension, de réconfort envers la personne et la famille. Considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne. Utilisation de la terminologie appropriée.	10	10	PS
					10	10	PS

\* Ph : phases d'acquisition (1 : exploration – 2 : apprentissage de base – 3 : entraînement – 4 : transfert de la compétence – 5 : enrichissement)

A, B, C... : éléments de la compétence (précisions de l'objectif de premier niveau)

P<sub>I</sub> : poids relatif des indicateurs – P<sub>C</sub> : poids relatif des critères – St : stratégies d'évaluation (C : connaissances pratiques, PT : produit, PS : processus)

# SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (5287)

254-856 – INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL (module 30)

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

### 1 DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS

Cette épreuve a pour objet d'évaluer la compétence de la candidate ou du candidat à s'intégrer au milieu de travail.

### 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se déroule dans une unité de médecine, ou de soins de longue durée.

L'examinatrice ou l'examineur procède tout au long des sept derniers jours du stage à l'évaluation des candidates et des candidats. La candidate ou le candidat devra réaliser les tâches suivantes :

- Tâche 1 : Établissement des priorités de soins
- Tâche 2 : Prestation des soins
- Tâche 3 : Communication avec la personne
- Tâche 4 : Collaboration avec l'équipe multidisciplinaire

#### Conditions particulières :

L'évaluation devra se dérouler auprès d'une clientèle adulte dans une unité de soins de médecine, ou de soins de longue durée.

Tout au long du stage, les critères généraux de performance suivants ont été privilégiés pour la sanction :

- Respect du Code de déontologie et de l'éthique. (10 points)
- Sens des responsabilités, esprit de collaboration et autocritique. (10 points)
- Attitude d'écoute, de disponibilité, de compréhension, de réconfort envers la personne et la famille. (10 points)

Pour évaluer ces critères, nous vous demandons, en équipe de travail dans votre commission scolaire, d'élaborer un outil d'évaluation qui soutiendra votre jugement. Dans un premier temps, vous pourriez définir ce que vous entendez pour chacun de ces critères généraux de performance et, dans un deuxième temps, accorder une tolérance pour chacun des trois critères.

<b>Seuil de réussite : 30 points sur 30 points.</b>
---

**Le respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité est évalué tout au long du stage. Tout manquement pouvant porter préjudice à la personne devrait entraîner un échec au stage.**

## **Tâche 1 : Établissement des priorités**

### 1.1 Planification appropriée du travail. (15 points)

L'évaluation de cette tâche devra être réalisée dans le contexte où la candidate ou le candidat aura trois personnes assignées présentant des altérations différentes autant que possible. La candidate ou le candidat devra :

- consulter le plan de soins et le dossier médical si nécessaire;
- préparer une feuille de route pour chaque personne assignée en indiquant les priorités accordées à l'égard des soins à donner;
- ajuster sa planification en fonction des priorités de soins;
- donner une justification des choix de priorités de soins.

Les priorités seront établies en considérant les éléments suivants :

- les données du rapport au début du quart de travail;
- l'état physique et émotif de la personne;
- les examens diagnostiques;
- les traitements;
- la pharmacothérapie.

Tolérance : un manquement, sauf pour l'horaire des médicaments ou autres substances, les soins destinés au soulagement de la douleur et la vérification des signes vitaux.

## **Tâche 2 : Prestation des soins**

### 2.1 Manifestation de l'autonomie professionnelle. (15 points)

La candidate ou le candidat devra :

- utiliser les documents de référence de l'unité de soins pour vérifier les procédés de soins et la préparation des examens diagnostiques;
- se documenter sur les médicaments ou autres substances à administrer et inscrire les informations sur sa feuille de route;
- prendre l'initiative de vérifier les signes vitaux et d'autres paramètres (ex : saturation d'oxygène) s'il y a lieu, lorsqu'un changement dans l'état de la personne est observé;
- aviser l'examinatrice ou l'examineur, ou encore l'infirmière ou l'infirmier responsable, des changements observés dans l'état de la personne;
- prendre note des manifestations cliniques potentielles associées au diagnostic;
- présenter une autoévaluation de son rendement à deux reprises durant le stage. L'autoévaluation pourrait porter sur les aspects suivants :
  - sa démarche pour mettre à jour ses connaissances liées à l'état de la personne, des soins et des examens diagnostiques;
  - ses attitudes à l'égard des personnes hospitalisées à qui elle ou il prodigue des soins, du personnel infirmier et de ses pairs;
  - de son habileté à l'égard des procédés de soins;

- apporter de l'assistance en relation avec les manifestations cliniques observées et les besoins perturbés (ex. : problème respiratoire, signes d'hypoglycémie, signes vitaux, état émotif, etc.).

À l'aide d'une fiche, inscrire à deux reprises durant le stage, les **besoins perturbés** qui ont été observés pour les trois personnes assignées et **l'assistance** qui a été réalisée. On suppose que des visites fréquentes seront faites par la candidate ou le candidat aux personnes assignées dans le but de répondre aux besoins. Par la suite, elle ou il notera sur sa fiche **l'évaluation** de ses interventions au regard de la satisfaction exprimée par les personnes ayant reçu les soins ou l'assistance nécessaires.

## 2.2 Respect des procédés de soins. (15 points)

**Trois soins spécifiques différents.** Privilégier votre choix dans la liste suivante : injection d'insuline, injection s/c ou i/m, ponction veineuse, pansement, nettoyage d'une plaie, administration d'un gavage, installation d'un cathéter vésical, administration d'un narcotique par voie orale, administration de médicaments à au moins trois personnes à la même heure, etc.

L'examinatrice ou l'examinateur procédera à l'évaluation des procédés de soins au moment qu'elle ou il jugera opportun. Les points suivants guideront l'évaluation :

- la préoccupation du confort de la personne tout au long du procédé;
- le respect de l'intimité de la personne;
- les étapes du procédé de soin;
- le respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.

Tolérance : un manquement dans les étapes des procédés de soins qui n'ont pas de conséquences sur l'hygiène, l'asepsie et la sécurité.

## Tâche 3 : Communication avec la personne

### 3.1 Pertinence des explications données. (10 points)

- a) À trois moments différents durant le stage, l'examinatrice ou l'examinateur vérifie la pertinence des renseignements donnés par la candidate ou le candidat au regard de l'administration des médicaments ou autres substances à chacune des personnes assignées :
- nom des médicaments ou autres substances;
  - action ou effet recherché;
  - soins infirmiers s'il y a lieu;
  - principaux effets secondaires ou réactions indésirables.

- b) Au cours de l'évaluation des procédés de soins à 2.2, l'examinatrice ou l'examineur vérifie la pertinence des explications données à la personne concernant les soins. Les points suivants guideront l'évaluation :
- sollicite la collaboration de la personne à ses soins;
  - informe la personne des soins, traitements, médicaments ou autres substances, et examens diagnostiques à recevoir;
  - valide auprès de la personne sa compréhension de l'information reçue.

Tolérance : la nature des explications doit correspondre au contexte (âge de la personne, état de la personne, présence de déficits cognitifs, de trouble de comportement, etc.).

#### **Tâche 4 : Collaboration avec l'équipe multidisciplinaire**

##### 4.1 Souci de la continuité des soins. (15 points)

La communication sera évaluée dans deux contextes :

- a) Lors du rapport verbal à la fin du quart de travail.

La candidate ou le candidat transmettra un rapport verbal clair à l'examinatrice ou l'examineur ou au chef d'équipe précisant l'état de la personne : les signes vitaux et tout autre paramètre significatif de l'état de la personne, les observations par rapport aux manifestations cliniques, l'heure et la justification d'un médicament administré au besoin, la capacité de la personne à participer à ses activités de vie quotidienne et les réactions de la personne s'il y a lieu.

Tolérance : une omission dans les observations qui n'entraîne pas de conséquences pour la continuité des soins.

- b) La communication écrite sera évaluée avec la rédaction des notes d'observations au dossier.

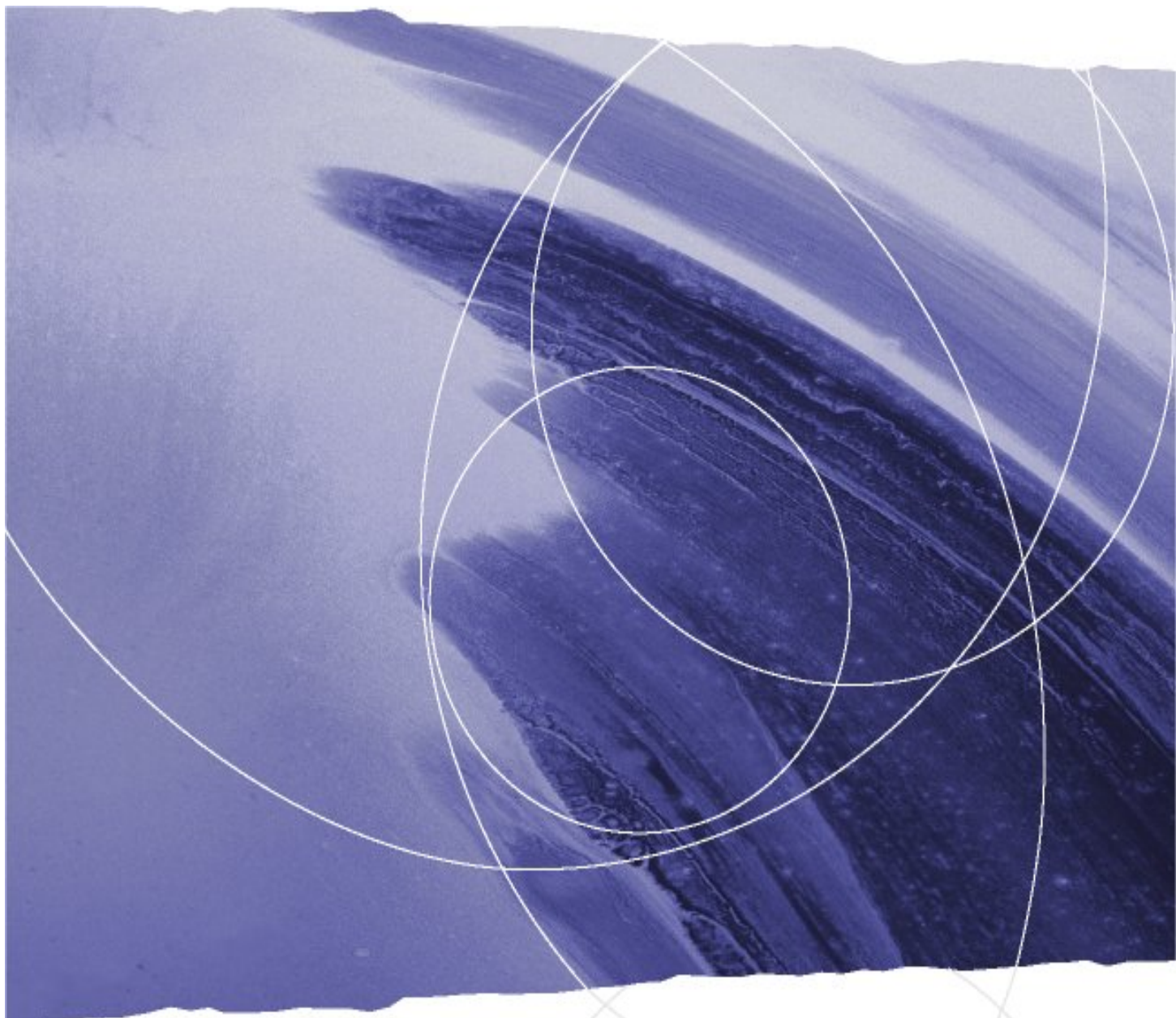
Cette évaluation doit se faire lorsque la candidate ou le candidat prodigue des soins à trois personnes qui lui sont assignées. L'évaluation se fera sur l'ensemble des notes d'observations pendant trois journées.

Tolérance : une omission qui n'entraîne pas de conséquences pour la continuité des soins.

**Seuil de réussite : 60 points sur 70 points.**

**Sanction : Pour réussir l'examen, la candidate ou le candidat devra réussir les deux sections de l'épreuve.**





*Éducation,  
Loisir et Sport*  
**Québec** 